BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario ~~1 H H~~ 81533
Sala Grande
Scansia 2 H Palchetta 1
N.° d'ord.

35. 2. 15.

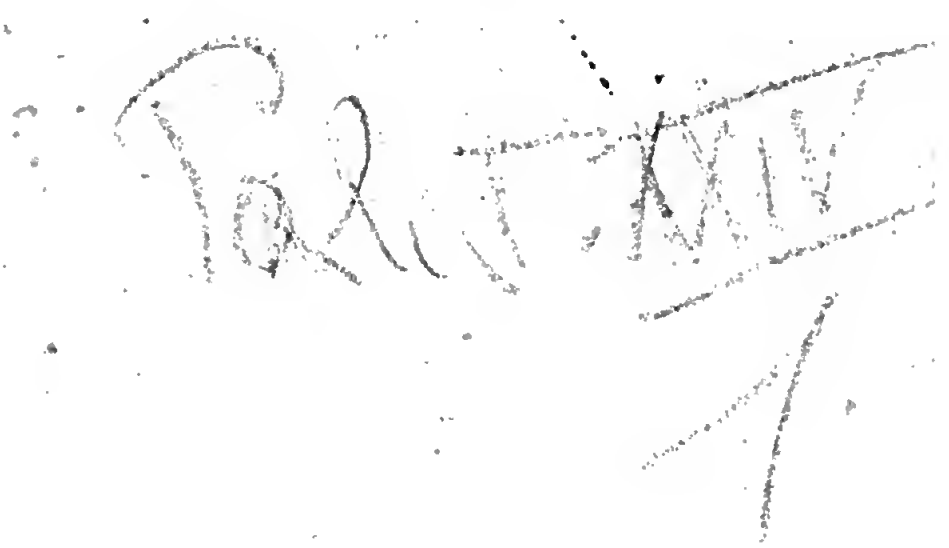

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.
TOME QUINZIE'ME.

81561

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES
PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE,
DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRÉ :

AVEC LES MŒURS DES HABITANS,
LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.

POUR FORMER UN SYSTÈME COMPLET
d'Hiſtoire & de Géographie moderne, qui repréſente l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHI
DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III - NAPOLI

TOME QUINZIÈME.

Biblioteca Nazionale FONDO PALATINO Napoli

A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLVIII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siécle.

PREMIERE PARTIE.

SUITE DU LIVRE X^e.

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES COSTES, DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU CAP LOPE CONSALVO.

CHAPITRE VI.

CÔTE DES ESCLAVES.

Gouvernement du Royaume de Juida.

CÔTE DES ESCLAVES. Administration de la Justice.

CEST entre les mains du Roi & de ſes Grands que réſide l'autorité ſuprême, avec l'adminiſtration civile & militaire. Mais dans les cas de crime, le Roi fait aſſembler ſon Conſeil, qui

Côte des Esclaves.

est composé de plusieurs personnes choisies, leur expose le fait, & recueille les opinions. Si la pluralité des suffrages s'accorde avec ses idées, la Sentence est exécutée sur le champ. S'il n'approuve pas le résultat du Conseil, il se réserve le droit de juger, en vertu de son autorité suprême.

Crimes capitaux du Pays.

Supplice des meurtriers.

Il y a peu de crimes capitaux dans le Royaume de Juida. Le meurtre & l'adultere avec les femmes du Roi sont les seuls qui soient distingués par ce nom. Quoique les Négres craignent beaucoup la mort, ils s'y exposent quelquefois par l'une ou l'autre de ces deux voies. Dans l'espace de cinq ou six ans, Bosman vit exécuter deux meurtriers. Ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées & brûlées. Ensuite, les corps furent remplis de sel, & placés sur un pieu au milieu de la Place publique. Quatre ans après, un Négre qui avoit été surpris dans un commerce familier avec une des femmes du Roi, fut conduit au lieu de l'exécution, c'est-à-dire, en plein champ. Là, il fut placé sur une petite élévation, pour servir de but à plusieurs Grands, qui s'exercerent à lui lancer leurs zagaies. Il souffrit beaucoup dans ce barbare amusement. Ensuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près

de lui, on lui coupa la partie qui l'avoit rendu criminel, & on l'obligea de la jetter lui-même au feu. On leur lia auſſi-tôt à tous deux les mains & les pieds. Ils furent jettés dans une foſſe aſſez profonde; & l'Exécuteur de la Juſtice, puiſant de l'eau bouillante dans une chaudiere voiſine, les en arroſa par dégrés, juſqu'à ce que la chaudiere fut à demi vuide. Alors il verſa le reſte de l'eau dans la foſſe, qui fut bouchée de terre auſſi-tôt; & les deux coupables ſe trouverent enſevelis. CÔTE DES ESCLAVES.

Deux ans après cette exécution le Roi fit arrêter dans ſon Palais un jeune homme qui s'y étoit renfermé en habit de femme, & qui avoit obtenu les faveurs de pluſieurs Princeſſes. La crainte d'être découvert lui avoit fait prendre la réſolution de paſſer dans quelqu'autre Pays; mais un reſte d'inclination l'ayant retenu deux jours près d'une femme, il fut pris avec elle ſur le fait. Il n'y eut point de ſupplice aſſez cruel pour lui arracher le nom de ſes autres maîtreſſes. Il fut condamné au feu. Mais lorſqu'il fut au lieu de l'éxécution, il ne put s'empêcher de rire en voyant pluſieurs femmes, qui avoient eu de la foibleſſe pour lui, fort empreſſées à porter du bois pour ſon bucher. Il déclara publiquement quelles Jeune homme arrêté au Palais en habit de femme.

CÔTE DES ESCLAVES.

étoient là-dessus ses idées, mais sans faire connoître les coupables par leur nom (1).

Supplice de deux adulteres.

La rigueur de la Loi, sur cet article, rend les femmes extrêmement circonspectes dans leurs intrigues, sur-tout les femmes du Roi. Elles se croient obligées de s'aider mutuellement par toutes sortes de services. Mais l'attention des hommes est si exacte sur leur conduite, qu'elles évitent rarement de fâcheuses découvertes. La sentence suit immédiatement le crime, & les circonstances de l'exécution sont terribles. Les Officiers du Roi font creuser deux fosses, longues de six ou sept pieds, sur quatre de largeur & cinq de profondeur. Elles sont si près l'une de l'autre, que les deux criminels (2) peuvent se voir & se parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu, auquel on attache la femme, les bras derriere le dos. Elle est liée aussi par les genoux & par les pieds. Au fond de l'autre fosse, les femmes du Roi font un amas de petits fagots. On plante, aux deux bouts, deux petites fourches de bois. L'amant est lié contre une broche de fer, & serré si fortement qu'il ne peut se remuer. On place la broche sur

(1) Description de la Guinée par Bosman, pag. 357. & suivantes.

(2) Voyez la Figure, qui est copiée d'après Bosman.

PUNITION D'UNE DE
JUIDA ET DE

T. IV. N.° XIX.

BIBLIOTECA NAZIONALE MI...

les deux fourches de bois, qui ſervent comme de chenets. Alors on met le feu aux fagots. Ils ſont diſpoſés de maniere, que l'extrêmité de la flamme touche au corps, & rôtit le coupable par un feu lent. Ce ſupplice ſeroit d'une horrible cruauté, ſi l'on ne prenoit ſoin de lui tourner la tête vers le fond de la foſſe; de ſorte qu'il eſt quelquefois étouffé par la fumée avant qu'il ait pû reſſentir l'ardeur du feu. Lorſqu'il ne donne plus aucun ſigne de vie, on délie le corps, on le jette dans la foſſe, & ſur le champ elle eſt remplie de terre. Côte des Esclaves.

Auſſi-tôt que l'homme eſt mort, les femmes ſortent du Palais au nombre de cinquante ou ſoixante, auſſi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fête. Elles ſont eſcortées par les gardes du Roi, au ſon des tambours & des flutes. Chacune porte ſur la tête un grand pot rempli d'eau brûlante, qu'elles vont jetter, l'une après l'autre, ſur la tête de leur malheureuſe compagne. Comme il eſt impoſſible qu'elle ne meure pas dans le cours de ce ſupplice, on délie auſſitôt le corps, on arrache le pieu & l'on jette l'un & l'autre dans la foſſe, qui eſt remplie de pierres & de terre.

Si c'eſt la femme d'un Grand qui eſt ſurpriſe en adultere, le mari eſt en droit Punition pour les femmes des Grands.

CÔTE DES ESCLAVES.

de la punir de mort, ou de la vendre aux Européens. Lorſqu'il ſe détermine à lui ôter la vie, il lui fait couper la tête ou la fait étrangler par l'Exécuteur public, ſans être obligé de rendre compte au Roi de ſa conduite, pourvu qu'il paye les frais de l'exécution. Mais comme ſon pouvoir ne s'étend point ſur l'homme qui l'a deshonorée, à moins que le prenant ſur le fait, il ne lui ôte auſſi-tôt la vie, il implore la juſtice du Roi, qui condamne ordinairement le coupable à mort.

Exécution dont Des Marchais fut témoin.

En 1725, Des Marchais fut témoin d'une exécution de cette nature. Un Grand s'étant plaint au Roi qu'un Particulier avoit débauché ſa femme, ce Prince, après avoir examiné les preuves, porta une Sentence qui condamnoit l'offenſeur, dans quelque lieu qu'il pût ſe trouver, à être battu juſqu'à la mort, & ſon corps expoſé aux bêtes ſauvages. Les Officiers de la Juſtice de Sabi commencerent ſur le champ leurs recherches; & l'ayant trouvé qui rentroit dans ſa propre maiſon, ils l'aſſommerent à coups de maſſues, & laiſſerent le corps expoſé dans le même lieu. Ce préſent chagrina beaucoup les voiſins. Ils repréſenterent au Grand-Maître du Palais qu'un cadavre infectoit le quar-

ier, & le ſupplierent d'obtenir des ordres du Roi pour le faire tranſporter en plein champ. Cet Officier, qu'on n'avoit pas manqué d'intereſſer par quelques préſens, fit des ſollicitations fort preſſantes. Mais le Roi répondit : » Que » ſi l'adultere n'étoit pas puni avec rigueur, le repos des familles ſeroit » troublé continuellement ; que le corps » demeureroit dans le même lieu juſ- » qu'à ce qu'il fût pourri ou dévoré ; » que c'étoit au Peuple à profiter de » cette leçon, pour ne jamais ſouiller » le lit d'autrui. « Il permit néanmoins que pendant le jour on couvrît le cadavre d'une natte, en laiſſant le viſage expoſé à la vûe du Public, afin que le Criminel fût connu auſſi long-tems qu'on pourroit diſtinguer ſes traits. Cette punition s'étendit plus loin ; car il fit préſent à l'offenſé de tous les effets du coupable, de ſes femmes & de ſes Eſclaves, avec la liberté de les vendre ou d'en diſpoſer à ſon gré (3). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Roi ſe ſert quelquefois de ſes femmes, pour l'exécution des arrêts qu'il prononce. Il en détache trois ou quatre cens, avec ordre de piller la maiſon du Criminel & de la détruire juſqu'aux fondemens. Comme il eſt défendu de Sentences exécutées par des femmes.

(3) Des Marchais, Vol. II. p. 66. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

les toucher, ſous peine de mort, elles rempliſſent tranquillement leur commiſſion. A l'arrivée de l'Auteur, un Négre de ſa connoiſſance fut informé qu'on le chargeoit de certains crimes, & que les ordres étoient déja donnés pour le pillage & la ruine de ſa maiſon. Son malheur étoit ſi preſſant, qu'il ne lui reſtoit pas même le tems de ſe juſtifier. Mais ſe rendant témoignage de ſon innocence, loin de prendre la fuite, il réſolut d'attendre chez lui les femmes du Roi. Elles parurent bien-tôt; & ſurpriſes de le voir, elles le preſſerent de ſe retirer, pour leur laiſſer la liberté d'exécuter leurs ordres. Au lieu d'obéir, il avoit placé autour de lui deux milliers de poudre; & leur déclarant qu'il n'avoit rien à ſe reprocher, il jura que ſi elles s'approchoient il alloit ſe faire ſauter, avec tout ce qui ſeroit autour de lui. Cette menace leur cauſa tant d'effroi, qu'elles ſe hâterent de retourner au Palais, pour rendre compte au Roi du mauvais ſuccès de leur entrepriſe. Les amis du Négre l'avoient ſervi dans l'intervalle (4), & les preuves de ſon innocence parurent ſi claires, qu'elles firent révoquer la ſentence. Suivant le même Auteur, c'eſt toujours à ſes fem-

(4) Boſman, *ubi ſup.* pag. 367.

mes

mes que le Roi confie l'exécution de ſa juſtice dans la Ville de Sabi. Lorſqu'il a condamné quelqu'un au châtiment, il les fait partir en troupes, armées chacune d'une longue gaule. Dans ces occaſions, elles ſont ſuivies de la populace, qui les reſpecte beaucoup. En arrivant à la maiſon du Criminel, elles lui déclarent les ordres du Roi. Jamais elles n'y trouvent d'oppoſition; & ſe mettant à piller, à détruire ou à brûler, c'eſt l'ouvrage de quelques minutes. Les Rois ont établi la même méthode, pour humilier quelquefois les Grands, lorſqu'ils ſont choqués de leur orgueil. Ils en uſent rarement; car, malgré tous les droits d'une autorité deſpotique, ils craignent leur Nobleſſe. Cependant, lorſqu'ils peuvent donner une couleur de juſtice au prétexte, ils envoient deux ou trois milles femmes pour ravager les terres de ceux qui manquent de ſoumiſſion pour leurs ordres, ou qui rejettent des propoſitions raiſonnables. Le reſpect va ſi loin pour ces femmes, que perſonne ne pouvant les toucher ſans ſe rendre coupable d'un nouveau crime, le rébelle aime mieux prêter l'oreille à des propoſitions d'accommodement, que de ſe voir dévorer par une légion de furies, ou que de violer une loi

CÔTE DES ESCLAVES.

Maniere dont le Roi humilie les Grands.

CÔTE DES ESCLAVES.

fondamentale de l'Etat. Les privileges des Grands, ajoute le même Voyageur, produiſent quelquefois de fâcheux effets dans le Royaume de Juida (5).

Amendes pécuniaires.

La plûpart des autres crimes ſont punis par des amendes pécuniaires au profit du Roi. Du tems de Boſman, il n'employoit pas d'autres miniſtres pour l'exécution de ces petites ſentences, que le Capitaine *Carter*, ſon principal Favori, que l'Auteur a cru pouvoir nommer l'*Ame du Roi*, parce que ce Prince n'entreprenoit rien ſans ſa participation. Ce Carter étoit revêtu du titre de *Capitaine Blanco*, en qualité d'Agent géneral, ou de Miniſtre pour toutes les affaires qui regardoient les Européens & leur Commerce. Il joignoit de la droiture à beaucoup d'habileté & d'experience.

Ce que c'étoit que le Capitaine Carter.

Dans une accuſation ſans preuves, le coupable eſt obligé de ſe juſtifier par les Fétiches, avec les mêmes formalités que ſur la Côte d'Or, ou de ſubir une autre épreuve, qui eſt beaucoup plus commune. On le conduit ſur le bord d'une riviere, qui coule près du Palais royal, & dont la propriété, ſuivant l'opinion des Négres, eſt de noyer ſur le champ tous ceux qui ont la conſcience chargée de quelque crime. Mais comme les Né-

Epreuve & purgation des accuſés.

(5) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 200.

gres ſont habiles nâgeurs, Boſman, qui fut témoin pluſieurs fois de cette cérémonie, ne vit jamais aucune preuve de la qualité des eaux. L'accuſé, après s'être juſtifié, n'en paye pas moins une certaine ſomme au Roi; & l'Auteur s'imagine que cette méthode de purgation n'a pas d'autre but. Les Vicerois ou les Gouverneurs de Province s'attribuent les mêmes droits dans leur Gouvernement (6) & font tourner à leur profit toutes les amendes impoſées pour les crimes. Barbot, qui fait le même récit, ajoute que ſi le Criminel ſe noye par quelqu'accident, les Négres font bouillir ſon corps, & le mangent en haine du crime. Mais il n'aſſure pas, dit-il, que cet uſage ſoit certain. Il parle, avec plus de certitude, d'une autre cérémonie, qui ſe pratique ordinairement dans les contrats, & que les Négres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacune leur petit trou dans la terre. Elles y font tomber quelques goutes de leur propre ſang; & les mêlant avec un peu de terre, elles en avalent une petite partie. Cette maniere de promettre ou de répondre, paſſe pour l'engagement le plus ſacré. Deux Négres, liés

Côte des Esclaves.

Autre épreuve.

(6) Boſman, p. 359.

CÔTE DES ESCLAVES.

par ce ſerment, n'ont plus que les mêmes interêts & la même fortune. Ils n'ont rien de ſecret l'un pour l'autre, & tous deux ſont perſuadés que la moindre infidélité leur couteroit la vie (7).

Crédit, dettes, & maniere dont les créanciers ſe font payer.

Quoique le crédit ſoit ici peu connu dans le Commerce, on eſt quelquefois forcé de l'employer. Mais ſi le débiteur ſe reconnoît inſolvable, le Roi accorde au créancier le droit de le vendre, lui, ſa femme & ſes enfans, juſqu'à la concurrence de la ſomme. Les créanciers jouiſſent ici d'un droit fort extraordinaire, dont le Roi même & les Grands ne ſont pas diſpenſés. S'il a demandé trois fois, en préſence de quelques témoins, ce qui lui eſt dû juſtement par une perſonne que ſon rang ou ſa puiſſance ne lui permettent pas d'arrêter, & ſi ce débiteur refuſe de le ſatisfaire, il a droit de ſe ſaiſir du premier Eſclave qu'il rencontre, ſans s'informer à qui il appartient. Les Eſclaves des Européens ſont ſeuls à couvert de cette étrange loi. Mais, en mettant la main ſur ſa proie, il doit dire à haute voix : » J'arrête cet » Eſclave par la tête, pour telle ſomme » qui m'eſt dûe par un tel. « Les maîtres de l'Eſclave ſont obligés de payer la

(7) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 337. & ſuivantes.

ſomme en vingt-quatre heures, ſans quoi le créancier peut le vendre, pour ſe payer de ſes propres mains. Dans ce dernier cas, c'eſt le maître de l'Eſclave qui devient le créancier du débiteur. Auſſi ceux qui ont recours à cette méthode, ne manquent-ils pas de ſaiſir l'Eſclave de quelque perſonne riche & puiſſante, parce qu'ils en ſont plus ſûrs du recouvrement de ce qui leur eſt dû. Si ce n'eſt point aſſez d'un Eſclave, le créancier a droit d'en arrêter plus d'un. Cette pratique a ſes inconvéniens comme ſes avantages. Elle procure une eſpece de juſtice au créancier; mais elle expoſe ſouvent le riche à payer la dette du pauvre.

CÔTE DES ESCLAVES.

Le même Auteur obſerve que la loi du talion eſt ici fort en uſage. Le meurtre eſt puni par la mort du meurtrier, & la mutilation par la perte du même membre. A force de ſollicitations, on obtient quelquefois du Roi le changement du dernier ſupplice en un banniſſement (8) perpétuel. Les biens & la famille du Criminel ſont confiſqués au profit du Roi; c'eſt ainſi que les innocens ſont enveloppés dans le châtiment du Criminel. Les Incendiaires ſont punis par le feu. Ce crime n'eſt pas com-

La loi du talion fort en uſage.

(8) Barbot, p. 337.

CÔTE DES ESCLAVES.

mun dans le Pays ; mais ſi le vol y étoit puni avec la même rigueur, le Royaume de Juida ſeroit déſert depuis longtems. Cependant un Voleur convaincu, qui ne peut reſtituer ce qu'il a pris, eſt vendu pour l'eſclavage (9).

Priſons.

Le Roi & les Grands ont des priſons pour la garde des Criminels & des Eſclaves qu'on leur confie. On convient avec eux d'un certain prix ; mais ils répondent alors du dépôt, & doivent payer la valeur de chaque priſonnier qui s'échape (10).

Succeſſion & couronnement des Rois.

On lit dans Des Marchais un détail fort circonſtancié de toutes les cérémonies qui s'obſervent au couronnement des Rois. Il aſſure d'abord que le Royaume eſt héréditaire & paſſe toujours à l'aîné des fils, à moins que par des raiſons eſſentielles à l'Etat, les Grands ne ſe croient obligés de choiſir un de ſes freres, comme on en vit l'exemple en 1725. Dans toutes les Régions habitées par les Négres, depuis le Sénegal juſqu'à Rio del Volta, quoique les Rois ſoient toujours pris dans la famille royale, la ſucceſſion deſcend aux enfans des ſœurs. Mais les Habitans du Royaume de Juida ont meilleure opi-

(9) L'uſage eſt le même ſur la Côte d'Or.

(10) Des Marchais, Vol. II. pag. 169.

nion de la ſageſſe des femmes, & la ſucceſſion mâle eſt admiſe ſans exception; avec cette ſeule reſerve, qu'elle tombe ſur le premier fils qui eſt né au Roi depuis ſon couronnement, & que ceux qu'il avoit auparavant n'ont aucune prétention à la Couronne (11).

CÔTE DES ESCLAVES.

Une autre loi, qui n'eſt pas moins inviolable, c'eſt qu'auſſi-tôt que le ſucceſſeur eſt né, les Grands le tranſportent dans la Province de *Zinghé* (12), ſur la frontiere du Royaume, à l'Oueſt, pour y être élevé comme un homme privé, ſans aucune connoiſſance de ſon rang & des droits de ſa naiſſance, & ſans les inſtructions qui conviennent au Gouvernement. Perſonne n'a la liberté de le viſiter ni de recevoir ſes viſites. Ceux qui ſont chargés de ſa conduite, n'ignorent pas qu'il eſt fils de Roi; mais ils ſont obligés, ſous peine de mort, de ne lui rien apprendre & de le traiter comme un de leurs enfans. Le Roi qui occupe aujourd'hui le trône gardoit les pourceaux du Négre qu'il prenoit pour ſon pere, lorſque les Grands vinrent le reconnoître pour leur Souverain (13), après la mort de ſon prédeceſſeur. Il eſt

Education fort étrange de l'héritier préſomptif de la Couronne.

(11) Le même.

(12) Quelques Cartes mettent *Zuigué*.

(13) Ce Réglement doit être fort moderne, car vingt-cinq ans auparavant Boſman vit les trois fils aînés du Roi à Sabi.

CÔTE DES ESCLAVES.

aiſé, dit l'Auteur, de pénetrer les motifs d'une éducation ſi ſinguliere. Comme il ſe trouve appellé au Gouvernement du Royaume dont il ignore les interêts & les maximes, il eſt obligé de prendre l'avis des Grands, dans toutes d'occaſions, & de ſe remettre ſur eux du ſoin de l'adminiſtration. Ainſi le pouvoir ſe perpétue d'autant plus ſûrement entre leurs mains, que leurs dignités & leurs titres ſont héréditaires, & que c'eſt toujours l'aîné des enfans mâles qui ſuccede au rang & à la fortune de ſon pere (14).

Tems du couronnement des Rois de Juida.

Le nouveau Roi n'eſt pas couronné immédiatement après ſon acceſſion au trône, c'eſt-à-dire, en arrivant de Zinghé. Il ſe paſſe pluſieurs mois, & quelquefois des années entieres avant cette cérémonie. Les Grands, qui ont le droit d'en fixer le tems, prennent là-deſſus leur interêt pour regle. Cependant ils ne peuvent différer plus de ſept ans. Mais, dans cet intervalle, l'adminiſtration eſt entre leurs mains. Le Roi eſt ſervi & reſpecté, ſans avoir la liberté de ſortir du Palais. Enfin, lorſque le jour du couronnement eſt indiqué, ce Prince aſſemble un Conſeil de tous les Grands, où la conduite qu'ils ont te-

(14) Des Marchais, Vol. II, pag. 42, & ſuivantes.

nue jusqu'alors est approuvée. Une décharge de dix-huit piéces d'artillerie avertit le Public, à onze heures du soir, que le Conseil est fini. Les cris de joie retentissent aussi-tôt dans la Ville de *Sabi* ou *Xavier*, & se répandent si promptement de Village en Village, que dans un Royaume si peuplé ils passent en moins d'une heure jusqu'au Parties les plus éloignées de la Capitale. CÔTE DES ESCLAVES.

Dès le jour suivant, le *Beti*, ou le Grand-Sacrificateur, ne manque point de se rendre au Palais à dix heures du matin, & de déclarer au Roi, de la part du Serpent, qu'il faut commencer par le juste hommage qu'il doit au grand Fétiche du Royaume. Comme personne n'ignore que ce Dieu redoutable est muet, on n'est pas surpris qu'il fasse connoître ses intentions par son Ministre. Mais s'il demandoit, dans cette occasion, les plus belles & les plus cheres femmes du Roi, ce Prince seroit obligé de les lui abandonner. L'Auteur n'apprit point qu'il eût jamais poussé si loin la cruauté. Au couronnement d'Amar, qui regne aujourd'hui à Juida, il fut assez raisonnable pour se contenter d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton & d'une poule. Ces quatre animaux furent sacrifiés dans l'enceinte du Palais, Demandes du grand Sacrificateur.

CÔTE DES ESCLAVES.

& portés enſuite, avec beaucoup de cérémonies, au milieu de la place publique. Des deux côtés de ces victimes on plaça neuf petits pains de millet, enduits d'huile de palmier. Le Grand-Sacrificateur planta, de ſes propres mains, un pieu de neuf ou dix pieds de long, ſur lequel il arbora une piéce d'étoffe en forme d'étendart ou de pavillon. Toute la cérémonie ſe paſſa au bruit des tambours, des flutes & des trompettes, accompagné des acclamations du Peuple. Les carcaſſes des quatre bêtes furent abandonnées aux oiſeaux de proie, avec défenſe à tous les Négres d'y toucher, ſous peine de mort.

Proceſſion des femmes.

Auſſi-tôt que les victimes furent expoſées, les femmes du Roi, de la troiſiéme claſſe, c'eſt-à-dire, celles qui par leur âge ou par d'autres raiſons ne peuvent plus ſervir aux plaiſirs du Roi (15), ſortirent du Palais au nombre de dix-huit, ſous une eſcorte de quarante mouſquetaires, précedées des flutes du Roi & de quatre tambours. La principale marchoit la derniere, & portoit une ſtatue de terre, qui repreſentoit un enfant aſſis. En arrivant à la Place publique, elle dépoſa la ſtatue près des victimes. Ces femmes chanterent dans

(15) Ce titre ſera mieux expliqué dans la ſuite.

leur marche une eſpece d'hymne, qui s'accordoit fort bien avec la muſique. A leur paſſage, tout le Peuple ſe proſterna religieuſement, tandis que des deux côtés l'air retentiſſoit d'une infinité de décharges, qui durerent juſqu'à leur retour. CÔTE DES ESCLAVES.

Après ces deux cérémonies, tous les Grands ſe rendirent en foule au Palais. Ils ſont ornés, dans ces occaſions, de ce qu'ils ont de plus riche & de plus éclatant. Leurs tambours, leurs flutes, leurs trompettes, marchent devant eux en fort bon ordre, & leurs Eſclaves viennent, bien armés, à leur ſuite. Ils entrent ſans ſe dépouiller de leurs habits, parce que le Roi ne ſe préſente pas d'abord. Ils ſe proſternent ſucceſſivement devant le trône, quoique vuide, & ſortent auſſi-tôt, dans le même ordre qu'ils ſont entrés. Ces hommages durent pendant quinze jours. Les femmes du Roi ſe livrent, dans cet intervalle, aux tranſports de leur joie. On n'entend que des cris & des décharges du canon & de la mouſqueterie. Le Peuple & les Grands ſont dans une agitation qu'on prendroit pour une yvreſſe continuelle. Il faut renoncer au ſommeil pendant ces quinze jours & ſuivre le torrent public, qui n'eſt qu'un em- *Les Grands rendent hommage au trône.*

CÔTE DES ESCLAVES.

portement tumultueux de réjouiſſances & de plaiſir.

Le droit de couronner le Roi appartient à un Seigneur d'Ardra.

Les Grands, après avoir rendu leur hommage, députent un d'entr'eux au Royaume d'Ardra, avec un cortége magnifique, pour amener un des Grands de ce Royaume, dont la famille eſt en poſſeſſion, depuis un tems immémorial, de couronner les Rois de Juida. Ce Seigneur eſt défrayé, avec tout ſon train. Il eſt traité avec toutes ſortes de reſpects ſur la route. Lorſqu'il arrive à deux lieues de Sabi, il trouve des chevaux & des voitures qu'on lui a préparés. Mais, comme s'il avoit beſoin de repos après un voyage de quinze ou vingt lieues, on lui propoſe de s'arrêter pour reprendre haleine. Il paſſe quarante jours dans ce lieu. On lui fait même entendre que lui, ni perſonne de ſa ſuite, ne doit approcher de Sabi avant l'expiration de ce terme. Cependant il reçoit la viſite de tous les Grands du Royaume, qui le traitent avec beaucoup de diſtinction, & qui le comblent de préſens & de careſſes. Le Roi lui envoie, deux fois la ſemaine, une grande abondance de proviſions. Ce ſont les femmes de la troiſiéme claſſe qui portent les plats ſur leur tête, précedées par la muſique royale, & ſuivies d'une

garde de dix fuſiliers. Auſſi-tôt que les quarante jours ſont expirés, le Roi fait inviter un hôte ſi reſpectable à faire ſon entrée dans Sabi, en le faiſant aſſurer qu'il y ſera reçu avec joie, & qu'il trouvera un logement digne de lui près du Palais. Le Seigneur d'Ardra, reçoit gravement le meſſager royal. Il répond qu'il ſe rendra volontiers aux déſirs du Roi; mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra ſon maître, qui doit l'informer ſi le Roi de Juida, ſuivant l'ancien Traité qui ſubſiſte entre les deux Couronnes, a fait réparer la grande porte d'*Offra* (16), Capitale du Royaume d'Ardra. En recevant cette réponſe, le Roi de Juida fait partir pour Offra des Commiſſaires, qu'il charge de cette réparation, & qui reviennent enſuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour rendre témoignage que la porte eſt réparée & que rien ne s'oppoſe plus au couronnement.

CÔTE DES ESCLAVES.

Condition néceſſaire au couronnement.

Après cette déclaration, tous les Grands, accompagnés de leur ſuite ordinaire & d'un prodigieux concours de peuple, vont prendre le Seigneur d'Ardra & le conduiſent pompeuſement à

Entrée du Seigneur d'Ardra dans la Ville de Sabi.

(16) L'Auteur, ou l'Editeur, s'eſt ici trompé groſſiérement, car, ſuivant ſa propre Carte, Offra eſt proche de Jaquin, & la Capitale d'Ardra eſt *Aſſen*.

CÔTE DES ESCLAVES.

la Ville. Il eſt reçu au bruit du canon & des acclamations du Peuple. On l'introduit dans l'appartement qui lui eſt deſtiné près du Palais. Le Roi le fait complimenter à ſon arrivée, & donne ordre qu'il ſoit ſervi par ſes propres Officiers. Chaque jour, au matin, il lui fait renouveller les mêmes complimens. Le troiſiéme jour il le reçoit à l'Audience. Cette cérémonie s'exécute avec beaucoup d'éclat. Le Seigneur ne quitte point ſes habits. Il s'avance vers le Roi ſans ſe proſterner, & lui parle debout.

Intervalle juſqu'au jour du couronnement.

Pendant les cinq premiers jours il ne rend aucune viſite aux Grands du Royaume. Ils ſont occupés, avec le Peuple, à faire des proceſſions au Temple du grand Serpent, pour demander à cette puiſſante Divinité que leur nouveau Maître gouverne avec autant de juſtice & de bonté que ſon prédeceſſeur, qu'il rende le Commerce floriſſant, qu'il faſſe obſerver les loix, & qu'il maintienne les droits & la liberté du Peuple. C'eſt l'unique occupation du jour. Toutes les nuits ſont employées à des feſtins mutuels, aux chants, à la danſe, accompagnés d'acclamations & du bruit continuel des Inſtrumens de muſique & de l'artillerie. Les Etrangers, qui ne ſont point accoutumés à

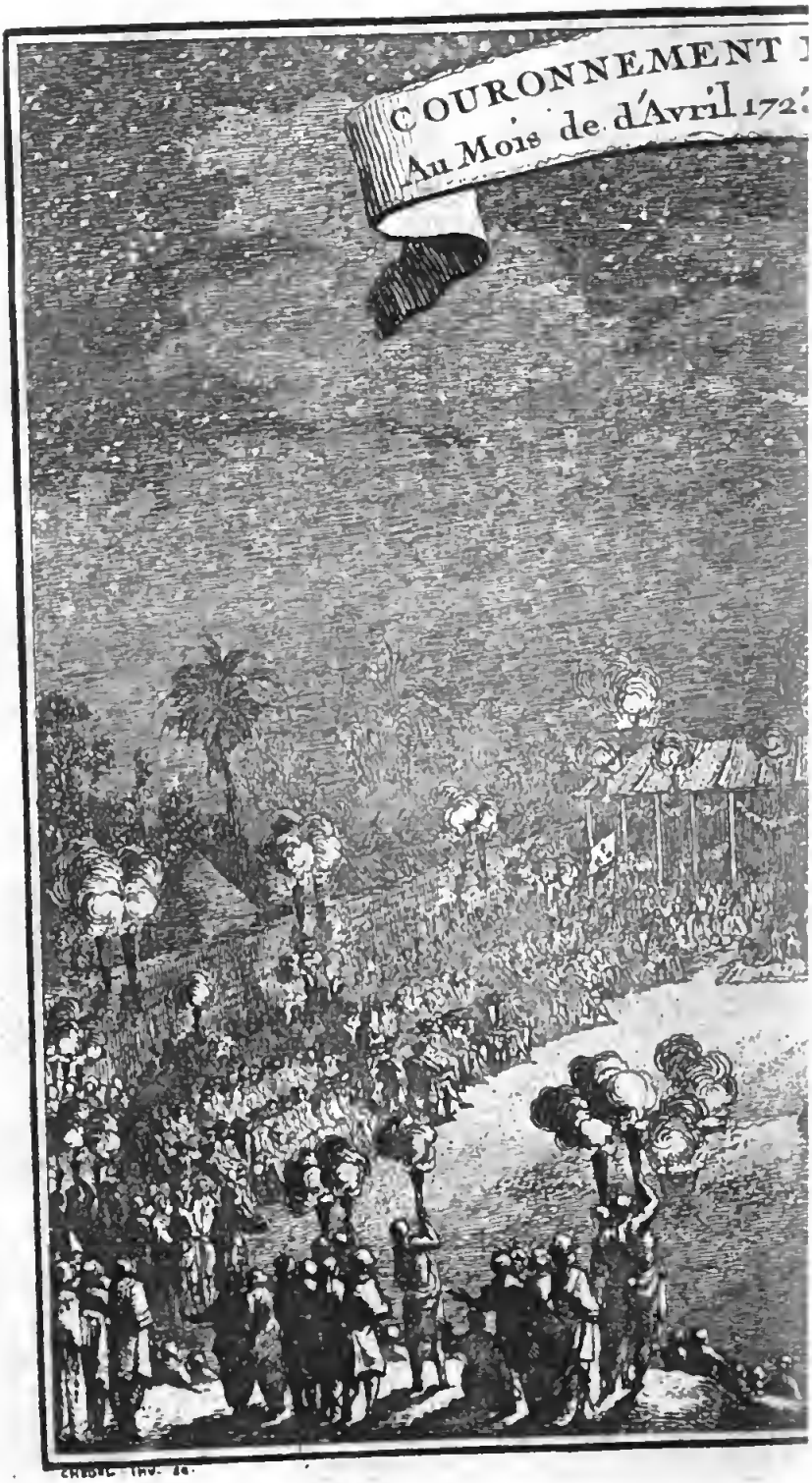
COURONNEMENT
Au Mois de d'Avril 172

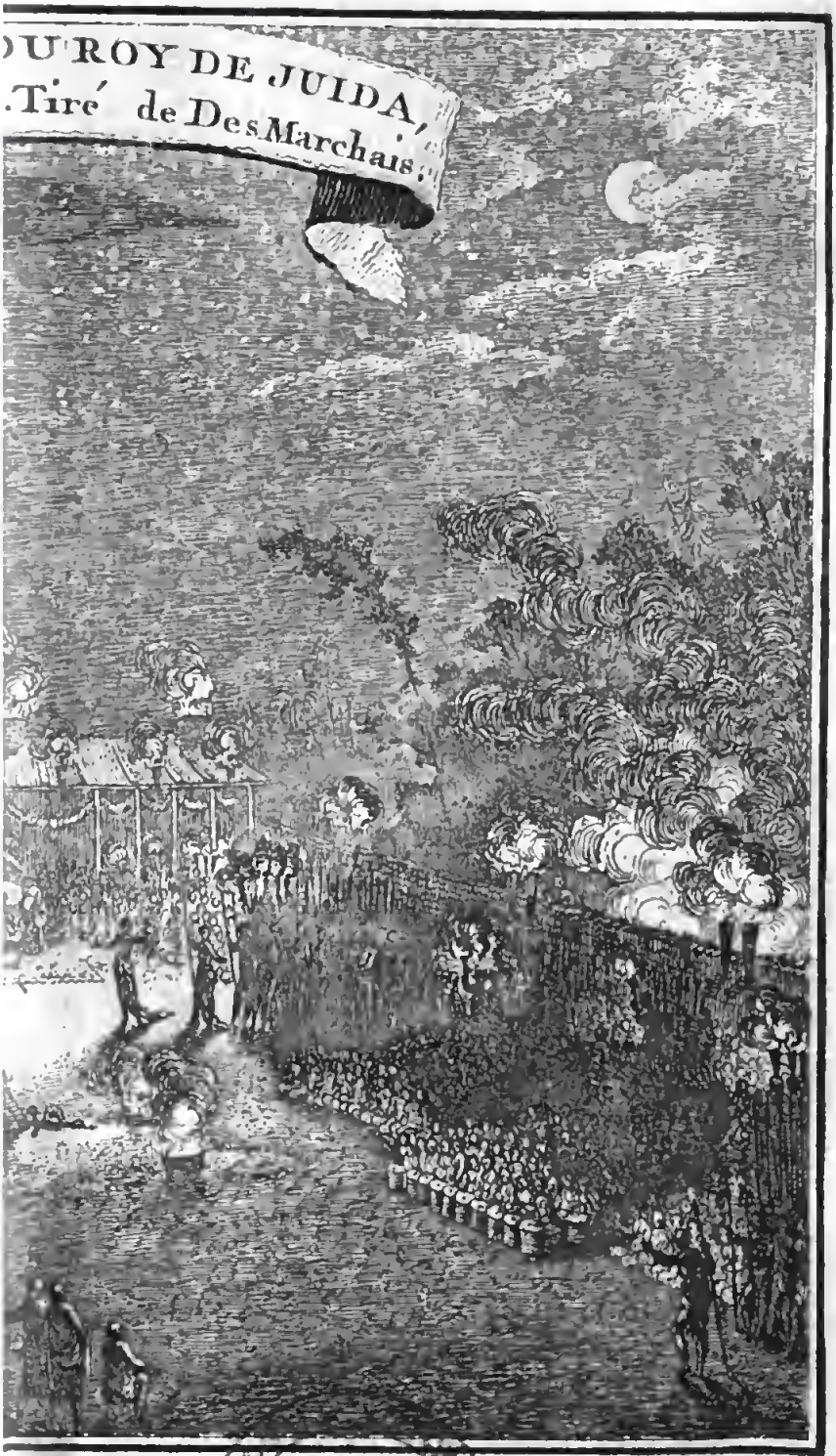

T. IV. N.° XVII.

NAPOLI
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III

cet etrange vacarme, ſe croient menacés de devenir ſourds. Côte des Esclaves.

Le cinquiéme jour, au ſoir, une décharge de neuf coups de canon avertit le Peuple que le Roi doit être couronné le jour ſuivant; qu'il doit paroître ſur ſon trône dans une cour du Palais deſtinée à cette cérémonie, & que les portes ſeront ouvertes au Public. D'un autre côté, ce Prince a l'attention de donner avis de cette grande fête aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe, & l'honnêteté de les y inviter. Une nouvelle ſi agréable eſt reçue du Peuple avec de nouveaux tranſports de joie. Les Grands vont paſſer la nuit ſuivante avec le Seigneur d'Ardra, qui doit faire la cérémonie du couronnement. Ils l'emploient dans une converſation douce, accompagnée de prieres; & lorſqu'ils ſont fatigués de ces deux exercices, ils ſe mettent à boire & à fumer, pour s'empêcher de dormir. Chacun de ces deux points eſt eſſentiel à la cérémonie. Cérémonie du couronnement.

Le ſixiéme jour (17), à cinq heures du ſoir, le Roi ſort du Palais, accompagné de quarante de ſes principales femmes. Elles ſont vêtues des plus précieuſes étoffes de ſoie qui ſe trouvent dans le magaſin royal ou dans les Com- Ordre de l'Aſſemblée.

(17) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

ptoirs Européens. On les croiroit chargées, plûtôt que parées, de colliers d'or, de pendans, de braſſelets, de chaînettes d'or & d'argent, & des plus riches joyaux. Le Roi lui-même eſt couvert de ce qu'il a de plus magnifique. Il porte ſur la tête un caſque doré, avec quantité de plumes rouges & blanches. Dans cet état, il traverſe les cours du Palais, environné de ſes gardes, & va s'aſſeoir ſur ſon trône. C'eſt un grand fauteuil doré, ſur le dos duquel on voit les armes de France; ce qui le fait aſſez reconnoître pour un préſent de la Compagnie Françoiſe. Il eſt placé devant un grand édifice en forme de porche, à l'Eſt du Palais, dans l'angle d'une cour qui porte le nom de Couronnement. Le Roi y eſt aſſis ſur un couſſin de velours galonné d'or. Il a ſous ſes pieds un autre couſſin, qui n'eſt pas moins riche. Des Marchais nous repréſente l'ordre des principaux Perſonnages qui compoſent cette auguſte Aſſemblée. Les quarante femmes du cortége étoient aſſiſes à la gauche du Roi. Les Européens étoient à ſa droite, dans des fauteuils placés ſur la même ligne. Doringouin, Directeur de France; l'Auteur & les autres Officiers François touchoient immédiatement au côté du Roi. Les Officiers

Situation du Roi.

Anglois étoient après eux, & ceux de Hollande après les Anglois. Les Portugais occupoient la derniere place. Les domeſtiques de chaque Comptoir étoient aſſis derriere leurs maîtres, à la réſerve d'un François, qui portoit l'étendart de ſa Nation. Mais tandis que les François, les Anglois & les Hollandois étoient dans une ſituation ſi commode, le Directeur Portugais & ſes Facteurs demeuroient debout & la tête découverte; circonſtance fort humiliante pour cette fiere Nation, dont l'autorité eſt tellement affoiblie à la Cour de Juida, que ſi les Négres inſultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au lieu qu'un François, ſur lequel un Négre leveroit la main, eſt en droit de le tuer, ſans autre aſſujettiſſement que d'expliquer au Roi l'injure qu'il a reçue.

CÔTE DES ESCLAVES.

Circonſtances humiliantes pour les Portugais.

Le Roi avoit à ſa droite un de ſes Grands, avec un paraſol à la main; ornement très-inutile, puiſque la cérémonie ſe faiſoit pendant la nuit. Cependant le paraſol étoit d'un riche drap d'or, brodé d'or & d'argent, & bordé de franges d'or. Le manche, haut de ſix pieds, étoit doré, & ſoutenoit au ſommet un cocq de bois doré, de grandeur naturelle. L'Officier qui le portoit, ſe

CÔTE DES ESCLAVES.

donnoit beaucoup de mouvement pour l'agiter ſans ceſſe & pour rafraîchir le Roi. Un autre Grand, à genoux devant lui, l'éventoit avec un pagne de ſoie, de la grandeur d'une ſerviette. Deux Nains du Roi, qui étoient debout vis-à-vis de lui, lui repréſentoient alternativement les bonnes qualités de ſon Prédeceſſeur, & l'exhortoient non-ſeulement à les égaler par l'imitation, mais à les ſurpaſſer. Ces deux petites créatures conclurent leur harangue par des vœux pour la proſperité du Roi & pour la durée de ſon regne.

Harangue qu'on fait au Roi.

Après ces complimens, on vit paroître le Seigneur d'Ardra, dont l'office eſt de préſider au couronnement. Il fut amené avec beaucoup de pompe & de cérémonies, au bruit du canon, de la mouſqueterie, des tambours, des trompettes & des flutes. On l'introduiſit dans la cour avec toute ſa ſuite; mais elle s'arrêta, pour le garder à quelque diſtance. Il s'avança ſeul vers le trône, en ſaluant le Roi d'une ſimple inclination de tête, & ſans ſe proſterner. Enſuite, il lui fit un petit diſcours ſur la cérémonie qu'il avoit l'honneur d'exécuter; & prenant entre ſes mains le caſque que ce Prince portoit ſur la tête, il ſe tourna vers le peuple. Alors un

Fonctions du Seigneur d'Ardra.

ignal fit ceſſer la muſique, & toutes es acclamations; l'Aſſemblée demeura quelques momens dans un profond ſience. Le Seigneur d'Ardra prononça l'une voix haute & diſtincte : » Peuple, » voilà votre Roi. Soyez-lui fidéle, & » vos prieres ſeront écoutées du Roi » d'Ardra mon Maître. Il répeta trois ois cette courte harangue; & remetant le caſque ſur la tête du Roi, il fit ce Prince une profonde révérence. e canon, la mouſqueterie, la muſique, & les acclamations recommenceent avec une nouvelle ardeur, tandis ue pluſieurs Grands reconduiſirent le eigneur d'Ardra juſqu'à ſon appartenent, & que le Roi, ſuivi de ſes femes, de ſes Gardes, & des Européens, etourna tranquillement au Palais. Les uropéens s'arrêterent à la porte, & lui irent leur compliment à l'entrée. Tous es habits & les ornemens qu'il a portés ans cette occaſion, appartiennent au eigneur d'Ardra; mais comme la ſuerſtition feroit tirer un mauvais augue de cet uſage, s'il étoit obſervé à la ettre, le Seigneur ſe contente d'un rihe préſent que le Roi lui envoie le lenlemain, avec quinze Eſclaves, ou leur aleur en marchandiſes. Il part enſuite, our retourner dans ſon Pays, ſans pou-

CÔTE DES ESCLAVES.

Diſcours qu'il adreſſe au Peuple.

Ses droits après la cérémonie.

CÔTE DES ESCLAVES.

voir s'arrêter plus de trois jours après la Fête. Le lendemain de ſon couronnement, le Roi ne manque jamais de diſtribuer des préſens conſidérables entre les Grands de ſon Royaume. Mais ils ſont obligés, à leur tour, de lui en faire de beaucoup plus précieux. On paſſe quinze jours en réjouiſſances, & la fête ſe termine par une proceſſion ſolemnelle au Temple du ſerpent (18).

Revenus de la Couronne de Juida.

Sans pouvoir fixer les revenus de la couronne de Juida, l'Auteur eſt perſuadé qu'ils doivent monter à des ſommes conſidérables, tant en monnoye du Pays, qu'en marchandiſes. Ils conſiſtent dans le produit des terres royales, dans les droits que les Officiers du Roi levent ſur tout ce qui ſe vend & qui s'achete, dans les préſens des Comptoirs de l'Europe, & dans les Impôts établis ſur les marchandiſes; enfin dans les amendes & les confiſcations.

Maniere dont les terres ſont cultivées à Juida.

La Couronne a des terres, non-ſeulement aux environs de Sabi, mais encore dans pluſieurs Provinces du Royaume; & c'eſt de-là que viennent toutes les proviſions de la Maiſon royale. Mais comme elles excedent la conſommation ordinaire, le ſurplus ſe vend avec beaucoup d'avantage, & fait une des meil-

(18) Des Marchais, Vol. II. p. 54. & ſuivantes.

eures parties du revenu royal. Ces ter- Côte des Esclaves.
es ſont cultivées ſans aucune dépenſe
le la part du Roi. Ses droits ſont ſi ab-
olus ſur le travail de ſes Sujets, qu'il
ıe leur fournit pas même de l'eau pour
e rafraîchir, & qu'ils ne peuvent cul-
iver leurs propres terres, qu'après avoir
ıchevé la culture des ſiennes. Ce ſervice
e renouvelle trois fois chaque année.
)n tire trois coups de canon pour ſignal,
e ſoir du jour qui précede le travail.
)ès le lendemain, à la pointe du jour,
es Grands conduiſent leur monde au
'alais du Roi, où l'on commence par
les danſes & des chants qui durent l'eſ-
)ace d'un quart d'heure. La moitié de
a troupe eſt armée comme pour la guer-
e, avec des tambours, des trompettes,
& des flutes. L'autre moitié n'a pour ar-
nes que des pelles, ſeul inſtrument du
abourage. Le fer de ces pelles, qui ſont
le la fabrique du Pays, eſt large à peu
)rès comme la main. Il a peu d'épaiſ-
eur. Le manche eſt courbé (19) en an-
;le droit. Cet inſtrument eſt ſi commo-
le pour le travail, que le laboureur n'a
)as beſoin de ſe baiſſer.

Pendant que le peuple chante & dan- Cultures des terres royales dans les Provinces.
e à la porte du Palais, les Grands re-
;oivent les ordres du Roi, par la bou-

(19) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 80. & 205.

CÔTE DES ESCLAVES.

che de ſon premier Valet de Chambre. Enſuite toute la troupe ſe rend aux lieux aſſignés. Les gens armés s'y mettent à danſer, au ſon de leur muſique, près des Grands qui ont l'inſpection du travail; & les ouvriers commencent vivement leur tâche, en ſuivant à chaque coup de bêche la meſure des tambours & des flutes. Cet exercice a l'air d'un amuſement, plus que d'un ouvrage pénible. La terre eſt ouverte en hauts ſillons, & ceux du champ royal doivent être plus élevés que les autres. Deux jours après, on plante, ou l'on ſeme. Chaque jour au ſoir, tout le monde retourne à la porte du Palais, où les danſes & les chants recommençent, tandis que les Grands rendent compte au Roi du progrès de l'ouvrage. Enſuite, chacun ſe retire chez ſoi. Comme toutes les terres royales ne ſont point aux environs de Sabi, les Gouverneurs des Provinces ſont chargés de prendre les mêmes ſoins pour celles qui ſont ſituées dans leur département. Les moiſſons paſſent dans des magazins, ſans qu'il en coute au Roi la moindre dépenſe. C'eſt par les mêmes ſervices que le Palais Royal & le Temple du grand Serpent ſont embellis ou reparés, ſous la direction du Grand Maître, & du Grand Sacrificateur.

Si l'on conſidere la petiteſſe du Pays, les taxes & les droits royaux vont fort loin. Le Roi leve un impôt ſur tout ce qui ſe vend au Marché, & ſur tout ce qui entre dans le Pays (20), de quelque nature que ſoient les marchandiſes. Ce droit, dit l'Auteur, n'eſt point affermé, comme en Europe, à la ruine manifeſte du Commerce. Il eſt levé par les gens même du Roi, qui ſe diſperſent en grand nombre dans les routes & les paſſages. Ceux qui ſeroient convaincus de vol ou de corruption, ſe croiroient fort heureux d'en être quittes pour la confiſcation de leurs biens. Les moindres punitions (21) ſont la perte de leur liberté, & la ruine de leur famille. Cependant il ſe gliſſe tant d'abus dans l'exercice de ces Commiſſions, que le Roi ne tire pas le quart de ſes droits. Il ſeroit extrêmement riche, s'il y avoit plus d'honneur & de fidélité dans ceux qu'il emploie.

CÔTE DES ESCLAVES.

Revenus & droits du Roi. Comment ils ſe levent.

Six Douanes, qui ſont établies (22) au paſſage des rivieres & à l'entrée de ſon Royaume, lui font un autre revenu, qui n'eſt pas moins conſiderable. Celle des frontieres n'étant pas fixées, les Of-

(20) Deſcription de la Guinée par Bolman, pag. 362.

(21) *Ibid.*

(22) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 61.

CÔTE DES ESCLAVES.

ficiers nuiſent beaucoup au Commerce par leurs exactions arbitraires. Perſonne n'en eſt exempt, à la réſerve des Européens, & des Grands du Royaume, avec leurs Domeſtiques (23).

Taxe ſur le poiſſon.

Des Marchais obſerve que la ſeule taxe qui ſe leve chaque jour ſur le poiſſon, ſuffiroit pour rendre un Roi Négre fort riche, s'il en recevoit la quatriéme partie. Le produit de ce Droit eſt employé à l'habillement de ſes femmes; car celles qui approchent de ſa Perſonne, doivent toujours être (24) magnifiquement vêtues. Boſman aſſure que les deux principaux péages de l'Eufrates & de la Torri, grandes & belles rivieres, dont l'une coule dans le Pays de Popo, l'autre dans celui de Jakin, rapportent chacun la valeur de cent Eſclaves; ce qui ne fait pas néanmoins plus de la moitié du profit des Collecteurs, tant ces deux rivieres fourniſſent de poiſſon pour les Marchés publics. La confiſcation des biens & des perſonnes, produit auſſi de groſſes ſommes. Mais Boſman juge, comme tous les autres Voyageurs, qu'il n'en revient pas le quart au Roi. Ce Prince n'eſt pas payé plus fidélement des amendes & des péages

Amendes & confiſcations.

(23) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 81.
(24) Le même, p. 188.

de

de toutes les Provinces, dont les Gouverneurs devroient lui rendre la moitié. Enfin, le Royaume de Juida, quoiqu'un des moins étendus de la Guinée, ſans or, ſans ivoire, & ſans autres marchandiſes précieuſes, eſt un des plus riches & des plus floriſſans de toute la Côte, par le ſeul commerce des Eſclaves; d'où l'on doit conclure quelles ſont les richeſſes du Roi, qui tire cinq *Gallinas* de bujis pour chaque Eſclave qui ſe vend dans ſes Etats. Il y a, ſuivant Boſman, trois Collecteurs en chef pour ce Commerce. Chacun d'eux ſe fait payer une riſdale par Eſclave, à titre de droit royal. Mais, avec la même infidélité que tous les autres, ils s'entendent ſi bien avec les Marchands, qu'il n'en revient rien au Roi. Les malverſations ſont plus difficiles, lorſque le payement ſe fait en bujis, parce que la ſomme ſe paye dans la préſence du Roi, & qu'il reçoit alors les droits de ſes propres mains. Encore arrive-t'il ſouvent que les Seigneurs viennent la demander pendant la nuit, pour tromper leur Maître; & les Européens, qui ont beſoin continuellement de leur ſecours, ne peuvent la leur refuſer lorſqu'ils la demandent (25).

CÔTE DES ESCLAVES.

Commerce des Eſclaves.

(25) Boſman, p. 362.

CÔTE DES ESCLAVES.

Droits sur les Vaisseaux de l'Europe.

Les droits, sur les marchandises qui se transportent par mer, font un revenu moins sujet à la fraude, ou à la corruption. Chaque Vaisseau de l'Europe paye ici, pour le droit du Commerce, la valeur de vingt Esclaves (26), sans y comprendre les présens, qui sont toujours en pure perte pour le Capitaine ou les Facteurs. Bosman fait monter les frais de chaque Vaisseau, en péages & droits de commerce, à quatre cens livres sterling; & quelquefois (27), dit-il, on voit arriver ici cinquante Bâtimens dans le cours d'une année, quoique dans d'autres tems il n'en vienne pas la moitié de ce nombre. Les seuls présens qu'il reçoit des Capitaines & des Facteurs montent souvent à de fort grosses sommes. En un mot, répete le même Auteur, il seroit un des plus puissans Princes de ces Régions, s'il n'étoit pas trompé. D'un autre côté, quelque riche qu'il puisse être, les occasions ne lui manquent pas (28) pour employer ses richesses. Outre les sommes qu'il fournit tous les jours pour la destruction des Popos, pour la conquête d'Offra, pour la dépense de sa Maison,

Dépenses indispensables du Roi.

(26) Des Marchais, Vol. II. p. 80. & 187.

(27) Bosman, *ubi supra*, page 362.

(28) Des Marchais, *ubi sup.* pag. 187. & suiv.

& pour le culte du grand ſerpent, il entretient conſtamment quatre mille hommes ; & quoiqu'il regarde ſes Sujets comme autant d'Eſclaves, il eſt obligé, lorſqu'il les employe, de les payer aſſez libéralement (29). CÔTE DES ESCLAVES.

Les préſens que ce Prince accorde aux Européens ſont une autre charge, qui va quelquefois bien loin dans le cours d'une année, ſur-tout lorſqu'il prend de l'inclination pour leur perſonne & qu'il aſpire à leur eſtime. Il fournit leur table de moutons, de porcs, de volaille, & de bœuf ; ſans compter le pain, la biere, & les fruits. Pendant l'adminiſtration de Boſman, le Roi traitoit la Nation Hollandoiſe avec plus de conſidération que toutes les autres, & leur envoyoit ſouvent une double portion de vivres. Mais ſes diſpoſitions changerent beaucoup dans la ſuite, ſur-tout lorſque la conduite du Commerce fut abandonnée aux Capitaines de Vaiſſeaux, qui s'accommodant mal aux manieres d'une Contrée ſi polie, ne garderent pas plus de ménagement qu'avec les Négres des Côtes voiſines. L'Auteur prévit aiſément la décadence de leurs affaires. Auſſi le mécontentement du Roi ne manqua-t'il Préſens que le Roi fait aux Européens.

(29) Boſman, p. 362.

CÔTE DES ESCLAVES.

point de lui faire hauſſer conſidérablement le prix des Eſclaves. Je paſſe légérement ſur cette matiere, ajoute Boſman (30), pour ne pas mortifier les Matelots, qui croyent entendre le Commerce auſſi-bien que les Facteurs.

Officiers & Grands du Royaume de Juida.

Le Monarque qui regnoit alors à Juida aimoit le faſte dans toutes les occaſions d'éclat. Il ſuffiſoit de jetter les yeux ſur les Officiers qu'il avoit établis, pour ſe former une juſte idée de ſes généreuſes inclinations. Les dignités qu'il confere ſe diviſent en trois claſſes. La premiere, eſt celle des Vicerois, qui portent ici le titre de *Fidalgos* (31) & de *Governadors*. C'eſt le premier état du Royaume. Ils commandent avec autant d'autorité dans leurs Provinces, & tiennent une Cour auſſi brillante que le Roi même. La ſeconde eſt celle des Grands Capitaines, dont la plûpart ſont auſſi Vicerois. La troiſiéme comprend les Capitaines ordinaires. Elle eſt fort nombreuſe. Chaque Officier de cet ordre a le titre qui lui eſt propre, tel que ceux de Capitaine du Marché, Capitaine des

(30) Boſman, *ubi ſup.* Des Marchais, contraire à tous les autres, dit que les richeſſes du Roi doivent être d'autant plus conſidérables, que ſa dépenſe eſt fort bornée. Volume II. page 187.

(31) Ces mots, qui ſont pris des Portugais, marquent le pouvoir qu'ils ont eu dans un Pays où ils ſont aujourd'hui fort mépriſés.

Eſclaves, Capitaine des Priſons, Capitaine du Rivage, &c. Enfin, toutes les affaires, & tous les lieux qui concernent le Roi, ont leur Capitaine, avec un titre qui le diſtingue. On compte encore un plus grand nombre de Capitaines honoraires, ou ſans Office. Tous ces Poſtes s'achetent à prix d'argent; mais en les vendant bien cher, l'adreſſe du Roi conſiſte à faire regarder ſa nomination comme une faveur (32). CÔTE DES ESCLAVES.

Les Grands Conſeils d'Etat s'aſſemblent ici pendant la nuit; à moins (33) qu'une occaſion preſſante n'oblige de déroger à cet uſage.

Quoique l'éducation & la perſonne du Roi ayent été fort négligées avant qu'il ſoit monté ſur le Trône, à peine eſt-il reconnu pour Maître, que tous ſes Sujets paroiſſent oublier qu'il eſt homme, & le regardent comme une Divinité, dont ils n'approchent plus qu'avec un reſpect mêlé de frayeur. Aucun Négre du Pays n'a la liberté de paroître devant lui (34), s'il n'eſt appellé par ſes ordres, ou reçu avec ſa permiſſion. On ne s'avance vers lui qu'à genoux, & l'on ſe proſterne ſur le ventre en approchant. Ceux qui vont le ſaluer au matin, s'é- Reſpect des Habitans pour leur Roi.

(32) Boſman, p. 362. (33) Des Marchais, Vol. II. pag. 62. (34) Le même, p. 43.

CÔTE DES ESCLAVES.

tendent à terre devant la porte du Palais, baiſent trois fois la pouſſiere, & prononcent, en frappant des mains, quelques mots d'adoration. Enſuite, ils s'avancent en rampant juſqu'au lieu d'où il reçoit leur hommage, & répétent la même formule de compliment. Un mot de ſa bouche les fait trembler. Mais auſſi-tôt qu'il a tourné la tête, ils oublient leur frayeur; & ne ſe ſouvenant pas mieux de ſes ordres, ils ſe flatent de pouvoir l'appaiſer, ou le tromper par quelques menſonges (35).

Suivant Des Marchais, ils avancent en rampant, juſqu'à ce que le Roi frappe des mains pour leur donner la permiſſion de parler; mais ils ne peuvent lui parler qu'avec la même cérémonie.

Audiences des Grands.

L'audience qu'il accorde aux Vicerois mêmes differe peu, pour le fond, de celle des autres Sujets. Un Viceroi qui veut faire ſa cour, ou communiquer quelque choſe à ſon Maître, commence par lui faire demander la permiſſion de ſe rendre au Palais. Après l'avoir obtenue, il part accompagné, ou plûtôt eſcorté de tous ſes gens armés, avec ſes Trompettes, ſes Tambours, & ſes Flutes. En arrivant à la premiere porte, ſes Mouſquetaires font leur dé-

(35) Boſman, p. 365.

charge, ſa Muſique fait entendre le bruit des inſtrumens, & le reſte de ſa ſuite pouſſe des cris de joie. Il entre dans la premiere cour avec tout ſon monde; mais c'eſt pour s'y dépouiller de ſes habits, de ſes bracelets, de ſes bagues, & de ſes autres ornemens. Il ſe couvre d'un pagne groſſier, de roſeaux, ou de joncs; & dans cet état, il eſt conduit par les Officiers du Palais royal juſqu'à la porte de la ſalle d'audience, où il ſe proſterne comme le plus vil Sujet. Il ſe retire avec les mêmes témoignages de reſpect & d'humilité. Dans l'intervalle, tous les gens de ſon cortége, qui l'attendent au milieu de la premiere cour, y demeurent proſternés le viſage contre terre. Lorſqu'il les a rejoints, il reprend ſes habits, & donne avis au Roi de ſon départ par le même bruit de ſa mouſqueterie & de ſa muſique, qui avoit annoncé ſon arrivée (36).

CÔTE DES ESCLAVES.

Excès de leur humiliation.

Les embarras, ou l'humiliation de ce cérémonial, rend les viſites des Grands fort rares, s'ils n'y ſont forcés néceſſairement par l'ordre du Roi, ou par leurs propres interêts. On auroit peine à nommer, dans l'Univers, un Pays où la dépendance des Grands ſe faſſe moins ſentir d'ailleurs, que dans le Royaume

Ils n'en ſont pas moins dépendans.

(36) Des Marchais, Vol. II. pag. 44. & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Juida. Non-ſeulement ils partagent le gouvernement avec le Roi ; mais ce même Prince, qu'ils traitent avec tant de reſpect, n'a pas l'autorité de ſe mêler de leurs querelles particulieres (37), ou n'y entre du moins qu'à titre de Médiateur. Si leurs gens s'allarmoient de la longueur d'une audience, & commençoient à craindre qu'il n'arrivât quelque diſgrace à leur Maitre, ils forceroient la Garde du Roi, & perdroient bien-tôt le reſpect qu'ils doivent à la Majeſté Royale. Comme les Gardes du Palais ne ſurpaſſent point le nombre de cent, & que les Grands ne paroiſſent jamais dans ces occaſions ſans un cortége de ſix ou ſept cens hommes, le Roi n'auroit pas la hardieſſe de s'emporter à la moindre violence. Des Sujets, qui ſe déclarent quelquefois la guerre entr'eux ſans conſulter leur Souverain, ſe réuniroient bien-tôt contre lui, s'il entreprenoit de violer leurs privileges (38).

Comment les Sujets demandent audience.

Atkins nous apprend (39) que les Sujets du commun ſonnent une cloche à la porte du Palais, pour demander audience ; & que s'ils l'obtiennent, ils rendent au grand Sacrificateur, lorſqu'il eſt préſent, les mêmes reſpects qu'au Roi

(37) Le même, p. 200.
(38) Le même, *ibid.*
(39) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110. & ſuiv.

même. Il ajoute, qu'à l'exception du jour où ſe payent les droits, les Européens ſont rarement admis à l'honneur de le voir (40). CÔTE DES ESCLAVES.

Des Marchais remarque à cette occaſion, que les Directeurs des Compagnies de l'Europe, les Capitaines de Vaiſſeau, & tous les Blancs qui ſe préſentent devant ce Prince, ſoit à leur arrivée, ſoit à leur départ, ſont exemptés du cérémonial de l'adoration. Ils obtiennent une audience, lorſqu'ils la demandent. Ils ſaluent le Roi, comme on ſalue les perſonnes de diſtinction en Europe. Ce Prince les reçoit gracieuſement, les prend par la main, les preſſe de s'aſſeoir, boit à leur ſanté; & ſi c'eſt la premiere viſite qu'ils lui rendent, ou ſi l'Européen eſt un Directeur, ou un Capitaine de Vaiſſeau, il le fait ſaluer de ſix ou ſept coups de canon, lorſqu'il ſort du Palais. Ce fut avec cette politeſſe que le Chevalier Des Marchais fut reçu dans ſa premiere audience, le 12 de Janvier 1725 (41). Maniere dont le Roi reçoit les Européens.

Les meubles de la Salle d'Audience ſont deux petits *Bancs de pied*, ou deux petites eſtrades, dont l'une eſt couverte d'étoffe, & ſoutient une ſelette ovale,

(40) Voyage d'Atkins, pag. 110.
(41) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 46.

CÔTE DES ESCLAVES.

suivant l'uſage du Pays. Cette ſelette eſt pour le Roi. L'autre, qui eſt couverte de natte, eſt pour l'Européen. Il eſt aſſis près du Roi, & la converſation eſt ordinairement très-familiere. L'uſage eſt de demeurer tête nue, pendant toute l'audience; non que ce Prince l'exige, mais parce qu'on s'eſt apperçu que ce témoignage de reſpect le flatte. On laiſſe auſſi les épées à la porte du Palais, parce qu'il n'aime pas qu'on paroiſſe armé devant lui. On ne s'ennuie point, dit Boſman, à paſſer une journée entiere avec ce Prince. Il eſt de fort bonne compagnie, & fait la meilleure chere du monde à ſes Hôtes. Perſonne ne boit dans le même verre, ou la même coupe que lui; & s'il arrive qu'un autre y porte les lévres, elle ne ſert plus à ſon uſage, quand la matiere dont elle eſt compoſée pourroit être purifiée par le feu. Il prend plaiſir à voir manger les Européens dans ſa préſence, & la table eſt ſervie avec aſſez d'ordre & de propreté. Ses Nobles ſont proſternés autour de lui pendant le feſtin. Il leur fait donner ce qui reſte ſur les plats; faveur qu'ils reçoivent fort avidement, quoiqu'ils ſoient traités beaucoup mieux à leur propre table. Mais ils craindroient d'offenſer leur Maître, s'ils ne mar-

Ils ſe tiennent découverts & ſont ſans épée.

Bonne chere qu'il leur fait.

quoient pas cette ardeur pour ſes moindres bienfaits.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Grands de la premiere claſſe ont ſouvent l'honneur de manger en ſa préſence; mais perſonne ne le voit manger, à la réſerve de ſes femmes. L'Auteur s'imagine que le premier but de cet uſage étoit de le faire paſſer aux yeux du peuple pour un Dieu, qui eſt capable de vivre ſans nourriture. Cependant il ne fait pas difficulté de boire à la vûe de tout le monde.

Politique du Roi pour ſe faire reſpecter & pour la ſûreté de ſa vie.

On ne ſçait jamais dans quelle partie du Palais le Roi paſſe la nuit. Boſman ayant demandé un jour au Capitaine Carter (42) où étoit la chambre de lit du Roi, n'obtint, pour réponſe, qu'une autre queſtion : Où croyez-vous que Dieu dorme ? lui dit le Capitaine. Il eſt auſſi facile, ajouta-t'il, de ſçavoir où le Roi dort. C'eſt apparemment pour augmenter le reſpect du peuple qu'on le laiſſe dans cette ignorance; ou pour éloigner du Roi toutes ſortes de périls, par l'incertitude où l'on ſeroit de le trouver ſi l'on en vouloit à ſa vie.

Ce Monarque eſt toujours vêtu magnifiquement, en étoffes de ſoye, en draps d'or & d'argent; mais il ajoute quelque choſe à ſa parure, lorſqu'il rend

Sa magnificence en habits.

(42) Phillips l'appelle conſtamment *Charter*.

CÔTE DES ESCLAVES.

visite à quelque Européen. Son cortége est sans éclat, car il ne se fait accompagner que de quelques femmes. Comme les logemens des Européens sont autour de son Palais, il peut se rendre chez eux sans être vû de son peuple (43).

Couleur qui lui est propre.

La couleur rouge est réservée si particuliérement pour la Cour, qu'en fil & en laine, comme en soye & en coton, il n'y a que le Roi, ses femmes, & ses domestiques qui ayent le droit de la porter. Les femmes du Palais ont toujours par-dessus leur pagne une écharpe de cette couleur, large de six doigts, & longue de deux aunes (44), qui est liée devant elles, & dont elles laissent pendre les deux bouts.

Vie que menent les Rois de Juida.

L'ignorance & la pauvreté où l'on éleve l'héritier de la Couronne, lui donnent une extrême avidité pour le plaisir, lorsqu'il se voit transporté tout-d'un-coup dans (45) le sein de l'abondance. Aussi n'est-il d'abord occupé que du changement de sa condition. Il passe le tems dans l'oisiveté, au fond de son Palais, d'où l'usage même ne lui permet de sortir que trois mois après son couronnement, pour rendre sa visite au

(43) Description de la Guinée par Bosman, pag. 360.

(44) Des Marchais, Vol. II. pag. 77.

(45) Le même, p. 43.

grand ſerpent. Il n'entre dans la Salle d'Audience que pour recevoir les Européens, ou pour ſe montrer quelquefois aux Grands du Royaume, ou pour adminiſtrer la juſtice à ſon peuple. Le reſte de ſa vie eſt employé (46) avec ſes femmes. Il en a toujours ſix de la premiere claſſe, richement vêtues, & couvertes de joyaux, qui ſe tiennent à genoux près de lui. Dans cette poſture, elles s'efforcent de l'amuſer par leur entretien. Elles l'habillent, elles le ſervent à table, avec une vive émulation pour lui plaire. S'il s'en trouve une qui excite ſes déſirs, il la touche doucement, il frappe des mains, & ce ſignal avertit les autres qu'elles doivent ſe retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande ſix autres. Ainſi la ſcene change continuellement, au moindre ſigne de ſa volonté. Ses femmes ſont diſtinguées en trois claſſes. La premiere claſſe eſt compoſée des plus belles & des plus jeunes, & le nombre n'en eſt pas borné. Celle qui devient mere du premier Fils, paſſe pour la Reine, c'eſt-à-dire, pour la principale femme du Palais, & ſert de Chef à tou-

CÔTE DES ESCLAVES.

Leur moleſſe au milieu de leurs femmes.

Trois claſſes de femmes.

(46) Des Marchais dit qu'il en a deux mille, & autant qu'il en veut prendre; ce qui ſert à le concilier avec Atkins, qui n'en compte que mille, & avec d'autres, qui diſent trois mille.

CÔTE DES ESCLAVES.

tes les autres. Elle commande dans toute l'étendue de la Maiſon royale, ſans autre Supérieure que la Reine Mere, dont l'autorité dépend du plus ou du moins d'aſcendant qu'elle a ſçû conſerver ſur le Roi ſon fils. Cette Reine Mere a ſon appartement ſéparé, avec un revenu fixe pour ſon entretien. Lorſqu'elle s'attire un peu de conſidération, les préſens lui viennent en abondance; mais elle eſt condamnée pour toute ſa vie au veuvage.

La ſeconde claſſe comprend celles qui ont eu des enfans du Roi, ou que leur âge & leurs maladies ne rendent plus propres à ſon amuſement. La troiſiéme, eſt compoſée de celles qui ſervent les autres. Elles ne laiſſent pas d'être comptées au nombre des femmes du Roi, & d'être obligées, ſous peine de mort, non-ſeulement à ne lier aucun commerce avec d'autres hommes, mais à ne jamais ſortir du Palais ſans permiſſion (47).

Combien les femmes ſont reſpectées.

On a déja fait remarquer, d'après Boſman, qu'un Négre qui toucheroit une femme du Roi, ſoit volontairement, ou par hazard (48) ſeroit condamné ſans pitié à la mort, ou à l'eſcla-

(47) Des Marchais, Vol. II. pag. 62. & ſuiv.
(48) Boſman, p. 345.

vage ; & que ceux qui entrent au Palais ſont obligés d'avertir les femmes par un cri, pour leur donner le tems de ſe retirer. Des Marchais donne encore plus de rigueur à cette loi. Il prétend que par un étrange excès de délicateſſe, ſi quelque homme touche une femme du Roi en paſſant dans les rues, elle ne peut plus rentrer au Palais, & que les deux coupables ſont vendus ſur le champ pour l'eſclavage. Mais s'il paroît que cette familiarité ſoit volontaire, la femme eſt vendue, & l'homme condamné au ſupplice, avec confiſcation de tous ſes biens. Le même Auteur ajoute, comme Boſman, que le cri par lequel on avertit les femmes de ſe retirer, eſt *Agoeſt*, qui ſignifie, *prenez garde*, ou *écartez-vous*. On le répete pluſieurs fois, & ce terrible mot jette la frayeur parmi toutes les femmes du Palais. C'eſt par la même raiſon que le Roi ne reçoit point d'autres ſervices que de la main de ſes femmes, & qu'il n'eſt permis aux hommes d'entrer au Palais que pour les travaux groſſiers, qui ne conviennent point à l'autre ſexe. Ainſi, lorſque les Couvreurs ou les Maçons s'occupent à réparer quelques ruines, ils doivent crier ſans ceſſe *Ago ;* & la loi pour les femmes eſt d'éviter juſqu'à leurs regards. Si

CÔTE DES ESCLAVES.

Précautions pour ne pas en approcher.

CÔTE DES ESCLAVES.

le Roi ſort du Palais avec ſes femmes ; elles ſont obligées d'avertir auſſi les hommes qu'elles apperçoivent ſur la route. Un Négre, qui ſent auſſi-tôt le péril, tombe à genoux, ſe proſterne contre terre, & laiſſe paſſer cette dangereuſe troupe (49), ſans avoir la hardieſſe de lever les yeux.

Ce qu'elles font à la rencontre des Anglois.

Phillips obſerva ſouvent, qu'à l'approche des femmes du Roi, tous les Négres abandonnoient le chemin. S'ils voyoient un Anglois s'avancer du même côté, ils l'avertiſſoient par divers ſignes, de retourner, ou de ſe retirer à l'écart. Les Anglois croyoient ſatisfaire au devoir en s'arrêtant. Ils avoient le plaiſir de voir toutes ces femmes qui les ſaluoient à leur paſſage, qui baiſſoient la tête, qui baiſoient les mains, & qui faiſoient entendre de grands éclats de rire, avec d'autres marques de contentement & d'admiration (50).

Comment elles ſont traitées par le Roi.

Malgré tous les reſpects que le peuple rend aux femmes du Roi, ce Prince les traite lui-même avec peu de conſidération. Il les employe, comme autant d'Eſclaves, à toutes ſortes de ſervices. Il les vend aux Marchands de l'Europe, ſans autre régle que ſon caprice; & ſi

(49) Le même, *ibid.*
(50) Voyage de Phillips en Guinée, pag. 222.

l'on en croit Des Marchais, le Palais royal eſt moins un Serrail qu'une de ces Loges, que les François du Pays appellent Captiverie. Il aſſure que ſi le Roi n'a point d'Eſclaves dans ſes priſons, il ne balance point à prendre une partie de ſes femmes, auſquelles il fait donner auſſi-tôt la marque de la Compagnie qui les achete (51), & qu'il les fait partir ſans regret pour l'Amérique. Phillips confirme ce témoignage. En 1693, dit-il, faute d'Eſclaves ordinaires pour en fournir aux Vaiſſeaux, le Roi vendit trois ou quatre cens de ſes propres femmes (52), & parut fort ſatisfait d'avoir rendu la cargaiſon complette. On ne ſçauroit douter de la verité de ce recit. Cependant les Hollandois n'ont jamais obtenu de ces cargaiſons de Reines; & Boſman, qui étoit ſur la Côte vers le même tems, raconte ſeulement qu'à la moindre occaſion de dégoût, le Roi vend quelquefois dix-huit ou vingt de ſes femmes. Il ajoute que ce retranchement n'en diminue pas le nombre, parce que trois de ſes principaux Capitaines ont pour unique office de remplir continuellement les vuides. Lorſqu'ils découvrent une jeune &

CÔTE DES ESCLAVES.

Il les vend ſouvent pour l'eſclavage.

(51) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 82.

(52) Phillips, *ubi ſup.* pag. 219.

CÔTE DES ESCLAVES.

belle fille, leur devoir eſt de la préſenter au Roi. Chaque famille ſe croit honorée de contribuer aux plaiſirs de ſon Maître. Une fille, que ſon mauvais ſort condamne à cet emploi, obtient deux ou trois fois l'honneur d'être careſſée par ce Prince; après quoi elle eſt ordinairement négligée pendant tout le reſte de ſa vie. Auſſi la plûpart des femmes ſont-elles fort éloignées de regarder le titre de femme du Roi comme une grande fortune. Il s'en trouve même qui préferent une prompte mort aux miſeres de cette condition. Boſman rapporte, qu'un des trois Capitaines ayant jetté les yeux ſur une jeune fille, & ſe diſpoſant à ſe ſaiſir d'elle pour la conduire au Roi, l'horreur qu'elle conçut pour leur deſſein lui fit prendre la fuite. Ils la pourſuivirent. Mais lorſqu'elle déſeſpéra de pouvoir leur échaper, elle tourna vers un puits qui ſe préſenta dans ſa courſe, & s'y étant jettée volontairement, elle y fut noyée avant qu'on pût la ſécourir (53).

Le titre de femme du Roi n'eſt pas recherché.

Atkins attribue aux femmes du Roi, comme un de leurs principaux privileges, le droit de faire & de vendre la Biere du Pays, qui s'appelle Pitto (54).

(53) Boſman, *ubi ſup.* 65, 82. 180. & Des Marchais, pages

(54) Atkins, p. 111.

CÔTE DES ESCLAVES.

Contradiction des Voyageurs sur les enfans du Roi.

A l'égard des enfans du Roi, & de leur éducation, les témoignages des Voyageurs paroiſſent peu s'accorder. Boſman rapporte qu'ils ſont élevés au Palais, & que de ſon tems l'aîné des Fils du Roi faiſoit ſa demeure à Sabi. Suivant Des Marchais, l'héritier de la Couronne eſt élevé loin de la Cour, dans une condition fort vile, & ſans aucune connoiſſance de ſon rang. Mais ces deux Ecrivains s'accordent à repréſenter la Couronne comme héréditaire, ou du moins comme élective dans la même famille; au lieu que Phillips compte tous les Grands au nombre des Candidats, & prétend même que les Fils du Roi, lorſqu'ils ont atteint un certain âge, ne voyent leur Pere qu'en ſecret, pour ne pas donner d'ombrage aux Cabaſchirs, qui aſpirent tous à lui ſucceder après ſa mort. Il ajoute (55), que les Fils du Roi rendent aux Grands les mêmes reſpects que le plus vil Négre du Pays. Quelle eſpérance de concilier des relations ſi oppoſées, lorſqu'on n'a point d'autre autorité que le témoignage de ceux qui ſe contrediſent?

Les Rois de Juida meurent au milieu de leurs femmes, comme ils y ont vécu. A la mort d'un Roi, ſa principale

(55) Phillips, p. 219.

CÔTE DES ESCLAVES.

femme en donne avis aux Grands, qui ſont obligés de la tenir ſecrette pendant trois mois. Dans cet intervale, ils s'aſſemblent, pour décider, à la pluralité des voix, lequel des Fils du Roi doit ſuccéder à la couronne, lorſque l'aîné leur paroît indigne de cet honneur, comme on en vit l'exemple en 1725.

Licence établie pendant l'interregne.

Auſſi-tôt que les trois mois ſont expirés, la mort du Monarque eſt publiée. C'eſt un ſignal de liberté, qui met tout le peuple en droit de ſe conduire au gré de ſes caprices. Les loix, l'ordre & le gouvernemenr paroiſſent ſuſpendus. Ceux qui ont des haines, & d'autres paſſions à ſatisfaire, prennent ce tems pour commettre toutes ſortes d'excès. Auſſi les Habitans ſenſés ſe renferment-ils dans leurs maiſons, parce qu'ils ne peuvent en ſortir ſans s'expoſer au riſque d'être volés ou maltraités. Il n'y a que les Grands & les Européens qui puiſſent paroître ſans danger. Encore ne doivent-ils leur ſûreté qu'à leur cortége, qui eſt aſſez bien armé pour les garantir des inſultes de la populace. Les femmes ne peuvent faire un pas ſans avoir quelque outrage à redouter. Enfin, le déſordre & le tumulte ſont extrêmes. Heureuſement qu'ils ne durent pas plus de quatre ou cinq jours après la pu-

Comment elle finit.

blication de la mort du Roi. Les Grands employent ce tems à chercher le Prince qui doit lui ſucceder. Ils l'amenent au Palais. Une décharge de l'Artillerie avertit le Peuple qu'on lui a donné un nouveau Maître. Au même inſtant, tout rentre dans l'ordre. Le commerce renaît, les Marchés ſont ouverts, & chacun retourne à ſes emplois ordinaires (56). CÔTE DES ESCLAVES.

Boſman parle auſſi de ce tems de confuſion. Les Négres de Juida ont, dit-il, un étrange uſage à la mort de leurs Rois. Chacun exerce, avec impunité, toutes ſortes d'injuſtices & de pillages, & le déſordre n'eſt arrêté par aucune loi pendant l'interregne. Mais auſſi-tôt que le nouveau Roi eſt en poſſeſſion du Trône, il publie des Ordonnances rigoureuſes qui rétabliſſent la tranquillité publique. Si les Grands ont peine à s'accorder dans l'élection, ils feignent d'être d'accord, pour empêcher la continuation du déſordre; & publiant que le Trône eſt rempli, ils font faire les proclamations de police au nom du Maître qu'ils ſuppoſent. Le même Auteur ajoute, que l'élection des Rois entraîne ſouvent de pernicieuſes diviſions. L'aîné des Princes n'a pas plûtôt appris Politique des Grands pour l'arrêter.

(56) Des Marchais, Vol. II. pag. 75. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

la mort du Roi, qu'il intéreſſe tous ſes amis à lui prêter leur aſſiſtance, pour ſe ſaiſir du Palais, & des femmes de ſon Pere. Les Partiſans des autres Princes veillent auſſi pour la cauſe qu'ils embraſſent; parce que celui des concurrens qui ſuccéde le premier n'a preſque rien à redouter des autres, & que le Peuple ne conſent point aiſément à le voir détrôner (57).

Interregne de trois mois & ſon uſage.

On trouve dans Boſman la raiſon qui fait durer l'interregne pendant trois mois; mais elle ne paroît pas ſuppoſer que la mort du Roi demeure (58) ſi longtems ſecrete. C'eſt l'uſage, dit-il, de détruire le Palais qui a ſervi de demeure au Roi décedé. On employe trois mois à faire un nouvel édifice pour ſon Succeſſeur, & pendant le travail, on tranſporte dans quelqu'autre lieu toutes les femmes qui doivent lui appartenir. Les Reines Meres ſont exceptées ſeules de cette tranſmigration.

Sépulture du Roi.

Auſſi-tôt que le nouveau Roi s'eſt mis en poſſeſſion du Palais, il donne des ordres pour les funérailles de ſon Pere. Cette cérémonie eſt annoncée par trois décharges de cinq piéces de canon, l'u-

(57) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 366.

(58) Boſman a peut-être voulu dire qu'elle n'eſt pas publiée ſolemnellement.

ne à la pointe du jour, l'autre à midi, & la troiſiéme, au coucher du Soleil. La derniere eſt ſuivie d'une infiniré de cris lugubres, ſur-tout dans le Palais, & parmi les femmes. Le Grand Sacrificateur, qui a la direction de cette pompe funébre, fait creuſer une foſſe de quinze pieds quarrés, & de cinq pieds de profondeur. Au centre, on fait en forme de caveau, une ouverture de huit pieds quarrés, au milieu de laquelle on place le corps du Roi, avec beaucoup de cérémonie. Alors le grand Sacrificateur choiſit huit des principales femmes, qui ſont vêtues de riches habits, & chargées de toutes ſortes de proviſions, pour accompagner le mort dans l'autre monde. On les conduit à la foſſe, où elles ſont enterrées vives, c'eſt-à-dire, étouffées preſqu'auſſi-tôt par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau.

CÔTE DES ESCLAVES.

Femmes enterrées avec lui.

Après les femmes, on amene les hommes qui ſont deſtinés au même ſort. Le nombre n'en eſt pas fixé. Il dépend de la volonté du nouveau Roi, & du grand Sacrificateur. Mais comme tout le monde ignore ſur qui leur choix doit tomber, les domeſtiques du Roi mort ſe tiennent à l'écart dans ces circonſtances, & ne reparoiſſent qu'après la céré-

Hommes ſacrifiés. Sort du Favori du Roi.

CÔTE DES ESCLAVES.

monie. De tous les Officiers du Palais, il n'y en a qu'un dont le ſort ſoit réglé par ſa condition, & qui ne peut éviter de ſuivre ſon Maître au Tombeau. C'eſt celui qui porte le titre de favori. L'état de cet homme eſt fort étrange. Il n'eſt revêtu d'aucun Office à la Cour. Il n'a pas même la liberté d'y entrer, ſi ce n'eſt pour demander quelque faveur. Il s'adreſſe alors au grand Sacrificateur, qui en informe le Roi; & toutes ſes demandes lui ſont accordées. Il a d'ailleurs quantité de droits, qui lui attirent beaucoup de diſtinction. Dans les Marchés, il prend tout ce qui convient à ſon uſage; & les Européens ſeuls ſont exempts de cette tyrannie. Son habit eſt une robe à grandes manches, avec un capuchon, qui reſſemble (59) à celui des Benedictins. Il porte une canne à la main. Il eſt exempt de toutes ſortes de taxes & de travaux. Cette liberté abſolue, jointe aux témoignages de reſpect qu'il reçoit de tous les Negres, rendroit ſa vie fort heureuſe, ſi elle ne dépendoit pas de celle d'autrui; mais elle doit être empoiſonnée continuellement, par l'idée du ſort qui le menace. A peine le Roi eſt-il mort, qu'on le garde ſoigneuſement à vûe; & ſa tête eſt la premie-

(59) Voyez la Figure.

re

re qui tombe, auſſi-tôt que les femmes ont diſparu dans le tombeau. CÔTE DES ESCLAVES.

Tombeau qu'on éleve au Roi.

Tous ceux qui ſont choiſis pour compoſer le cortége du Roi dans l'autre monde, ont la tête coupée ſucceſſivement. Leurs corps ſont enterrés autour du caveau, dans la grande foſſe, & leurs têtes placées près d'eux. On éleve ſur ce malheureux amas de victimes un monceau de terre, qui ſe termine en pyramide, au ſommet duquel on place les armes du Roi, environnées d'un grand nombre de Fétiches, pour ſervir de Divinités tutelaires (60).

Boſman fait ici ſucceder à cette cérémonie (61) la démolition du Palais, quoiqu'il ait dit, dans un autre lieu, que les trois mois de l'interregne ſont employés à ce travail. Atkins remarque que le nouveau Roi reçoit de la main du grand Sacrificateur un ſabre fort large (62), & qu'en montant ſur le trône il fait au Peuple des préſens conſidérables.

Trois Rois de Juida connus par les Voyageurs.

Les Voyageurs ne nous ont fait connoître que deux ou trois Monarques de Juida. Phillips, qui avoit eu des affaires à cette Cour, en 1694 & 1695, re-

(60) Des Marchais, Vol. II. pag. 74. & ſuiv.

(61) Ce n'eſt apparemment qu'un défaut d'ordre dans la narration.

(62) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 110.

CÔTE DES ESCLAVES.

préſente celui qui regnoit alors, comme un Prince de moyenne taille & d'une phiſionomie commune, mais vif & plein d'eſprit. Il paroiſſoit âgé d'environ ſoixante ans. C'étoit vraiſemblablement le même qui regnoit trois ou quatre ans après, lorſque Boſman arriva dans le Pays. Les obſervations de ces deux Auteurs ſur ſon caractere & ſur ſa conduite nous fourniſſent ici quelques circonſtances, qui n'ont pû trouver place dans le récit précédent.

Caractere du premier.

Suivant l'opinion de Boſman, ce Prince étoit au deſſus de cinquante ans; mais il avoit la force & la vivacité d'un homme de trente-cinq. C'étoit le plus civil & le plus généreux Négre que l'Auteur ait jamais connu. Cependant les conſeils intereſſés de quelques flatteurs changerent par degrés ſes inclinations, juſqu'à le rendre dur & opiniâtre dans ſon commerce avec les Hollandois. Il acceptoit d'abord tout ce qui venoit de leur main; mais enſuite il devint fort difficile ſur le choix des marchandiſes. Il ne voulut recevoir que les meilleures & celles dont il eſperoit le plus de profit; au grand déſavantage des Marchands, qui perdoient beaucoup ſur le reſte, lorſqu'il le falloit vendre ſéparément.

Il s'étoit fait une loi de ſortir de ſon Palais une ou deux fois l'année. Son cortége étoit magnifique, & n'étoit compoſée néanmoins que de ſes femmes; mais il en avoit plus de mille, qui étoient ornées de leurs plus riches parures. C'étoit la ſeule occaſion où les Etrangers puſſent voir cette troupe de Reines. Les tréſors de corail dont elles étoient chargées valoient beaucoup plus que le même poids en or. Quoiqu'il ne fût point accompagné d'un ſeul homme dans cette marche, il faiſoit ſçavoir à ſes Grands de quel côté il vouloit ſe réjouir. Ils s'y rendoient pour l'attendre, avec des précautions pour ne pas ſe trouver ſur le chemin des femmes; car la plus grande faveur qu'il leur accordât dans cette occaſion étoit de les regarder de loin. Il paſſoit le reſte de l'année dans l'enceinte de ſes murs au milieu de ſes favorites. Cependant il avoit des jours réglés pour recevoir ſes Capitaines à l'audience, ſoit qu'il eût des ordres à leur donner, ou qu'il ne voulût ſatisfaire que ſa curioſité en apprenant d'eux ce qui ſe paſſoit dans ſes Etats. Il prenoit plaiſir à recevoir auſſi les Européens, pour les entretenir de leur Pays ou des affaires du Commerce. Boſman paſſoit quelquefois avec lui des

CÔTE DES ESCLAVES.

Promenade qu'il faiſoit une fois chaque année.

Sa vie dans l'intérieur du Palais.

CÔTE DES ESCLAVES.

jours entiers. Leur amuſement, après la converſation, étoit quelquefois des jeux de hazard, pour leſquels ce Prince n'étoit pas moins paſſionné que ſes Sujets. Il ne jouoit pas d'argent ni de marchandiſes, mais un bœuf, un porc, un mouton; & ſi la fortune ne le favoriſoit pas, il envoyoit à l'Auteur ce qu'il avoit perdu, ſans vouloir jamais être payé de ſes gains (63).

Ses enfans.

Il auroit été difficile d'approfondir quel étoit le nombre de ſes enfans; mais l'Auteur en vit quatre, trois garçons & une fille; tous d'une phiſionomie très-agréable, ſur-tout l'aîné qui étoit un des plus beaux Négres que l'Auteur ait jamais vûs. Il étoit regardé comme l'héritier préſomptif de la Couronne; mais on lui connoiſſoit un ſi mauvais caractere & des principes ſi pervers, que tout le monde ſouhaitoit qu'il ne ſuccedât jamais à ſon pere. Il avoit, dans tous les quartiers de la Ville, des émiſſaires, qu'il entretenoit pour voler les Habitans & les Européens. Les biens mêmes de ſon pere n'étoient pas épargnés. Jamais il ne ſortoit de ſon appartement avant la nuit, & Boſman eut l'honneur de recevoir alors pluſieurs fois ſa viſite. C'étoit ſa fierté qui le tenoit

Mauvais caractere de l'aîné.

(63) Boſman, *ubi ſup.* pag. 360. & ſuiv.

renfermé pendant tout le jour. Il ne vouloit, ni ſe montrer aux yeux du Public, ni paroître devant ſon pere. CÔTE DES ESCLAVES.

Le ſecond Prince avoit beaucoup de reſſemblance avec le Roi par la politeſſe & la généroſité. Tous les Grands s'empreſſoient de lui faire leur cour, & paroiſſoient charmés de ſes manieres : d'où l'Auteur croyoit pouvoir conclure que le Pays étoit menacé d'une guerre civile après la mort du Roi. La pluralité des voix ne pouvoit manquer d'être pour le plus jeune de ces deux Princes, tandis que l'aîné employeroit ſes forces domeſtiques & le ſecours des Etrangers pour faire valoir le droit de ſa naiſſance. Mais, dans cette ſuppoſition, Boſman ne doutoit pas (64) que les Européens ne priſſent parti pour ſon frere. C'eſt ce qu'ils ont fait depuis (65) en faveur du Roi qui regne aujourd'hui. François, Hollandois, Portugais, tous les Comptoirs ſe ſont réunis pour établir ce Prince ſur le Trône, au préjudice de ſon frere aîné, qu'ils ont chaſſé du Pays. Caractere du ſecond.

Le Roi dont Boſman nous a laiſſé ce portrait, avoit épouſé deux de ſes filles. Mais la mort les ayant bien-tôt enlevées, il ſe figura que les Fétiches avoient voulu punir ſon crime, & s'engagea par Le Roi de Juida avoit épouſé deux de ſes filles.

(64) Boſman, p. 366. (65) Des Marchais, *ubi ſup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

un ſerment ſolemnel à n'y jamais retomber. Cependant comme la tentation étoit preſſante, parce qu'il lui reſtoit une troiſiéme fille aſſez jolie, il prit le parti de la marier au Facteur du Comptoir Anglois. Boſman, dans un jour de familiarité, ſe plaignit de n'avoir pas obtenu la préférence, & lui déclara qu'il vouloit être dédommagé par un préſent. » J'y conſens, lui dit le Roi, & » je veux que mon préſent porte le nom » d'amende. Mais ma fille, ajouta-t'il, » eſt à votre ſervice, toute mariée » qu'elle eſt. Je n'ai qu'un mot à dire » pour la mettre entre vos bras. « Ainſi les Européens peuvent s'allier à peu de frais au ſang royal. Boſman regrette que cette alliance n'apporte pas plus d'avantage; ſans quoi, dit-il, il auroit eu l'honneur de devenir gendre du Roi de Juida (66).

Il en marie une au Facteur Anglois.

Second Roi connu.

Il paroît qu'en 1721, lorſqu'Atkins aborda ſur cette Côte, c'étoit le Succeſſeur de ce Prince qui occupoit le Trône. Il étoit d'une monſtrueuſe groſſeur (67); & depuis environ douze ans qu'il jouiſſoit de l'autorité ſouveraine il n'étoit pas ſorti une ſeule fois de ſon Palais. On prétendoit, ſuivant le récit de l'Au-

(66) Boſman, p. 346.
(67) Voyage d'Atkins en Guinée, pag. 110.

teur, que n'ayant pas fait au Peuple le préſent que les Rois lui doivent en recevant la Couronne, ſon avarice le portoit à ſe cacher, pour ſe diſpenſer de cette liberalité. D'autres aſſuroient qu'il n'avoit pas reçu le grand ſabre, qui eſt l'emblême de ſon pouvoir, & que cette raiſon lui donnoit quelque défiance de l'attachement du Peuple & de ſa propre autorité. CÔTE DES ESCLAVES.

Troiſiéme Roi.

Des Marchais nous apprend qu'en 1715 (68) le Trône de Juida fut rempli par un nouveau Prince, qui ſe nommoit Amar, & qui l'avoit emporté ſur ſon frere aîné. Mais l'Auteur paroît ſe contredire à la page ſuivante, lorſqu'il nous repréſente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit être l'aîné, puiſque, ſuivant Des Marchais même, c'eſt l'aîné des fils, ou l'héritier préſomptif de la Courone, que l'uſage fait élever dans une condition ſi baſſe. On pourroit douter auſſi ſi c'étoit un nouveau Roi qui poſſedoit le Trône en 1725, quoique Des Marchais, ou peut-être ſon Editeur, ſe donne pour témoin de ſon couronnement. Smith & Snelgrave ſemblent dire, au contraire, que le Prince qui regnoit en 1726 & en 1727 étoit le même

Contradiction de Des Marchais.

Témoignage de Smith & de Snelgrave.

(68) Des Marchais, *ubi ſup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

qui regnoit en 1721, du tems d'Atkins. Ils rendent du moins témoignage que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils euſſent jamais vûs : & Snelgrave dit formellement qu'étant monté ſur le Trône à quatorze ans, il en avoit trente en 1726, qui fut le tems de la révolution. C'eſt mettre ſon acceſſion au Trône en 1710; un an ſeulement plus tard qu'Atkins, qui lui donne douze ans de regne en 1721. On a vû l'Hiſtoire de la révolution de Juida, au Tome III, dans les Relations de Smith & de Snelgrave (69).

§ II.

Milice, Armes & Guerres du Royaume de Juida.

Nombre d'hommes dont l'armée de Juida peut être compoſée.

QUELQU'IDE'E qu'on ait pû prendre de la beauté du Royaume de Juida & du nombre de ſes Habitans, on eſt ſurpris de lire dans les Ecrivains qui ont le mieux connu ſes forces, que le Roi, ſans beaucoup de dépenſe, peut mettre en campagne une armée de deux cens mille hommes. Au premier ordre de ce Prince, les Grands ſont obligés de fournir le nombre de troupes qui eſt reglé pour leurs Provinces, & de leur prépa-

(69) Voyez ci-deſſus les Relations de ces deux Voyageurs.

rer des proviſions; quoique, ſuivant les mêmes Auteurs, la dépenſe des munitions, c'eſt-à-dire, de la poudre & des balles, regarde uniquement le Roi. Une armée ſi nombreuſe devroit rendre ce Prince redoutable à tous ſes Voiſins; mais les ſoldats qui la compoſent ſont ſi foibles & ſi lâches, qu'ils perdent courage à la vûe de cinq mille hommes bien armés, ne fût-ce que d'autres Négres de la Côte d'Or, & qu'à peine oſent-ils ſoutenir la premiere attaque. On apporte pluſieurs raiſons de cette étrange lâcheté. Le Commerce & l'agriculture, dont ils ſont uniquement occupés, leur inſpire une averſion naturelle pour la guerre. D'ailleurs, ils manquent de Chefs; & perſonne d'entre eux n'étant exercé dans le métier des armes, ils ſont obligés d'abandonner la conduite de leurs forces à des gens ſans réputation & ſans expérience. Mais la principale cauſe de leur foibleſſe eſt la crainte de la mort, qui prévaut généralement dans toute la Nation, & qui les rend ſi timides, qu'ils prennent ordinairement la fuite avant que l'Ennemi paroiſſe. Si le hazard leur donne quelque Chef qui ait une étincelle de courage, l'entrée d'une campagne eſt quelquefois brillante, & la troupe qu'il conduit mar-

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Habitans manquent de courage. Raiſons qu'on en donne.

CÔTE DES ESCLAVES.

che avec un air de fermeté. Mais comme celles qui viennent à la ſuite n'ont pas les mêmes raiſons de confiance, elles tournent le dos à la vûe du moindre péril, & mettent les héros qui les précedent dans la néceſſité de prendre le même chemin. On a remarqué (70) que dans toutes leurs retraites, ce ſont toujours leurs Commandans qui donnent l'exemple de la fuite & qui arrivent les premiers à l'Habitation. Boſman (71) leur attribue plus de courage pour la défenſe de leur propre Pays. Mais l'experience le dément, puiſqu'en 1726 ils ſe laiſſerent battre honteuſement par une poignée de Négres du Royaume de Dahomé (72).

Défaut de diſcipline dans la Nation.

Avec un peu de connoiſſance de la diſcipline militaire, on eſt choqué de la diſpoſition de leurs troupes pour une bataille. Il y regne un tel déſordre, que deux mille Européens mettroient en déroute leurs armées de deux cens mille hommes. Jamais ils ne menent d'artillerie en campagne, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, & que leurs Villes n'étant pas fortifiées, il n'eſt jamais queſtion de ſiéges. D'ail-

(70) Des Marchais, Vol. II. pag. 188.

(71) Boſman, *ubi ſupra*, pag. 395.

(72) Boſman, p. 395.

leurs, la facilité qu'ils ont à fuir, les expoſeroit ſouvent à perdre leur canon. L'Auteur admire qu'ils manquent de courage dans leur Patrie; tandis qu'en Amérique ils ſont d'une bravoure ſi déterminée, qu'ils ne connoiſſent aucun danger. Mais il ne faut pas douter que la crainte de l'eſclavage, qui eſt le ſort ordinaire des priſonniers, ne leur abbate preſqu'autant le courage en Afrique que la crainte de la mort; & qu'au contraire le déſeſpoir d'une vie malheuſe ne les excite, en Amérique, à braver toutes ſortes de hazards pour s'en délivrer. Un autre problême, que Boſman n'entreprend pas d'expliquer, c'eſt que malgré leur averſion pour la guerre, les moindres raiſons leur ſuffiſent pour l'entreprendre, & qu'à parler proprement ils ne ſont jamais en paix.

CÔTE DES ESCLAVES.

Elle eſt courageuſe en Amérique.

Des Marchais nous repréſente (73) leur maniere de combattre. Chaque Grand mene les Négres de ſa dépendance, dont il forme un gros peloton, mais ſans ordre & ſans rang. Lorſqu'ils ſont en plus grand nombre que l'Ennemi, ils s'efforcent de l'envelopper. Mais ſi les forces des deux Partis ſont égales, la guerre eſt bien-tôt finie. Chaque Parti ſe retire auſſi vîte qu'il le peut,

Sa maniere de combattre.

(73) Des Marchais, Vol. II. pag. 188.

CÔTE DES ESCLAVES.

ſans craindre d'être jamais pourſuivi dans ſa retraite. Cependant il leur arrive quelquefois de ſe trouver poſtés dans des lieux, d'où ils ne peuvent ſe tirer facilement, & le déſeſpoir les rend alors furieux. Ils ſentent qu'il faut vaincre, ou perir, ou ſe réſoudre à l'eſclavage. L'action commence par des cris, des reproches & des menaces. Ils font une décharge de leurs petites armes, & l'air eſt obſcurci pendant quelques momens d'une nuée de fléches. Les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable. Ils s'approchent enſuite de plus près, pour lancer leurs zagaies & leurs dards, mais ſi couverts de leurs boucliers, qu'à peine leur apperçoit-on la tête. Alors le combat s'échauffe, le tumulte augmente, & s'ils en viennent aux ſabres & aux poignards le carnage eſt d'autant plus furieux qu'ils ne font aucun quartier. Enfin le Parti le plus foible ou le plus maltraité prend la fuite. Les vainqueurs le pourſuivent, & font autant de priſonniers qu'ils en peuvent ſaiſir. Ils retournent enſuite ſur le champ de bataille, pour dépouiller les morts & leur couper la tête, qu'ils emportent comme le témoignage de leur valeur & le monument de la victoire.

Retour des

Le Roi, qui eſt demeuré tranquille

dans ſon Palais, monte ſur ſon trône à l'arrivée de ſes troupes victorieuſes, les reçoit avec des félicitations éclatantes, accorde des éloges & des récompenſes à leurs ſervices, & prend pour ſa part la dixiéme partie des Eſclaves. Chacun retourne enſuite à ſa cabane, attache aux murs les têtes qu'il a coupées, & vend ſes Eſclaves aux Marchands de l'Europe. Quelquefois les parens d'un priſonnier font des propoſitions pour ſa liberté; mais la rançon eſt toujours miſe à ſi haut prix qu'il eſt rarement délivré. Ce n'eſt point un deshonneur, dans la Nation, d'avoir abandonné ſon poſte & ſes armes pour prendre la fuite. Outre que les Grands en donnent toujours l'exemple, chacun eſt porté, par ſon propre interêt, à juſtifier dans autrui ce qu'il auroit fait lui-même (74).

CÔTE DES ESCLAVES.

troupes après la victoire.

Les Négres de Juida ont un grand avantage ſur leurs Voiſins. Ils ſont pourvûs d'armes à feu. Ils s'en ſervent fort habilement. Avec du courage & de la conduite, ils donneroient bien-tôt la loi à toutes les Nations qui les environnent. Leurs armes ſont un aſſez grand nombre de mouſquets, des arcs & des fléches, de fort beaux poignards, des ſabres, de groſſes zagaies, avec une ſor-

Leurs armes à feu.

(74) Des Marchais, Vol. II. pag. 188. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

te de maſſues auxquelles ils ont beaucoup de confiance (75).

Leur habileté à les entretenir.

Ils reçoivent leurs fuſils, leur poudre & leurs balles, des Marchands de l'Europe; imprudence que nous devrions nous reprocher, puiſqu'elle les met en état d'employer nos préſens à notre propre ruine. A la vérité, les fuſils qu'on leur vend ne ſont pas des meilleurs; mais leurs Ouvriers ont aſſez d'habileté pour les réparer & les entretenir. Ils portent des boucliers, d'environ quatre pieds de long ſur deux de largeur, couverts de peaux de bœuf ou d'éléphant. Cependant, comme une maſſe ſi peſante eſt incommode pour la marche & ſur-tout pour la fuite, la plûpart s'en font d'ozier, ou de jonc, ſi bien travaillés & ſi ſerrés qu'ils ſont à l'épreuve des fléches. La grandeur ordinaire de leurs arcs eſt de cinq pieds. Le bois, qui en eſt dur & noueux, ſe trouve en abondance dans les forêts voiſines de l'Eufrates. Leurs fléches ſont de roſeaux, avec une pointe de fer, qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois, qu'ils font durcir au feu après lui avoir donné ſa forme.

Forme de leurs ſabres.

Les Européens leur fourniſſent des ſabres, droits & courbés, mais larges à l'extrêmité. La poignée eſt ordinaire-

(75) Boſman, p. 396.

ment ſans garde, & leur peſanteur marque la force de ceux qui ſont capables de s'en ſervir. Les lames ſont d'environ trois pieds. Mais ils en forgent eux-mêmes; & s'ils ne leur donnent pas plus de légereté, ils les rendent beaucoup plus tranchans. Ceux à qui l'acier manque, en font de bois & de la même forme, qui, au lieu de couper, ſervent à caſſer la tête & les bras. Boſman donne à leurs maſſues une aune de long & cinq ou ſix pouces d'épaiſſeur. Elles ſont fort rondes, fort unies & plus épaiſſes du double à l'extrémité. Tous les Négres ſont pourvûs de cinq ou ſix de ces armes. Le bois en eſt d'une peſanteur ſinguliere. Ils ont tant d'adreſſe à lancer cet inſtrument, qu'ils ne manquent point leur ennemi à la diſtance de pluſieurs pas, & le coup briſe ordinairement la partie qu'il atteint. Les Négres de la Côte d'Or redoutent preſqu'autant la maſſue que le mouſquet (76). Des Marchais peint quelques-unes de ces maſſues avec la tête armée de cloux. Elles reſſemblent beaucoup, dit-il, à celles du Nord de l'Amérique (77).

Côte des Esclaves.

Leurs maſſues.

La longueur des dards eſt d'environ quatre pieds. Ils ſont plus gros au milieu qu'aux deux extrêmités; ce qui aug-

Leurs dards & leurs zagaies.

(76) Le même, *ibid.* (77) Des Marchais, pag. 192.

CÔTE DES ESCLAVES.

mente la force du coup, & le rend plus certain. La pointe, qui eſt de fer barbelu, rend les bleſſures fort dangereuſes. Mais il ne paroît pas que les Négres de Juida ayent la méthode de les empoiſonner, comme ceux des Régions occidentales de la Côte d'Or.

Les zagaies ne different des dards que par leur longueur & par la forme de leur pointe, qui reſſemble à celle de nos demi-piques. Elle eſt de fer ou de bois endurci au feu. Les Négres ſe ſervent de ces deux armes avec tant d'adreſſe, qu'ils frappent un écu à la diſtance de cinquante pas. Tout ſoldat qui eſt ſans fuſil, a pour armes un bouclier, un ſabre ou une maſſue, une zagaie, & deux ou trois dards (78).

Guerres des Peuples de Juida.

Phillips raconte que les Négres de Juida ſont conſtamment en guerre avec ceux d'Ardra, d'Alampo, d'Aquambo, & d'Achim. Le butin ne conſiſte qu'en priſonniers des deux ſexes, qui ſont vendus pour l'eſclavage. Le même Auteur vit à Sabi ſept ou huit cours de ces malheureux captifs, que leurs vainqueurs traitoient avec beaucoup de mépris. Ils inſultoient à leur diſgrace, par des reproches & des injures, mêlés de ſauts & de cris de joie. Phillips ajoute

(78) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 195.

qu'il y en a peu qui ne portent à la poignée de leur ſabre un morceau de la machoire ou du crâne de quelqu'ennemi, qu'ils ſe vantent d'avoir tué. Il joint à cette peinture une Relation des guerres d'*Aforri* contre Juida, qui differe, dans quelques circonſtances, de celle qu'on a déja lûe d'après Boſman & Des Marchais. CÔTE DES ESCLAVES.

Vers l'année 1692, le Roi de Juida ſe crut menacé d'une puiſſante attaque par Aforri, Prince voiſin de ſes Etats, qui faiſoit le commerce des Eſclaves avec les Européens, ſur la Côte d'Alampo, & qui avoit mérité leur eſtime par des qualités fort ſupérieures à celles du commun des Négres. En effet, ſur quelques ſujets de mécontentement, Aforri ſe préſenta ſur la frontiere avec ſes troupes, gagna pluſieurs batailles, & déclara qu'il étoit réſolu non-ſeulement de faire la conquête du Pays, mais de n'abandonner les armes qu'après avoir coupé la tête au Roi. Une menace ſi terrible inſpira tant de frayeur au vieux Monarque de Juida, que ne ſe croyant pas capable de réſiſter par la force, il eut recours à la trahiſon. Ses richeſſes lui firent trouver dans l'armée d'Aforri deux perfides, qui empoiſonnerent ce brave Guerrier. Cependant le nom d'un Guerres du Prince Aforri.

CÔTE DES ESCLAVES.

Ennemi ſi redouté cauſoit encore tant de frayeur au Roi de Juida, que ſuivant les obſervations de Phillips, il ne pouvoit l'entendre prononcer ſans pâlir. Il eſt impoſſible de juger laquelle des deux Relations eſt la plus exacte : mais on remarquera ſeulement que Phillips étoit à Juida quelques années plus près de la guerre d'Aforri, & par conſéquent de ſa mort (79).

Variétés dans les témoignages.

§. III.

Eclairciſſement ſur les Malayens, ou les Malays, Nation qui fait le Commerce à Juida.

LA plûpart des Voyageurs parlent des Malayens ou des Malays, ſans avoir pris ſoin de faire la moindre recherche ſur leur origine. C'eſt une Nation, diſent-ils, qui vient depuis longtems exercer le Commerce dans le Pays d'Ardra, ſans que les Négres de cette Côte aient jamais eu le courage de pénétrer juſqu'aux lieux où l'on ſuppoſe qu'elle eſt établie.

Premiers Malayens qu'on ait vûs ſur cette Côte.

Les premiers Malayens qui aient paru ſur la Côte de Juida, y arriverent en 1704. Ils étoient deux; grands, bien faits & de bonne mine. L'un étoit noir, l'autre bazané. Ils ſçavoient tous deux

(79) Phillips, p. 220.

l'art d'écrire. Ils recueillirent, en forme de Mémoires, tout ce qu'ils remarquerent d'extraordinaire dans le Pays; c'eſt-à-dire, les manieres, les uſages & le prix des marchandiſes. Mais cette curioſité leur devint funeſte. Ils furent arrêtés à Sabi, & ſe rendirent ſans réſiſtance, avec la ſeule précaution de renvoyer à Jakin un Interpréte & quelques domeſtiques qu'ils en avoient amenés. Le Roi de Juida les prenant pour deux eſpions, qui étoient venus obſerver ſon Pays par l'ordre de leur Prince pour en faire quelque jour la conquête, s'en défit ſécretement. CÔTE DES ESCLAVES.

Quelques Négres de Juida, qui faiſoient le Commerce à Jakin & vers le Nord-Eſt, eurent l'occaſion, dans la ſuite, de connoître mieux la Nation des Malayens. Ils trouverent que c'étoit un Peuple doux, civil, ami de la juſtice, avec lequel on pouvoit faire un Commerce avantageux, non-ſeulement en Eſclaves, mais en pluſieurs ſortes de marchandiſes. Un témoignage ſi favorable porta le Roi & les Grands du Royaume de Juida à faire offrir aux Malayens la liberté & la ſûreté du Commerce. Ils accepterent cette offre. Les engagemens furent confirmés ſous la garantie du grand Serpent. Ce Traité, Leur Traité de Commerce avec le Roi de Juida.

CÔTE DES ESCLAVES.

qui ſubſiſte encore, amenant pluſieurs de ces Marchands étrangers à Sabi & à Jakin, Des Marchais eut l'occaſion de les voir & de former avec eux quelque liaiſon.

Qualités de ce Peuple.

Ils parlent la Langue Arabe & l'écrivent fort bien. Leur humeur eſt vive & leur caractere honnête. Ils entendent parfaitement le Commerce. Ils ſont braves, diligens & curieux. L'Auteur, ſans être certain de leur Religion, juge que c'eſt le Mahométiſme. Ils ne voyagent point à pied, comme la plûpart des autres Négres. Leurs montures ſont des chevaux, de la grandeur de nos chevaux de caroſſe. Ils ne les ferrent jamais, parce que la Nature leur a donné des ſabots fort épais & fort durs.

Eloignement de leur Pays.

Les Malayens mettent trois Lunes, c'eſt-à-dire, environ quatre-vingt-dix jours, à faire le voyage de leur Pays au Royaume d'Ardra. Dix lieues par jour en feroient neuf cens. Mais ils s'arrêtent de trois jours l'un, pour donner du repos à leurs Eſclaves, qui ſont chargés de proviſions & de marchandiſes. Ainſi leur Pays n'eſt point à plus de ſix cens lieues d'Ardra.

Leurs marchandiſes. D'où ils les tirent.

Ils apportent des étoffes de coton, des mouſſelines, des calicots & d'autres toiles de Perſe & de l'Inde. Comme on

ne ſçauroit ſuppoſer qu'ils les tirent des Européens, qui leur ſont tout-à-fait inconnus, ils doivent les avoir reçus des Mores de l'Inde ou des Arabes; & l'Auteur en conclut que leur Pays eſt ſitué vers la Mer-rouge, ou ſur les frontieres de l'Abiſſinie. CÔTE DES ESCLAVES.

Leurs habits ſont de longues robbes pliſſées, qui leur tombent juſqu'aux talons, avec des manches fort longues & fort larges. Ils y attachent une ſorte de capuchon ou de bonnet, dont ils ſe couvrent la tête dans l'occaſion. Ces robbes ſont de laine ou de coton; blanches ou bleues, car on ne leur voit jamais porter d'autre couleur. Ils ont des ſandales de cuir, des ceintures ou des écharpes de mouſſeline, avec de grands mouchoirs pendans, & des bourſes ou de petits ſacs qui leur ſervent de poches & qu'ils portent ſur la poitrine, par-deſſus leur robbe. Pour monter à cheval, ils retrouſſent leur robbe & la lient avec leur ceinture. Ils ont la tête raſée; mais ils laiſſent croître leur barbe & mettent leur gloire à l'avoir fort longue. On ne leur voit pas ordinairement d'autre arme qu'un couteau, qu'ils portent à la ceinture, & un ſabre de trois pieds & demi de long, en y comprenant la poignée. Leur ſabre a la forme de nos ba- Leurs habits & leurs armes.

CÔTE DES ESCLAVES.

toirs, c'eſt-à-dire, que la lame eſt plate, ronde par le bout & tranchante des deux côtés. Ils tirent le fer de leur propre pays & lui donnent une trempe excellente. Leurs lames ſont ſi bien travaillées, qu'ils peuvent en porter un paquet ſous le bras comme nous portons un livre. Si l'on frape du plat, elles plient & ne peuvent cauſer aucun mal. Mais les coups du tranchant ſont terribles. On a vû quelquefois, à ces Malayens, des fuſils, qu'ils fabriquent auſſi dans leur contrée; mais ils ſont plus courts que les nôtres, ou plûtôt c'eſt une eſpece d'arquebuſe, qui portent deux onces de balle. Leur poudre ne vaut pas celle de l'Europe. Cependant ils ne marquent point d'empreſſement pour la nôtre; apparemment parce qu'ils la croient trop forte pour la qualité de leurs armes, ſans faire réflexion qu'ils en pourroient diminuer la quantité. Ceux qui ont examiné leurs fuſils, aſſurent qu'ils portent aſſez loin la balle & que leur fabrique reſſemble à celle des nôtres, mais qu'elle a moins de propreté.

Forme de leurs ſabres.

Ils ont des armes à feu.

Productions de leur Pays.

Eſpece de cuivre lumineux.

Le Pays des Malayens abonde en métaux, tels que l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain & le fer. Leur cuivre rouge eſt d'une eſpece ſinguliere. Ils en

ſont des bagues, qu'ils portent au premier doigt de la main droite. L'Auteur aſſure que ces bagues ſont de la nature des phoſphores, & qu'étant placées ſur une table, elles rendent autant de lumiere dans les ténebres que deux flambeaux de cire. Auſſi n'emploient-ils pas d'autres lampes dans leur Pays. Des Marchais acheta d'eux une de ces bagues, pour la valeur de deux écus en marchandiſes, & vérifia leur vertu avec beaucoup d'étonnement. Il ſe propoſoit de l'apporter en Europe, mais il eut le malheur de la perdre. Quel avantage, dit-il, ne tireroit-on pas de ce curieux métal, pour éviter les incendies!

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Malayens n'ont pas le criminel uſage de ſe vendre les uns les autres. Les Eſclaves qu'ils emploient dans leur Pays, ou qu'ils amenent au Marché d'Ardra, ſont des Etrangers qu'ils achetent ſur la route ou dans les régions voiſines. On les préfere à tous les autres, dans le Commerce, parce qu'ils ſont tout à la fois robuſtes & dociles. Ils viennent chargés d'étoffes, de toiles & de dents d'éléphans. Les ſeuls échanges que les Malayens demandent pour ces marchandiſes, ſont des bujis & de l'eau-de-vie. Ils ont pris auſſi, dans ces derniers tems, quelques bijoux de l'Europe.

Nature de leur commerce.

CÔTE DES ESCLAVES.

Leur habileté dans le Commerce & les précautions qu'ils prennent contre la fraude, n'empêchent pas qu'ils ne ſoient remplis de droiture & d'équité.

Religion des Malayens.

Il n'eſt pas aiſé de découvrir leur Religion. Quoiqu'on prétende qu'ils ſoient circoncis, il n'y a rien à conclure d'un uſage qui eſt commun dans toute l'Afrique aux Juifs, aux Mahometans & aux Idolâtres. Mais ce qui fait juger, avec plus de raiſon, qu'ils ſont Juifs, c'eſt qu'ils s'abſtiennent de certaines viandes, & qu'ils prennent ſoin de tuer eux-mêmes & de préparer tout ce qu'ils mangent. Cependant les Mahometans ont auſſi cette pratique. D'un autre côté les Malayens boivent librement de l'eau-de-vie & du vin.

L'Arabe qu'ils parlent eſt fort pur. Ils prient Dieu pluſieurs fois le jour, ſans aucune ablution avant leur priere. Ils n'ont point de Fétiches ni de Grisgris.

Facilité que les François auroient à lier avec eux.

L'affection particuliere qu'ils marquent pour les François pourroit engager la Compagnie de France à lier avec eux un Commerce qui ne ſeroit pas ſans avantage, & qui conduiroit infailliblement à la découverte de leur Pays. Il faudroit employer pour cette entrepriſe un Voyageur habile, qui entendît l'Arabe

&

& qui fût verſé dans l'art de prendre les latitudes & de meſurer les diſtances, mais qui eût ſur-tout autant de conduite que de courage, & qui fût animé par des récompenſes proportionnées à ſes peines. L'Auteur, perſuadé que cette Nation habite les environs de la Mer-rouge ou quelque partie de la Côte Orientale d'Afrique, auroit entrepris le voyage, ſi ſon devoir lui eût permis d'abandonner ſon Vaiſſeau (80). CÔTE DES ESCLAVES.

On a remarqué que pluſieurs Auteurs, tels qu'Atkins & Snelgrave, ont parlé des Malayens ſans aucun éclairciſſement ſur leur origine. Smith, qui en parle auſſi, ſemble avoir porté plus loin ſes informations. Il raconte que ce Peuple eſt originaire de la Peninſule de Malaca, aux Indes Orientales; mais que ſon inclination naturelle pour les courſes & les voyages, lui avoit fait former divers Etabliſſemens à Sumatra, dans les Iſles Moluques & dans d'autres lieux. Les Hollandois s'étant rendus maîtres de la plûpart de ces Pays, & portant la rigueur juſqu'à punir de mort ceux qui faiſoient le Commerce avec d'autres Nations, la haine de l'oppreſſion fit chercher une retraite aux Malayens vers le Cap de Guardafu en Afrique, Eclairciſſement de Smith ſur les Malayens.

(80) Des Marchais, Vol. II. pag. 219. & ſuiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

près de l'embouchure de la Mer-rouge. C'eſt de-là qu'ils entreprennent des voiages d'une longueur ſurprenante, au travers du Continent, juſqu'à la Côte de Guinée, pour faire la traite des Eſclaves avec les Cabaſchirs. Il en vient auſſi, par intervalles, dans le Canton d'Acra & dans les Forts Européens. A l'égard de leurs perſonnes, le même Auteur obſerve qu'ils ſont fort différens des Négres de Guinée, & qu'on les reconnoît facilement pour des Indiens Orientaux. Leur couleur n'eſt que bazanée. Leurs cheveux ſont longs & noirs. Ils portent de longues robbes. Ils ſçavent lire & écrire. Enfin leur langage, ſuivant Smith, eſt le véritable Malayen (81).

Conjectures d'Atkins.

Atkins ſe borne à dire que les Malayens ſont des Turcs noirs, qui habitent le centre de l'Afrique & qui font quelque Commerce avec le Royaume de Juida. Il croit que c'eſt d'eux (82) que les Négres de Juida ont pris l'uſage de la circonciſion. Mais cette opinion auroit peu de vraiſemblance, s'il étoit vrai, comme l'aſſure Smith, que les Malayens tiraſſent leur origine de Malaca. Il paroît certain que la circonci-

(81) Voyages de Smith, pag. 136. & ſuiv. Le Malayen & l'Arabe ne ſont pas la même Langue.

(82) Voyage d'Atkins, pag. 116.

sion est beaucoup plus ancienne ici que leurs transmigrations.

Côte des Esclaves.

CHAPITRE VII.

Histoire Naturelle du Royaume de Juida.

DANS cette région, la saison des pluies commence au milieu du mois de Mai & finit au commencement du mois d'Août. C'est un tems dangereux, dont Phillips se ressentit tristement par les maladies qui se repandirent sur son Vaisseau, même entre les Négres. Il avoit eu le malheur d'arriver dans la rade de Juida au milieu de cette saison. Pendant toute la durée des pluies, les Habitans mêmes ne se déterminent pas aisément à sortir de leurs cabanes. Mais le péril est encore plus redoutable pour les Matelots Anglois. L'eau du Ciel, dit l'Auteur, tombe moins en goutes de pluie qu'en torrens. Elle est aussi ardente que si elle avoit été chauffée sur le feu. Dans les lieux étroits, l'air est aussi chaud qu'il nous le paroît en Europe à l'ouverture d'un four. Il n'y a point d'autre ressource que de se faire rafraîchir continuellement par les Négres, avec de grands éventails de peau (83).

Malignité de l'air dans la saison des pluies.

(83) Voyage de Phillips, pag. 215.

CÔTE DES ESCLAVES.

Le terroir de Juida eſt rouge. Il eſt auſſi fertile qu'on en peut juger par les trois moiſſons qu'il produit annuellement. Cependant les arbres ſont rares ſur la Côte, juſqu'à ce qu'on ait paſſé l'Eufrates, & ne portent aucun fruit. Leur ſtérilité n'empêche pas qu'on ne regarde comme un grand crime, dans la Nation de les abbattre ou d'en couper même une branche. Ils ſont reſpectés des Négres comme autant de Divinités. Les Etrangers ne ſont pas moins ſujets à cette loi que les Habitans. Il en coûta cher à quelques Hollandois, pour avoir entrepris un jour de couper un arbre. Leurs marchandiſes furent pillées & pluſieurs de leurs gens maſſacrés. Des Marchais juge que cette conſécration des arbres eſt une invention politique des Rois du Pays, pour empêcher que le peu qui en reſte ne ſoit entierement détruit (84).

Arbres conſacrés au long de la mer.

Peu de fruits ou médiocres dans le Royaume de Juida.

Outre les mêmes fruits qui croiſſent ſur la Côte d'Or, on trouve ici des tamarins en abondance, & quelques arbres fruitiers qui n'ont pas de noms. C'eſt-à-dire, dans le langage ordinaire de l'Auteur, qu'il ne put s'en procurer la connoiſſance; ou que la médiocrité des fruits lui ôta la curioſité de s'en in-

(84) Des Marchais, p. 14. & 205.

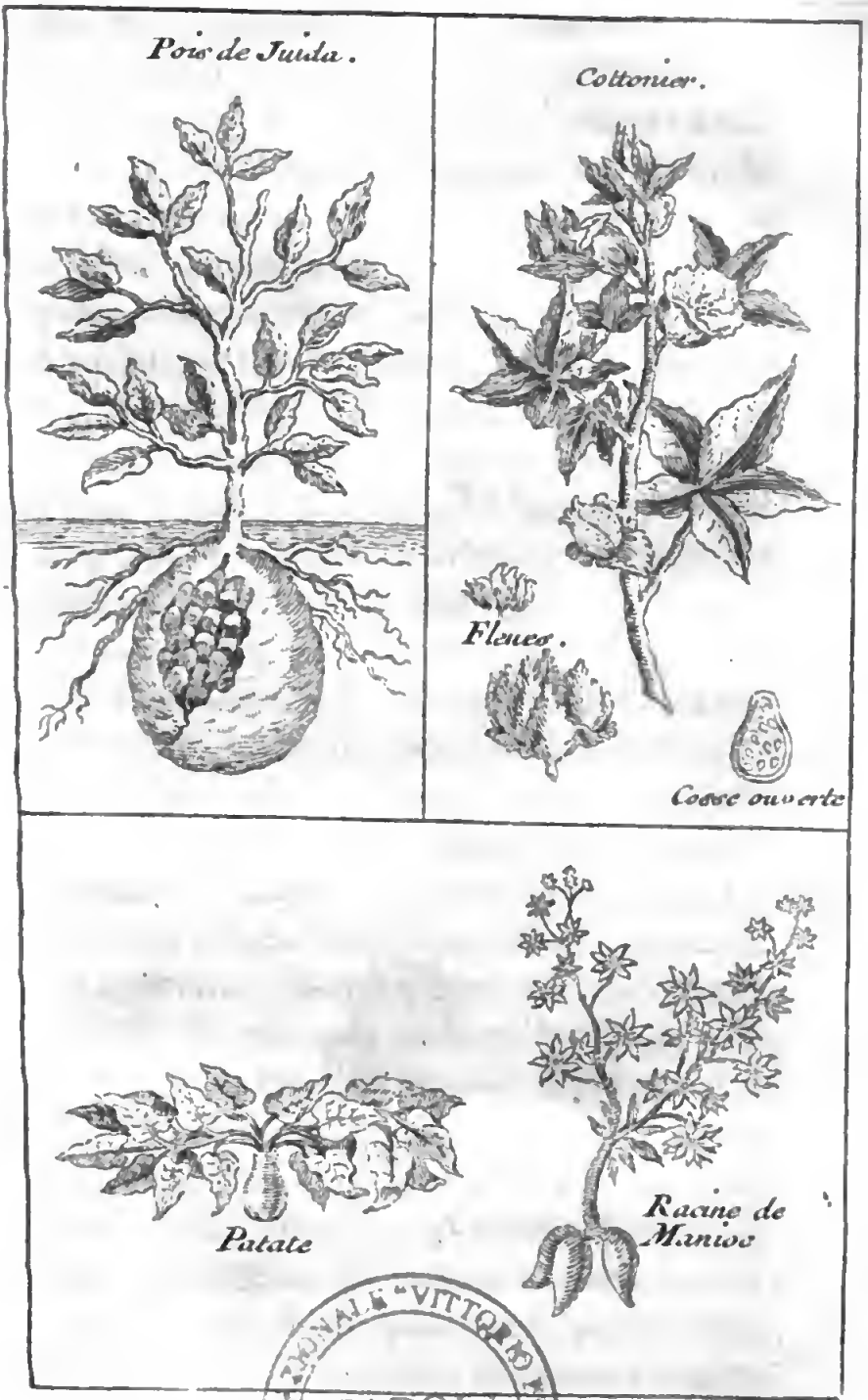

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

T. IV. N.° VII.

former, comme il avoue que cette raiſon l'empêche de les décrire (85). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Pays eſt rempli de palmiers; mais les Habitans ont peu de paſſion pour le vin qu'on en tire. Leur biere eſt une liqueur qu'ils préferent au vin, & la plûpart ne cultivent leurs palmiers qu'en faveur de l'huile. Quoique l'Auteur parle des fruits du Pays avec ſi peu d'eſtime, il eſt perſuadé, dit-il, que le terroir étant ſi fertile, l'Afrique & l'Europe n'ont pas de fruits qui n'y proſperaſſent merveilleuſement.

Le *Polon*, ou l'arbre qui porte le nom de Fromager dans les Iſles de l'Amérique, eſt ici fort commun, & produit une eſpece de duvet, court, mais d'une grande beauté, qui fait de fort bonnes étoffes, lorſqu'il eſt bien cardé. Un Directeur Anglois en fit teindre une piece en écarlate. Tous les Européens du Pays furent charmés de ſa fineſſe, de ſa force, & de l'excellence incomparable de la couleur. On pourroit employer auſſi cette eſpece de coton à faire des chapeaux qui ſeroient, tout à la fois, beaux, legers, & fort chauds. Le polon ou le fromager.

Des Marchais vante un petit fruit rouge, qui n'a, dit-il, ni nom, ni figure, & qui ne laiſſeroit pas d'être utile Fruit rouge fort vanté.

(85) Boſman, p. 393.

CÔTE DES ESCLAVES.

en France, s'il y pouvoit croître. Dans cette eſpérance, il en prit de la graine, qui reſſemble beaucoup aux pepins de nos poires. Ce fruit, quand on le mâche ſans l'avaler (86), a la proprieté de faire trouver une ſaveur fort douce aux choſes les plus aigres, ou les plus ameres Il y a beaucoup d'apparence, ſur cette deſcription, que c'eſt le *Kola*, dont Boſman rapporte les vertus dans ſa Relation de la Côte d'Or, mais qu'il ne nomme point entre les fruits du Royaume de Juida. Il croît, dit-il, ſur des arbres fort épais. Sa groſſeur ſurpaſſe un peu celle de la noix, & ſa coquille eſt à peu près la même. L'intérieur eſt naturellement diviſé en pluſieurs parties, les unes rouges, d'autres blanches. Les Européens ſont auſſi paſſionnés que les Négres pour ce fruit. On ſe contente de le mâcher pour en tirer le jus, & l'on jette le marc. Le goût en eſt âcre, aſſez amer, & capable même de reſſerer un peu la bouche. On lui attribue une vertu diuretique; mais ſes admirateurs prétendent qu'il fait trouver le vin de palmier beaucoup plus agréable. Boſman, qui le regarde d'ailleurs comme un mauvais fruit, ne croit pas qu'aucune de ces deux raiſons doi-

Il a les propriétés du kola. Le kola, décrit par Boſman.

(86) Des Marchais, Vol II. pag 203.

ve le rendre plus eſtimable. On le mâche ordinairement avec un peu de ſel & de malaguete. Les Habitans le nomment *Buſi*, & les Hollandois *Koel*. Mais l'Auteur lui donneroit plus volontiers le nom de Bétel d'Afrique, ou d'*Areka*, parce qu'il a le goût & les proprietés du Bétel (87).

CÔTE DES ESCLAVES.

Il le nomme Bétel d'Afrique.

Le terroir de Juida, ſuivant le même Voyageur, eſt auſſi propre à la culture des canes de ſucre & de l'indigo, qu'aucun autre Pays du monde. Il inſiſte particuliérement ſur l'indigo, qui y croît déja fort abondamment, & qui égale, dit-il, s'il ne ſurpaſſe pas, celui de l'Aſie & de l'Amérique. Les Habitans n'ont preſque pas d'autre teinture pour leurs habits; mais comme ils ignorent la bonne méthode de la préparer, ils y employent beaucoup plus de tems qu'elle n'en demande. Leur indigo, dit Boſman, produiroit bien plus en Hollande que les étoffes mêmes qu'il ſert à teindre.

Cannes de ſucre & indigo.

Les Négres de Juida font de leurs patates une ſorte de pain, qu'ils mangent avec tous leurs autres alimens. Ils ont des ignames, mais moins bonnes & moins abondamment que ſur la Côte d'Or. Auſſi n'en font-ils pas beaucoup

Combien le terroir eſt propre aux légumes.

(87) Deſcription de la Guinée par Boſman, p. 307.

CÔTE DES ESCLAVES.

d'uſage. Ils ont des oignons & du gingembre ; mais en petite quantité. Toutes les racines qui ſe trouvent ſur la Côte, croiſſent ici avec peu de culture. Boſman eut la curioſité de ſemer des choux, des carottes, des navets, des ſercifix d'Eſpagne, du perſil, & d'autres légumes qui vinrent auſſi parfaitement qu'en Europe. Il aſſure même que le premier terroir du monde pour les légumes & les ſalades eſt celui de Juida. On y voit en abondance pluſieure eſpeces de petites féves. Les Hollandois en employent une à faire leurs gauffres, qui portent ici le nom d'*Ackraes*, & qui ſont auſſi légéres que celles de Hollande. Si le goût en paroît d'abord étrange, on s'accoutume bien-tôt à le trouver agreable (88). Cette pâtiſſerie ſe fait à l'huile.

Pois ſingu-liers.

Des Marchais fait obſerver particuliérement une ſorte de pois, dont il prit ſoin d'emporter de la ſemence. Ils produiſent un arbuſte, tel que celui du piment, ou du poivre rouge, de la hauteur de dix-huit ou vingt pouces. La forme de la tige, de l'écorce, & des feuilles a tant de reſſemblance auſſi avec celle du piment, qu'on a peine à les diſtinguer. Ils ne portent point de fleurs

Leur deſcription.

(88) Le même, p. 393.

(89). Les pois croiſſent dans une coſſe, ou une membrane, preſqu'auſſi forte que le parchemin. Elle eſt placée au bas de la tige, entre les racines, dont la plante tire ſa nourriture. Cette coſſe, ou ce ſac contient depuis cent vingt, juſqu'à cent cinquante pois, tendres, aiſés à digerer, & d'un auſſi bon goût que ceux de l'Europe. On en fait d'excellens potages. Le tems de leur maturité pour les Négres, eſt lorſque les feuilles commencent à jaunir. Ils arrachent alors la plante ou l'arbuſte, avec ſes racines, & la membrane s'ouvre facilement, pour rendre le fruit. Mais les Européens les cueillent plûtôt, & les mangent verds comme nos petits pois. Enſuite, s'ils les veulent plus murs, ils laiſſent ſécher le reſte ſur la plante. Ces pois ſe ſement à la fin des pluies. Six ſemaines leur ſuffiſent pour croître & meurir. L'Auteur juge que s'ils étoient cultivés avec plus de ſoin, & ſur-tout mieux arroſés d'eau, on pourroit en recueillir pluſieurs moiſſons (90). CÔTE DES ESCLAVES.

Le Pays a trois ſortes de bled. On met au premier rang le grand *Milhio*, qui eſt auſſi bon que celui de la Côte d'Or, ſans être auſſi gros. Mais les Négres ne s'en ſervent ici que pour la compoſition Trois ſortes de bled.

(89) Voyez la Figure. (90) Des Marchais, *ubi ſup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

de leur biere, & ne ſement que ce qui eſt néceſſaire pour cet uſage.

Abondance de la moiſſon.

Le petit *Milhio* ou le maïz, qui reſſemble à celui de la Côte d'Or, eſt l'objet principal du travail de la Nation. On le ſeme deux fois l'année, quoique moins abondamment dans une ſaiſon, que dans l'autre. La terre en eſt ſi couverte, dans la meilleure des deux ſaiſons, qu'à peine y reſte-t'il des ſentiers pour le paſſage. On peut s'imaginer quelle eſt l'abondance de la moiſſon dans un Pays ſi fertile. Cependant il arrive plus ſouvent de manquer de maïz à la fin de l'année, que d'en avoir de reſte; autant, parce que le Pays eſt exceſſivement peuplé, que par l'habitude où l'on eſt d'en vendre beaucoup tous les ans aux Popos, & à d'autres voiſins.

Effets de la famine dans le Pays.

De-là vient qu'une année ſtérile cauſe ici une famine incroyable. On a vû des perſonnes libres, ſe vendre aux Européens pour ſe procurer des vivres, & d'autres, accorder la liberté à tous leurs Eſclaves, parce qu'ils ſe trouvoient dans l'impoſſibilité de les nourrir. Un Vaiſſeau Anglois, profitant un jour de cette calamité publique, fit une groſſe cargaiſon d'Eſclaves, qui ne lui couta que des vivres.

La troiſiéme ſorte de Milhio reſſem-

ble à la ſeconde par la tige, que l'Auteur compare à celle de l'avoine. Le grain en eſt rougeâtre, & demeure ſept ou huit mois en terre avant que d'être mûr. On ne le mange point. Les Négres le mêlent avec le grand milhio pour faire leur biere, & la rendre plus forte. CÔTE DES ESCLAVES.

Les femmes du Pays entendent fort bien l'art de braſſer cette liqueur. Entre pluſieurs eſpeces, elles en compoſent une qui vaut la biere forte de Hollande, mais qui ſe vend une riſdale le le pot, tandis que la biere commune ſe donne à trois ſols. Tous les Habitans, ſans en excepter les Eſclaves, boivent uniquement de la biere, parce que l'eau de leurs puits, qui ont ordinairement vingt ou trente braſſes de profondeur, ſur ſept ou huit pieds de large, eſt ſi froide & ſi crue, qu'elle ne peut être que fort mal ſaine dans un climat ſi chaud. On n'en ſçauroit boire quatre jours ſans gagner la fiévre. D'un autre côté, comme la biere forte eſt trop chaude, les Européens ſont obligés d'y mêler une égale quantité d'eau, ce qui en fait une liqueur ſaine & agréable. Boſman ajoute, qu'il n'y a point un ſeul four dans le Pays. Les Habitans cuiſent tout à l'eau, juſqu'à leur pain (91). Biere du Royaume de Juida.

(91) Boſman, pag. 39.

CÔTE DES ESCLAVES.

Animaux du Pays.

Le Royaume de Juida eſt trop peuplé pour ſervir de retraite aux bêtes farouches. Les éléphans, les buffles, & les tygres (92) s'arrêtent dans les montagnes qui ſéparent le Pays des terres intérieures. Mais on y voit des dains, & ſur-tout une fort nombreuſe eſpece de liévres (93), qui reſſemblent à ceux d'Apam & d'Akra, & qui ont auſſi quelque reſſemblance avec ceux de l'Europe. Des Marchais ne trouve ni les liévres, ni les lapins de Juida, d'auſſi bon goût que les nôtres. En récompenſe on y voit les plus beaux ſinges du monde, & de toutes les eſpeces, mais ils ſont tous également méchans. Ceux de Jakin ſont extrêmement jolis, & capables d'apprendre tout ce qu'on leur montre, pourvû qu'on les inſtruiſe le fouet à la main. Ils ſont d'un naturel ſi capricieux, qu'on ne peut les vaincre qu'à force de corrections (94).

Le Pays ne manque point de chevaux, quoiqu'ils ne vaillent guéres mieux que ceux de la Côte d'Or. L'Auteur étant obligé de ſe rendre par terre

(92) Phillips rapporte, ſur le témoignage d'autrui, qu'il y a beaucoup d'éléphans, de lions, de tigres, de léopards, &c. dans les parties hautes du Pays, pag. 223.

(93) Boſman, p. 249. & 390.

(94) Des Marchais, Vol. II. pag. 210.

à Mina (95), en acheta cinq ou six, dont le meilleur ne lui revint pas à plus de quatre livres ſterling. Phillips nomme Juida pour le ſeul Pays de l'Afrique où il ait vû des chevaux; mais fort petits, dit-il, fort indociles, & propres ſeulement à ſervir de nourriture aux Négres, qui en aiment la chair autant (96) que celle des chiens. Cependant Des Marchais aſſure qu'il n'a vû aux environs de Sabi, ni chevaux, ni chameaux, ni ânes, ni mules; & que pour le tranſport des fardeaux, les Négres n'ont pas d'autre commodité que leurs (97) épaules. Côte des Esclaves.

Les Quadrupedes privés, tels que les bœufs; les vaches, les chevres, & les porcs, ne ſont pas différens de ceux de la Côte d'Or; mais la beauté des prairies, & l'excellence de l'herbe les rendent plus gras, plus charnus, & de beaucoup meilleur goût. Ils ne ſont pas même trop chers (98), car on achete un bœuf ou une vache pour dix riſdales, un mouton pour deux, un porc de même, & une chévre pour la moitié. Phillips ne paya pour une vache (99) que vingt ſchellings d'Angleterre en marchandi- Qualités des quadrupedes.

(95) Boſman, p. 389.
(96) Phillips, pag. 215. & 228.
(97) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 211.
(98) Boſman, *ubi ſup.*
(99) Phillips, pag. 215. & 228.

CÔTE DES ESCLAVES.

ſes. Il n'eſt pas aiſé, ſuivant Des Marchais, de rendre raiſon de la petiteſſe des bœufs & des vaches de Juida, quand on conſidere que les pâturages y ſont excellens, & qu'on n'y employe point ces animaux au travail, comme dans le Pays du Senegal. Il ajoute néanmoins que le bœuf eſt tendre, gros, & (1) nourriſſant.

Porcs de Juida.

Phillips vante les porcs de Juida. Ils ſont fort gras, dit-il, & donnent d'excellent lard, plus doux même, & plus blanc que celui d'Angleterre. Comment ne ſeroit-il pas bon, ajoute-t'il, lorſque les plus pauvres Négres ont plus de conſidération pour leurs porcs que pour eux-mêmes, & les nourriſſent mieux? Cependant Des Marchais ne juge pas ſi avantageuſement des porcs du Pays. Il prétend que n'ayant guéres d'autre nourriture que les immondices des rues, leur chair n'eſt pas ſi ſaine, ni de ſi bon goût que dans d'autres Pays. Elle n'eſt pas facile à digerer. Elle cauſe des maladies aux Européens. Mais les Négres, qui ont l'eſtomac beaucoup plus chaud, n'en reſſentent aucune incommodité. Le même Auteur loue le veau & les (2) chevreaux de Juida. Il ne trouve pas le mou-

(1) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 214.

(2) Boſman, *ubi ſup.*

ton de la même bonté, & lui reproche de ſentir le ſuif. Phillips dit au contraire que les chevreaux ne valent pas mieux que le mouton (3). CÔTE DES ESCLAVES.

En parlant du culte des ſerpens, on n'a point aſſez expliqué leurs propriétés. Atkins en diſtingue deux ſortes : l'une noire & venimeuſe ; l'autre ſi incapable de nuire, que ſa douceur l'a fait ériger en Divinité. Ces Dieux du Royaume de Juida ſont jaunes, & marbrés dans quelques parties de la peau. Ils ont le gozier fort étroit, mais capable de dilatation, comme la plûpart des ſerpens, juſqu'à devenir auſſi gros que le bras, lorſqu'ils prennent leur nourriture. On prétend qu'ils font la guerre aux reptiles venimeux, & qu'ils détruiſent différentes ſortes de vermines (4), qui ſont auſſi fort nuiſibles aux grains. Snelgrave regarde ces ſerpens, comme une eſpece tout-à-fait ſinguliere. Ils ont, dit-il, le milieu du corps fort gros, & le dos rond comme (5) les porcs, mais la tête & la queue fort petites ; ce qui rend leur mouvement d'une extrême lenteur. Il ajoute, que le Diverſes eſpeces de ſerpens.

(3) Phillips, p. 221.

(4) Des Marchais, *ubi ſup.*

(5) Cette deſcription n'eſt pas différente de celle qu'on a déja lûe ; mais on a peine à concevoir qu'un animal ſi maſſif & ſi lent ſoit capable des exercices qu'on lui attribue.

CÔTE DES ESCLAVES.

fond de leur couleur eſt jaune & blanc, avec un mélange de rayes brunes, & que leur morſûre ne cauſe aucun mal.

Phillips vit, dans pluſieurs cantons de Juida, des ſerpens noirs, d'une groſſeur prodigieuſe, & ſi peu nuiſibles, qu'il les croit de la même eſpece que ceux qu'on adore. Les Négres l'aſſurerent qu'il n'en devoit rien craindre; & ſouvent il les voyoit entrer dans ſa chambre, & juſque dans ſon lit. La caution des Négres ne ſuffiſant pas pour le raſſurer, il s'éloignoit avec beaucoup de frayeur. Alors quelques Domeſtiques Négres, qu'il avoit toujours près de ſon lit, prenoient doucement ces animaux dans leurs bras, & les portoient dans quelque champ voiſin, ſans leur faire de mal, & ſans en recevoir. Ils leur rendoient le même ſervice, lorſqu'ils les trouvoient dans quelque chemin. On aſſura l'Auteur qu'il en avoit couté la vie à pluſieurs Européens, pour avoir tué un de ces monſtres (6).

Oiſeaux. Leur multitude & leur beauté.

Une auſſi belle Contrée que celle de Juida, eſt l'azile naturel des plus belles eſpeces d'oiſeaux. Le nombre en eſt infini, & leur beauté n'eſt comparable qu'à leur varieté. Cependant l'oiſeau à

L'oiſeau à couronne

(6) Phillips, *ubi ſup.* pag. 223. & ſuiv.

couronne (7) y eſt moins beau qu'en Guinée. Il a la taille & les jambes du butor. La touffe, dont il eſt couronné, eſt jaunâtre, & mêlée de quelques plumes jaſpées. Le plumage du corps eſt noir. Les aîles ſont compoſées de groſſes plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Il a, des deux côtés de la tête, des taches d'un beau pourpre. Le devant, qui eſt couvert d'un duvet noir fort ſerré, a l'apparence du velours. Ces oiſeaux, dit l'Auteur, ſont ſi recherchés en Europe, qu'on reçoit ſans ceſſe aux Comptoirs des inſtances & des ordres pour en faire partir. Il ajoute, que le Roi d'Angleterre (8) parut charmé d'en recevoir un, dont la Compagnie lui fit préſent; mais que pour lui, ſi l'on excepte la tête & le col, il ne leur trouve rien d'admirable (9), & que le corps lui paroît plûtôt laid que beau. Il fit tirer dans la même planche un oiſeau du même Pays, qui eſt de la groſſeur d'un poulet, avec le col & les jambes courtes, les yeux & les ſourcils comme ceux de l'homme, le bec court & fort épais. Sa couleur eſt un mélange de noir & de bleu. Il a les jambes & le bec d'une force ſinguliere (10).

CÔTE DES ESCLAVES.

moins beau à Juida qu'en Guinée.

(7) Voyez les Figures.
(8) Guillaume III.
(9) Boſman, p. 364.
& ſuivantes.
(10) Le même, p. 391.

CÔTE DES ESCLAVES.

Différentes sortes de beaux oiseaux.

Les oiseaux les plus extraordinaires du Pays ont déja paru dans la description (11) des Côtes Occidentales de l'Afrique, sous le nom général d'oiseaux rouges, bleus, noirs, ou jaunes. Ils ne sont pas connus autrement; & leur différence ne consiste ici que dans l'éclat de leurs nuances, qui sont un peu plus vives & plus luisantes. Le sieur Brue en apporta quelques-uns à Paris; mais l'Auteur observe qu'il manque une circonstance à ses remarques. Il ne fit point attention qu'à chaque mue ces oiseaux changent de couleur; de sorte, qu'après avoir été noirs cette année, ils deviennent bleus ou rouges l'année suivante, & jaunes ou verds l'année d'après. Leurs changemens ne roulent jamais qu'entre ces cinq couleurs, & jamais ils n'en prennent plus d'une à la fois. Le Royaume de Juida est rempli de ces charmans animaux: mais ils sont d'une délicatesse qui les rend fort difficiles à transporter. La plupart des perroquets de Juida sont gris, avec quelques plumes rouges à la tête, aux aîles & à la queue. Ils s'apprivoisent facilement, & n'apprennent pas moins vîte à parler.

Ils changent de couleur à chaque mue.

Les perdrix rouges, les faisans, les

(11) Voyez l'Histoire Naturelle du troisiéme Tome.

grives, les tourterelles, les pintades, les canards ſauvages, les ſarcelles, les bécaſſes, les ortolans, les pigeons ramiers, ſont fort bons (12) dans leur eſpece; & l'abondance en eſt ſi grande, que tout le Pays en paroît couvert. Les pies & les canards domeſtiques, les bécaſſines, & vingt autres ſortes d'oiſeaux de table, ſe trouvent communément, & ſe vendent à fort bon marché. En ordonnant le ſoir à un Négre d'aller à la chaſſe le jour ſuivant, on eſt sûr d'avoir pluſieurs pieces de gibier, dont il ſe croit bien payé par une douzaine de pipes. Les tourterelles ſont particuliérement en ſi grand nombre, qu'un Chaſſeur Hollandois du Comptoir de Boſman auroit parié d'en tuer cent tous les jours, depuis ſix juſqu'à neuf heures du matin, & depuis ſix heures du ſoir juſqu'à neuf (13).

CÔTE DES ESCLAVES.

Chaſſe facile & abondante.

Phillips parle d'un grand nombre de prodigieuſes chauves-ſouris, qui ſe logent pendant le jour ſur les grands arbres. Un Anglois, qui avoit tiré au hahard un coup de fuſil à petit plomb, fut effrayé d'en voir tomber plus d'une douzaine, de la groſſeur de (14) nos merles. Des Marchais obſerve que ſi l'on man-

Chauves-ſouris monſtrueuſes.

(12) Des Marchais prétend que les perdrix n'ont pas le fumet des nôtres, Vol. II. pag. 209.

(13) Boſman, p. 390.

(14) Phillips, p. 223.

CÔTE DES ESCLAVES.

geoit ici les chauves-ſouris, comme aux Indes Orientales, on n'auroit jamais à craindre la famine. Elles ſont, dit-il, ſi communes, qu'elles obſcurciſſent le ciel au coucher du ſoleil. Le matin à la pointe du jour, elles s'attachent au ſommet des grands arbres, pendues l'une à l'autre, comme un eſſain d'abeilles, ou comme une grappe de noix de cocos. C'eſt un amuſement fort agréable de rompre cette chaîne, d'un coup de fuſil, & de voir l'embarras où ces hideuſes créatures ſont pendant le jour. Leur groſſeur commune eſt celle d'un poulet. Elles entrent ſouvent dans les maiſons, où les Négres ſe font un paſſe tems de les tuer. Mais ils les regardent avec une ſorte d'horreur; & quoique la faim paroiſſe les preſſer continuellement, ils ne ſont pas tentés d'en manger (15).

Où elles ſe retirent pendant le jour.

Volaille domeſtique.

La volaille domeſtique ne conſiſte ici, comme ſur la Côte d'Or, qu'en trois ſortes d'animaux; des cocqs, & des poules d'Inde, des canards, & des poulets. Le nombre des deux premieres eſpeces eſt médiocre; mais les poulets ſont dans une abondance incroyable. Quoique petits, ils ſont gras, & de fort bon goût. Le prix eſt de ſix ſols en marchandiſes, & de trois ſols en argent. Boſman trou-

(15) Des Marchais, Vol. II. pag. 208.

voit encore plus d'avantage à les acheter pour des pipes. Avec trois pipes, dit-il, il étoit sûr d'avoir le meilleur poulet (16). CÔTE DES ESCLAVES.

Phillips ne trouva point ici les canards, qu'on a nommés de Moscovie, aussi communs que sur la Côte d'Or. Mais il parle, avec la même admiration que Bosman, de la multitude des oiseaux de riviere, & de l'abondance de la volaille (17).

Enfin, les oiseaux de proie ne sont pas non plus en aussi grand nombre ici que (18) sur la Côte d'Or. Phillips se plaint de l'incommodité qu'on reçoit des mosquites. La moindre de leurs picqueures enflamme la chair, & cause de l'enflure, avec une demangeaison excessive. Le meilleur remede, que l'expérience ait appris à l'Auteur, est de frotter la partie blessée, avec du jus de limon, ou du vinaigre. La douleur n'augmente un moment, que pour s'appaiser presqu'aussi-tôt. Mais ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant la nuit, n'ont pas d'autre ressource que de faire veiller un Négre, avec un grand éventail de peau, qui sert en même-tems à rafraîchir l'air (19).

Oiseaux de proie.

Incommodité des mosquites.

(16) Bosman, *ubi sup.*
(17) Phillips, p. 221.
(18) Bosman, p. 391.
(19) Phillips, p. 215.

CÔTE DES ESCLAVES.

Quoique la mer ſoit toujours groſſe, & les vagues dans une agitation continuelle, le poiſſon eſt en abondance dans la rade de Juida, & les Négres ſe hazardent ſans crainte dans leurs Canots, pour le prendre à la ligne; car il eſt impoſſible d'employer le filet. Les Scharks ou les Requins, qui ſont en grand nombre au long de la Côte, leur dérobent toujours une partie de leur pêche.

Deux poiſſons ſinguliers. La lune & le ſinge.

Deſcription du ſinge.

Des Marchais prit ici deux poiſſons fort extraordinaires. Le premier que les Matelots ont nommé *Lune*, eſt décrit dans l'Hiſtoire Naturelle de notre troiſiéme Tome. Le ſecond, a reçu le nom de *Singe*, & ce n'eſt pas ſans raiſon. On le prend à la ligne, ou avec le harpon, lorſqu'il s'approche aſſez d'un Vaiſſeau pour recevoir le coup. C'eſt un fort gros animal. Il s'en trouve d'environ dix pieds de long. Sa largeur eſt de trois ou quatre pieds, depuis l'extrémité du col, juſqu'au tiers de ſa longueur, où diminuant inſenſiblement, il ſe termine en queue ronde & fort longue. Son nom lui vient de ſa tête & de ſa queue. La tête eſt ronde & les yeux petits. Le poil qui eſt entre le nez & les lévres a l'apparence de deux mouſtaches. Le menton eſt fort court, & le col parfaitement diſtingué du corps. Le ſommet de la tête

eſt couvert d'une excreſcence, qu'on prendroit pour une couronne. Il a quatre nageoires, & deux autres excreſcences, dont la plus grande, qui eſt à l'extrémité du col, a la forme d'une ſpatule. Elle eſt longue, large, & très-forte. Celle de la queue eſt un peu plus petite. Les quatre nageoires reſſemblent à la barbe ou aux mouſtaches d'une baleine. On peut donner le nom de mains aux deux premieres, ſi l'on veut conſidérer leur uſage, plûtôt que leur forme. Elles peuvent ſe joindre au-deſſous du ventre ou ſur le col, & porter à la gueule tout ce qu'elles ſaiſiſſent. Les deux autres ſont placées au deſſous du ventre; & ſont plus petites que celles du devant. On ne leur connoît pas de qualités extraordinaires. Ce poiſſon eſt fort vif, & nage avec beaucoup de légereté. Lorſqu'il ſe montre ſur la ſurface de l'eau, avant qu'il ait ſaiſi l'hameçon, ſes mouvemens & ſes ſauts ſont fort amuſans. Il s'approche de l'amorce, il obſerve, il y touche du bout des lévres, & ſe retire. Il l'avalle enfin; mais auſſi-tôt qu'il ſe trouve pris, il fait cent contorſions qui réjouiſſent les ſpectateurs.

CÔTE DES ESCLAVES.

Le ſinge n'a pas d'écailles; mais ſa peau eſt marquetée de petites puſtules comme celle du Requin. Elle eſt noire,

Il devroit être nommé Négre.

CÔTE DES ESCLAVES.

& même auſſi brillante que le jais, lorſque l'animal eſt vivant; mais après ſa mort elle perd bien-tôt ce luſtre. Sa chair eſt bonne, ſans être extrêmement délicate. Les Européens la trouvent le goût du bœuf maigre. Il ſe nourrit de poiſſon & d'herbes marines. L'Auteur eſt ſurpris que la couleur, & la Côte qu'il fréquente, ne l'ayent pas fait nommer Négre, plûtôt que Singe (20).

Poiſſons d'eau douce.

Les rivieres d'eau douce fourniſſent quantité d'excellens poiſſons, entre leſquels il s'en trouve de fort gros (21). Le Roi en faiſoit quelquefois des préſens conſidérables au Capitaine Phillips. Comme les deux principales rivieres qui traverſent le Royaume de Juida ſont fort poiſſonneuſes, les Habitans ont moins d'ardeur que leurs voiſins pour la pêche de la mer, & le poiſſon eſt toujours à bon marché dans le Pays. Les mêmes rivieres ſont remplies de toutes ſortes de coquillages, de groſſes anguilles, de ſurmullets, d'anges, de mullets, d'une eſpece de poiſſon blanc qui reſſemble au brochet, & même de ſoles & de raies, qui remontent par l'embouchure, & qui ſont beaucoup meilleures que celles qui ſe pren-

(20) Des Marchais, Vol. II. pag. 19. & ſuivantes.
(21) Phillips, p. 221.

nent

nent en pleine mer. On trouve, dans l'Eufrates, des crocodiles, qui détruiſent quantité d'autres poiſſons, des Lamentins, ou des vaches de mer; des chevaux de riviere, que les Négres haïſſent mortellement, à cauſe du ravage qu'ils font dans leurs moiſſons. Ils en tuent un aſſez grand nombre, à coups de fuſil; & mangeant la chair, qu'ils trouvent excellente, ils vendent (22) les dents. Phillips obſerve qu'à Sabi, près du Palais Royal, il y a deux grands étangs, remplis d'*Alligators*, & que le Roi s'en fait honneur, comme d'une magnificence extraordinaire. On les voit dormir tranquillement ſur les bords, à la chaleur du ſoleil, ou nager en montrant le muzeau. Les plus grands n'ont pas plus de quatre aunes de long. L'Auteur a quelquefois pris plaiſir à leur jetter un morceau de terre, (car à l'exception du kanki, qui ſe tranſporte, on ne trouveroit pas une pierre dans le Pays). Ils ouvroient une gueule fort large, & pouſſant un grand cri, ils plongeoient auſſi-tôt dans l'étang. Un jour, Phillips leur fit jetter une chévre morte. Elle fut déchirée à l'inſtant; mais elle cauſa une guerre furieuſe entre ces monſtres, qui s'en arrachoient

CÔTE DES ESCLAVES.

Etangs remplis d'alligators.

(22) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 207.

CÔTE DES ESCLAVES.

les morceaux.. Les Négres ne ſouffriroient pas qu'on tirât deſſus à coups de balle, parce que l'Alligator eſt la Divinité du Royaume d'Ardra, comme le Serpent eſt celle de Juida, & qu'ils croyent devoir du reſpect aux Fétiches de leurs voiſins (23).

Pourquoi cet animal eſt reſpecté.

§. I.

Eclairciſſement ſur les Forts Européens & ſur la Ville de Sabi, ou Xavier, Capitale de Juida.

Situation de Gregoué.

LA Ville ou le Village de *Gregoué*, qui donne ſon nom à la Province, eſt ſituée à quatre ou cinq milles de la rade de Juida, de l'autre côté de la riviere de Jakin, c'eſt-à-dire, un peu au-delà du Marais. Le Pays qui ſépare cette Ville de la mer eſt ſi bas & ſi marécageux, qu'on ne peut le traverſer que dans un hamack, dont les Porteurs ſont obligés de ſe relever d'eſpace en eſpace, parce qu'ils s'enfoncent quelquefois dans la boue juſqu'aux épaules (24).

Forme de la Ville.

Gregoué eſt une aſſez grande Ville. Tous ſes Habitans ſont Bateliers ou Pêcheurs; & ſe trouvant fort près des établiſſemens de l'Europe, ils menent

(23) Phillips, p. 203.

(24) Barbot donne à Gregoué le nom de *Pilleau*, p. 324.

tous une vie fort aiſée. Leurs édifices ſont de terre, ou de branches entrelaſſées, qu'ils enduiſent d'une couche d'argile, de l'épaiſſeur d'un pied. Chaque famille a pluſieurs cabanes, parce que l'uſage ne permet pas de loger deux femmes ſous le même toît. Ici, comme ailleurs, dit Snelgrave, les femmes ſont jalouſes, capricieuſes & de mauvaiſe humeur. Elles ne ſouffriroient pas que leurs maris fiſſent un partage inégal de leurs faveurs, & l'interêt de la paix oblige les Négres à les (25) ſéparer. CÔTE DES ESCLAVES.

Les François & les Anglois ont chacun leur Fort, à la pointe Oueſt de Gregoué. Le Fort François, qui eſt le plus Occidental, conſiſte en quatre baſtions (26), avec un large & profond foſſé. Mais il n'a ni chemin couvert, ni glacis, ni paliſſade; & toute ſa défenſe extérieure eſt une eſpece de démie-lune, qui couvre la porte & le pont-levis. Les baſtions & les courtines ſont montés de trente pieces de canon, dont les principales batteries ſont vers le Fort Anglois. L'Edifice eſt un grand bâtiment à quatre aîles, dont la cour for- Forts des François & des Anglois. Deſcription du Fort François.

(25) Snelgrave dit que les maiſons ſont couvertes de roſeaux, ſuivant l'uſage du Pays, pag. 115.

(26) Voyez ci-deſſous le détail de cet Etabliſſement, dans la Relation d'Elbée.

CÔTE DES ESCLAVES.

me une belle place d'armes, & qui renferment des magazins, des appartemens pour les Officiers, des barraques pour la garniſon, & des loges d'Eſclaves, que les François appellent captiverie. Au milieu de la cour eſt une Chapelle, où l'on dit la Meſſe, lorſqu'il ſe trouve un Chapelain dans le Port. Il eſt commandé par un Lieutenant, à la nomination du Directeur Général, qui fait ſa réſidence à Sabi. La Garniſon eſt compoſée de dix Soldats François, deux Sergens, un Tambour, deux Canoniers, & trente Eſclaves Bambarras, qui appartiennent à la Compagnie.

Son origine.

Cet établiſſement François fut commencé en 1671, par un Agent de la Compagnie, qui ſe nommoit *Carlof*, & qui avoit obtenu du Roi de Juida, non-ſeulement la permiſſion de bâtir un Fort, mais celle d'étendre ſon commerce dans le Royaume d'Ardra (27), qui étoit alors revolté, & qui s'étoit mis ſous la protection de ce Prince.

Deſcription du Fort Anglois.

Le Fort Anglois eſt gouverné par un Lieutenant, ſous le Directeur General de la même Nation, qui fait auſſi ſa demeure à Sabi. Il eſt ſitué à cent pas du Fort François, du côté de l'Eſt. Sa forme eſt quarrée; mais au lieu de baſtions,

(27) Barbot, p. 324.

Biblioteka
POLSKA
PARYŻ
1874

C
E

Se

D
du
gloi

ſes angles ſont couverts (28) de boulevards ronds. Il eſt environné d'un foſſé ſec, ſans chemin couvert, & ſans paliſſades. La porte n'eſt gardée que par un pont-levis. Il a vingt-ſix pieces (29) de canon. Les Anglois le nomment *William Fort*, ou le Fort Guillaume. Ce Comptoir fut bâti par le Capitaine Wiburne, frere du Chevalier du même nom. Comme ſa ſituation eſt au milieu d'un grand marais, le ſéjour en eſt fort mal-ſain, & les Anglois qui s'y renferment pour ſervir leur Compagnie, ont rarement le bonheur d'en ſortir. Sa circonférence eſt d'environ deux cens verges. Il n'a qu'un mur de terre, de ſix pieds de hauteur, dont la porte regarde le Sud. La place intérieure eſt aſſez grande; mais les édifices ne ſont pas d'une autre matiere que le mur, & ſont couverts de chaume. C'eſt-là qu'un Facteur vit renfermé avec quelques Blancs. On voit dans l'enceinte un magazin, une loge d'Eſclaves, & un cimetiere pour les Blancs, qu'on a nommé ridiculement the-hogs-yard, ou la cour des cochons. Phillips y met auſſi une forge, & quelques autres petites cabanes (30). A l'Eſt de la place, on trouve deux pe-

CÔTE DES ESCLAVES.

(28) Voyez les Figures. Volume. II. page 33.
(29) Des Marchais, (30) Phillips, p. 215.

CÔTE DES ESCLAVES.

tits cavaliers de terre, montés de quelques mauvais canons, & de quelques vieilles arquebuſes, qui ne ſervent qu'à effrayer les Négres. Pendant le ſéjour que Phillips fit ſur la Côte, le Facteur fit creuſer autour du Comptoir un nouveau foſſé, qui le rendit un peu plus capable de défenſe. Juſqu'alors, il étoit ouvert dans tous les tems de pluie, parce que l'eau ne manquoit jamais de faire écrouler le mur; & l'on étoit accoutumé à réparer le déſordre au retour de la belle ſaiſon (31).

Utilité des Forts de Juida.

Les Portugais n'ont pas de Fort à Gregoué, quoique le Roi leur ait accordé un terrain qui n'eſt eloigné que de cent pas, au Sud, du Fort Anglois. Leur Directeur réſide à Sabi, dans une maiſon qui touche au Palais du Roi. Un Fort, ſuivant Des Marchais, ne ſert qu'à mettre les marchandiſes à couvert du pillage des Négres, qui cherchent continuellement l'occaſion d'enlever le bien d'autrui, ſans diſtinguer leurs amis de ceux dont ils ſouhaitent la (32) ruine.

Obſervations ſur ces Forts.

Il ſeroit ridicule, dit-il, dans un autre lieu, d'attribuer la ſûreté des Européens à des Forts ſi peu capables de

(31) Des Marchais, p. 35.

(32) Des Marchais, p. 35.

réſiſtance. La ſeule utilité d'une barriere ſi foible ſeroit d'arrêter les premiers coups dans une attaque ſoudaine; car outre le mauvais état des fortifications, la barre qui eſt entre les mains des Négres, ne laiſſe aucune eſpérance de ſecours. Il n'y a point ici d'autre sûreté pour les Européens, que l'intérêt même des Négres, qui ont aſſez de jugement pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur eſt plus avantageux qu'un pillage paſſager; & ſans une raiſon ſi puiſſante, tous les Forts des Européens ſeroient détruits depuis long-tems. Il en eſt autrement ſur la Côte d'Or, où non-ſeulement les Fortereſſes ſont plus conſidérables, mais où la facilité d'aborder ſur la Côte donne conſtamment celle d'y porter du ſecours (33). CÔTE DES ESCLAVES.

Un demi mille à l'Eſt du Comptoir Anglois, on rencontre un (34) Village, dont les Habitans ſe donnent eux-mêmes le nom de *Mineurs*, ou d'*Ouvriers des mines*, & qui aſſiſtent les Vaiſſeaux Hollandois dans tous les travaux du commerce.

Phillips obſerve, que depuis le Com-

(33) Le même, page 192.

(34) Phillips, pag. 216. Les Habitans donnent le nom de Krums à leurs Villages.

CÔTE DES ESCLAVES.

ptoir Anglois, juſqu'à la Ville Royale, on compte environ quatre milles, au travers des plus beaux champs du monde, où le bled de Guinée, les patates, & les ignames croiſſent en abondance, & rendent ordinairement deux moiſſons (35).

Peu de forêts dans le Pays.

Le Pays a peu de forêts; mais il eſt rempli de petits bois, qui paroiſſent avoir été plantés réguliérement; ſi l'on n'aime mieux croire que les Habitans les ont laiſſés ſubſiſter exprès, lorſqu'ils ont défriché cette contrée. Elle eſt ſi peuplée, qu'il n'y a point d'endroit où l'on ne puiſſe découvrir d'un coup d'œil vingt ou trente (36) Villages.

En tranſportant les marchandiſes du Port à Gregoué, ou à Sabi, les Négres ne cherchent pas moins l'occaſion de piller, qu'en les apportant au rivage. Leurs Portefaix ont une ſorte de bonnets, compoſés de roſeaux, qui peut contenir une calebaſſe d'une pinte, ou un petit ſac de la même groſſeur. C'eſt un réſervoir toujours prêt pour l'eau-de-vie & les bujis qu'ils trouvent le moyen de voler. Ils n'ont pas d'autre lieu qui puiſſe ſervir à cacher leur vol;

(35) Le même, *ibid.*
(36) Des Marchais, Vol II. pag. 29.

car tout leur habillement conſiſte dans une guenille, qui leur couvre la ceinture. Lorſqu'on a débarqué aſſez de marchandiſes pour le commerce qu'on ſe propoſe, le Capitaine Européen les fait tranſporter aux Comptoirs par ces Portefaix Négres, après avoir tiré parole de leur Chef, qu'ils ſeront diligens & fidéles. Mais comme l'expérience n'a que trop appris qu'il faut s'en défier, on les fait accompagner de cinq ou ſix Blancs armés (37), dont la vigilance n'eſt pas toujours capable d'empêcher le déſordre. CÔTE DES ESCLAVES.

Xavier, Xabier, Sabi ou Sabié (38), car on trouve cette varieté dans les Voyageurs, & même entre les Négres, eſt la Capitale du Royaume de Juida. Elle eſt ſituée à deux lieues au Nord Eſt de Grégoué, & par conſéquent à trois lieues & demie de la mer (39) dans une grande plaine qui eſt au Sud-Eſt de l'Eufrates. C'eſt lui faire beaucoup d'honneur, ſuivant Des Marchais, que de lui donner le nom de Ville. Cependant on lui accorde ce titre, parce que c'eſt la réſidence du Roi & des Directeurs Situation de la Capitale.

(37) Le même, *ibid.*

(38) Barbot l'appelle *Savi*, & Atkins *Sabée*. Le premier dit qu'elle eſt à l'entrée d'un bois.

(39) Atkins la place à ſix milles ſeulement de la mer. Barbot & Phillips ne la mettent qu'à quatre milles de Gregoué.

CÔTE DES ESCLAVES.

Européens. Chaque famille a ſon terrain, qui eſt environné d'un mur, & qui contient un nombre de cabanes proportionné à celui de ſes Habitans. Tous ces enclos étant ſéparés l'un de l'autre, on peut donner le nom de rues aux eſpaces qui les ſéparent. La plûpart ſont ſi étroits, qu'à peine y paſſeroit-on deux de front ; & ceux qui ont plus de largeur ſont ſi pleins de trous, qu'on n'y paſſe point ſans danger, ſur-tout pendant la nuit. Comme tous les édifices ſont de terre, & que les Négres la prennent autour de leur demeure, les lieux voiſins ſe trouvent néceſſairement remplis de foſſes & de raviñes; ils y jettent leurs immondices & leurs excrémens, ſans s'embaraſſer de l'odeur inſupportable, dont l'air eſt infecté. Si l'on ſort le matin, avant que les Porcs ayent nettoyé toutes ces cloaques, on a beaucoup à ſouffrir de cet excès de puanteur (40).

Deſcription de la Ville de Sabi.

Les maiſons de Sabi n'ont qu'un étage. Celle du Capitaine *Aſſou*, Protecteur de la Nation Françoiſe, eſt la ſeule, à l'exception du Palais Royal, qui ait deux appartemens l'un ſur l'autre, & quelques piéces de canon fort bien montées devant la porte. Il a obtenu cette diſtinction en faveur des ſervices

(40) Des Marchais, *ubi ſup.* pag. 36. & ſuivantes

qu'il a rendus à l'Etat, & par l'influence des Directeurs François (41). Avant la révolution de 1726 (42), Barbot croyoit la Ville de Sabi auſſi peuplée que toute la Côte d'Or, mais la conquête du Roi de Dahomé a rendu cette Capitale fort déſerte. Les Européens donnent le nom de Serrail aux édifices qui compoſent le Palais Royal. L'enceinte (43) en eſt ſpacieuſe, & fermée d'un mur de terre, haut de neuf ou dix pieds, dont les angles ſont revêtus de petites tours rondes de la même matiere & de la même hauteur, pour le logement des Gardes ou des Sentinelles (44). On diſtingue le Palais en deux parties, dont l'une ſe nomme le grand, & l'autre, le petit Serrail. Celle-ci ſert d'entrée à la premiere. Elle conſiſte dans une vaſte cour, environnée de trois côtés par des bâtimens, & du quatriéme, par un mur, au milieu duquel on trouve une grande porte, qui eſt toujours gardée par deux Négres. Cette porte eſt défendue par une batterie de douze pieces de canon, montées ſur des affuts de mer; & vis-à-vis la tour de l'angle, on découvre une autre batterie de neuf pieces. Le logement du premier Valet

CÔTE DES ESCLAVES.

Combien elle étoit peuplée avant la révolution.

Deſcription du Palais du Roi.

(41) Le même, p. 186.
(42) Barbot, p. 327.
(43) Voyez les Figures.
(44) Voyez les Figures.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Chambre du Roi occupe tout le côté gauche de la cour. On entre de-là dans celle des cuiſines; & de celle-ci dans une troiſiéme, qui porte le nom de Cour des Douanes, parce qu'on y reçoit au nom du Roi les taxes qu'il impoſe ſur ſes Sujets, & les droits que les Européens lui payent pour la liberté du commerce. L'extrémité de cette cour eſt fermée par un grand bâtiment, qui ſert de ſalle d'audience. Le Trône du Roi eſt un fauteuil, placé dans une alcove, qui eſt couverte d'un tapis de Turquie. Le reſte de la ſalle eſt revêtu de nattes, & meublé de quelques fauteuils, pour les Européens qui ſont admis à l'Audience. L'uſage ne permet point aux Blancs de pénétrer plus loin dans l'intérieur du Palais; mais l'Auteur trouva le moyen de ſe faire excepter de cette regle (45), & de tirer le plan de tout l'édifice. Il n'a qu'un étage, un peu élevé au deſſus du rez de chauſſée. La matiere des murs eſt un argile rouge, qui ne manque pas de ſolidité. Les voutes ſont de paille, ou de feuilles de palmier, d'un tiſſu ſi ſerré (46), que le vent, le ſoleil & la pluie n'y peuvent pénétrer. On eſt étonné de lire dans Des

Des Marchais en leve le plan.

Faſte dans

(45) Des Marchais, Vol. II. pag. 36. & ſuiv.

(46) Des Marchais, Vol. II. pag 36.

Marchais (47), que non-ſeulement la diſpoſition des appartemens intérieurs eſt fort belle dans le Palais, mais que les meubles n'ont rien d'inférieur à ceux de l'Europe. On y voit, dit-il, des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des tabourets; en un mot tout ce qui peut ſervir à l'ornement d'une maiſon. Les Grands, & les riches Négocians imitent l'exemple du Roi. Ils ont juſqu'à d'habiles Cuiſiniers Négres (48) qui ont pris des leçons dans nos Comptoirs; & les Facteurs qui dînent chez eux, ne trouvent pas de différence entre leurs tables & celles des meilleures Maiſons de l'Europe. Peut-être adopteront-ils quelque jour notre maniere de ſe vêtir. Ils ont déja pris l'uſage de faire des proviſions de vins d'Eſpagne, de Canarie, de Madere, & même de France. Ils aiment l'eau-de-vie & les liqueurs fines. Ils ſçavent diſtinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le caffé, & le chocolat ne leur ſont plus étrangers. Le linge de leur table eſt fort beau. Ils ont juſqu'à de la vaiſſelle d'argent, & de la porcelaine. Enfin, loin de conſerver aucune trace de l'ancien-

CÔTE DES ESCLAVES.

les meubles & dans les uſages.

(47) Le même, p. 71.

(48) Atkins, pag. 110. Un Négre de la Côte d'Or, qui avoit été quelque-tems aide de cuiſine au Comptoir Anglois, paſſoit pour un Cuiſinier fameux à la Cour de Juida.

CÔTE DES ESCLAVES.

ne barbarie, ils ſont non-ſeulement civiliſés, mais polis. Cet éloge ne regarde néanmoins que les Grands, & les riches, car on apperçoit peu de changement dans le peuple (49).

Idée qu'Atkins & Phillips donnent du Palais.

Atkins, qui n'avoit pas vû l'intérieur du Palais, le repréſente comme un grand & ſale amas d'édifices de Bambous, d'un mille ou deux de circonférence, où le Roi entretient près de mille femmes. Phillips ne met point les femmes dans le Palais. Il leur donne pour habitation un quartier voiſin, qu'il nomme une Ville, & qui eſt compoſé d'environ quarante maiſons dans la même enceinte. Il ajoute que la liberté de les voir, n'eſt accordée qu'à un vieux Cabaſchir, qui eſt chargé de leur conduite; & ſur le témoignage du Capitaine Thom, interpréte de la Compagnie Angloiſe, il aſſure qu'elles ſont au nombre d'environ trois mille. Ce récit, dit-il, doit paroître fort probable, ſi l'on conſidere que chaque Cabaſchir en a dix, vingt, & plus ou moins, ſuivant ſon caprice & ſes facultés (50).

Arſenal de Juida.

On voit, fort près du Palais, une vieille maiſon ruinée, qui porte le nom d'Arſenal; où le Roi conſerve précieuſement ſix vieux canons, chacun du

(49) Phillips, p. 219. (50) Le même, p. 220.

Biblioteca Nazionale - Napoli
FONDO PALATINO

poids de cinq cens livres, mais démontés, & fort en désordre. Il en fait beaucoup de cas, quoiqu'il ne puisse en tirer aucun service, & qu'ils ne soient propres qu'à contenir dans la crainte & la soumission un peuple ignorant. Il les fait tirer quelquefois dans cette vûe, & l'Auteur fut honoré d'une de ces rares décharges en débarquant sur la (51) Côte. Côte des Esclaves.

Les Comptoirs des Nations de l'Europe, c'est-à-dire, les maisons des Directeurs, sont à la gauche du Palais, & portent ici le nom d'Hôtels. Le plus spacieux, & le plus beau de ces Edifices est le Comptoir ou l'Hôtel de France. Il consiste dans une grande cour, environnée de bâtimens uniformes (52), au milieu desquels est le jardin potager; avec quelques orangers, qui croissent naturellement en pleine terre. La porte d'entrée est un gros bâtiment, sur lequel on voit le pavillon François déployé. Elle a de chaque côté un corps de garde. Derriere le principal logement, qui est au fond de la cour, on trouve un autre petit jardin, une forge, une cuisine & d'autres offices pour la commodité de la maison. Le Directeur entre- Comptoirs Européens, près du Palais.

(51) *Ibid.*

(52) Ils furent consumés par le feu en 1727 ou 28. Smith, pag. 199.

CÔTE DES ESCLAVES.

tient une fort bonne table, où les Capitaines & tous les Officiers de Vaiſſeaux ont leur couvert. Il y invite ſouvent les Seigneurs du Pays, & les Officiers du Palais (53) dont le crédit ou le caractere peuvent être utiles à la Compagnie.

L'Hôtel, ou le Comptoir d'Angleterre, n'eſt ſéparé de celui de France que par un mur fort léger. Il touche au Palais royal, comme le Comptoir Portugais, qui n'eſt ſéparé auſſi de celui de France que par une rue fort étroite. Vis-à-vis, & contre la porte du Palais, eſt le Comptoir de Hollande. Tous ces édifices ſont autour de la grande Place ou du Marché de la Ville; & les maiſons des Négres ſont diſperſées autour (54) d'eux.

Témoignage de Boſman.

Boſman raconte que de ſon tems le Comptoir Hollandois, qui avoit d'abord été bâti pour l'uſage du Roi, étoit fort ſpacieux; qu'il contenoit trois magaſins & ſept chambres, avec une belle cour intérieure; mais que les logemens des autres Nations de l'Europe étoient petits & ſans aucune commodité (55).

(53) Des Marchais, Vol. II. pag. 39. & ſuivantes.

(54) Le même, *ibid.*

(55) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 365. On conçoit que les François peuvent s'être mieux logés dans la ſuite.

CHAPITRE VIII.

Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra, en 1669 & 1670.

D'ELBÉE 1669. Introduction.

CETTE Relation, qui a paru pour la premiere fois dans le ſecond Tome des Voyages du Chevalier Des Marchais, contient deux Parties également curieuſes; l'une, qui concerne *Aſſem*, Ville Capitale du Royaume d'Ardra & la ſituation des affaires de cette contrée; l'autre, qui eſt le récit d'une Ambaſſade du Roi d'Ardra au Roi Louis XIV. avec un détail intéreſſant des uſages & du caractere des Seigneurs Négres. Comme l'Auteur a pris ſoin de nous informer lui-même de ſa condition & des motifs de ſon voyage, il ſeroit inutile de donner plus d'étendue à cette Introduction.

Départ & qualité de l'Auteur.

La Compagnie des Indes Orientales, établie en 1664, manquant d'Eſclaves Négres dans ſes Etabliſſemens, équipa deux Vaiſſeaux au Havre de Grace pour faire le Voyage de Guinée; l'un, nommé *la Juſtice*, & l'autre *la Concorde*; tous deux du Port de cinquante tonneaux & de trente-deux piéces de canon. Le Sieur d'Elbée, Commiſſaire de

D'ELBÉE 1669.

la Marine fut revêtu du Commandement. Il ſe mit à bord de la Juſtice, accompagné du Sieur Dubourg, qui avoit été nommé Commandant du Fort & du Comptoir de la Côte d'Ardra. Entre les Facteurs qui furent employés dans cette expédition, il voyoit avec joie un Marchand étranger, nommé *Carlof*, qui avoit acquis la connoiſſance des uſages de l'Afrique au ſervice des Hollandois, & qui avoit embraſſé celui de la Compagnie Françoiſe. Les deux Vaiſſeaux partirent le premier Novembre 1669. Après avoir gagné la Côte d'Afrique & touché au Cap-Blanco, ils arriverent dans la rade d'Ardra, où ils jetterent l'ancre le 4 Janvier 1670 (56).

Il eſt accompagné du Facteur Carlof. Leur arrivée.

1670. Carlof ſe rend à Offra. Il apprend que les Hollandois le traverſent.

Le jour ſuivant, Carlof deſcendit au rivage pour ſe rendre à la Ville d'Offra. Il avoit appris à Praya (57), du Fidalgo Négre ou du Gouverneur, que les Hollandois, informés du deſſein de la Compagnie de France, employoient ſécretement toutes ſortes de voies pour la ruine d'une entrepriſe qu'ils croyoient nuiſible à leurs interêts. Cependant,

(56) Des Marchais, Vol. II. p. 230 & 31.

(57) On a déja remarqué que Praya eſt un mot Portugais, qui ſignifie gréve ou rivage. C'eſt ici le lieu du débarquement, que Barbot & d'autres Voyageurs appellent le Port du Petit-Ardra & la rade de Jakin.

après avoir donné avis au Viceroi, par un courier, de l'arrivée de la flote Françoiſe, il fit heureuſement ſon voyage, & revint à bord avec la ſatisfaction d'avoir reçu du Viceroi toutes ſortes d'honnêtetés & de careſſes. Le ſecond Officier du Comptoir Hollandois vint complimenter le Commandant François ſur ſon Vaiſſeau & lui apporta des rafraîchiſſemens. Il fut traité avec beaucoup d'amitié & renvoyé avec des préſens, quoique le récit de Carlof eût déja fait connoître la vérité de ſes intentions. D'ELBÉE 1670.

Dubourg & Carlof partirent le lendemain pour Offra, où le Facteur Anglois leur avoit fait préparer un logement & des proviſions. Il n'étoit pas permis aux Négres de leur en offrir, ſans avoir reçu l'ordre du Roi pour l'ouverture du Commerce. Cependant le Viceroi fit à Dubourg un accueil fort civil. La réponſe de la Cour ſe fit attendre pendant pluſieurs jours. Carlof en fut ſurpris. Il avoit écrit au Roi pour lui rappeller leur ancienne amitié. Dans leur jeuneſſe ils avoient bû plus d'une fois enſemble, *bouche à bouche*, ſuivant le langage du Pays; c'eſt-à-dire, dans le même verre; & cette marque de confiance paſſe dans la Nation pour un gage ſi ſacré d'eſtime & d'amitié, qu'il ne

Il retourne à Offra avec Dubourg.

Il avoit été ami du Roi dans leur jeuneſſe.

D'ELBÉE 1670.

peut être violé ſans un prompt châtiment du Ciel. On n'en prit pas moins la réſolution de faire débarquer les préſens que la Compagnie de France envoyoit au Roi. Il y avoit entr'autres un beau caroſſe doré, avec de magnifiques harnois. Les Portugais avoient introduit dans le Pays l'uſage de cette voiture.

La Cour d'Ardra fait attendre longtems ſes réponſes aux Etrangers. Mais en faveur de Carlof & de l'ancienne amitié, le Roi voulut bien abréger les délais. Un Capitaine Négre, depêché par ce Prince, arriva le 16 de Janvier à Offra. Il ſe rendit au logis du Sieur Dubourg; & demandant à voir Carlof au nom du Roi, il lui dit que Sa Majeſté étoit extrêmement ſatisfaite de retrouver ſes anciens amis, lorſqu'elle les croyoit dignes de reparoître devant elle; qu'il auroit l'honneur de la voir immédiatement; & que pour lui marquer qu'elle ſe ſouvenoit de lui, elle le diſpenſoit de la loi impoſée aux autres Etrangers, de faire leurs préſens avant que d'être reçus à l'audience. Le Meſſager ajouta que le Roi étoit bien diſpoſé en faveur des François; qu'il leur accorderoit volontiers tous les privileges dont les autres Nations jouiſſoient dans

Députation du Roi.

e Pays, & qu'il en joindroit de nou- D'ELBEE 1670.
'eaux; enfin qu'il avoit donné ordre
u Prince ſon fils & au Grand-Capi-
aine de ſe rendre à Offra, pour rece-
'oir Carlof & le conduire à la Cour.

Cette nouvelle, que les François af- Le Prince ſon fils vient lui-même.
ecterent de publier, mortifia beaucoup
es Hollandois. Deux jours après, le
'rince héréditaire & le Grand-Capitai-
e arriverent enſemble. Dubourg, ac-
ompagné de Carlof, ſe hâta de viſiter
e Prince. Cette entrevûe ne ſe paſſa
u'en complimens mutuels; & comme
a fin du jour approchoit, on remit les
ffaires au lendemain. En effet, dès le
natin du jour ſuivant, le Prince, ac-
ompagné du Grand-Capitaine, ſe fit
onduire au logement des François.
Après les premieres civilités, il dit à
Carlof qu'il étoit envoyé par le Roi ſon
ere pour le conduire à *Aſſem*; mais
u'auparavant il vouloit boire avec lui
u bord de la mer, d'où ils revien-
roient à Offra pour ſe rendre à la Cour.

Cette viſite du Prince donna aux
rançois la liberté d'acheter des Habi-
ans toutes les proviſions dont ils avoient
eſoin, non-ſeulement dans la Ville,
ais ſur leurs propres Vaiſſeaux; quoi-
ue cette permiſſion fût d'ailleurs inu-
ile, parce que les Négres de la Côte

D'ELBÉE 1670.

leur portoient toutes ſortes de rafraîchiſſemens pendant la nuit. Quatre jours après, le Prince ſe fit porter au bord de la mer, où l'on avoit pris ſoin de lui dreſſer une grande tente. Il avoit pour cortége le Capitaine du Commerce, Dubourg & Carlof, les Facteurs Anglois & les Ecrivains ou les Sécretaires du Comptoir Hollandois. Il arriva au rivage ſur les neuf heures du matin. Auſſi-tôt qu'il parut, d'Elbée, qui étoit demeuré à bord, le ſalua de quatre décharges de douze piéces de canon, & ſe mit dans une chaloupe pour deſcendre à terre. Le Prince envoya au devant de lui quelques gens de ſa ſuite, qui le prirent ſur leurs épaules & l'apporterent heureuſement de plus de ſoixante pas en mer; tandis que d'autres Négres, avec autant d'adreſſe que de force, lancerent à la même diſtance la Chaloupe ſur le rivage. Ces Négres étoient des hommes de haute taille & fort robuſtes, mais tout-à fait nuds, à la réſerve d'une piéce de coton qui leur couvroit la ceinture.

Le Prince ſe rend au bord de la mer.

D'Elbée ſe fait conduire au rivage.

Lorſque d'Elbée fut avancé de quelques pas, un Officier Négre vint le prier, en langue Portugaiſe, de s'arrêter dans le lieu où il étoit. Il y conſentit; & tout le Peuple que la curioſité

Cérémonies avec leſquelles il y eſt reçu.

avoit amené pour le voir, s'étant retiré par un mouvement de reſpect, il demeura ſeul avec ſon cortége & l'Officier Négre. Bien-tôt il vit venir vers lui une troupe de Négres, qui portoient de petites banieres, dont le manche étoit un bâton courbé dans la forme d'une *S*, & qu'ils agitoient de mille manieres avec beaucoup d'adreſſe & de légereté. Divers inſtrumens de muſique ſuivirent immédiatement. Les premiers, qui étoient des tambours, avoient leurs caiſſes peintes & fort bien ornées. Ils battoient juſte, avec des cadences agréables. D'autres, qui venoient à leur ſuite, portoient de petites cloches de fer poli, ſur leſquelles ils frappoient avec des baguettes, en s'accordant avec le ſon des tambours. Ils étoient ſuivis d'une grande troupe de comédiens ou de baladins, les uns danſant, d'autres chantant, avec des mouvemens & des attitudes fort comiques; d'autres récitant des avantures réjouiſſantes, & d'autres encore jouant différens airs ſur des flutes de cuivre & d'ivoire, dont les ſons répondoient à celui des autres Inſtrumens. Cette premiere bande compoſoit la muſique du Prince, & l'accompagne toujours lorſqu'il marche avec la pompe de ſon rang.

D'ELBÉE 1670.

Marche de la ſuite du Prince.

D'ELBÉE 1670.

Elle paſſa devant d'Elbée en fort bon ordre, & ne manqua point de lui donner ſa meilleure ſymphonie. Les Officiers de la Maiſon du Prince, s'avancerent enſuite à la tête de ſes gardes, qui marchoient aprés eux le fuſil ſur l'épaule, avec de grands ſabres à poignées dorées. Enſuite venoit le Grand-Ecuyer ou le Grand-Maître de la Cavalerie, qui marchoit ſeul, richement vêtu & le chapeau ſur la tête. Il portoit ſur ſon épaule le ſabre du Prince, comme on porte à Genes l'épée de l'Etat devant le Doge. Enfin, le Prince ſuivoit immédiatement. Quelques Négres ſoutenoient ſur ſa tête un grand paraſol. Il marchoit lentement, appuyé ſur deux de ſes Officiers. Le Grand-Capitaine, ou le Général des armes, étoit à ſa droite; & le Grand-Capitaine du Commerce à ſa gauche. Il avoit à ſa ſuite quantité de Nobles ou de Seigneurs, & la marche étoit fermée par une troupe d'environ dix mille Négres.

Compliment qu'il reçoit de d'Elbée & ſa réponſe.

Il s'arrêta lorſqu'il fut à dix pas des François. L'Officier Négre qui étoit demeuré avec eux avertit leur Commandant qu'il étoit tems de s'avancer. D'Elbée fit quelques pas au-devant du Prince & lui fit une réverence à la Françoiſe. Le Prince lui préſenta la main, dans laquelle

laquelle il mit reſpectueuſement la ſienne. Le Prince la lui preſſa doucement & le regarda d'un œil ferme, ſans lui parler. D'Elbée, après avoir marqué ſon reſpect par un moment de ſilence, fit ſon compliment en Portugais. Le Prince ſe le fit expliquer par l'Interprête, quoiqu'il ſçût auſſi la langue Portugaiſe. Il ſe ſervit de la même voie pour répondre qu'il étoit charmé de voir des François; qu'il employeroit en leur faveur tout le crédit qu'il avoit auprès du Roi ſon pere, & qu'il les remercioit de leurs offres obligeantes. Enſuite, prenant d'Elbée par la main, il le fit marcher près de lui ſous le même paraſol. Il voulut voir la Chaloupe qui l'avoit apporté au rivage. Il l'examina curieuſement; & s'étant fait donner le pavillon qu'on y avoit élevé, il le plaça vis-à-vis ſa tente, à la tête d'une compagnie de cent mouſquetaires. Ces marques de diſtinction cauſerent de la jalouſie aux Hollandois, qui n'avoient jamais été traités avec tant d'honneur. La converſation fut fort polie entre le Prince & le Commandant François, quoiqu'elle continuât de ſe faire par le miniſtere de l'Interpréte. Sans perdre la gravité de ſon rang, le Prince montra beaucoup d'agrément & de vivacité. Il étoit d'u-

D'ELBÉE 1670.

Politeſſes qu'il fait aux François.

Portrait du Prince.

D'ELBÉE. 1670.

ne taille puiſſante, mais d'un embonpoint médiocre. Il avoit le viſage fort beau, les yeux vifs, les dents belles & le ſourire gracieux. Toute ſa perſonne préſentoit un air de grandeur & de dignité, temperé par une douceur qui lui attiroit tout à la fois du reſpect & de l'affection. A l'heure du dîner, on étendit dans la tente de fort belles nattes, autour deſquelles on mit des couſſins de damas. Le Prince prit d'abord ſa place & fit mettre d'Elbée à ſa droite. Dubourg, Carlof & les Facteurs Anglois ſe mirent à ſa gauche. Le feſtin fut compoſé de pluſieurs ſortes de mêts, rotis & bouillis. C'étoit du bœuf, du ſanglier, du chevreau, des poulets & d'autres piéces de volaille, avec divers ragouts à l'huile de palmier, qui ne pouvoient être fort agréables pour ceux qui n'en avoient pas l'habitude. Il ne parut point d'autre vaiſſelle que des *Kowis*, c'eſt-à-dire, des moitiés de calebaſſes, peintes d'un vernis ſi brillant, qu'on les prendroit pour de l'écaille de tortue des plus belles eſpeces.

Il dîne avec d'Elbée.

Uſage ſingulier du Pays.

Pendant le repas, deux Officiers rafraîchirent continuellement le Prince avec des éventails de cuir parfumé. Tous les Négres qui étoient derriere lui le ſervirent à genoux, avec de grands témoi-

gnages de reſpect. Il y avoit dans ce nombre, mais plus près de ſon côté, trois hommes, auxquels il fit ſigne de s'avancer, & dans la bouche deſquels il mit (58) quelques morceaux de pain & de viande. D'Elbée apprit que c'étoient ſes favoris, & que par un ſentiment de reſpect & de délicateſſe, ils ne devoient pas toucher de la main ni laiſſer tomber de leur bouche ce qui leur étoit donné par le Prince, ſous peine de perdre ſes bonnes graces. On ne ſervoit point à boire, & perſonne n'en demanda pendant le dîner, quoiqu'il eût duré aſſez long-tems. Mais la converſation du Prince n'en fut pas moins vive ni moins amuſante. D'Elbée le trouva mieux inſtruit des affaires de l'Europe qu'il n'auroit pû ſe l'imaginer. Il fut obligé de répondre à diverſes queſtions qui marquoient de la délicateſſe d'eſprit & de la pénétration. D'ELBÉE. 1670.

Après le dernier ſervice, on offrit de l'eau dans des verres de criſtal, pour ſe laver la bouche. Enſuite on mit devant chaque Convive une nouvelle ſerviette de coton, fort proprement pliée. Les Officiers du Prince apporterent alors du

On ne ſert à boire qu'après le repas.

(58) Les Sauvages du Canada & de la Louiſiane ont le même uſage, lorſqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un.

D'ELBEE. 1670.

vin de palmier, du vin d'Eſpagne, de Portugal & de France, dont on but ſans excès; car le Prince ne forçoit perſonne à boire contre ſon inclination, quoiqu'il invitât ſouvent tout le monde à prendre ſon verre. Il fit boire pluſieurs fois d'Elbée en même-tems que lui dans le ſien; témoignage de conſidération & d'amitié, qui n'a rien d'égal dans la Nation. La difficulté eſt de concevoir comment deux perſonnes peuvent boire dans le même verre, à moins que les verres d'Ardra ne ſoient différens de France, ou ſemblables à ceux d'Italie, qui ont huit ou dix pouces de largeur & qui n'en ont pas un de profondeur. Pendant que le Prince dînoit ſous ſa tente, les Négres de ſa ſuite furent traités dans pluſieurs petites loges qu'on avoit dreſſées pour eux. Les Soldats & les Matelots François qui accompagnoient d'Elbée, eurent part auſſi à la fête, & tous les reſtes des alimens furent diſtribués à la populace. D'Elbée, en ſortant de la tente, jetta quelques poignées de bujis, qui exciterent beaucoup d'acclamations. Depuis ce moment le Commerce fut ouvert, & les François eurent la liberté de traiter avec les Sujets du Roi.

Deux perſonnes boivent en même tems dans le même verre.

L'âge du Prince étoit de trente ou trente-cinq ans. Il n'avoit pour habits

Age & figure du Prince d'Ardra.

que deux pagnes, qui trainoient tous deux juſqu'à terre; l'un de ſatin, l'autre de taffetas; avec une large écharpe de taffetas autour de la ceinture. Le reſte de ſon corps étoit nud; mais il avoit ſur la tête un chapeau garni de plumes rouges & blanches, & des ſandales rouges aux pieds. D'ELBÉE. 1670.

Lorſque les François prirent congé de lui, vers le ſoir, il renouvella ſes civilités, en leur promettant toutes ſortes de bons offices en faveur de leur Nation. Il voulut voir entrer d'Elbée dans ſa Chaloupe. Pluſieurs Négres fort robuſtes la prirent ſur leurs épaules & la tranſporterent au-delà des plus groſſes vagues. D'Elbée fit ſaluer le Prince par des cris de joie, qui ſervirent de ſignal aux deux Vaiſſeaux pour faire ſucceſſivement quatre décharges de douze pieces de canon (59).

Dubourg & Carlof, qui demeuroient au rivage, ſe mirent, comme le Prince, chacun dans un hamack porté par des Négres. On leur mit, comme à lui, des paraſols ſur la tête. Ils partirent avec lui, toujours accompagnés de ſes gardes, de ſa muſique & d'une grande foule de peuple. Il étoit nuit lorſqu'ils arriverent à Offra. Le jour ſuivant, qui étoit Dubourg & Carlof demeurent à terre.

(59) *Ubi ſuprà*, p. 236. & ſuivantes.

D'ELBÉE. 1670.

le 21 de Janvier, le Prince fit une visite à Dubourg avec ses deux grands Capitaines, & lui proposa de l'accompagner à Assem. Il fit préparer deux hamacks pour lui & pour Carlof. Le départ fut différé jusqu'au 24. En voyageant avec le Prince, les deux Officiers de France eurent l'avantage de voir le Pays pendant le jour; faveur qu'on refuse à tous les Etrangers. Le Prince leur donna une fête au *Grand-Foro*, Village considérable, qui est à moitié chemin entre Offra & Assem. Comme ils étoient partis assez tard, ils furent surpris des ténebres avant que d'arriver à la Capitale. On les conduisit au Palais, dans un appartement qu'on avoit préparé pour eux, & le Roi leur fit porter à souper.

Ils se rendent à Assem avec le Prince.

Dans le même tems, d'Elbée débarquoit ses marchandises, qui furent transportées du rivage à Offra par des Négres. Leur salaire n'étoit que de vingt bujis pour chaque voyage. Mais quelque petit qu'il puisse paroître, il étoit proportionné à leur fardeau, qui n'excede jamais deux barres de fer, ou l'équivalent de ce poids. Ils le nomment *Tonjé*. La barre de fer n'a ici que neuf pieds de long & deux pouces de large, sur un quart d'épaisseur. Les présens destinés au Roi furent portés de même jus-

Débarquement & transport des marchandises.

qu'à la Capitale, avec les marchandiſes qui devoient ſervir à commercer avec les Grands. D'ELBÉE. 1670.

Premiere audience du Roi.

Le 27 de Janvier, Dubourg eut ſa premiere audience du Roi, en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France. Il fut introduit par le Prince, fils du Roi, par le Grand-Prêtre & les grands Capitaines. Le Roi le fit aſſeoir ſur un lit de coton, près de ſon fauteuil ou de ſon Trône. Dubourg fit ſon compliment en Langue Portugaiſe, que ce Prince entendoit & parloit en perfection. Cependant il ſe le fit expliquer par ſes deux Interprétes, nommés *Matteo* & *Franciſco*. L'office d'Interpréte eſt ici fort conſidérable; mais la moindre erreur les expoſe au ſupplice.

Le Roi fit une réponſe obligeante, après laquelle Dubourg lui préſenta le caroſſe & les autres préſens de la Compagnie. Enſuite il lui demanda la permiſſion de bâtir une Loge ou un Comptoir à Offra, en promettant que la Compagnie Françoiſe enverroit chaque année quatre Vaiſſeaux pour le Commerce. Le Roi répondit qu'à l'égard du Commerce, les Hollandois lui envoyoient tous les ans plus de Vaiſſeaux qu'il n'en pouvoit charger; que l'année précédente pluſieurs avoient été obligés

Explication de ce Prince à l'égard du Commerce.

D'ELBÉE. 1670.

de retourner ſans cargaiſon; qu'il y en avoit actuellement ſix ſur la Côte & quatre à Mina, qui n'attendoient que l'avis de leur Comptoir pour venir dans ſa rade; enfin, qu'il n'avoit beſoin, ni de Vaiſſeaux, ni de marchandiſes: que les Hollandois d'ailleurs lui faiſoient des offres conſidérables pour l'engager dans une alliance excluſive, & qu'il avoit d'autant plus de raiſons de les accepter, que les Anglois paroiſſoient négliger ſon Commerce, & que les François, après l'avoir autrefois cultivé, n'étoient pas plus fidéles à leurs engagemens; faute qu'il n'avoit point à reprocher aux Hollandois. Sa Majeſté ajouta, que malgré de ſi juſtes ſujets de plainte, ce qu'il avoit appris de la grandeur du Roi de France & du zéle qu'un de ſes Miniſtres avoit pour le progrès du Commerce, faiſoit naître dans ſon cœur une vive paſſion de mériter l'eſtime d'un ſi grand Monarque, par les faveurs qu'il étoit réſolu d'accorder à ſes Sujets; que dans cette vûe il avoit déja donné ordre à ſon Grand-Capitaine de bâtir à Offra un Comptoir pour les François, de protéger leur Commerce & de l'encourager de tout ſon pouvoir. Dubourg ſe fit apporter les plus précieuſes marchandiſes des deux Vaiſſeaux. Il en

Politique de Carlof.

offrit le choix au Roi & lui laiſſa les prix. Cette galanterie produiſit un effet merveilleux, & donna une haute idée de la politeſſe des François. Dubourg étant tombé malade, la direction du Commerce fut abandonnée à Carlof, qui mit auſſi-tôt le prix des Eſclaves à dix-huit barres par tête, quoique juſqu'alors il n'eut jamais été au-deſſus de douze. Le but de cette politique étoit de ruiner le Commerce des Hollandois. En effet, ils aimerent mieux garder leurs marchandiſes que de ne pas en tirer leurs anciens avantages. D'ELMI. 1670.

Carlof envoya des préſens à la Reine-Mere & à la Reine. Enſuite, ſe livrant aux ſoins du Commerce, il commença par acheter du Prince, du Grand-Prêtre & des grands Capitaines, trois cens Eſclaves, qu'il fit conduire immédiatement à bord. Un Officier du Roi lui en amena ſoixante-quinze autres, de la part de ce Monarque, pour le payement des marchandiſes qu'il avoit choiſies.

Facilités qu'il ſe procure pour le Commerce.

Le 8 de Février, on publia dans toute l'étendue du Pays une proclamation qui accordoit la liberté de vendre, à la Compagnie, le nombre d'Eſclaves dont le Roi étoit convenu avec les Officiers François. Comme le Traité s'étoit fait à Offra, les Receveurs du domaine y éta-

D'ELBÉE. 1670.

blirent une douane & les mêmes droits que dans la Capitale. Les Eſclaves achetés du Roi en furent exempts. Dès le premier jour de Mars, la *Juſtice* auroit pû mettre à la voile avec ſa cargaiſon complette, ſi d'Elbée n'eut été réſolu d'attendre ſon ſecond Bâtiment. L'envie de hâter ſon départ lui fit faire un voyage à la Cour, accompagné de Carlof & de Marriage, & ſuivi de ſes domeſtiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des hamacks & des porteurs. N'ayant pas le Prince pour guide, leur marche ſe fit pendant la nuit. Mais le tems étoit clair, & la lune ſi brillante, qu'il leur fut aiſé d'obſerver que le Pays eſt plat & uni, bien cultivé & rempli de Villes & de Villages. Le Capitaine des Etrangers, qui étoit chargé de leur conduite, & qui ſe faiſoit porter dans un hamack à la tête du convoi, eut ſoin continuellement d'éviter les Villes, & fit quantité de détours pour les laiſſer toujours à quelque diſtance.

D'Elbée ſe rend à la Capitale.

D'Elbée entra dans la Capitale avant le lever du ſoleil. Mais pendant le ſéjour qu'il y fit, on lui accorda la liberté de viſiter la Ville (60) & les lieux voiſins, ſous l'eſcorte de deux Officiers du

(60) On en verra la deſcription dans l'article géographique du Pays.

Roi. A ſon arrivée, il avoit été conduit à l'appartement des François, où le Roi lui avoit d'abord envoyé toutes ſortes de rafraîchiſſemens. Le Prince, le Grand-Prêtre & tous les Grands lui ayant fait les mêmes civilités, il ſe vit aſſez de proviſions pour traiter deux cens perſonnes. Le lendemain il reçut la viſite de tous les Grands; mais le Prince ſe fit excuſer de ne pouvoir lui rendre la ſienne, parce qu'il avoit perdu un de ſes enfans. Il ſe tenoit renfermé, ſans voir perſonne; ce qui paſſe dans le Pays pour la marque d'une (61) extrême douleur. D'ELBÉE. 1672.

Le Roi ne rend jamais de viſites. Mais il voulut accorder une faveur extraordinaire à d'Elbée, en le recevant le même jour à l'audience. Les deux Grands Capitaines reçurent ordre de le conduire, en marchant à ſes deux côtés. Il fut introduit dans un jardin du Palais, où le Roi étoit aſſis dans un fauteuil de damas, ſous une gallerie. Audience extraordinaire qu'il obtient.

Ce Prince, qui ſe nommoit *Toſizon*, paroiſſoit âgé d'environ ſoixante-dix ans. Il étoit de haute taille & d'une groſſeur proportionnée. Ses yeux étoient grands & pleins de feu. Si ſa contenance faiſoit juger avantageuſement de Portrait du Roi d'Ardra.

(61) Des Marchais, Vol. II. pag. 242.

D'ELBÉE. 1670.

ſa pénétration, de ſon jugement & de ſa ſageſſe, ſes diſcours & ſes réponſes, dans une longue audience, ne firent pas moins connoître la vivacité de ſon eſprit. Il étoit vêtu de deux pagnes, à la mode Perſienne, l'un ſur l'autre, comme deux jupons. Celui de deſſous étoit de taffetas, & l'autre de ſatin piqué. Une large écharpe de taffetas lui ſervoit de ceinture. Il avoit le reſte du corps tout-à-fait nud; mais il portoit ſur la tête une ſorte de bonnet de toile bordée de dentelle, & par-deſſus, une couronne de bois noir, luiſant comme l'ébene, qui rendoit une odeur agréable. Il tenoit dans la main un petit fouet, dont le manche, qui étoit auſſi de bois noir, avoit pluſieurs ornemens. La corde étoit de ſoie ou de *pite*.

D'Elbée s'étant approché, avec trois profondes réverences, le Roi lui préſenta la main & prit la ſienne. En la lui preſſant, il fit craquer trois fois ſon pouce, par un témoignage diſtingué d'affection & de faveur. Enſuite ayant fait apporter des nattes & des couſſins, il l'invita par un ſigne à s'aſſeoir avec ſes deux Officiers, tandis que les domeſtiques attendirent hors de la gallerie.

Propoſitions que lui fait d'Elbée.

Après les complimens ordinaires, d'Elbée pria le Roi de laiſſer aux Fran-

çois la liberté de se bâtir un Comptoir à leur gré, parce que celui qu'il leur avoit donné lui-même étoit trop petit & fort incommode. Il ajouta qu'il le supplioit de donner des ordres pour la sûreté du Directeur & des Facteurs d'Offra. Le Monarque répondit que les François pouvoient compter sur sa protection; qu'il ne souffriroit pas qu'on leur donnât le moindre sujet de plainte, & qu'il alloit même ordonner que les dettes de ses Sujets fussent payées dans l'espace de vingt-quatre heures; qu'à l'égard du Comptoir d'Offra, il chargeroit le Prince son fils & les deux grands Capitaines de s'y rendre en personnes, pour faire augmenter les bâtimens; mais qu'il ne pouvoit permettre aux Facteurs François de bâtir suivant les usages de leur Pays : » Vous com- Réponse du
» mencerez, lui dit-il, par une batte- Roi.
» rie de deux pieces de canon; l'année
» d'après, vous en aurez une de qua-
» tre, & par dégrés votre Comptoir
» deviendra un Fort, qui vous rendra
» maître de mon Pays, & capables de
» me donner des loix. « Il accompagna ce raisonnement de plusieurs comparaisons fort justes & fort ingénieuses, avec un air si gai & tant de bonnes plaisanteries, que d'Elbée ne put s'offenser

D'ELBÉE. 1670.

D'ELBÉE. 1670.

d'un refus ſi gracieux & ſi politique.

Il demande des marchandiſes plus rares & plus précieuſes.

Il ajouta qu'il étoit ſurpris que le Royaume de France étant ſi ſpacieux & ſi rempli d'habiles Ouvriers, la Compagnie chargeât ſes Vaiſſeaux de marchandiſes communes, telles qu'il en venoit d'Angleterre & de Hollande. D'Elbée répondit que ce premier voyage n'étoit qu'un eſſai de la Compagnie, pour reconnoître la nature du Commerce d'Ardra; mais qu'à l'avenir elle enverroit à Sa Majeſté ce que la France avoit de plus rare & de plus curieux. Il la pria de nommer ce qu'il trouveroit de plus agréable. Le Roi nomma une épée Françoiſe à poignée d'argent & un coutelas, de grands miroirs, de belles toiles, des mules de velours, du drap écarlate, des gands parfumés, des bas de ſoie & quelques autres marchandiſes d'ajuſtement. D'Elbée lui promit d'en apporter lui-même, ou d'en envoyer par le premier Vaiſſeau qui partiroit de France aprés ſon retour. Cette converſation fut ſuivie d'un préſent de deux piſtolets & d'un fuſil garnis d'argent, que le Roi parut recevoir avec beaucoup de ſatiſfaction. Il invita le Commandant François à voir le Prince ſon fils, en l'aſſurant que ſa viſite ſeroit reçue volontiers, quoique le Prince fût dans la dou-

leur d'une perte fort recente. Enſuite le prenant par la main, il le congédia, avec plus de faveurs & de diſtinctions qu'il n'en avoit jamais marqué pour aucun autre Européen. D'ELBÉE. 1670.

Ce Prince eſt ſi reſpecté de ſes Sujets, qu'à l'exception de ſon fils & du Grand-Prêtre, perſonne ne paroît devant lui ſans ſe proſterner le viſage contre terre (62), & n'oſe lever les yeux ſur lui. Seulement, lorſqu'ils ſont obligés de lui répondre, ils levent un peu la tête, pour la baiſſer auſſi-tôt qu'ils ont ceſſé de parler. D'Elbée fut témoin, dans ſon audience, que les deux grands Capitaines mêmes n'étoient pas exemts de cette humiliante cérémonie. Mais le Prince & le Grand-Prêtre en étoient diſpenſés. Ils parloient debout au Roi, & leur rang ou la faveur de ce Monarque leur donnoit la liberté d'entrer au Palais jour & nuit, à toutes les heures, ſans y être appellés. Reſpect qu'on portoit au Roi Toſizon.

D'Elbée ayant obtenu du Roi la permiſſion de voir le Palais & les jardins, viſita tous les appartemens, à la réſerve de celui des femmes, où perſonne n'a la liberté d'entrer. Il fut conduit chez le D'Elbée viſite ſon Palais.

(62) D'Elbée prit pour une prérogative particuliere du Roi Toſizon, ce qui eſt d'uſage ordinaire dans toutes les Cours de cette région.

D'ELBÉE. 1670.

Prince par le Grand-Capitaine de la cavalerie, à la tête de cent cavaliers Négres armés d'arquebuſes & de ſabres. Leurs chevaux ſont gros & robuſtes, mais fort mal en bouche. Leurs ſelles ſont petites & plates (63), ſans étriers, à la maniere du Portugal. L'habillement de cette cavalerie conſiſte dans un ſeul pagne, un bonnet pointu comme nos dragons, des bottes de cuir, ou plûtôt des bottines, qui ne vont qu'au milieu de la jambe, & de grands éperons qui n'ont qu'une ſeule pointe. D'Elbée & ſa ſuite étoient dans des hamacks. On lui portoit un paraſol ſur la tête.

Cavalerie d'Ardra.

Demeure du Prince, fils du Roi, & viſite que lui rend d'Elbée.

Le Prince ne faiſoit pas ſa demeure dans la Capitale. Sa Cour étoit une petite Ville, qui n'étoit éloignée que d'une lieue. Comme Aſſem n'a qu'une ſeule porte, la cavalcade qui eſcortoit d'Elbée fut obligée de faire le tour des murs pour gagner le chemin. Le Prince reçut le Commandant François avec beaucoup de careſſes. C'étoit une faveur extraordinaire de le diſpenſer du cérémonial; car l'uſage ne permet point aux perſonnes de diſtinction de recevoir compagnie pendant le deuil. Sa ſalle d'audience étoit fort grande & couverte

(63) Voyez la Figure.

d'un tapis de Turquie. Le Prince parut, assis sur une natte. Il en fit apporter d'autres pour d'Elbée & les deux Officiers François qui l'accompagnoient. Après une heure de conversation, où le Prince renouvella ses protestations d'amitié & de zéle pour les François, on apporta des liqueurs; il but *bouche à bouche* (64) avec d'Elbée, & fit présenter des liqueurs aux deux autres. Ensuite s'étant levé, les François prirent congé de lui & retournerent vers la Ville par la même route. Mais ils s'arrêterent à la Maison du Grand-Prêtre, qui avoit invité d'Elbée à souper. Ils y furent reçus avec une politesse dont on ne trouve point d'exemple dans les autres Voyageurs. La salle du festin étoit couverte d'un grand tapis de Turquie, sur lequel on étendit des nattes d'une finesse & d'une propreté admirable, pour servir de nappe. La vaisselle étoit de terre de Delft, & les serviettes plus grandes du double que les nôtres. Les mets consistoient en diverses sortes de viandes, rôties & bouillies, avec des ragouts à la mode du Pays. L'abondance & la variété regnerent pour les liqueurs. Enfin le Grand-Prêtre n'avoit rien épargné dans une fête, dont il vouloit se

D'ELBÉE, 2670.

D'Elbée est invité à souper chez le Grand-Prêtre.

(64) On a déja vû le sens de cette expression.

D'ELBÉE. 1670.

faire autant de mérite auprès de ſon Maître que d'honneur aux yeux des Etrangers. Comme il n'ignoroit pas que l'uſage des Européens n'eſt point de s'aſſeoir à terre, il avoit préparé des couſſins de taffetas & de ſatin pour rendre leur ſituation plus commode. Un concert de muſique ſe fit entendre au milieu du repas. C'étoient des voix qui reſſembloient à celles des enfans & qui paroiſſoient venir de loin. Elles étoient accompagnées d'un tintement de cloche, qui s'attira l'attention de d'Elbée, parce qu'il crut y trouver de (65) l'harmonie.

Muſique qu'il entend.

Le Grand-Prêtre, qui parloit très-bien la langue Portugaiſe, lui demanda ce qu'il penſoit des voix auſquelles il paroiſſoit prêter l'oreille. D'Elbée répondit que c'étoit ſans doute de petits enfans, qui chantoient avec beaucoup de mélodie, & qui s'accordoient fort bien avec la meſure des Inſtrumens.

Explication qu'il en reçoit du Grand-Prêtre.

» Ce ſont mes femmes, reprit le Prê-
» tre, qui ont entrepris de vous don-
» ner cet amuſement. Nous ne ſommes
» point ici dans l'uſage de montrer nos
» femmes; mais pour vous convaincre
» de l'affection que je porte aux Fran-

Il obtient la faveur de voir ſes femmes.

(65) Second Tome de Des Marchais, pag. 249. & ſuivantes.

» çois, je ſuis prêt, ſi vous le ſouhai- D'ELBÉE. 1670.
» tez, à vous donner cette ſatisfac-
» rion. « D'Elbée parut fort ſenſible à cette marque de confiance. A la fin du ſouper, le Grand-Prêtre le conduiſit avec ſa compagnie dans une gallerie haute, d'où l'on pouvoit jetter les yeux par une fenêtre dans la ſalle à manger. Les femmes y étoient raſſemblées au nombre de ſoixante-dix ou quatre-vingt. Elles n'avoient pour habits que des pagnes ou des jupons qui les couvroient depuis la ceinture juſqu'aux pieds, & toutes les parties ſupérieures étoient nues. Quelques-unes portoient des ceintures de taffetas. Elles étoient aſſiſes ſur des nattes, des deux côtés de la gallerie, aſſez ſerrées l'une après l'autre. L'arrivée du Pontife & celle des Etrangers parut leur cauſer auſſi peu d'émotion que de curioſité. Elles continuerent leur concert, en frappant, avec de petites baguettes, ſur des cloches de fer & d'autre métal, de la forme d'un cylindre & de différentes grandeurs. Leur modeſtie (66), dans une occaſion ſi extraordinaire, parut fort louable à d'Elbée, & ſa réflexion l'eſt auſſi. Mais que penſer de Labat, ſon Editeur, qui ſemble croire ici qu'en vertu de ſa correſ-

(66) *Ibid.*

D'ELBÉE. 1670.

pondance avec le Diable, le Grand-Prêtre avoit faſciné les yeux de ſes femmes juſqu'à les empêcher d'appercevoir les François?

Figure du Diable, & diſcours du Grand-Prêtre.

Au coin de la gallerie, d'Elbée obſerva une Figure blanche, de la grandeur d'un enfant de quatre ans. Il demanda ce qu'elle ſignifioit: » C'eſt le » Diable, lui dit le Prêtre «. Mais le Diable n'eſt pas blanc, lui répondit d'Elbée. » Vous le faites noir, répliqua » le Prêtre, mais c'eſt une grande er- » reur. Pour moi, qui l'ai vû & qui lui » ai parlé pluſieurs fois, je puis vous » aſſurer qu'il eſt blanc. Il y a ſix mois, » continua-t-il, qu'il m'apprit le deſ- » ſein que vous aviez formé en France » de tourner ici votre Commerce. Vous » lui êtes fort obligés, puiſque ſuivant » ſes avis vous avez négligé les autres » Européens, pour trouver ici plus » promptement votre cargaiſon d'Eſ- » claves «. D'Elbée ſe crut libre de penſer tout cē qu'il vouloit de ce diſcours, & ne jugea point à propos d'entrer là-deſſus en diſpute avec le Grand-Prêtre.

Caractere de ſa perſonne.

Ce Pontife d'Ardra étoit un homme d'environ quarante ans, grand, bien fait, & d'une phiſionomie agréable. Il portoit le même habillement que les

principaux Officiers du Roi, c'eſt-à-dire, deux grands pagnes d'étoffe de ſoie ou de brocard, l'un ſur l'autre; une grande écharpe à la ceinture; des caleçons de coton d'aſſez bonne longueur; des ſandales ou des Eſcarpins de cuir d'Eſpagne; un chapeau à l'Européenne; un grand couteau à manche doré, qui pendoit à ſa ceinture, avec une canne à la main. De tous ces ornemens il ne quitte que ſa canne lorſqu'il entre dans les appartemens du Roi, dont il eſt le premier Miniſtre pour les affaires d'Etat comme pour celles de Religion. Il jouit ſeul du droit de ſe préſenter devant ſon Maître à toutes les heures du jour, & de lui parler librement ſans ſe proſterner. Ses civilités pour les François ne ſe démentirent pas juſqu'au dernier moment. Il les conduiſit juſqu'à la porte de ſon Palais, & ne voulut rentrer qu'après les avoir vûs dans leurs hamacks. La même nuit ils furent tranſportés à Offra, avec la même eſcorte qui les avoit amenés à la Capitale. D'Elbée. 1670.

Depuis que les contrées de Juida & de Popo ont été démembrées du Royaume d'Ardra, ſon étendue n'eſt pas conſidérable du côté de la mer. Il n'a pas plus de vingt-cinq lieues au long de la Côte; mais s'enfonçant bien loin dans les ter- Grandeur & forces du Royaume d'Ardra.

d'Elbée. 1670.

res, ſes bornes à l'Eſt & à l'Oueſt, qui ſont les rivieres de Volta & de Benin, renferment un eſpace d'environ cent lieues. Cependant il ne peut mettre ſous les armes que quarante mille hommes; ce qui n'approche guéres des forces du Royaume de Juida, qui en peut lever deux cens mille. Mais il faut conſidérer que les troupes d'Ardra forment une milice réguliere, qui eſt entretenue conſtamment, & qui ne manque que d'Officiers & d'armes à feu pour faire rentrer dans la ſoumiſſion les Provinces révoltées. Le Peuple d'Ardra ignore l'art de lire & d'écrire. Il emploie, pour les calculs & pour aider ſa mémoire, de petites cordes, avec des nœuds qui ont leur ſignification. Les Grands, qui entendent la langue Portugaiſe, la liſent & l'écrivent fort bien; mais ils n'ont point de caracteres pour leur propre langue (67).

Cordes & nœuds que les Négres emploient au lieu de l'écriture.

Habillemens du Pays.

Tous les Négres de quelque diſtinction portent ici deux pagnes de taffetas ou d'une autre étoffe de ſoie. Ils ont des écharpes de ſoie, les uns en ceinture, d'autres en forme de baudrier. Leur uſage ordinaire eſt d'avoir la tête & les pieds nuds; mais il leur eſt libre de porter des bonnets ou des chapeaux, &

(67) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* p. 254.

des ſandales ou des bottines, excepté lorſqu'ils paroiſſent devant le Roi. Les gens du commun ne ſont couverts que depuis les reins juſqu'aux genoux, d'une piece de ſerge qu'ils ſe paſſent deux fois autour du corps & dont les deux bouts ſont croiſés au-deſſus du nombril. Les laboureurs & les pauvres n'ont qu'un morceau de natte ou d'étoffe de coton, ſur le devant du corps, pour cacher leur nudité. D'ELBÉE. 1670.

Les habits des femmes de condition ſont des pagnes & des écharpes. Comme elles ſortent rarement, elles ne ſe couvrent ni la tête ni les pieds. Les femmes du commun n'ont que des pagnes très-courts. L'Auteur fait obſerver ici une coutume fort bizarre. Une femme mariée qui ſe proſtitue à un Eſclave, devient elle-même l'Eſclave du Maître de ſon amant, lorſque ce Maître eſt d'une condition ſuperieure à celle du mari : mais au contraire, ſi la dignité du mari l'emporte, c'eſt l'adultere qui devient ſon Eſclave (68). Bizarre punition de l'adultere.

Tous les Officiers de la maiſon du Roi joignent le titre de Capitaine au nom de leur Emploi. Ainſi le grand- Officiers de la maiſon du Roi.

(68) *Ibid.* p. 263. L'Auteur remarque que cet uſage autoriſe l'indulgence pour le vice de la part des Maîtres puiſſans.

D'ELBÉE. 1670.

Maître d'Hôtel ſe nomme Capitaine de la table ; le Pourvoyeur, Capitaine des vivres ; l'Echanſon, Capitaine du vin, &c. Perſonne ne voit manger le Roi. Il eſt même défendu, ſous peine de mort, de le regarder lorſqu'il boit. Un Officier donne le ſignal avec deux baguettes de fer, & tous les aſſiſtans ſont obligés de ſe proſterner, le viſage contre terre. Celui qui préſente la couppe doit avoir le dos tourné vers le Roi & le ſervir dans cette poſture. On prétend que cet uſage eſt inſtitué pour mettre ſa vie à couvert de toutes ſortes de charmes & de ſortileges. Un jeune enfant, que le Roi aimoit beaucoup & qui s'étoit endormi près de lui, eut le malheur de s'éveiller au bruit des deux baguettes & de lever les yeux ſur la couppe au moment que le Roi la touchoit de ſes lévres. Le Grand-Prêtre, qui s'en apperçut, fit tuer auſſi-tôt l'enfant & jetter quelques goutes de ſon ſang ſur les habits du Roi, pour expier le crime & prévenir de redoutables conſéquences. Le Roi eſt toujours ſervi à genoux. On rend les mêmes reſpects aux plats qui vont à ſa table ou qui en ſortent ; c'eſt-à-dire, qu'à l'approche de l'Officier qui les conduit, tout le monde ſe proſterne & baiſſe le viſage juſqu'à terre. C'eſt un

Reſpect qu'on a pour les viandes de ſa table.

ſi

si grand crime d'avoir jetté les yeux sur les alimens du Roi (69), que le coupable est puni de mort & toute sa famille condamnée à l'esclavage. Il faut supposer néanmoins que les Cuisiniers & les Officiers qui portent les vivres sont exemts. D'Elbe'e, 1670.

Quoique les femmes du Roi soient en fort grand nombre, il n'y en a qu'une qui soit honorée du titre de Reine. C'est celle qui devient mere du premier mâle. Les autres sont moins ses compagnes que ses esclaves. L'autorité qu'elle a sur elles est si peu bornée, qu'elle les vend quelquefois pour l'esclavage, sans consulter même le Roi, qui est obligé de fermer les yeux sur cette violence. D'Elbée fut témoin d'une avanture qui confirme ce récit. Le Roi Tofizon ayant refusé à la Reine quelques marchandises ou quelques bijoux qu'elle desiroit, cette imperieuse Princesse se les fit apporter sécretement; & pour les payer au Comptoir, elle y fit conduire huit femmes du Roi, qui reçurent immédiatement la marque de la Compagnie & furent conduites à bord. Ces malheureuses créatures n'auroient pas résisté long-tems au chagrin de leur Autorité de la Reine.

(69) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* pag. 363. & suivantes.

D'ELBE'E. 1670.

disgrace, si d'Elbée n'eut pris soin de les faire traiter avec un peu de distinction. Elles arriverent en bonne santé à la Martinique (70).

Religion du Pays.

La Religion d'Ardra est un amas confus de superstitions, qui ne peuvent être rappellées aux principes naturels du bon sens. L'idée même d'un Etre superieur n'a rien de fixe & de reglé dans l'esprit des Habitans. Ils n'ont ni Temples, ni aucune forme de culte. Ils n'offrent point de prieres ni de sacrifices. Toutes leurs vûes se bornent à la vie présente, sans aucun soupçon d'un état futur. Tofizon, Roi d'Ardra, avoit été élevé dans un Couvent Portugais de l'Isle S. Thomas. Il n'avoit que du mépris pour la Religion de son Pays; & d'Elbée n'auroit pas désespéré de sa conversion, s'il n'eût remarqué l'ascendant du Grand-Prêtre. L'autorité de ce Tiran est si bien établie, qu'il pourroit détrôner son Maître au moindre changement qu'il entreprendroit de faire dans la Religion. C'est lui qui assigne à chaque famille les Fétiches ou les Idoles qu'elle doit adorer.

Fétiches du Roi & de l'Etat.

Les Fétiches du Roi & de l'Etat sont de gros oiseaux noirs, qui ressemblent

(70) On ne dit pas que la compassion ait eu d'autres effets dans cette Isle.

aux corbeaux de l'Europe. On les nourrit avec beaucoup de ſoin, & les jardins du Palais en ſont remplis; mais le culte qu'ils reçoivent n'approche point de celui qu'on rend aux ſerpens de Juida. Il ſe réduit à croire qu'on ne peut les tuer ou les bleſſer ſans attirer ſur le Pays les plus grandes infortunes. Chaque Négre a ſon propre Fétiche. Les uns choiſiſſent une montagne, d'autres un arbre, une pierre, une piéce de bois ou quelqu'autre ſubſtance inanimée, qu'ils regardent avec reſpect, mais ſans priéres & ſans ſacrifices. Religion commode & dégagée de toutes ſortes de cérémonies. D'ELBE'E, 1670.

On ne connoît dans le Royaume d'Ardra qu'une ſeule pratique, où l'on pourroit s'imaginer qu'il entre quelqu'ombre de religion. Le Grand-Prêtre a dans chaque Ville une maiſon, où il envoie les femmes tour à tour, pour apprendre certains exercices qui demandent cinq ou ſix mois d'inſtruction. Ce ſont des chants & des danſes, qui conſiſtent dans des mouvemens & des ſauts fort pénibles, avec un mélange de cris & de hurlemens où l'on garde une certaine meſure. Les femmes deſtinées à cet exercice s'aſſemblent dans une grande ſalle. On leur charge les pieds & les mains Pratique d'éducation pour les femmes.

D'ELBE'E. 1670.

d'inſtrumens de fer & de cuivre, pour augmenter le bruit, & ce fardeau rend encore leurs agitations plus fatigantes. Elles ne ceſſent de danſer qu'en tombant de foibleſſe & de laſſitude. Alors les vieilles maîtreſſes appellent une nouvelle bande d'écolieres, qui continuent ce divertiſſement, ſans marquer beaucoup d'embarras pour le repos de ceux qui vivent dans le voiſinage. D'Elbée eut le malheur de s'y trouver logé, & ne put fermer les yeux jour & nuit pendant tout le tems qu'il y demeura. Il trouva dans la Ville d'Aſſem quelques Chrétiens Négres, qui vinrent lui demander des chapelets & qui marquerent un deſir ardent d'entendre la Meſſe. Mais il ne s'étoit pas fait accompagner de ſon Chapelain. Ces Négres avoient ſans doute été baptiſés par les Portugais, pendant qu'ils étoient établis dans le Royaume d'Ardra; mais il ne s'y trouvoit plus aucun Marchand de cette Nation (71).

Commerce du Pays.

Le Commerce d'Ardra conſiſte en Eſclaves & en proviſions. Les Européens tirent annuellement de cette contrée environ trois mille Eſclaves. Une partie de ces malheureux eſt compoſée de

(71) Relation de d'Elbée *ubi ſupra*, pag. 260. & ſuivantes.

priſonniers de guerre. D'autres viennent des Provinces tributaires du Royaume, & ſont levés en forme de contribution. Quelques-uns ſont des criminels, dont le ſupplice eſt changé dans un banniſſement perpétuel. D'autres ſont nés dans l'eſclavage, tels que les enfans mêmes des Eſclaves, à quelqu'office que leurs peres aient été employés. Enfin d'autres ſont des débiteurs inſolvables, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Tous les Négres qui ont manqué de ſoumiſſion pour les ordres du Roi, ſont condamnés à mort ſans eſperance de grace, & leurs femmes, avec tous leurs parens juſqu'à un certain degré, deviennent Eſclaves du Roi (72). D'ELBE'E. 1670.

On accorde au Roi la premiere vûe & le choix de toutes les marchandiſes, ſoit pour le payement des droits, ou pour celui des Eſclaves qu'on achete de lui. Sa réputation eſt bien établie pour l'exactitude & la fidélité du Commerce. Il ne fait jamais d'emprunts aux Marchands, comme les autres Rois Négres. Après lui, c'eſt au Prince héréditaire, au Grand-Prêtre & aux grands Capitaines qu'appartient le droit de choiſir Fidelité du Roi dans le Commerce.

(72) *Ibid.* p. 258. Cet uſage eſt généralement établi ſur toute la Côte.

D'ELBE'E. 1670.

& celui de vendre les premiers leurs Eſclaves. Le peuple a ſon tarif particulier pour le Commerce, & le prix des Eſclaves, comme celui des marchandiſes, eſt reglé avec tant de ſoin, qu'il s'éleve peu de difficultés. Celles qui peuvent arriver ſont ajuſtées ſur le champ par le Roi.

Droits que lui payent les Vaiſſeaux.

Tous les Vaiſſeaux, grands & petits, payent le même droit de cinquante Eſclaves. A dix-huit barres par tête, cet impôt royal fait, pour chaque Vaiſſeau, neuf cens barres en marchandiſes. On paye la valeur de deux Eſclaves pour la liberté de faire de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais le Roi n'exige rien pour le mouillage d'un Vaiſſeau qui n'a pas beſoin de ces deux ſecours.

Marchandiſes que les Négres deſirent.

Les marchandiſes qui conviennent ici au Commerce des Eſclaves, ſont de grands colliers (73) de verre blanc, de gros pendans-d'oreilles de criſtal, des taffetas de couleur, des étoffes rayées & mouchetées, de beaux mouchoirs à glands, des barres de fer, des bujis, des ſonnettes de cuivre de forme conique ou cylindrique, du corail long, des chaudrons de cuivre de toutes ſortes de grandeurs, des fuſils, de l'eau-de-vie,

(73) L'Auteur les appelle *Margrietes*.

de grands paraſols, des miroirs à quadre doré, des ſoies & des taffetas de la Chine & de l'Inde, de l'or & de l'argent en poudre, & des écus d'Angleterre ou de Hollande. Dix de ces écus faiſant le prix du meilleur Eſclave, il y a beaucoup à gagner dans ce Commerce. D'ELBE'E. 1670.

Avec quelque diligence que d'Elbée preſsât la cargaiſon de la Concorde, elle ne put être ſi-tôt finie qu'il ſe l'étoit propoſé; & la Juſtice n'ayant rien à deſirer pour la ſienne, qui conſiſtoit en ſix cens Eſclaves, il prit le parti de mettre à la voile avec un ſeul Vaiſſeau. La Concorde demeura dans la rade juſqu'au 13 de Mars, & s'étant rendue à S. Thomas, où elle avoit beſoin d'augmenter ſes proviſions, elle partit de-là pour le voyage de la Martinique (74). Départ de d'Elbée.

§ II.

Ambaſſade du Roi d'Ardra à la Cour de France.

LEs Hollandois, qui voyoient d'un œil d'envie le nouvel Etabliſſement des François dans le Royaume d'Ardra & la faveur dont ils jouiſſoient à cette Cour, commencerent à craindre ſérieuſement pour leur Commerce. Jalouſie des Hollandois & ſes effets.

(74) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* p. 265.

D'ELBE'E. 1670.

La préſence de d'Elbée & de ſes deux Vaiſſeaux les avoit forcés de contraindre leur reſſentiment. Mais le départ de la Juſtice, qui laiſſoit la Concorde ſeule, la mort du Sieur *Jamain*, Capitaine de ce Vaiſſeau, qui arriva peu de jours après, & l'arrivée de deux Bâtimens de leur Nation qui entrerent dans la rade, leur fit lever le maſque avec ſi peu de ménagement, qu'ils commencerent par arracher le pavillon François du Comptoir de Praya, ſous prétexte qu'ils étoient ſeuls en poſſeſſion de ce privilege. Marriage, Directeur François, ſe hâta de paroître avec tous ſes gens, pour s'oppoſer à cette violence. Mais le Fidalgo Négre, ou le Gouverneur de la Ville, interpoſa ſi heureuſement ſon autorité, qu'il rétablit quelqu'apparence de paix entre les deux Nations. Il leur repréſenta combien ſon Maître ſeroit offenſé de leurs emportemens; & leur déclarant qu'il ne ſouffriroit rien, dans ſes Etats, de contraire à la tranquillité publique, il fit craindre aux agreſſeurs d'en être chaſſés ſans (75) retour.

Querelle des François avec les Hollandois.

Cette menace arrêta la furie des Hollandois, & leur fit promettre de s'en rapporter à la déciſion du Roi. Chaque

(75) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* p. 267.

Parti dépêcha un courier à la Capitale, & reçut ordre de s'y rendre, ſans avoir la hardieſſe de prétendre à des innovations dans les Droits & dans le Commerce. Une affaire ſi importante jetta le Roi & ſon Conſeil dans un extrême embarras. Leur incertitude duroit encore, lorſque les deux Facteurs arriverent à la Cour; & le feu de la diviſion fut prêt de ſe rallumer à l'occaſion d'une nouvelle difficulté. Le Facteur Hollandois demanda la préſéance ſur Marriage, Facteur François. Marriage lui répondit froidement que s'il oſoit faire un pas devant lui il lui paſſeroit ſon épée au travers du corps. Le Prince héréditaire eut la ſageſſe de prévenir cette querelle, en donnant la main droite à Marriage & la gauche au Facteur Hollandois. Il les conduiſit dans cet ordre à l'audience.

D'ELBE'E. 1670.

Fermeté du Facteur François.

A l'exemple du Prince, le Roi plaça le François ſur une natte à ſa droite, & le Hollandois à ſa gauche. Enſuite il leur laiſſa la liberté d'expoſer leurs plaintes. Le Hollandois, après une longue harangue, inſiſta ſur l'ancien établiſſement de ſa Nation, quoiqu'il ne pût déſavouer que les Etats Généraux ſes Maîtres avoient toujours reconnu la ſupériorité du pavillon François. Marriage fit une réponſe aſſez bruſque & ne man-

Le Roi d'Ardra termine ce different.

D'ELBE'E. 1670.

qua pas d'humilier le Hollandois, en lui rappellant l'origine de la République & l'obligation qu'elle avoit à la France de ſa liberté. On commençoit à s'échauffer de part & d'autre, lorſque le Roi impoſant ſilence aux deux Partis, leur tint ce diſcours avec beaucoup de majeſté :

Son diſcours aux deux Facteurs.

» Le réglement des droits de la préſéance & du pavillon appartient à vos » Maîtres. Comme j'ignore leur puiſſance, il ne me conviendroit pas de » décider là-deſſus, & c'eſt à eux que » vous devez vous adreſſer. Quoique » la datte de l'Etabliſſement Hollandois dans mes Etats ſemble leur donner quelque droit à la préférence ſur » de nouveaux venus, les grandes choſes qu'on m'a racontées du Roi de » France & de l'étendue de ſes domaines, me portent plûtôt à bleſſer un » peu les prétentions des Hollandois, » qu'à manquer de reſpect pour un ſi » grand Prince. Ainſi je vous défens à » tous deux d'arborer vos pavillons & » de recommencer les diſputes, juſqu'à » ce que vous ayez reçu la déciſion de » vos Supérieurs. Et comme je ſouhaite » beaucoup de connoître la grandeur » du Roi de France & de l'aſſurer de » ma conſidération, je nomme pour

» mon Ambaſſadeur auprès de lui Mat- D'Elbée. 1670.
» teo Lopez (76), Interpréte de ma
» Cour, & je vous demande pour ce
» Miniſtre, continua-t-il, en s'adreſ-
» ſant à Marriage, le paſſage ſur votre
» Vaiſſeau, dans l'eſperance que vous
» prendrez ſoin de lui & que vous le
» ferez conduire sûrement à la Cour de
» votre Roi. En attendant, ma volonté
» eſt que vous vous embraſſiez devant
» moi, que vous mangiez enſemble &
» que vous me promettiez de vivre en
» bonne intelligence.

Les deux Facteurs trouverent trop d'équité dans cette déciſion pour ne pas s'y ſoumettre. Ils s'embraſſerent, & furent traités magnifiquement par le Prince dans un des appartemens du Palais. Le Roi leur envoya divers mets de ſa table & du vin de ſa bouche. Il leur fit dire qu'il les auroit honorés volontiers de ſa compagnie, s'il n'eût été retenu par les uſages du Pays. Enſuite il accorda une longue audience à Marriage, ſans autres témoins que le Prince & l'Ambaſſadeur. Comme le Vaiſſeau François étoit prêt à partir, Lopez eut fort peu de jours pour ſe diſpoſer au voyage. Les

Ils ſe reconcilient.

(76) Ce nom, dans un Négre, marque encore le crédit qu'avoient eu les Portugais dans le Royaume d'Ardra. Labat remarque qu'ils y avoient introduit leur Langue, leurs Coutumes & leur Religion.

D'ELBE'E. 1670.

préſens que le Roi d'Ardra envoyoit au Roi de France n'avoient de précieux que leur nouveauté. Ils conſiſtoient en deux poignards & deux zagaies fort bien travaillés; une veſte d'étoffe du Pays, & un tapis d'écorce d'arbre d'une fineſſe admirable.

Le Roi d'Ardra envoye un Ambaſſadeur en France.

La Concorde mit à la voile avec près de ſix cens Eſclaves, & l'Ambaſſadeur Négre fut traité avec toute la diſtinction qui convenoit à ſon mérite perſonnel & à ſon caractere. La blancheur de ſes cheveux & de ſa barbe le faiſoit reconnoître pour un vieillard; mais il marchoit d'un pas ferme, il avoit de la vivacité dans les yeux, un air de qualité, & la phiſionomie fort agréable. Ses manieres étoient douces & polies. Il parloit la langue Portugaiſe avec beaucoup d'élégance. A l'Office d'Interpréte, il joignoit celui de Sécretaire d'Etat. Il avoit été élevé dans les principes de la Religion Romaine, & s'étoit engagé à recevoir le Baptême auſſi-tôt que le Roi ſon Maître auroit reçu des Miſſionnaires. Il ſçavoit les priéres de l'Egliſe en Portugais, & pendant le voyage il ne manqua jamais d'aſſiſter à la Meſſe avec beaucoup de vénération. C'étoit un homme ſenſé, qui parloit peu, mais qui faiſoit beaucoup de queſtions, &

Qualités de l'Ambaſſadeur.

qui écrivoit tout ce qu'il voyoit ou qu'il entendoit. Dans pluſieurs Ambaſſades, dont il avoit été chargé aux Cours de Benin & d'Oyko, il paroiſſoit qu'il avoit acquis une parfaite connoiſſance des régions voiſines de celle d'Ardra. Son train conſiſtoit en trois de ſes femmes, trois de ſes plus jeunes enfans & ſept ou huit domeſtiques (77). D'ELBE'E. 1670.

Il arrive à la Martinique & ſe rembarque pour l'Europe.

Le Vaiſſeau François n'arriva que le 13 de Septembre à la Martinique; mais dans une ſi longue route il lui mourut peu d'Eſclaves. M. de Baas, Lieutenant Général & Gouverneur de la Martinique, & le Sieur Peſſelier, Directeur général de la Compagnie, firent un accueil fort honorable à l'Ambaſſadeur. Comme l'Hyver approchoit & que ſon habillement ne convenoit point au climat de l'Europe, ils le firent habiller à la Françoiſe, lui & toutes les perſonnes de ſa ſuite. On prit le même ſoin de lui fournir toutes les commodités néceſſaires au voyage. Il s'embarqua le 27 de Septembre, ſur un Vaiſſeau de la Compagnie; mais les vents contraires firent durer ſa navigation pendant ſoixante-quatre jours, juſqu'au Port de Dieppe, où il jetta l'ancre le 3 de Dé-

(77) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* pag. 279. & ſuivantes.

D'ELBE'E. 1670.

cembre. Il y fut reçu avec toutes ſortes d'honneurs par le Gouverneur de la Ville, qui l'arrêta quelques jours, pour le rétablir des fatigues du voyage. Les Directeurs de la Compagnie ne furent pas plûtôt informés de ſon débarquement, qu'ils firent diſpoſer à Paris l'Hôtel de Luynes pour ſa réception. A ſon approche, ils envoyerent au-devant de lui deux de leurs Membres avec deux caroſſes à ſix chevaux, qui le reçurent à Saint-Denis. Il fit ſon entrée dans Paris le 15 de Décembre, & la Compagnie le fit complimenter à l'Hôtel où il étoit deſcendu (78).

Son arrivée à Dieppe.

Son entrée à Paris.

Auſſi-tôt que le Roi fut informé de ſon arrivée, il lui envoya un de ſes Gentilshommes ordinaires, avec ordre de demeurer près de lui & de l'accompagner continuellement. La Compagnie lui envoya auſſi le Sieur d'Elbée & quelques autres Officiers. Elle lui donna deux caroſſes pour ſon uſage ordinaire & le fit traiter avec beaucoup de magnificence. On lui dit que le Roi devoit venir à Paris le 19, & lui accorder ſa premiere audience à dix heures du matin dans ſon Palais des Thuilleries. L'Ambaſſadeur fit paroître beaucoup de bon ſens dans cette occaſion. Il dit à

(78) *Ibid.*

d'Elbée : » N'ai-je pas fait une faute, » en ſortant hier de cette maiſon ? » J'aurois dû ne rien voir juſqu'à ce » que j'aie vû le Roi, qui eſt le princi- » pal objet de mon voyage. Je ne veux » plus ſortir avant que d'avoir eu cet » honneur (79). D'ELBE'E, 1670.

Tous les Directeurs de la Compagnie le viſiterent en Corps. Celui qui portoit la parole en langue Portugaiſe, s'étendit d'abord ſur la Grandeur du Roi, ſur ſes richeſſes & ſes vertus. Enſuite il ajouta que ſon Excellence pouvoit remarquer aiſément la différence qu'il y avoit entre une Compagnie qui étoit honorée de la protection d'un grand Roi, & celle des Hollandois. L'Ambaſſadeur répondit que ce qu'il avoit vû en France depuis ſon débarquement, lui apprenoit à juger de la vérité ; & que, ſans avoir vû les autres Pays de l'Europe, il s'imaginoit aiſément qu'il n'y en avoit pas de comparable à la France : qu'il jugeoit auſſi de la puiſſance de la Compagnie par le traitement qu'il recevoit d'elle, & qu'il n'avoit pas beſoin d'autre preuve pour ſe convaincre des impoſtures du Facteur Hollandois. Mais, ajouta-t-il, j'aurai

Viſite qu'il reçoit de la Compagnie en Corps.

Ses diſcours.

(79) Relation de d'Elbée, *ubi ſup.* pag. 274. & ſuivantes.

D'ELBE'E. 1670.

l'honneur de voir le Roi. Je l'aſſurerai que le Royaume d'Ardra eſt entiérement à lui, & que tous ſes Ports & ſon Commerce ſont au ſervice de la Compagnie. Un des Directeurs lui ayant demandé comment il ſe portoit, il répondit : » Ma ſanté étoit médiocre ; mais » je me trouve mieux depuis que j'ai » vû Meſſieurs de la Compagnie ; & » lorſque j'aurai vû le Roi, je me por- » rai patfaitement bien.

On le fait habiller richement.

La Compagnie ayant fait faire des habits fort riches, pour lui, pour ſes femmes & pour ſes enfans, il dit à ceux qui les lui préſenterent : » Je vois que » la France veut faire briller ſes richeſ- » ſes, en revêtant ainſi ceux dont la » pauvreté eſt le partage.

Il eſt conduit à l'audience du Roi au Château des Thuilleries.

Le jour de l'audience, M. de Berliſe, Maître des Cérémonies, ſe rendit à l'Hôtel de Luynes avec les caroſſes du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambaſſadeur au Palais des Thuilleries. Son Excellence fut placée dans le caroſſe du Roi, & ſes enfans dans celui de la Reine. Ils furent conduits dans la grande Place des Thuilleries, où les Gardes Françoiſes & Suiſſes formoient deux bataillons. Les deux Compagnies des Mouſquetaires du Roi en formoient deux autres dans la cour interieure.

L'Ambaſſadeur marqua beaucoup d'admiration pour de ſi belles troupes, & pour la richeſſe de leurs armes & de leur parure. On l'introduiſit dans une ſalle des appartemens inferieurs, où l'on avoit expoſé, ſur de grandes tables, quantité de choſes précieuſes. Il les regarda long-tems avec beaucoup d'attention; & lorſqu'on lui demanda ce qu'il en penſoit, il répondit: » Je » vais voir le Roi, qui eſt fort au-deſ- » ſus de tout ce que je vois. D'ELBE'L. 1670.

Après lui avoir laiſſé trois quarts-d'heure pour ſe raſſaſſier de ce riche ſpectacle, M. de Berliſe vint l'avertir qu'il étoit tems de monter à l'audience. Il trouva, des deux côtés de l'eſcalier, les Archers du Grand-Prevôt de France, vêtus magnifiquement, avec le Marquis de Sourches, leur Chef, à leur tête. Les Cent-Suiſſes de la garde étoient rangés ſur le haut de l'eſcalier juſqu'à la porte des appartemens. A la porte même, il fut reçu par M. de Rochefort, Capitaine des Gardes de quartier, au milieu d'un cercle de ſes Officiers, & conduit entre deux rangées de Gardes du corps juſqu'à la porte de la premiere antichambre, qu'il paſſa au travers d'une foule de perſonnes diſtinguées, dont la gallerie étoit remplie. Sa réception.

D'ELBE'E. 1670.

Ce ne fut pas ſans peine qu'il arriva au pied du Trône, qui étoit à l'extrêmité de la gallerie & où le Roi étoit aſſis ſur une eſtrade de pluſieurs degrés.

Pompe de l'audience.

Sa Majeſté étoit diſtinguée, non-ſeulement par l'air de Grandeur qui lui étoit naturel, mais par un prodigieux nombre de diamans dont ſes habits étoient couverts. Il avoit à ſa droite Monſeigneur le Dauphin, & M. le Duc d'Orleans à ſa gauche. Au-deſſous de ces deux Princes étoient, des deux côtés, les Princes du Sang, & plus bas les Ducs & Pairs de France, qui formoient un cercle fort brillant autour du Trône. L'Ambaſſadeur fit une profonde réverence en arrivant au milieu de la gallerie. Il en fit plus loin une ſeconde, & une troiſiéme lorſqu'il fut au pied du Trône. On le fit monter ſur l'eſtrade, avec ſes enfans, qui le ſuivoient à quelques pas. Il ſe proſterna aux pieds du Roi, & ſes enfans l'imiterent. Le compliment qu'il fit de bouche étoit en langue Portugaiſe. Dans la ſituation où il étoit, il leva un peu la tête pour le commencer.

Diſcours qu'il fait de bouche au Roi.

» Le Roi d'Ardra, ſon Maî-
» tre, ayant entendu parler des mer-
» veilles que la Renommée publioit de
» Sa Majeſté Françoiſe, l'avoit envoyé
» pour aſſurer un ſi grand Roi de la

» paſſion qu'il avoit d'obtenir ſon eſti- D'ELBE'E. 1670.
» me, & pour lui offrir la diſpoſition
» de ſa perſonne & de ſes Etats. Le Roi
le fit lever, & s'appercevant qu'il te-
noit un papier à la main, avec quelques
marques de confuſion, il demanda ce
que c'étoit. D'Elbée, qui ſervoit d'in-
terpréte, répondit que l'Ambaſſadeur
ayant appréhendé que la terreur de la
Majeſté Royale ne mît quelque déſor-
dre dans ſon diſcours, l'avoit écrit la
veille & l'avoit fait traduire en Fran-
çois, dans l'eſperance que Sa Majeſté lui
feroit la grace d'en entendre la lecture.
Le Roi témoigna qu'il y conſentoit, &
donna ordre à d'Elbée de lire le Diſ-
cours à haute voix. Il étoit conçu dans
ces termes : » SIRE, le Roi d'Ardra Autre diſcours que le Roi lui permet de faire lire.
» & d'Alghemi, mon Souverain, m'a
» nommé Ambaſſadeur auprès de Vo-
» tre Majeſté, pour vous offrir tout ce
» que ſon Royaume eſt capable de pro-
» duire, & ſa protection pour tous les
» Vaiſſeaux qu'il vous plaira d'envoyer
» dans ſes Ports; vous aſſurant que ſes
» Domaines, ſes Ports & ſon Commer-
» ce vous ſont entiérement dévoués &
» ſont ouverts à tous vos Sujets. Dans
» le deſſein de convaincre plus parfai-
» tement Votre Majeſté du déſir ſince-
» re qu'il a d'entretenir l'amitié qu'il

D'ELBE'E. 1670.

» vous prie de lui accorder, il m'a chargé de vous déclarer qu'à l'avenir les » Officiers de la Compagnie établis à » Offra ne payeront pas plus de vingt » Eſclaves pour les droits, au lieu de » quatre-vingt qu'ils payent à préſent; » c'eſt-à-dire, moins que les Portugais » ne payoient autrefois, & que les Eſ- » pagnols, les Danois, les Suedois & » les Anglois ne payent encore, en fa- » veur des Hollandois, qui exercent » depuis long-tems le Commerce avec » eux. Mais il m'a ordonné d'aſſurer » particuliérement Votre Majeſté qu'il » protegera vos Sujets contre les entre- » priſes des Hollandois, & qu'il ſera » fidéle à cette promeſſe. Il engage auſſi » ſa parole que les Vaiſſeaux François, » dans ſes Ports, ſeront préferés en » toutes ſortes d'occaſions aux Vaiſ- » ſeaux Hollandois, & qu'ils acheve- » ront de charger avant que les autres » aient la permiſſion de commencer » leur cargaiſon.

» Le Roi m'a chargé d'informer Vo- » tre Majeſté, qu'à l'occaſion du dif- » rend qui s'eſt élevé entre vos Sujets » & les Hollandois par rapport au Pa- » villon, reconnoiſſant la diſtinction » qu'il devoit à un ſi grand Prince, il » a placé le Facteur, votre Sujet, à ſa

» droite & l'a logé dans ſon Palais; » tandis que le Facteur de Hollande n'a » eu que la gauche & n'a été logé qu'a- » vec le Prince ſon fils. Il ſouhaite à » cette occaſion de ſçavoir de Votre » Majeſté quels honneurs elle deman- » de pour ſon Pavillon, afin qu'il puiſſe » ordonner qu'ils lui ſoient rendus dans » tous les Pays de ſon obéiſſance. D'ELBE'E. 1670.

» Entre pluſieurs graces qu'il eſpere » de Votre Majeſté, il la ſupplie d'en- » voyer dans ſes Etats deux Religieux, » pour inſtruire quelques-uns de ſes Su- » jets qui ont quelque connoiſſance de » la Religion chrétienne, & qui ſou- » haiteroient de la cultiver. Il m'a com- » mandé auſſi de préſenter à Votre Ma- » jeſté deux de mes fils, & de vous prier » de les recevoir favorablement; ce que » j'eſtimerai le plus grand bonheur qui » puiſſe m'arriver, par les avantages » qu'ils trouveront au ſervice d'un ſi » grand Prince; enfin de vous préſen- » ter deux poignards, deux zagaies, » une veſte & un tapis. Il ſupplie inſ- » tamment Votre Majeſté de les accep- » ter, & d'être perſuadé que ſi ſon Pays » produiſoit quelque choſe de plus cu- » rieux, ou qu'il pût croire plus agréa- » ble à Votre Majeſté, il vous l'auroit » envoyé avec beaucoup de joie; ne dé-

D'ELBE'E. 1670.

» ſirant rien plus ardemment que de per-
» ſuader à Votre Majeſté que ſes Etats
» vous appartiennent autant qu'à lui.

Réponſe du Roi à l'Ambaſſadeur.

Le Roi prêta beaucoup d'attention à ce Diſcours, & fit répondre à l'Ambaſſadeur, qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardra ſon Maître de ſes complimens, & de lui avoir envoyé un Ambaſſadeur dont la perſonne lui étoit fort agréable : qu'il acceptoit l'offre qu'il faiſoit de ſes deux fils, qu'ils demeureroient auprès de leur pere pendant le ſéjour qu'il feroit à Paris, après quoi il prendroit ſoin d'eux lui-même ; & que pour ce qui concernoit le Commerce, il le renvoyoit à la Compagnie.

Après cette réponſe, M. de Berliſe ayant fait ſigne à l'Ambaſſadeur qu'il étoit tems de ſe retirer, il ſe proſterna encore aux pieds du Roi. Enſuite il ſe leva. Il fit une profonde réverence, & reculant en arriere, ſans ſe tourner, il fit une nouvelle réverence à la porte de la gallerie. M. de Berliſe le fit remonter dans le caroſſe du Roi, & le reconduiſit à l'Hôtel de Luynes dans le même ordre qu'il étoit venu.

Audience de la Reine.

Le lendemain, qui étoit le 20 de Décembre, à deux heures après midi, M. de Berliſe vint le prendre avec le même cortége, pour le conduire à l'audience

de la Reine. Il trouva ſur le haut de l'eſcalier les Cent-Suiſſes de la garde ſur deux lignes, & le Capitaine des Gardes le reçut à la porte. Il fut introduit dans l'appartement de la Reine, qui étoit environnée des Princeſſes & de toutes les Dames de la Cour, auſſi parées, que le dueil ou l'on étoit alors pouvoit le permettre. D'ELBE'E. 1670.

L'Ambaſſadeur fit trois profondes réverences en entrant. Lorſqu'il fut à quatre pas de la Reine, il ſe proſterna, comme il avoit fait devant le Roi, avec ſes trois femmes & ſes trois enfans, & tous ſept ils commencerent à battre des mains, pour exprimer leur vénération. Enſuite l'Ambaſſadeur ſe mit à genoux & fit ſon compliment en Portugais. La Reine l'obligea de ſe lever malgré toute ſa réſiſtance, & lui fit une réponſe fort gracieuſe en Eſpagnol. Il ſe mit encore à genoux, ſe leva, & reculant en arriere il fit trois réverences juſqu'à la porte. Ses femmes & ſes enfans imiterent ſon exemple & firent paroître une extrême admiration par leurs regards. La foule étoit ſi grande, qu'ils ne purent arriver aux caroſſes qu'avec beaucoup de difficulté.

Le jour ſuivant, l'Ambaſſadeur fut conduit au Louvre à l'audience de Mon- Audience de M. le Dauphin.

D'ELBE'E. 1670.

ſeigneur le Dauphin & reçu par M. de Montauſier, qui l'introduiſit dans l'appartement de ce Prince. Il obſerva les mêmes cérémonies qu'à l'audience du Roi & de la Reine. Dans ſon compliment, il félicita le Duc de Montauſier, d'avoir été choiſi pour l'éducation du premier Prince du Monde. Il dit à Monſeigneur le Dauphin que le Prince héréditaire d'Ardra l'avoit chargé de l'aſſurer de ſon reſpect & du déſir qu'il avoit de mériter ſon eſtime & ſon amitié. Enſuite il lui préſenta quelques armes que ce Prince lui envoyoit. Le Dauphin ayant fait une réponſe obligeante à ce compliment, l'Ambaſſadeur ſe retira & fut reconduit, comme les jours précédens.

Il rendit enſuite ſa viſite aux Miniſtres & aux principaux Seigneurs de la Cour, qui le viſiterent à leur tour, avec toutes les careſſes & les civilités poſſibles. On le conduiſit à la Comedie, où l'on donna pour eux le *Feſtin de Pierre*. Un ſpectacle ſi nouveau parut l'amuſer beaucoup. Il aſſiſta ſouvent au Service Divin dans les principales Egliſes, & ſon attention y fut toujours édifiante. Les Directeurs de la Compagnie lui donnerent une fête à Rambouillet (80)

On donne à l'Ambaſſadeur la Comédie & des Fêtes.

(80) C'eſt le Rambouillet du Fauxbourg S. Antoine.

avec

avec un concert de haut-bois du Roi, qu'il trouva plus agréable que la muſique de ſon Pays. Il dit pluſieurs fois aſſez plaiſamment : » Ils me prendront » pour un menteur, lorſque je leur ra- » conterai ce que j'ai vû en France, & » mon récit ſurpaſſera toutes leurs ima- » ginations. Il y avoit à Rambouillet quatre tables de douze couverts, qui furent toutes ſervies en même-tems avec beaucoup d'élégance. L'Ambaſſadeur fut placé à la premiere, avec les Gentilshommes de la Maiſon du Roi qui l'accompagnoient, & quelques Directeurs de la Compagnie. Ses enfans & quelques autres Directeurs occuperent la ſeconde. On plaça ſes femmes à la troiſiéme, avec pluſieurs Dames Françoiſes, qui s'étoient fait un amuſement de les accompagner. La quatriéme fut remplie par quelques Directeurs, avec les amis qu'ils avoient invités. Les haut-bois jouerent pendant le feſtin. Tout le monde admira la politeſſe, le bon ſens & la ſobriété de l'Ambaſſadeur. D'ELBÉE 1670.

Après le dîner, on l'amuſa quelque-tems par divers ſpectacles. Enſuite on le conduiſit à Vincennes, où il parut prendre beaucoup de plaiſir à voir les appartemens & la richeſſe des meubles. Il dit dans cette occaſion, qu'après

d'Elbée 1670.

avoir vû la France il étoit inutile de voir le reſte du Monde.

Il fut ramené à la lumiére des flambeaux. On lui fit employer les jours ſuivans à voir divers Palais de Paris & les belles maiſons de campagne qui ſont aux environs.

Audience qu'il eut de M. de Lionne.

Dans l'audience qu'il eut de M. de Lionne, Sécretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, il fut reçu par ce Miniſtre au haut de l'eſcalier & conduit au travers de pluſieurs riches appartemens juſqu'au grand cabinet, où ils s'aſſirent chacun ſur un fauteuil, au milieu d'un grand nombre de perſonnes de diſtinction qui avoient ſouhaité d'être témoins de cette viſite. L'Ambaſſadeur dit à M. de Lionne, en Portugais, qu'ayant été envoyé par le Roi ſon Maître pour offrir au Roi de France ſes ſervices & la diſpoſition de ſes Etats, il regardoit comme ſon principal devoir d'engager le Miniſtre d'un ſi grand Prince à ne point épargner ſes bons offices pour entretenir la correſpondance que le Commerce alloit établir entre les deux Etats, & qu'il ſe flattoit d'autant plus d'obtenir de lui cette grace, qu'il étoit bien informé de ſon mérite particulier & du zéle dont il étoit rempli pour l'honneur de ſon Souverain.

Le Miniſtre François lui répondit, en langue Eſpagnole, qu'il employeroit avec joie tout ſon crédit pour le ſervice du Roi d'Ardra & pour l'entretien de la bonne intelligence qu'il deſiroit. Enſuite il lui demanda quels Ports le Roi ſon Maître avoit dans ſes Etats, ſi le Royaume d'Ardra étoit d'une grande étendue & s'il avoit ſouvent la guerre avec ſes voiſins ? L'Ambaſſadeur repliqua que le Pays d'Ardra ne s'étendoit pas beaucoup au long de la Côte, mais que dans l'interieur des terres il falloit quinze jours pour le traverſer; que ſur la Côte d'Ardra & dans toute la Guinée on ne trouvoit point de Ports ni de Havres, mais de bonnes Rades, où les plus grands Vaiſſeaux pouvoient mouiller en ſûreté; que les tempêtes y étoient rares, & qu'il n'y avoit point d'autre incommodité pour le débarquement que la violente & continuelle agitation de la mer au long du rivage : que le Roi ſon Maître avoit des voiſins puiſſans, avec leſquels il étoit ſans ceſſe en guerre ; que dans ces occaſions il marchoit toujours à la tête d'une nombreuſe armée, qui étoit compoſée de cavalerie & d'infanterie, l'une & l'autre bien fournie d'armes & ſoumiſe aux loix d'une ſévere diſcipline.

D'ELBÉE 1670.

Explication qu'il donne ſur ſon Pays.

D'ELBÉE 1670.

En prenant congé de M. de Lionne, qui le reconduiſit juſqu'à ſon caroſſe, il fut mené à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs s'étoïent aſſemblés pour le recevoir. Il leur dit qu'il attendoit depuis long-tems, avec impatience, l'occaſion de leur faire ſes remercimens, pour toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit continuellement de la Compagnie; que ſa reconnoiſſance ſeroit éternelle, & qu'ils pouvoient le regarder comme un Serviteur, dont le zéle & l'attachement ne ſeroient jamais capables de ſe refroidir. Les Directeurs firent une reponſe convenable, & le remercierent de la diligence avec laquelle le Roi ſon Maître avoit expedié leurs Vaiſſeaux la Concorde & la Juſtice, & de la faveur qu'il leur avoit accordée en leur permettant d'établir un Comptoir dans ſes Etats.

Sa viſite à l'Hôtel de la Compagnie.

L'Ambaſſadeur témoigna quelque déſir d'apprendre d'eux-mêmes ce qu'ils avoient à propoſer pour le progrès du Commerce, & leur promit de conſentir à toutes leurs demandes, autant que ſes inſtructions lui en laiſſeroient le pouvoir. Alors un des Directeurs lui fit les Propoſitions ſuivantes au nom de la Compagnie.

Articles

1°, Que les Vaiſſeaux de la Compa-

gnie, qui seroient envoyés pour le Commerce au Royaume d'Ardra, eussent la préference sur toutes les autres Nations. D'ELBÉE. 1670. qu'on lui propose.

2°. Qu'ils ne payassent pour les droits que vingt Esclaves, au lieu de quatre-vingt que les derniers Vaisseaux avoient payés, & qu'en faveur de la France cet impôt fût réduit aux bornes qu'il avoit du tems des Portugais.

3°. Que le Roi d'Ardra obligeât ceux de ses Sujets qui devoient quelque chose au Comptoir de la Compagnie, à s'acquitter promptement.

4°. Que les Facteurs François fussent dispensés de faire crédit aux Seigneurs d'Ardra, lorsqu'ils ne les croiroient pas capables de payer.

5°. Qu'il plût au Roi de prendre sous sa protection *immédiate*, la Compagnie, ses Facteurs & ses Effets (81).

A ces conditions, la Compagnie promettoit de tenir ses magasins constamment remplis de marchandises, jusqu'à la valeur de cinq cens Esclaves, pour servir comme de caution dans les mains du Roi; d'envoyer annuellement un nombre de Vaisseaux pour le fonds du Commerce, & de ne s'engager, pour la

(81) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 282.

D'ELBÉE. 1670.

traite des Eſclaves, avec aucun autre Prince.

Reſtrictions qu'il y met.

Après avoir réfléchi ſur ces cinq articles, l'Ambaſſadeur les approuva ſans reſtriction, à la réſerve du premier & du dernier. Sur le premier, il répondit que ſi la Compagnie vouloit promettre formellement de ne faire la traite des Eſclaves qu'avec le Roi ſon Maître, il pouvoit l'aſſurer qu'elle auroit toujours la préference & que ſes Vaiſſeaux ſeroient chargés avant ceux de toute autre Nation. A l'égard du cinquiéme, il ne voulut s'engager qu'à faire tous ſes efforts pour l'obtenir du Roi d'Ardra, parce que n'étant pas sûr de ſes intentions il ne pouvoit ſe rendre garant du ſuccès.

Acte du Traité & Préſens mutuels.

Tel fut le réſultat de cette Négociation. La Compagnie en fit dreſſer un Acte autentique, dont on tira deux copies qui furent ſignées des deux Parties; l'une pour être conſervée en France, l'autre pour être remiſe entre les mains de l'Ambaſſadeur. Il fit préſent à l'Aſſemblée d'un tapis d'écorce d'arbre, & les Directeurs lui donnerent un grand miroir avec un quadre de cuivre doré, dont il parut fort ſatisfait. En prenant congé d'eux, il fut reconduit par toute l'Aſſemblée juſqu'à ſon caroſſe.

Pendant le reſte de ſon ſéjour à Paris, il n'eut plus d'autre occupation que celle de recevoir & de rendre des viſites. Dans tous les lieux où il parut, on ne ceſſa point de le traiter ave des témoignages diſtingués de politeſſe & de conſidération. Pluſieurs perſonnes de qualité lui firent des préſens. Les Dames en firent à ſes femmes, qui avoient bien-tôt appris à mettre beaucoup de différence entre les manieres de l'Europe & celles de leur Pays. Elles firent connoître par leurs expreſſions qu'elles auroient volontiers choiſi la condition de leurs enfans, & qu'elles portoient envie au bonheur qu'ils avoient de demeurer en France. D'ELBÉE. 1670.

L'Ambaſſadeur eut ſon audience de congé avec les mêmes cérémonies que la premiere. Il s'étoit familiariſé ſi promptement avec les uſages de France, qu'en reparoiſſant devant le Roi, la Reine & le Dauphin, il parut auſſi peu contraint dans ſa figure que dans ſes diſcours. Il partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671, pour ſe rendre au Havre-de-Grace, où il étoit attendu par deux Vaiſſeaux. Les ordres furent donnés pour le défrayer ſur la route & pour lui rendre tous les honneurs imaginables. Lorſqu'on apporta devant lui les L'Ambaſſadeur obtient ſon audience de congé. Son départ de France.

D'ELBÉE. 1670.

préſens du Roi pour ſon Maître & pour lui-même, il parut également frappé de leur nombre, de leur richeſſe & de leur beauté. Il répeta pluſieurs fois, comme s'il fût ſorti d'une profonde extaſe : » Mon Maître ne croira jamais » ce que j'ai à lui raconter. Il doutera » même de ce qu'il verra de ſes propres » yeux.

La Compagnie tire peu de fruit de cette Ambaſſade.

On ne ſçauroit douter que ſi la Compagnie eut ſubſiſté plus long-tems, elle n'eut tiré de grands avantages de cette Ambaſſade; mais diverſes raiſons (82) la firent ſupprimer quelques années après, & les Iſles Françoiſes de l'Amérique, avec toutes leurs Conceſſions, furent réunies à la Couronne. La Compagnie du Sénegal, qui ſucceda au Commerce de Guinée, négligea l'Etabliſſement d'Ardra, & ſe détermina, par des conſidérations particulieres, à fixer ſon Comptoir dans le Pays de Juida. L'Auteur remarque que c'eſt la méthode ordinaire des François dans leurs Etabliſſemens. Ils en jettent les fondemens avec beaucoup d'ordre & de ſageſſe; mais ils ne ſoutiennent pas long-tems leur entrepriſe (83).

(82) Voyez ci-deſſus l'Introduction à l'établiſſement des François en Afrique, Tome II.

(83) Second Tome des Voyages de Des Marchais, publié par Labat, p. 287.

D'ELBÉE 1670.

On s'eſt attaché, pour toutes les circonſtances, à la Relation dont on a nommé la ſource dans l'Introduction de cet article. Comme elle finit au départ de l'Ambaſſadeur d'Ardra, Barbot nous offre dequoi ſuppléer à ce qui manque pour la concluſion de cet évenement. Il raconte que les préſens furent confiés au ſoin de Carlof, & qu'en arrivant dans la rade d'Ardra le premier d'Octobre 1671, Matteo Lopez prétendit qu'ils devoient être remis entre ſes mains pour les délivrer au Roi. Carlof refuſa d'y conſentir, parce qu'il ſoupçonnoit l'Ambaſſadeur d'en détourner quelque partie pour ſon propre uſage; & la ſuite fit connoître que cette défiance avoit été juſte. Matteo Lopez, irrité d'un refus dont il crut ſon honneur bleſſé, employa tout ſon crédit contre les François, & nuiſit beaucoup au ſuccès de leurs affaires. Le Roi étoit alors occupé à rétablir la paix dans ſes propres Etats, où il s'étoit élevé une guerre civile qui avoit interrompu le cours du Commerce. Les paſſages avoient été bouchés pour l'arrivée des Eſclaves. A peine en étoit-il arrivé deux cens à Offra pendant le voyage de l'Ambaſſadeur Négre; & ces obſtacles avoient été ſi nuiſibles au Commerce des Hollandois, que cinq de leurs Vaiſſeaux

Supplément tiré de Barbot.

D'ELBÉE 1670.

étoient retournés à Mina ſans cargaiſon. Carlof, qui trouva le Pays dans cette agitation, & qui ne fut pas long-tems à s'appercevoir de l'infidélité de Matteo, prit le parti de garder les préſens du Roi Louis XIV. pour les renvoyer en France, & d'établir un Comptoir dans le Pays de Popo, où il avoit fait anciennement quelque Commerce. Entre pluſieurs conditions avantageuſes, il obtint que les droits ſeroient réduits, en faveur des François, à vingt-huit Eſclaves pour la cargaiſon de chaque Vaiſſeau. Mais ayant fait un jour le voyage de Popo à Juida, il y reçut un accueil ſi favorable du Roi de cette Contrée, & des aſſurances ſi formelles d'une protection conſtante pour la Nation Françoiſe, qu'il abandonna Popo pour ſe fixer à Juida. Une autre raiſon qui pouvoit le porter à ce changement, c'eſt que les chemins d'Ardra vers Sabi étant alors ouverts, on amenoit un grand nombre d'Eſclaves dans le Royaume de Juida, au travers du Pays même d'Ardra & du conſentement du Roi, qui, n'en tirant pas moins ſes droits ordinaires, étoit bien-aiſe de punir ſes Sujets rébelles en leur ôtant le Commerce d'Offra (84).

L'Ambaſſadeur Matteo Lopez répond mal à l'eſpoir des François.

Le Comptoir François eſt tranſporté à Juida.

(84) C'eſt apparemment celui que Snelgrave nomme *Jo.*

CHAPITRE IX.

Description du Royaume d'Ardra.

QUOIQU'ON ſoit bien informé que le Royaume d'Ardra eſt une région ſpacieuſe & bien peuplée, qui renferme pluſieurs autres Pays de ſa dépendance, les Européens ne l'ont point aſſez fréquenté pour être bien certains de ſes limites. Il eſt aſſez étroit vers la mer, entre les contrées de Juida & de Benin; mais il s'élargit conſidérablement dans les terres. Quelques Voyageurs lui donnent pour bornes à l'Oueſt, Rio da Volta, & Benin à l'Eſt, en y comprenant trois autres Royaumes; celui de Juida au Nord, celui d'Oyeo (85) au Nord & au Nord-Oueſt, celui d'Alghemi, & d'autres Pays d'une grande étendue.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Etendue & bornes du Royaume d'Ardra.

Boſman, & Barbot après lui, diviſent cette région en deux parties, qu'ils nomment le Grand & le Petit-Ardra. Sous le nom du Petit-Ardra, ils comprennent toute la Côte maritime, en remontant dans les terres juſqu'au-delà d'Offra, dont elle porte auſſi le nom.

Sa diviſion.

(85) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 327. & 346.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Ils renferment tout le reſte ſous le nom de Grand-Ardra, & ſemblent mettre auſſi dans cette diviſion le petit territoire de Tori ou Torri, qu'ils placent entre Juida & le Petit-Ardra. Mais il y a beaucoup d'apparence que l'idée de cette chorographie n'eſt qu'une conjecture de Voyageur, qui, faute d'informations & de moyens pour s'en procurer, ne rapporte dans ſa Patrie que des opinions fauſſes ou incertaines (86).

Qualités de l'air & du terroir.

En général, l'air de ce Pays eſt extrêmement mal-ſain pour les Européens. De quarante, à peine en échape-t-il cinq à la mort. Cependant la plûpart ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur intempérance, ou à l'indiſcretion qu'ils ont de s'expoſer à la roſée du ſoir; car les Habitans naturels ſont vigoureux & ne meurent que dans un âge fort avancé. La petite-vérole ſeulement en fait périr un grand nombre.

Le Pays eſt plat & uni, & le terroir fertile. Mais dans pluſieurs cantons il eſt couvert de ronces. Dans d'autres, il eſt couvert de bois, entremêlés de vallées fort agréables. Il produit une prodigieuſe quantité de bled-d'Inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de

(86) Boſman, p. 243, & Barbot, *ubi ſup.*

vin de palmier, & de ſel, qui ſe fait dans les lieux bas & marécageux, & que les Habitans des Iſles de Korama viennent charger dans leurs (87) Canots. CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

On ne voit pas plus d'éléphans dans le Royaume d'Ardra que dans celui de Juida. Les Négres du Pays en tuerent un du tems de Boſman; mais ils aſſuroient qu'on n'en avoit pas vû d'exemple depuis plus de ſoixante ans. Ce peſant animal s'étoit ſans doute égaré de quelque Pays voiſin du côté de l'Eſt, où le nombre de ces bêtes eſt ſi extraordinaire, qu'il eſt ſurprenant que des hommes y puiſſent vivre (88). Le Pays n'a pas d'éléphans.

De tous côtés, le Royaume d'Ardra eſt rempli de chemins commodes & de rivieres, petites, mais profondes, qui ſont propres au tranſport des marchandiſes. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le Canton d'Aſſem, qui eſt la Capitale du Royaume, on ne les emploie guéres qu'à monter la cavalerie du Roi (89). La voiture ordinaire pour les voyages eſt le hamack, & les Européens s'en ſervent auſſi volontiers que les Habitans; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit, dans la défian- Chemins d'Ardra.

(87) Barbot, p. 347.
(88) Boſman, p. 253.
(89) Barbot, *ubi ſup.*

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

ce où l'on eſt continuellement de leurs obſervations. On a vû, par l'exemple de Dubourg & de Carlof, que la Cour ſe relâche de cette regle en faveur des Etrangers qui voyagent avec un Prince du Pays; mais on affecte alors de les conduire par des chemins détournés & de les écarter des Villes.

Villes connues des Européens.

Les Européens ne connoiſſent du Royaume d'Ardra qu'un petit nombre de Villes, la plûpart voiſines de la mer.

Foulaon.

La premiere qu'on rencontre eſt *Foulaon*, que Barbot prend pour la Capitale de Torri. Elle eſt ſituée ſur la Riviere de Torri (90), qui coule entre l'Eſt & l'Oueſt du Grand-Popo. L'occupation commune des Habitans eſt l'agriculture. Ils vendent des proviſions aux Etrangers; & ſouvent, à l'exemple de leurs voiſins du Grand-Popo, ils ne vivent eux-mêmes (91) que de leurs pillages. Dans un autre endroit, le même Auteur dit que Foulaon eſt l'unique Port maritime de Torri. Cette contrée forme un petit Etat, d'environ quatre lieues de circonférence, entre Juida, vers l'Oueſt, & le Petit-Ardra ou Offra du côté de l'Eſt. Elle eſt arroſée au Sud par la Mer, & ſa diſtance de la

(90) C'eſt la même Riviere que celle de Jakin.
(91) Barbot, p. 345.

Rade de Juidá n'eſt que d'environ trois lieues.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

La ſeconde Place qui ſe préſente ſur la Côte eſt *Praya*, que d'autres nomment le *Petit-Ardra* ou le Port du Petit-Ardra. Depuis la Rade de Juida juſqu'ici, l'étendue de la Côte eſt à l'Eſt pendant l'eſpace d'environ neuf lieues. C'eſt une terre baſſe & plate, couverte de bois dans pluſieurs endroits. Vers Praya (92) néanmoins, le rivage s'éleve un peu & s'avance par trois petits monts, fort près l'un de l'autre, qui forment une eſpece de Cap. Ce Cap ou cette Pointe, fait le commencement d'une grande Baye, où le mouillage eſt fort bon. Praya eſt dans le fond de cette Baye. La Riviere qui coule entre les Pays du Grand & du Petit-Ardra & qui les ſépare tous deux du Royaume de Benin, ſe jette dans la même Baye; mais ſon eau ſe ſent beaucoup du voiſinage de la mer.

Praya ou Petit-Ardra.

Sa baye, ſes marques de terre & ſon mouillage.

En approchant de la terre, du côté de l'Oueſt, Praya ſe fait reconnoître à quatre grande touffes d'arbres, qu'on découvre à la diſtance d'environ trois lieues l'un de l'autre. Les François don-

(92) L'Auteur l'appelle toujours *Petit-Ardra*; mais on s'en tient ici au nom de Praya, pour éviter la confuſion.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

nent, au fond de la Baye, le nom de Rade d'Ardra, & les Anglois celui de Rade de Jakin. La Ville eſt à deux cens pas du rivage, ſur un terrain plus élevé, qui a dans ſa circonférence environ deux cens toiſes. Dans la ſaiſon de l'Eté, c'eſt-à-dire, depuis le mois de Décembre juſqu'au mois d'Avril, le mouillage le plus commode eſt ſur ſix braſſes d'un fond de ſable, à trois quarts de lieue du rivage. En Hyver, ou dans la haute ſaiſon, c'eſt-à-dire, depuis le mois de Mai juſqu'au mois de Novembre, on jette l'ancre à une lieue & demie de la terre, ſur huit ou neuf braſſes. La Baye eſt d'une profondeur extrême devant le Port; ce qui augmente beaucoup l'agitation naturelle des vagues. Pendant tout l'Eté, l'air eſt clair ſur la Côte & n'eſt pas ſi mal-ſain qu'en Hyver. Il eſt du moins plus favorable aux Européens.

Offra.

La Ville d'Offra eſt ſituée dans les terres (93), à la diſtance d'environ ſept milles Anglois de Praya. Les Anglois & les Hollandois y ont chacun leur Comptoir, tous deux fort bien bâtis; ſur-tout celui des Hollandois, qui exercent ici un Commerce conſidérable en Eſclaves.

Jakin & ſon canton.

La Ville de Jakin eſt entre Offra &

(93) Sur la route d'Aſſem, Capitale du Pays.

Praya. Elle tire ſon nom d'un Négre, qui, s'y étant autrefois établi, forma inſenſiblement une Ville par ſes bienfaits plûtôt que par ſa puiſſance. Elle eſt ſituée ſur une petite riviere, dans un enclos de quinze cens toiſes de terrain, qui eſt environné d'un ſimple mur de terre, mais épais & ſolide. La maiſon du Gouverneur eſt ſupportable (94), quoiqu'elle ne ſoit compoſée que d'argile. Boſman prétend que le Canton de Jakin eſt à quatre lieues de Juida, du côté de l'Eſt, & dépend du Grand-Ardra, qui y entretient un Gouverneur. A l'égard du territoire d'Offra, que les Européens nomment le Petit-Ardra, le même Auteur obſerve qu'il eſt ſitué un peu plus bas, & plus loin que Jakin dans les terres. Il ajoute que la Compagnie Hollandoiſe s'y eſt établie depuis pluſieurs années, & qu'elle y exerçoit un Commerce conſidérable; mais qu'elle n'y a point envoyé de Vaiſſeaux depuis que les Négres de Popo ont tué ſon Facteur & ravagé le Pays; que la moitié des terres y ſont demeurées ſans culture, & qu'elles étoient menacées d'être long-tems dans ce déſordre (95), parce que les Rois d'Ardra & de Juida

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

(94) Barbot, pag. 345. & ſuivantes.
(95) Boſman, p. 398.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

étoient en guerre pour le domaine. Mais on apperçoit dans toutes ces Relations autant de confusion que d'incertitude. Jakin, suivant notre Carte, est située sur une Riviere du même nom, qui paroît être celle de Torri ou Tari, à un mille au Nord-Est d'Offra & à sept milles de la mer. Smith, dans sa Carte de Guinée, la place sur le rivage; mais il est clair que suivant l'usage des gens de mer, il donne à Praya le nom de la Ville dont elle est le Port. Cette explication se trouve confirmée par Snelgrave, qui ayant jetté l'ancre & pris terre, dit-il, à Jakin, se rendit le jour suivant à la Ville, qu'il place à trois milles de la Côte (96) sur le bord Sud de la Riviere. Il ajoute que les Anglois & les Hollandois y avoient alors des Comptoirs, mais que celui des Anglois fut abandonné. A son arrivée, Jakin étoit gouverné par un Viceroi du Royaume d'Ardra. Les guerres du Roi de Dahomé ayant ruiné le Pays, le Viceroi & tous les Habitans se retirerent dans une Isle qu'ils avoient fortifiée au milieu de la Riviere (97), du côté d'*Appak*, environ dix lieues à l'Est (98).

Différences sur sa situation.

(96) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, au Tome III.

(97) Snelgrave, pages 13. & 92.

(98) Le Royaume d'Appak s'étend jusqu'à la baye de Benin.

Entre Offra & Aſſem, vers la moitié du chemin, on rencontre *Grand-Foro*, ſpacieux Village, dont on a déja vû le nom dans la Relation du voyage de d'Elbée à la Cour d'Aſſem. Les Hollandois l'ont nommé *Pleyſter-Plaets*. On y trouve une ſorte d'hotellerie, pour la commodité des voyageurs (99).

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Grand-Foro.

Aſſem, ou Azem, comme l'appellent les Négres, ou le Grand-Ardra, ſuivant la plûpart des Européens, eſt la réſidence ordinaire du Roi d'Ardra. Cette Ville eſt ſituée à ſeize lieues dans les terres, au Nord-Oueſt du petit Ardra ou de Praya, avec un grand chemin de communication entre l'une & l'autre. Les Négres donnent neuf milles Anglois de circonference à leur Capitale; ce qui n'eſt pas ſans vraiſemblance (1), ſi l'on conſidere que les rues ſont d'une largeur extraordinaire, & que dans la crainte du feu les maiſons ſont ſéparées par de grands enclos. D'Elbée, qui étoit dans le Pays en 1669, obſerve qu'en entrant dans la Ville d'Aſſem, on le fit paſſer par quatre grandes portes (2), & que les murs, quoique de terre, étoient fort épais & fort

Aſſem, Capitale d'Ardra, & ſa deſcription.

Ses fortifications.

(99) Barbot écrit *Grand-Fero*.

(1) Barbot, *ibid.* pag. 345. & ſuivantes.

(2) On va voir que chaque porte a ſon mur.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

hauts. Cette terre ou cette argile eſt rougeâtre. Elle ſe lie parfaitement ; & ſans aucun mélange de chaux elle n'eſt pas moins ferme & moins unie que du plâtre. Les portes ne ſont pas vis-à-vis l'une de l'autre. Chacune eſt défendue par un large foſſé ; mais contre la méthode de l'Europe, les foſſés ſont du côté interieur des murs. On paſſe chaque foſſé ſur un pont leger, qui peut être changé ou briſé facilement ſuivant l'occaſion. Les pilliers qui ſoutiennent les portes ſont de grands poteaux, qui paroiſſent fort bien joints. Sur chaque porte eſt une chambre pour le logement du portier. Elle a des deux côtés une gallerie, qui ſert de corps de garde, où d'Elbée vit en paſſant des ſoldats en ligne, armés de ſabres & de mouſquets. Entre chaque foſſé & ſon mur, il remarqua une eſpace de terre, qui ſert de communication interieure d'une porte à l'autre. Les venteaux, dedans & dehors, ſont couverts de pluſieurs peaux de bœuf, preſſées l'une ſur l'autre & ſoigneuſement affermies avec des cloux. Cette défenſe eſt ſuffiſante ici pour réſiſter aux coups de haches, qui ſont les ſeules armes avec leſquelles on pourroit entreprendre de forcer le paſſage (3).

(3) Des Marchais, Vol. II. p. 247.

La moitié de la Ville eſt environnée de l'Eufrates, qui lui ſert de foſſé naturel ; & du côté de cette Riviere il n'y a qu'un ſimple mur interieur, qui n'eſt pas ſi haut ni ſi épais que les autres. On n'entre dans la Ville que d'un ſeul côté, quoiqu'elle ait réellement beaucoup d'étendue. Elle a cet avantage ſur Sabi, Capitale de Juida, que ſes édifices ſont plus réguliers, ſes rues plus grandes & plus nettes, ſans foſſés & ſans inégalités dans le terrain, & qu'avec fort peu de femmes qui ſe faſſent voir hors des maiſons, on ne laiſſe pas de rencontrer à chaque pas une foule d'Habitans (4).

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA. Ses édifices & ſes rues.

Barbot dit que les édifices ſont compoſés d'une terre graſſe ; que l'épaiſſeur des murs eſt d'environ trois pieds ; que les toîts ſont de paille, que les meubles, comme dans les autres Pays de la Guinée, ne conſiſtent que dans quelques uſtenciles néceſſaires aux beſoins de la vie. Le Palais même du Roi, ſuivant le même Auteur, n'eſt pas meublé plus richement que les maiſons communes, à l'exception de quelques fauteuils de Damas, dont les Européens lui ont fait préſent (5).

Ameublemens des maiſons.

Cependant cette demeure royale eſt

Palais du Roi.

(4) Le même, p. 253. (5) Barbot, p. 347.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

fort ſpacieuſe. Elle eſt compoſée de pluſieurs grandes cours, environnées de galleries ou de portiques, au-deſſus deſquels on a ménagé les appartemens. La chaleur du climat ne permet pas de donner beaucoup d'ouverture aux fenêtres. Dans quelques chambres on trouve des tapis de Turquie, qui couvrent le plancher; & dans d'autres, des nattes: mais chacune n'a qu'un ſeul fauteuil, avec un grand nombre de couſſins, revêtus de quelqu'étoffe de ſoie. On y voit néanmoins des tables, des écrans, des cabinets de porcelaine & des armoires de la Chine. Au lieu de vîtres les fenêtres ont des chaſſis d'étoffe blanche, avec des rideaux de taffetas.

Les jardins ſont fort grands. Ils ſont partagés en quantité d'allées (6), longues & étroites, bordées de diverſes ſortes d'arbres qui donnent de l'ombre ou du fruit. On y trouve des parterres entourés de thin, & remplis de fleurs. L'Auteur y vit des lys de trois couleurs, dont les feuilles ſont plus longues & plus minces que celles des lys de l'Europe. L'odeur en eſt moins forte & plus agréable (7).

Aſſem a

Barbot donne au Roi, dans la Ville,

(6) Des Marchais, pag. 250.

(7) Voyage de Des Marchais, Vol. II. p. 250.

deux grands Palais, dont l'un eſt ſa réſidence ordinaire, & l'autre toujours prêt à lui ſervir d'aſile dans le cas d'une incendie. Ils étoient environnés tous deux d'un rempart de terre, haut de ſix pieds, ſemblable à celui qui environnoit la Ville. Les bâtimens étoient d'argile & couverts de paille. Ils étoient diviſés en pluſieurs appartemens. Ces Palais contenoient pluſieurs cours & divers jardins. Au-deſſous regnoient de longues & larges galleries, ſous leſquelles le Peuple avoit la liberté de ſe promener. Les jardins étoient entourés de murs, & diviſés en grandes allées d'arbres verds, entremêlés de parterres, où l'on diſtinguoit entre un grand nombre de fleurs trois différentes ſortes de lys. Dans la ruine générale du Royaume d'Ardra par la conquête du Roi de Dahomé, en 1724, la Ville d'Aſſem fut renverſée de fond en comble.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

deux Palais royaux.

Le Pays a pluſieurs Villes qui ſont environnées, comme la Capitale d'un ou de pluſieurs murs de terre. Les Négres vantent particuliérement Jago & Ba; la premiere à trois journées de Jakin; l'autre, plus éloignée de deux milles. Jago a deux portes du côté du Sud. Au Nord, elle eſt arroſée par une riviere qui vient de Benin. Les Hollandois ont

Autres Villes du Pays. Jago & Ba.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

un Comptoir dans la Ville de Ba. S'il y a quelques Villes, dans le Royaume, qui ne ſoient point entourées de murs, c'eſt qu'elles ſont défendues naturellement par leur ſituation.

Marchés publics.

Les Marchés publics ſont en fort grand nombre dans toutes les parties du Royaume. Celui de Ba, qui ſe tient tous les quatre jours, eſt célebre pour le ſel, qu'on tranſporte ſur des canots dans la contrée d'Alghemi, & de-là beaucoup plus loin dans les terres. A cinq ou ſix milles de Ba, on rencontre dans la plaine un fort gros arbre, autour duquel il ſe tient un Marché en certains tems de l'année. Il s'y raſſemble trois ou quatre mille Marchands, avec toutes ſortes de marchandiſes d'Afrique (8).

Habits & manieres du Pays d'Ardra.

Il y a peu de différence entre les Habitans de ce Royaume & ceux de Juida (9) pour les manieres, le Gouvernement & la Religion. Leur habillement conſiſte en cinq ou ſix bons pagnes, d'étoffes fabriquées dans le Pays, qu'ils mettent l'un ſur l'autre. Dans ce nombre, quelques-uns ſont enrichis

(8) Barbot, *ubi ſup.* pag. 346.

(9) Le détail ſuivant eſt de Barbot, pag. 347. mais il a copié Dapper, dans la traduction d'Ogilby, pag. 465. & ſuivantes.

d'or

d'or trait ou battu, qui leur donne beaucoup d'éclat.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Les Grands & les autres perſonnes de diſtinction portent ordinairement ſur les épaules une ſorte de manteau court, ſous lequel ils ſont enveloppés de quelqu'étoffe de ſoie des Indes, ou d'une chemiſe de beau calico blanc, qui ſe fait dans le Royaume.

L'habit ordinaire du Roi eſt compoſé de deux pagnes, l'un ſur l'autre, en forme de juppons, mais l'un plus long que l'autre, à la maniere de Perſe. Quelquefois il y joint un écharpe de ſoie paſſée en baudrier, avec une ſorte de coeffe à dentelle qui lui tombe ſur les épaules, & qui couvre, ſur ſa tête, une petite couronne de bois noir, dont il ſort une odeur très-agréable. Il tient à la main un petit fouet, dont le manche eſt curieuſement travaillé.

Les femmes portent ici le luxe des habits beaucoup plus loin que les hommes. Elles ont communément de fort belles étoffes des Indes ou de la Chine, avec divers ornemens d'une grande richeſſe.

Luxe & propreté des femmes.

On admire dans les deux ſexes un ſoin extrême de ſe laver matin & ſoir, & de ſe frotter de civette. Les femmes ſurtout ne négligent rien pour la propreté

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

du corps, dans la vûe de plaire à leurs maris, qu'elles connoiſſent également délicats & laſcifs.

Alimens du Pays.

La préparation du bled eſt la même dans le Royaume d'Ardra que ſur la Côte d'Or. On en fait une ſorte de gâteau, qui ſe nomme *Kanki*. Les Habitans rôtiſſent leurs ignames ſur le charbon, ou les font bouillir avec du beurre, qu'ils ont l'art de battre fort habilement. Leurs alimens communs ſont du riz, des légumes, des herbes & des racines, avec du bœuf, de la volaille & de la chair de chien, &c. Ils donnent indifféremment le nom de *Kade* à tous ces mets. Leur boiſſon eſt de la biere, qu'ils nomment *Pitau*, comme ſur la Côte d'Or. Celle de Foro & d'Offra paſſe pour la meilleure. Cette biere, mêlée avec de l'eau, eſt une liqueur aſſez agréable; mais il faut en uſer avec modération, parce qu'elle eſt dangereuſe en elle-même, ou capable du moins de cauſer des tranchées fort violentes. On lui reproche auſſi de s'aigrir aiſément & de ne pouvoir ſouffrir le tranſport.

Mariages & commerce des femmes.

Les hommes ont ici la liberté, comme à Juida & dans les autres parties de la Guinée, de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. La principale femme du Roi porte le titre de

Reine, avec l'étrange prérogative de pouvoir vendre les compagnes de ſon ſort, pour ſuppléer à ſes beſoins lorſque leur mari refuſe d'y ſatisfaire. La plûpart des Grands épouſent de jeunes filles de qualité, qui n'ont pas plus de neuf ou dix ans; mais ils ne conſomment le mariage qu'après les avoir entretenues pendant quelques années en qualité de ſervantes. Elles ſont tout-à-fait nues dans cette intervalle, & lorſque le tems de la conſommation eſt fixe, elles commencent à ſe couvrir d'un petit pagne ou d'une robbe fort courte. Les mariages ne demandent point d'autre cérémonie que le conſentement mutuel des parens. L'uſage n'oblige l'homme qu'à faire préſent de deux ou trois pagnes neufs à la femme qu'il épouſe, & qu'à traiter ſes parens & ſes amis avec quelques pots de pitau. Il déclare alors à l'aſſemblée qu'il prend la fille qu'il nomme, en qualité de ſa principale épouſe. Comme la naiſſance & la fortune ſont comptées pour rien dans ces alliances, le Négre de la plus baſſe condition peut aſpirer aux femmes de la plus haute qualité.

Côte des Eſclaves. Royaume d'Ardra.

L'air d'Ardra n'eſt pas favorable à la propagation de l'eſpece humaine. Il eſt rare qu'une femme ait plus de deux ou

Uſages entre les deux ſexes.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

trois enfans. Les femmes d'un homme de qualité ſont toujours reſpectueuſes en ſa préſence, & ne lui parleroient pas ſans avoir reçu ſes ordres. Lorſqu'un mari les fait paroître aux yeux de quelqu'Etranger, elles ſont aſſiſes l'une près de l'autre, ſur des nattes, dans l'enfoncement d'une chambre; & s'il les avertit par un ſigne, elles ſe mettent à battre en cadence, avec deux bâtons, ſur une petite cloche de fer ou de cuivre, qui eſt l'inſtrument muſical de leur ſexe. Une femme qui mettroit au monde deux enfans dans une ſeule couche, paſſeroit pour adultere, parce que les Habitans ne peuvent ſe perſuader qu'elle puiſſe avoir à la fois deux enfans du même homme.

Incontinence commune aux hommes & aux femmes.

La continence n'eſt pas ici plus connue des femmes que ſur le reſte de la Côte, & la crainte même de l'eſclavage ne les empêche pas de ſe livrer aux Etrangers lorſqu'elles en trouvent l'occaſion. Elles affectent de paroître laſcives & libertines, dans l'air & dans les manieres. Les hommes, encore moins capables de retenue, ne ſe bornent pas à leurs propres femmes & mettent tous leurs ſoins à ſéduire celles d'autrui. Cependant la contrainte où elles ſont retenues par les Grands & les Riches, fait

tegner plus de modeſtie & de ſageſſe dans les conditions ſuperieures. La liberté de les voir n'eſt jamais accordée aux hommes du même Pays ; & les Européens même ne l'obtiennent qu'après avoir fait naître une opinion fort avantageuſe de leur caractere. CÔTE DES ESCLAVES, ROYAUME D'ARDRA.

Les Habitans de la Côte s'employent à la pêche, à faire bouillir du ſel & aux exercices du Commerce. Dans les terres, l'occupation des Négres d'Ardra eſt l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, avec beaucoup d'aſſiduité & de vigueur au travail.

Leur Langue doit être ou fort difficile ou fort déſagréable, puiſque dans l'uſage ils préferent ordinairement celle d'Alghemi, & qu'ils la trouvent plus douce & plus commode (10). Leur langage.

Leurs funérailles ne different de celles de la Côte d'Or que dans deux circonſtances ; l'une, qu'au lieu que ſur la Côte d'Or c'eſt la famille du Mort qui fournit l'étoffe dont on envelope le cadavre, cette dépenſe tombe ici ſur le Gouverneur de le Place ; & que le lieu de la ſépulture eſt ordinairement la maiſon même que le Mort habitoit, où l'on conſtruit un caveau pour cet uſa- Funérailles.

(10) Deſcription de la Guinée par Barbot, page 348.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

ge. Ces enterremens ſe font avec peu de pompe & de cérémonies. Les Rois mêmes ne ſont pas plus diſtingués; mais trois mois après leur mort (11) on ſacrifie quelques Eſclaves, qu'on enterre près d'eux.

Politeſſe de la Nation pour les Européens.

Toute la Nation traite ici les Européens avec beaucoup de conſidération & de civilité. On s'empreſſe de leur fournir toutes ſortes de commodités & de rafraîchiſſemens, à ſi bon marché, qu'il ſemble toujours que la politeſſe y ait plus de part que l'interêt. Un baril d'eau fraîche, une charge de bois à brûler ne leur coute que deux bagues de cuivre. On leur donne un boiſſeau de ſel pour quatre bagues, un pot de biere pour une. Ces bagues ſe réduiſent en *Poules*. Quatre bagues, que les Habitans appellent un *Jaune*, font cinq *Poules*.

Commerce actif & paſſif du Pays.

Les Hollandois font un Commerce conſiderable (12) dans le Royaume d'Ardra. Celui des Anglois, ſans avoir autant d'étendue, leur rapporte auſſi de grands avantages. Ils ont des Comptoirs ou des Loges dans les deux Villes de Praya & d'Offra. Les marchandiſes qu'ils y achetent ſont des étoffes de co-

(11) Le même, p. 348. & 353.
(12) Le même, p. 352.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

ſon, des pierres bleues, qui s'appellent *Aigris* ou *Akkoris*, & qui ſont fort recherchées ſur toute la Côte ; mais ſurtout un grand nombre d'Eſclaves des deux ſexes (13). La meilleure commodité qu'ils puiſſent apporter dans le Pays, eſt la monnoie favorite des Négres, c'eſt-à-dire, des bujis, dont le cours eſt en uſage ici comme celui de l'or, de l'argent & du cuivre en Europe. Les Eſclaves ſe payent, moitié en bujis, moitié en marchandiſes ; à moins que le Marchand, faute de bujis, ne ſoit obligé de faire autrement ſon Traité. Mais ils y entrent toujours pour un tiers, ou du moins pour un quart. Les barres de fer plates tiennent le ſecond rang ; car les Negres ne les aiment ni rondes ni quarrées. Le corail long, les *Sarcenets* de la Chine, les cuirs dorés, les damas rouges & blancs, les draps rouges, les chaudrons & les baſſins de cuivre, les bagues ou les anneaux de même métal, la verroterie de Veniſe & les colliers de différentes couleurs, les agates, les miroirs à quadre doré, les ſerges de Leyde, les toiles des Indes & de l'Europe, l'eau-de-vie de France, le vin de Ca-

(13) Barbot dit, pag. 350. que les Hollandois l'emportent beaucoup ſur les Anglois & qu'ils tranſportent annuellement trois mille Eſclaves.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

narie, la malvoiſie, les chapeaux noirs de Caudebec, les taffetas d'Italie blancs & rouges, les étoffes d'or & d'argent, les couteaux de Hollande qui ſe nomment *Boſmans*, les armoizins à fleurs, ou rayés, les brocatelles d'or ou d'argent, les fuſils, les mouſquets, la poudre à tirer, les grands colliers de Rouen, les *Sarcenets* blancs à fleurs, les armoizins des Indes, les ſerviettes damaſſées, les grands pendans de corail, les coutelas larges & dorés, les écharpes de ſoie, les grands paraſols, les piéces de huit & les ſonnettes de forme cylindrique ou pyramidale, ſont autant de marchandiſes dont les Négres ſont idolâtres, & qui ſont recherchées avec la même paſſion ſur toute la Côte, juſqu'à la Riviere de Gabon.

Préſens & droits.

Ici, comme à Juida, c'eſt avec le Roi qu'on fait les traités particuliers de Commerce. A l'arrivée d'un Vaiſſeau, le Capitaine ou le Supercargo doit s'adreſſer au Gouverneur de Praya, pour ſe faire conduire à la Cour avec ſes préſens, qui conſiſtent ordinairement, pour le Roi, dans une pacotille de trois ou quatre livres de corail & de quelques piéces d'étoffe, une autre pacotille de corail pour la Reine, une piéce de ſerviettes damaſſées pour le Prince, une

piéce d'armoizin pour le Foella ou le Capitaine des Blancs, une autre piéce de la même étoffe pour les portiers de la Cour, une autre pour les Courtiſans; dix *Gallinhas* de bujis pour les Danſeurs, ou la valeur en d'autres marchandiſes. L'Européen eſt accompagné, depuis le rivage juſqu'au Palais d'Aſſem (14), par le Gouverneur de Praya ou ſes principaux Officiers, avec une fort belle ſuite & des hamacks, dont le prix, pour chaque porteur, eſt quatre bagues par jour avec la ſubſiſtance. Cependant, ſi les marchandiſes ſont pour le Roi, chaque porteur ne peut exiger qu'une bague. L'uſage établi pour les Européens, eſt de donner au Roi, pour la permiſſion du Commerce & pour ſes droits ſur chaque Vaiſſeau, la valeur de cinquante Eſclaves en marchandiſes. Le Prince a deux Eſclaves pour la permiſſion de prendre de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais ſi le Vaiſſeau n'a pas beſoin de ces deux ſecours, il eſt exemt de ces derniers droits.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Le Honga, ou le Capitaine de la Barre, reçoit un Eſclave en marchandiſe pour douze voyages d'un Canot, de la terre au Vaiſſeau, ou du Vaiſſeau à terre. Il eſt obligé, à ce prix, de ſe

(14) L'Auteur appelle Aſſem le Grand Ardra.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

tenir ſur le rivage avec tous ſes gens, pour veiller ſur les rameurs, preſſer le travail & donner tous les ſecours néceſſaires au tranſport des marchandiſes, parce que la Barre eſt ici fort dangereuſe (15).

Préliminaires du Commerce à l'arrivée d'un Vaiſſeau.

Il n'eſt pas permis aux Européens de faire le Commerce des Eſclaves, & des aygris ou des pierres bleues, avant que la permiſſion ait été publiée, comme à Juida, par un crieur public, à qui le Capitaine doit payer pour ſa peine quarante bagues de cuivre, vingt poules, une chevre, une piéce de kanequin & une piéce de petit armoizin. Il eſt conduit enſuite, avec le même cortége, dans un Village que les Hollandois ont nommé *Stock-vis-dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Oueſt de Praya, où il fait tranſporter toute ſa cargaiſon dans un logement que le Roi lui prête, & d'où il envoye au Palais d'Aſſem les marchandiſes qui ſont pour le Roi & pour la Cour. Après ces préliminaires, c'eſt au Grand-Capitaine du Commerce qu'appartient le droit de choiſir les meilleures marchandiſes de la cargaiſon. Mais comme les Facteurs ont à ſervir pluſieurs Négocians du Pays, qui achetent plus cher que le Roi & le

(15) Voyez ci-deſſus ſa deſcription.

Grand-Capitaine, il eſt rare qu'ils préſentent ce qu'ils ont de meilleur au Roi & à ſes Officiers. CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

La meſure des Bujis & la maniere de compter avec des nœuds ſur une corde, eſt ici la même qu'à Juida.

Lorſque la vente eſt finie, le Capitaine Européen doit préſenter au Roi deux mouſquets, vingt-cinq livres de poudre & la valeur de neuf Eſclaves en autres marchandiſes, comme un témoignage de reconnoiſſance pour la permiſſion du Commerce. Il doit donner, par le même motif, une piéce d'armoizin au Foella, une autre piéce au Capitaine de la Barre, & une troiſiéme à quelques Officiers inferieurs. Ainſi (16) tous les droits pour un Vaiſſeau montent à la valeur de ſoixante-dix, ſoixante-quinze ou quatre-vingt Eſclaves en marchandiſes; au lieu qu'à Juida ils ne paſſent jamais trente-deux ou trente-cinq Eſclaves. Concluſion du Commerce.

Les Voyageurs ont obſervé quelques différences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Elles viennent du caprice des Prêtres qui en ont la direction; car malgré l'indifférence des Habitans Obſervations ſur la Religion d'Ardra.

(16) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 348. & Dapper, dans la Traduction d'Ogilby, p. 469.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

pour tout ce qui regarde les interêts d'une autre vie, le nombre des Prêtres eſt infini dans toutes les parties du Royaume, & les perſonnes riches ſe font honneur d'en entretenir un dans leur maiſon.

La plûpart des Négres d'Ardra, quoique plongés dans une groſſiere idolâtrie & ſans aucune notion de l'immortalité de l'ame, ne laiſſent pas de ſe former quelqu'idée confuſe d'un Etre ſuperieur, puiſqu'ils reconnoiſſent un pouvoir qui regle le tems où chacun d'eux doit arriver au monde, en ſortir, y retourner, & qui arrange à ſon gré les autres évenemens de la vie. Ils ſont allarmés des moindres accidens. On les voit trembler au ſeul nom de la mort. Quoiqu'ils paroiſſent perſuadés que le corps & l'ame ſont détruits par la pourriture, ils croient que ceux qui ont été tués en combattant pour la patrie reviennent ſur la terre, mais avec d'autres traits & une nouvelle figure, qui ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les reconnoître. Cette opinion eſt une invention politique de leurs Prêtres, pour inſpirer du courage aux ſoldats. Ils racontent là-deſſus mille hiſtoires extravagantes; & comme ils marchent en campagne à la ſuite des armées, ils prennent ſoin d'en-

Politique des Prêtres.

terrer ſécretement pendant la nuit ceux qui ont péri dans une action, pour ſe donner la liberté d'aſſurer qu'ils les ont vûs reparoître pleins de vie & de ſanté. CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Chacun a ſes Fétiches particuliers, de la même nature que ceux de Juida, & donne la même explication au culte qu'il leur rend. L'uſage commun eſt de couvrir les Fétiches d'un grand pot de terre. Tous les ſix mois, le Chef d'une famille leur fait publiquement ſes offrandes, & leur propoſe les queſtions ou les demandes qui conviennent à ſes beſoins. Si le Prêtre trouve l'offrande trop vile, il déclare à l'Adorateur que les Fétiches rejettent ſes prieres, & ne lui feront point de réponſe juſqu'à ce qu'ils ayent reçu quelque choſe de plus précieux. Il n'en eſt pas quitte à moins d'une chévre, d'un chien ou de quelques poules. Alors le Prêtre fait à voix baſſe la réponſe de l'Idole, que la ſtupidité des Négres leur fait prendre pour une ſecrete inſpiration. Aprés avoir prononcé l'oracle, le Prêtre fait rentrer la Divinité ſous ſon pot & l'arroſe de quelques goutes de liqueur. Les amis & les voiſins, qui ont été témoins du ſacrifice, font aprés lui les mêmes aſperſions. Fétiches du Pays & culte qu'on leur rend.

Si la cérémonie ſe fait pour un ma-

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

lade, le Prêtre sacrifie quelqu'animal, arrose le Fétiche du sang de la victime & jette la chair hors de la maison, comme un reste impur & profane.

Respect des Négres pour leurs Prêtres.

Le respect des Négres est extrême pour les Prêtres. Ils rendent une espece d'adoration au Grand-Pontife & le regardent comme un Prophête ou un Devin, qui a la vertu de prédire les choses futures après avoir conversé avec une Statue difforme, placée dans une grande salle où il donne ses audiences au Public. Cette Figure est de la grosseur d'un enfant de quatre ans. Sa couleur est blanche; car les Négres sont persuadés que c'est celle du Diable, & qu'il n'arrive point de Vaisseau sur la Côte d'Ardra dont il ne revele l'approche au Grand-Prêtre. Ils croient aussi, comme les Négres de la Côte d'Or, que le Diable les bat cruellement. On leur entend du moins jetter des cris (17) dans les ténebres, & c'est à cette cause qu'ils les attribuent.

Figure du Diable.

Snelgrave observe, comme une preuve du respect qu'on porte aux Prêtres, que malgré la loi, qui condamne à mort un Négre par la maison duquel un incendie commence, le feu ayant pris à Jakin près de la Cour, & le Palais du

(17) Barbot, *ubi sup.* p. 352. & suivantes.

Prince ayant été consumé par les flammes, on ne fit aucune recherche (18), parce qu'on n'ignoroit pas que l'incendie avoit commencé par la maison d'un Prêtre. Le même Auteur raconte que le Fétiche du Seigneur de Jakin étoit placé au centre d'une grande cour quarrée, entre quatre belles allées d'arbres. L'édifice qui lui servoit de Temple avoit la figure d'un tas de foin, & le toît n'étoit que de paille. Mais au lieu d'occuper l'intérieur de ce bâtiment, le Fériche, qui étoit un crane de Mort, avoit été placé au sommet du toît, & c'étoit devant cette redoutable Idole (19) qu'on faisoit des vœux & des offrandes pour la santé & la conservation du Prince. On lit dans Phillips, que le Fétiche du Roi d'Ardra est un crocodile. Mais d'Elbée prétend que c'est un oiseau noir, qui ressemble au corbeau (20).

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Fétiche du Seigneur de Jakin.

Dans le Royaume d'Ardra, un Négre qui manque de soumission pour les ordres de la Cour a la tête tranchée, & ses femmes avec ses enfans deviennent Esclaves du Roi.

Diverses loix du Pays.

Les débiteurs insolvables sont abandonnés à la merci de leur créancier, qui

(18) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, Tome III.

(19) Voyage de Snelgrave, pag. 142.

(20) Voyez ci-dessus la Relation de Phillips, Tome III.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

a la liberté de les vendre pour ſe rembourſer de la ſomme. L'uſage impoſe le même châtiment à ceux qui débauchent la femme d'autrui. Une femme qui couche avec un Eſclave devient elle-même l'Eſclave du Maître de ſon amant, s'il eſt d'une condition ſuperieure à celle du mari offenſé; mais ſi la qualité du mari l'emporte, il devient le maître de l'Eſclave adultere. Pour les autres crimes, les punitions ſont les mêmes qu'à Juida (21).

Titres du Roi d'Ardra.

Le Roi d'Ardra prend auſſi le titre de Roi (22) d'Alghemi. Celui qui régnoit en 1670, pendant le voyage de d'Elbée, ſe nommoit Tofizon. Il n'avoit pas voulu permettre aux Hollandois de bâtir un Fort dans ſes Etats, par la raiſon qui lui fit refuſer la même grace aux François. Il étoit fils de Téſi, Roi d'Ardra & d'Alghemi. Son autorité étoit abſolue, & l'on n'approchoit de ſa perſonne qu'avec les ſoumiſſions qu'on a déja repréſentées. Son Grand-Prêtre, qui étoit revêtu tout à la fois du Miniſtere de l'Etat & de la Religion, jouiſſoit ſeul du privilege de lui parler debout.

(21) Barbot, p. 361.

(22) Voyez ci-deſſus l'Ambaſſade de Matheo Lopez, dans la Relation de d'Elbée.

Tous les Habitans du Royaume, ſans en excepter les Etrangers, payent au Roi une Capitation conſidérable. La Cour de ce Monarque eſt nombreuſe. Chaque Officier porte le titre de Capitaine, avec le nom de l'Emploi qu'il exerce. Les Blancs qui font le voyage d'Aſſem pour obtenir une audience du Roi, ſont logés au Palais, dans un appartement deſtiné à l'uſage de chaque Nation. Ils y ſont traités aux dépens du Roi juſqu'au jour de l'audience. Ce ſont ordinairement les Capitaines du Commerce & de la cavalerie qui leur ſervent d'Introducteurs. Le Roi fait ordinairement quelques pas au devant d'un Européen, lui prend la main, la preſſe dans la ſienne & lui touche trois fois ſucceſſivement le premier doigt. Enſuite il le fait aſſeoir à ſon côté, ſur des nattes fort propres. L'Etranger fait apporter ſes préſens, les expoſe à la vûe du Monarque, déclare ſes intentions ou ſes demandes par la bouche de l'Interpréte ordinaire, & reçoit une réponſe par le même canal.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Comment il reçoit les Européens.

Aprés l'audience du Roi il eſt conduit à celle du Prince, qui réſide ordinairement dans une grande Ville, environnée de murs, à deux milles de la Capitale. Les formalités de cette viſite ſont

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

à peu près les mêmes. De-là il eſt ramené chez le Grand-Prêtre, où les Etrangers ſont traités fort noblement. On y eſt aſſis, à la maniere des Turcs, ſur des couſſins, placés ſur de très belles nattes. Si ce Pontife veut donner à quelqu'un des marques particulieres de diſtinction, il fait paroître ſes femmes, qui ſont au nombre d'environ quatre-vingt. Elles danſent & chantent dans une grande ſalle, au bruit de leurs Inſtrumens de muſique.

Le Roi & le Prince ne ſe montrent jamais en public ſans une garde nombreuſe, armée de fuſils & conduite par le Général de la Cavalerie, qui marche la tête couverte & le ſabre à la main. Le Roi ſuit, appuyé ordinairement ſur les épaules de deux Officiers, avec les deux grands Capitaines à ſes côtés & quantité de Seigneurs autour de lui.

Forces du Royaume d'Ardra.

Les principales forces du Roi d'Ardra conſiſtent dans une armée de quarante mille hommes de cavalerie, qu'il peut mettre en campagne au premier ordre. Il n'y a d'ailleurs que l'enfance ou la vieilleſſe qui diſpenſent ſes Sujets de prendre les armes lorſqu'il les appelle ſous ſes Enſeignes. Sur la Côte les Soldats ſont armés de mouſquets & de ſabres. Mais plus loin, dans les ter-

Armes & inſtrumens militaires.

res, ils ont encore l'uſage des arcs & des fléches, des poignards, des javelines & des maſſues de bois. Quoique grands & robuſtes, ils ne ſont pas plus braves (23) que les Négres de Juida. Cependant ils ont des fêtes anniverſaires, pour célebrer leurs anciennes victoires; & les Etrangers en prendroient une haute opinion, s'ils en jugeoient par les expreſſions de leur joie. Dans leurs expéditions militaires, ils portent une ſorte de pieu ou de gaule, dont la forme eſt celle d'un *S*, & ſur l'extrêmité ſuperieure un petit étendart déployé, auquel ils donnent quantité de mouvemens fort bizarres. Leurs tambours ſe terminent en pointes. Ils les battent avec une ſorte de meſure, tandis que d'autres frappent avec des bâtons ſur de petites cloches, dont le ſon a la vertu de cauſer aux ſoldats mille agitations ridicules. Cet Inſtrument produit ſur eux le même effet dans leurs amuſemens & dans leurs fêtes. La muſique vocale eſt en uſage auſſi dans leurs armées. Ils ont des chanteurs & des bouffons, pour animer le ſoldat par des chants, par des récits & des poſtures martiales. La cava-

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

(23) Barbot fait la même peinture des troupes d'Ardra, pour la lacheté, le défaut de diſcipline & l'ignorance des Chefs, que Boſman fait de celle de Juida.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

lerie a de petites trompettes, qui forment des cœurs & dont le bruit eſt fort aigu. Mais tous ces ſecours ont peu de force (24) pour leur échauffer le courage. Boſman obſerve que le Roi d'Ardra, avec toutes les contrées qui dépendent de lui, eſt vingt fois plus puiſſant que celui de Juida, mais qu'il n'a pas la hardieſſe de lui déclarer la guerre, quoique l'inimitié ſoit perpétuelle entre ces deux Couronnes (25).

Etats puiſſans dans l'intérieur des terres.

L'interieur des terres a des Etats encore plus puiſſans. Mais les informations de l'Auteur ſe réduiſirent à quelques faits dont il fut témoin. Pendant qu'il étoit à la Cour d'Ardra, il y vit arriver des Ambaſſadeurs d'un grand Monarque, qui venoient avertir le Roi que pluſieurs de ſes Sujets avoient porté des plaintes à leur Maître, & lui déclarer de ſa part que ſi les Gouverneurs du Royaume d'Ardra ne traitoient pas le Peuple avec plus de douceur, il ſeroit obligé, contre ſes propres deſirs, de marcher au ſecours de ceux qui demandoient ſa protection. Le Roi d'Ardra reçut cette menace avec un ſoûrire; & pour faire éclater le mépris qu'il en faiſoit, il envoya les Ambaſſadeurs au

Fierté d'un Monarque Négre & guerre qu'il fait à celui d'Ardra.

(24) Barbot, pag. 350. & ſuivantes.

(25) Boſman, p. 377. & ſuivantes.

ſupplice. Après cette inſulte, le Monarque des terres interieures fit entrer dans le Royaume d'Ardra une armée d'un million d'hommes, qui porterent de tous côtés le ravage & la déſolation. Son Général retourna chargé de butin & s'attendoit à recevoir des récompenſes du Roi ſon maître; mais ce fier Monarque le fit pendre à ſon arrivée, parce qu'il ne lui avoit point amené le Roi même d'Ardra, dont ſa vengeance demandoit la tête plûtôt que la ruine de ſes ſujets. Il y a beaucoup d'apparence que cette Nation redoutable, dont l'Auteur ne nous apprend pas le nom, eſt celle des Oyos ou des Oycos, nommés Ios par Snelgrave, qui ont la mer pour Fétiche national, mais à qui leurs Prêtres défendent par reſpect d'en approcher & de la voir. Snelgrave apprit ces circonſtances d'un Mulâtre Portugais, qui avoit été long-tems priſonnier à la Cour de Dahomey (26).

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Dans ces derniers tems, les Négres d'Ardra n'ont point eu de plus mortels ennemis que ceux de Dahomey, & l'on a déja lû, dans pluſieurs Relations, que leur Pays eſt devenu la proie de ces barbares vainqueurs. La Nation & le Pays des Dahomeys n'ont été connus qu'à

Le Roi de Dahomey fait la conquête d'Ardra.

Les Dahomeys ne ſont

(26) Voyage de Snelgrave, pag. 59.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

l'occaſion de leurs conquêtes & de leurs cruautés. Snelgrave raconte que leur Roi ſacrifia dans un ſeul jour à ſes Idoles quatre mille Négres de Juida, & qu'il fit donner la mort à pluſieurs jeunes priſonniers de la Nation des Tuffos, pour accompagner dans l'autre Monde quelques-unes de ſes femmes (27).

connus que par cet événement.

Le principal Fétiche des Dahomeys n'eſt, dans leur opinion, qu'un Génie ſubordonné à quelque Dieu plus puiſſant, qui pourroit bien être, diſent-ils, le Dieu des Européens; mais comme ce Dieu ne s'eſt pas fait connoître dans leur Pays (28), ils croient devoir ſe borner au Genie qu'ils adorent. Snelgrave obſerve que le Roi ne ſe laiſſe voir à perſonne dans les jours conſacrés au Fétiche (29).

(27) *Ibid.* p. 48. Tome III.

(28) Voyez ci-deſſus l'article de Snelgrave, au

(29) Voyage du même Auteur, p. 76.

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siécle.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE ONZIE'ME.

VOYAGES DANS LA GUINE'E, ET AU ROYAUME DE BENIN;

Contenant la Deſcription du Royaume de Benin & de toute la Côte, juſqu'au Royaume de Congo.

CHAPITRE PREMIER.

Deſcription du Royaume de Benin.

INTRODUCTION.

QUOIQU'ON ait publié, en divers tems, pluſieurs Voyages au Royaume de Benin, nous avons peu de Relations qui nous faſſent connoître l'interieur du Pays & le caractere des Habi-

INTRODUCTION.

tans. Les deux principales, ſont celle de *Gotard Artus*, plus connu ſous le nom d'Artus de Dantzick, & celle de *David Van Nyendael.*

Idée générale de la deſcription d'Artus.

On trouve la premiere dans le ſecond Tome de la Collection de Bry. Elle fait la ſixiéme Partie de l'*India Orientalis*, ſous le titre de Deſcription hiſtorique & véritable de la Côte d'Or. Mais il faut obſerver qu'elle eſt moins l'ouvrage d'Artus, que celui d'un Hollandois qui avoit fait le voyage de la Côte d'Or, & qui n'avoit rien écrit que ſur le témoignage de ſes propres yeux. Elle fut d'abord compoſée en Hollandois; & les Allemands l'ayant traduite auſſi-tôt dans leur Langue, c'eſt cette Traduction qu'Artus a miſe en langue Latine. Cet éclairciſſement ſe lit dans l'Epître dédicatoire, qui eſt adreſſée à l'Electeur de Mayence. Comme le nom du premier Auteur ne paroît ni dans l'Original ni dans les deux Traductions, ce ſera toujours ſous le nom d'Artus que nous y renverrons ici nos Lecteurs, pour la facilité des citations.

Ce qu'elle contient.

Cette Deſcription eſt diviſée en vingt-ſept Chapitres. L'Auteur commence par le départ de deux Vaiſſeaux, qui ſortirent du Texel, en 1609, pour faire voile à Mina. Il les fait arriver heureuſement

reuſement ſur cette Côte, dont il donne la deſcription dans les trois premiers Chapitres. Après s'être étendu ſur les mœurs & les uſages des Habitans, il traite l'Hiſtoire Naturelle du Pays, & finit par une ample deſcription de Mina & du Gouvernement Portugais. Toutes ces matieres forment cinquante Chapitres, dont le fond eſt entré juſqu'ici dans le Texte de ce Recueil ou dans les Notes. Le cinquante-quatriéme contient un Voyage de Mawri à Benin & à Rio Forcados; le cinquante-cinquiéme, une Deſcription de la Ville de Benin; & les deux ſuivans, celle de la Côte juſqu'au Cap Lopez-Conſalvo. INTRODUCTION.

Les Figures & les Perſpectives ſont au nombre de vingt-ſix; mais on ne nous apprend pas ſi elles ont été deſſinées par l'Auteur, ou ſi De Bry les a fait compoſer d'après ſes deſcriptions.

Noms des Figures.

1. Négres de la Côte d'Or.
2. Divers habillemens de femmes.
3. Habits d'hommes.
4. Marché du Cap-Corſe.
5. Cérémonies religieuſes.
6. Trois Guerriers armés.
7. Jugemens & punitions.
8. Maniere de commercer ſur la Côte.
9. Pêche pendant le jour.

INTRODUCTION.

10. Pêche pendant la nuit.
11. Beſtiaux & animaux privés.
12. Chaſſes des bêtes féroces.
13. Différentes eſpeces de bêtes ſauvages.
14. Agriculture & arbres fruitiers.
15. Maiſons & meubles du Pays.
16. Création d'un Noble.
17. Différens habits de femmes.
18. Cérémonies funébres.
19. Audience du Roi, au Cap Lopez-Conſalvo.
20. Habitans du même Cap.
21. Combat ſur la Côte d'Or.
22. Funérailles d'un Roi.
23. Maiſons de la Ville de Benin.
24. Château de Mina.
25. Vûe de l'Iſle S. Thomas.
26. Buſtes d'hommes & de femmes.

Barbot les a copiées.

Au bas de chaque Figure on en lit l'explication, ſuivant la méthode de De Bry. Barbot a copié, dans ſa deſcription de la Guinée, toutes les Planches qui ſont marquées d'une étoile; mais rien n'eſt moins fidéle que cette Copie, & les Figures n'y paroiſſent pas ſous les mêmes titres que dans l'Original.

Où l'on trouve la Relation de Van-Nyendael.

On eſt redevable de la Relation de *Van Nyendael*, à Boſman, qui l'a inſerée dans ſa Deſcription de la Côte

d'Or. Elle fait la vingt-uniéme Lettre de cet Ouvrage, ſous le titre de Deſcription de la Riviere Formoſa & de celle de Benin. Les avantures perſonnelles de l'Auteur ſe réduiſent à une navigation tranquille depuis le Port de Praya juſqu'à ces deux Rivieres, à bord du Yacht *la Jeanne-Marie*, d'où cette Lettre fut écrite à Boſman le premier de Septembre 1702. INTRODUCTION.

On pourroit joindre à ces deux Auteurs, Dapper & Barbot. Mais ils méritent moins le nom de Voyageurs, que celui d'Hiſtoriens Géographes, dont les Ouvrages ne ſont qu'une revue des obſervations d'autrui. Barbot même, qui avoit fait le voyage de Guinée, ne peut paſſer que pour un Compilateur, ſurtout dans ſa Relation de Benin, où tout eſt emprunté de Nyendael & de Dapper, avec tant de mauvaiſe foi qu'il ne les a pas même nommés. Dapper s'étant rendu coupable de la même faute, ils ont tous deux peu d'autorité. Auſſi n'avons-nous jamais cité leur témoignage qu'avec beaucoup de précaution, du moins lorſqu'il n'eſt pas confirmé par celui de quelqu'autre Ecrivain. Caractere de Dapper & de Barbot.

Il ne ſera pas inutile de joindre ici quelqu'éclairciſſement ſur le caractere de Boſman, à qui l'on a dû remarquer Eclairciſſement ſur Boſman & ſon Ouvrage.

INTRODUCTION.

juſqu'à préſent que nous n'avons pas eu peu d'obligation. Ce célebre Hollandois avoit puiſé dans la lecture des voyages une ardente curioſité de voir les Pays étrangers. Il trouva l'occaſion de la ſatisfaire, dans un Emploi qu'il obtint au ſervice de la Compagnie de Hollande. Après avoir exercé pendant pluſieurs années l'Office de Facteur en Guinée, il fut élevé à celui de Facteur en chef, ou Directeur particulier du Comptoir d'Axim, principal Etabliſſement des Hollandois ſur la Côte d'Or. Il paſſa de cette adminiſtration à celle de Mina. Quatorze ans de ſéjour qu'il fit dans le Pays, lui donnerent les moyens de ſatisfaire la paſſion qu'il avoit de s'inſtruire. Il n'y eut point de Place conſiderable ſur la Côte, qu'il ne viſitât dans cet intervalle; &, rempli de tant d'obſervations utiles, il ſe crut obligé de les communiquer à ſa Patrie par la voie de l'impreſſion.

Plan de ſon Ouvrage.

Il diviſa ſes Remarques en cinq Livres. Le premier traite de l'étendue, de la diviſion & de la fertilité de la Côte d'Or; le ſecond, des manieres, des uſages, de la Religion & du Gouvernement; le troiſiéme, du Commerce des Négres & des Européens; le quatriéme, des animaux, ſauvages & pri-

vés, quadrupedes, reptiles, insectes, oiseaux, poissons, & des plantes, des légumes, des fruits & autres végetaux; le cinquiéme, des Royaumes de *Landinghur*, de *Koto*, des deux Popos & de la charmante contrée de Juida. L'Auteur y joignit une description des Côtes, dans un voyage qu'il fit en 1698. Mais, dans la suite, ayant eu l'occasion d'envoyer toutes les Parties de son Ouvrage, en vingt-deux Lettres, à un Médecin de ses amis, il prit la résolution de le publier dans cette forme, avec une addition de deux Lettres, qu'il avoit reçûes en divers tems, de deux Officiers de la Compagnie; l'une, de David Van Nyendael, concernant Benin; l'autre, qui contient une description des Côtes d'Ivoire & de Malaguette, par John Sneck. INTRODUCTION.

Cet Ouvrage, après avoir paru d'abord en Hollandois, fut traduit en plusieurs autres Langues. L'Angleterre en compte trois Editions; la premiere en 1705. C'est celle dont on s'est servi pour ce Recueil.

Outre les motifs communs, qui peuvent exciter un Voyageur à publier ses observations, Bosman considera que la Côte de Guinée étoit alors un Pays presqu'inconnu à toute l'Europe, & qu'à la Motifs de l'Auteur pour donner ses Observations au Public.

INTRODUCTION,

réſerve de quelques peintures hazardées, qui n'offroient qu'une miſérable eſquiſſe, il n'en avoit point encore paru (1) de veritable deſcription. Il prit connoiſſance de deux gros Ouvrages du ſiécle précedent, qui, ſans être mépriſables dans ce qu'ils contiennent ſur la Hollande & ſur d'autres Pays de l'Europe, ne lui parurent dignes d'aucune attention, dans tout ce qui concerne les autres Parties du Monde. Il s'eſt diſpenſé de nommer les Auteurs qu'il cenſure; mais on croit reconnoître, à divers traits, *Oiſert Dapper* & Guillaume *Godſchalck Van Fockenbrog*, ou *Folquenbrog*, comme d'autres l'écrivent. Sa critique les épargne peu dans le cours de ſes Relations (2). Tandisqu'il achevoit ſon entrepriſe, il eut le bonheur de voir arriver ſur la Côte un habile Deſſinateur. C'étoit l'homme qui lui manquoit pour lever tous les Plans des Forts Européens à l'Eſt de Mina. Il ſe hâta de l'employer; & pour écarter les obſtacles, il l'accompagna dans cette

Hazard qui lui procure des Plans.

(1) Boſman, qu'on ne fait ici que traduire, paroit avoir ignoré l'Ouvrage dont on a parlé ſous le nom d'Artus. Cependant il s'accorde ſi parfaitement avec lui dans ſes Remarques, qu'on eſt quelquefois tenté de le ſoupçonner de plagiat, comme Barbot.

(2) Voyez la Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 112, 221. & dans pluſieurs autres endroits.

entrepriſe, à l'occaſion d'une affaire de Commerce dont il fut alors chargé par le Directeur général de Hollande. Les animaux furent tirés d'après nature; & les Forts, ſuivant les regles ordinaires de la perſpective. Mais la mort lui enleva cet Artiſte lorſqu'il ſe préparoit à faire un autre voyage à l'Oueſt de Mina (3). INTRODUCTION.

Les Figures de Boſman conſiſtent en ſept Planches, dont les quatre premieres contiennent les Perſpectives des Forts. La cinquiéme renferme les quadrupedes, & les deux dernieres, les oiſeaux. Chaque Fort eſt tiré ſous deux points de vûe. On voit dans la premiere Planche ceux de Mina, de Mawri & d'Anamabo; dans la ſeconde, celui de Conradſbourg & du Cap-Corſe; dans la troiſiéme, Apam, Cormantin & Simpa ou Wineba; & dans la quatriéme, les Forts Anglois, Hollandois & Danois de la Côte d'Acra (4).

(3) C'eſt la raiſon qui nous a privés du Plan des Forts à l'Oueſt.

(4) Deſcription de la Guinée par Boſman, dans les Préfaces.

§. I.

Geographie de Benin.

ROYAUME DE BENIN.

Situation de cette contrée.

LE Royaume de Benin, *Binnin*, *Binni* ou *Benni*, car on le trouve écrit avec cette varieté (5) dans les Voyageurs, eſt une région dont les bornes ſont connues avec peu de certitude. Cependant pluſieurs Géographes le placent entre le dix-neuviéme & le trente-cinquiéme degré de longitude Eſt, & entre le dixiéme degré Nord & le troiſiéme degré Sud de latitude, lui donnant ainſi environ neuf cens trente milles de longueur de l'Oueſt à l'Eſt, & ſix cens quarante de largeur du Nord au Sud. Dans cette ſuppoſition, ſes bornes à l'Oueſt ſont le Golfe de Benin & la Côte d'Or, de laquelle il eſt ſéparé par Rio Da Volta; la Négritie au Nord; les Royaumes de Mayack & de Makoko à l'Eſt, & le Golfe de Congo (6) au Sud. On lui fait ainſi renfermer les Royaumes de Koto, de Popo, de Juida & d'Ardra, dont on a déja vû la deſcription, avec toutes les Côtes; qui ſont diſtinguées dans nos Cartes par

(5) Boſman, & pluſieurs autres l'appellent Grand-Benin.

(6) Voyez la derniere Carte de l'Afrique, par Deliſle, à l'uſage du Roi.

les noms de Benin, de Biafara & de Majumbo; & du côté du Sud on l'étend au-delà du Cap Lope-Conſalvo juſqu'à Loango, qui appartient au Royaume de Congo. Mais, en le reſſerant dans ſes véritables limites, il ne renferme qu'une petite partie de ce vaſte eſpace. Il eſt borné à l'Oueſt par le Royaume d'Ardra; au Sud par le Golfe, & par les contrées d'Averri & de Kalbari ou Kalabar; au Nord, ſuivant quelques Géographes, par les Royaumes de *Jabu*, d'*Oudobo*, d'*Alghemi*, d'*Iſago* & de *Jabou*; à l'Eſt, par celui d'*Iſtanna*. Cependant les Auteurs de ce Recueil ne prétendent point ſe rendre garans de cette Geographie, & bien moins en fixer les dimenſions. Ils ſe réduiſent à juger qu'il peut avoir au long de la Côte, depuis le Cap-Lagos juſqu'à Rio Forçados, environ cent-ſoixante ou cent-ſoixante-dix milles d'étendue.

ROYAUME DE BENIN.

Son étendue & ſes bornes.

De Praya, ou de la Rade de Jakin, qui eſt neuf ou dix lieues à l'Oueſt du Cap-Lagos, juſqu'à Rio Formoſa, les gens de mer comptent cinquante ou cinquante-cinq lieues, en droite ligne au-deſſus des Iſles de Karamo. C'eſt la route ordinaire des Hollandois; mais les Anglois & les Portugais prennent entre ces Iſles & le Continent, qui s'en-

Diſpoſition de la Côte juſqu'à Benin.

Double route.

ROYAUME DE BENIN.

fonce ici en demi-cercle. Ce paſſage où ce canal peut être diviſé en trois parties; l'une, qui appartient à Lagos; l'autre aux Iſles de Karamo, & la troiſiéme à Benin. Le Canal de Lagos, qui commence au Cap du même nom, s'étend juſqu'à la Riviere de Lagos, c'eſt-à-dire, l'eſpace d'environ ſeize lieues au Nord-Eſt; & quoiqu'il en ait dix de largeur à l'entrée, c'eſt-à-dire, entre le Cap & la premiere Iſle, il eſt bouché par tant de baſſes, que dans pluſieurs endroits & pendant pluſieurs lieues il n'eſt pas plus large qu'une grande riviere. Le Canal de Karamo commence à la Riviere de Lagos, & ſa largeur l'a fait nommer par quelques Ecrivains Lac de Koramo. Vers le milieu il n'a pas moins de quatorze ou quinze braſſes de fond, & dans toute ſon étendue il eſt navigable pour les Brigantins & les Bâtimens de la même grandeur. Sa longueur eſt d'environ trente lieues juſqu'au Canal de Benin, qui eſt plus étroit & qui conduit dans la Riviere de Formoſa.

Trois parties du Canal de Karamo ou Karan.

Entre le Cap-Lagos & la Riviere qui porte ſon nom, on rencontre à gauche, du côté du Continent, les Rivieres d'Albo & de Dodo, mais ſans aucune Ville. Sur la pointe Eſt de Lagos eſt ſitué le

Rivieres qui s'y déchargent.

Village d'Almeta, & un peu plus loin la Ville de *Kuran* (7), qui eſt environnée d'une double paliſſade. Treize lieues plus loin, à l'Eſt, on trouve celle de *Jabun*, qui eſt défendue auſſi par un mur de bois, ſur la rive Oueſt de la Riviere *Palmar*. Douze lieues au-delà, on arrive à la Riviere *Primeria*; & vingt lieues plus loin à la Pointe-rouge, qui fait l'entrée de la Riviere Formoſa. En remontant l'eſpace d'environ vingt lieues, dans cette Riviere, on rencontre, ſur ſa rive Eſt, la Ville de *Gatton* ou d'*Agatton* (8); & ſur la rive oppoſée, au Nord-Oueſt, la Ville d'*Argun* ou d'*Arguna*, dont la même Riviere porte auſſi le nom.

Royaume de Benin.

Barbot obſerve que la Riviere de Lagos, en ſe déchargeant dans le Canal, eſt bouchée par une Barre, où la violence des flots rend le paſſage difficile aux Chaloupes mêmes; & que les Portugais placent à quelques lieues dans les terres, ſur le bord de cette Riviere, la Ville de Jubu, qu'ils appellent *Ciudad de Jubu*. Il ajoute que dans la Ville de Karamo, nommé *Karan* par les Pilotes Anglois, les Négres font de belles étof-

Barre de la Riviere de Lagos.

Ciudad de Jubu.

(7) Barbot l'appelle Karamo ou Kuramo.

(8) Les Pilotes Anglois l'appellent Gato, & la confondent avec la Ville de Benin. Barbot, pag. 354.

ROYAUME DE BENIN.

fes, qui ſe vendent fort bien ſur la Côte d'Or.

La diſtance entre la plus Orientale des Iſles Karamo & la pointe Sud-Eſt de Rio Formoſa, eſt d'environ dix lieues. On y trouve par-tout depuis douze juſqu'à quinze pieds d'eau; & depuis ce lieu juſqu'à la Pointe-rouge, que les Hollandois nomment *Ruyge-hoeck*, & qui ſe préſente dans l'eloignement comme un grand rocher dont le ſommet eſt plat, l'embouchure de la Riviere a huit ou neuf lieues de largeur. Mais les deux rives ſe reſſerrant par degrés, elle diminue juſqu'à quatre milles d'Angleterre, & cet eſpace varie enſuite à meſure qu'on avance. Si l'on arrive du côté de l'Oueſt, la riviere ſe fait diſtinguer pleinement. Vers Ardra, fort loin dans les terres, le Pays eſt uni & couvert de bois. La pointe Oueſt de la riviere s'éleve beaucoup, & paroît comme un roc dont on auroit coupé le ſommet. Mais la pointe Eſt eſt baſſe, & le le Pays fort plat aux environs. L'embouchure ne devant être priſe que du lieu où les deux côtés du rivage commencent à ſe rapprocher, on ne peut lui donner. proprement que quatre ou cinq milles de largeur; mais cette riviere ſe partage en quantité de bras,

Embouchure de la Riviere Formoſa ou de Benin.

Multitude de ſes bras.

dont quelques-uns ſont aſſez larges pour mériter le nom de rivieres, & dont les bords ſont habités par différentes Nations, qui ont chacune leur Chef ou leur Roi. Dans la diviſion d'un ſi grand nombre de bras, il n'eſt pas aiſé de naviguer ſur la riviere Formoſa, & la prudence oblige toujours de prendre un Pilote du Pays. ROYAUME DE BENIN.

L'Auteur ne put être informé de la longueur de cette Riviere, ni du Pays où elle prend ſa ſource. Mais il juge qu'elle arroſe par ſes bras toutes les contrées voiſines, parce qu'il vit arriver par cette voie quantité de Marchands Négres, qui venoient d'Ardra, de Kalabar & de divers autres lieux. Il apprit auſſi des Portugais qu'il y avoit deux chemins pour ſe rendre à Kalabar, l'un par terre, & l'autre beaucoup plus commode par eau; qu'avec un Canot on pouvoit gagner les Rivieres de Lagos, d'Elbrei, de Kamarones, &c. & qu'on remontoit même juſqu'à Rio da Volta. Si ce récit fait naître quelque doute, c'eſt particuliérement pour la communication avec Rio da Volta (9), qui paroît peu vraiſemblable dans une ſi grande diſtance. A quels Pays elle communique.

Juan-Alfonſo *de Aveiro*, à qui l'on

(9) Nyendal, dans Boſman, p. 426. & ſuiv.

ROYAUME DE BENIN.

doit la découverte du Royaume de Benin, nomma cette Riviere *Formoſa* ou *la Belle*. Les François, les Anglois & les Hollandois l'appellent indifféremment *Riviere de Benin* ou d'*Argun* (10).

Le Royaume de Benin découvert par Aveiro.

A quelques lieues dans les terres le Pays eſt bas & marécageux; mais les bords de la Riviere ſont continuellement ornés d'arbres fort hauts & fort touffus. La multitude de ſes bras forme un grand nombre d'Iſles, entre leſquelles il s'en trouve de flottantes, que le vent & les Travados pouſſent ſouvent d'un lieu à l'autre, & rendent par conſéquent fort dangereuſes pour la navigation. Elles ſont couvertes d'arbuſtes & de roſeaux.

Mauvaiſe qualité de l'air.

Quoique la Riviere de Benin ſoit fort agréable, l'air y eſt mal-ſain, comme ſur la plûpart des autres rivieres de la Côte. L'Auteur attribue cette fâcheuſe qualité aux exhalaiſons qui ſortent des marais & des lieux bas. Les moſquites, ou les couſins ſont une autre peſte, qui n'eſt pas moins inſupportable, ſur-tout pendant la nuit. Leurs picquures ſont ſi douloureuſes qu'elles ne permettent point de dormir & qu'elles rendent le viſage abſolument méconnoiſſable le jour ſuivant. Deux inconvéniens ſi per-

(10) Barbot, p. 355.

nicieux abregent beaucoup la vie des Etrangers. L'Auteur perdit la moitié de ſes gens à chaque voyage. Cinq de ſes Matelots eurent la témérité de parier entr'eux, qui ſortiroit vivant de la Riviere. Ils engagerent dans leur pari le Valet de l'Auteur, & celui-ci enterra ſucceſſivement les cinq Matelots.

ROYAUME DE BENIN.

Pari de cinq Hollandois.

La riviere de Benin a quatre principales Villes, où les Hollandois portent leur Commerce, & où cette raiſon attire un grand nombre de Négres, ſurtout à l'arrivée des Vaiſſeaux. Nyendael les nomme *Bododo*, *Arebo* ou *Arbon*, *Agatton* ou *Gatton*, & Meiberg.

Quatre Villes de Commerce.

Bododo contient environ cinquante maiſons, bâties de roſeaux ou de feuilles. Son Canton eſt gouverné par un Viceroi & par quelques Seigneurs, dont l'autorité ne s'étend qu'aux affaires civiles. Dans les évenemens de quelqu'importance & pour toutes les affaires criminelles, ils ſont obligés de conſulter la Cour & d'attendre ſes ordres (11).

Bododo.

A deux milles de l'embouchure, la Riviere ſe diviſe en deux bras, éloignés l'un de l'autre d'environ deux milles d'Angleterre, ſur l'un deſquels eſt ſituée la Ville d'*Awerri* ou d'*Ouverre*, qui dépend d'un Prince indépendant de

(11) Nyendal, p. 428.

ROYAUME DE BENIN.

Benin. Les Portugais y ont une Egliſe & un Comptoir.

Arebo ou Arbon.

Arebo ou *Arbon*, qui eſt aujourd'hui comme le centre du Commerce de Benin eſt ſituée ſur la Riviere à ſoixante lieues de l'embouchure. Les Vaiſſeaux peuvent remonter plus haut, mais c'eſt par cent bras différens; ſans parler des criques, dont pluſieurs ſont fort grandes. La Ville d'Arebo eſt grande, belle & bien peuplée. Sa forme eſt ovale. Les édifices y ſont plus grands qu'à Bododo, quoique bâtis dans le même goût. Cette place & le Pays voiſin ſont gouvernés par un Viceroi. Les Anglois & les Hollandois y avoient autrefois chacun leur Comptoir, avec des Mercedors & des Fiadors, qui ſont une eſpece d'Agens du Pays. Mais la négligence des Anglois pour cette partie de leur Commerce ayant laiſſé tomber leur Comptoir en ruines, leurs Facteurs ſe ſont unis dans la même demeure avec ceux de Hollande (12).

Agatton ou Gatton.

Agatton ou Gatton étoit autrefois une Ville conſidérable par ſa grandeur & par la richeſſe de ſon Commerce. Les ravages de la guerre l'ont rendue déſerte. Elle eſt ſituée ſur une petite éminence, qui forme une Iſle dans la Riviere, mais

(12) Le même, p. 426, & Barbot, pag. 355.

fort près de la rive. Ses débris rendent encore témoignage de ſon ancienne grandeur. L'air y eſt plus ſain que dans toutes les autres parties de la même contrée. Auſſi les Négres ont-ils commencé à la rebâtir. Le Pays, aux environs, eſt rempli de toutes ſortes d'arbres fruitiers. On y découvre quantité de petits Villages, dont les Habitans viennent en foule au Marché d'Agatton, qui ſe tient tous les cinq jours. La Ville de Benin, réſidence ordinaire du Roi & des principaux Seigneurs, n'en eſt éloignée que d'une journée (13). ROYAUME DE BENIN.

Barbot dit que Gatton, nommée par les Portugais, *Hugatton* ou *Agatton*, eſt vingt-quatre lieues plus haut qu'Arbock, ſur la riviere, au Nord-Eſt, & que le Canal ſe rétrecit entre ces deux Villes. Il ajoute qu'elle eſt à douze lieues au Nord d'Oedo, Capitale du Royaume (14).

La derniere des quatre Villes de Commerce eſt Meiberg, qui a tiré vraiſemblablement ſon nom de quelque Facteur Hollandois. La Compagnie de Hollande y avoit autrefois un Etabliſſement conſidérable, qui eſt devenu encore plus célebre par un évenement fort tra- Meiberg.

(13) Nyendal, *ubi ſupra*, pag. 430. & ſuivantes, & Barbot, p. 360.

(14) Barbot, p. 355.

ROYAUME DE BENIN.

Effet tragique de l'incontinence d'un Hollandois.

gique. *Beldſnyder*, dernier Facteur, ayant conçu une folle paſſion pour une des femmes du Gouverneur Négre, prit le parti de l'enlever. Le mari, tranſporté de cet outrage, ſe rendit au Comptoir avec une troupe de Négres armés, dans la réſolution de tuer ſon ennemi. Beldſnyder eut beaucoup de peine à ſe ſauver ſur un Vaiſſeau, & fut bleſſé ſi dangereuſement dans ſa fuite, qu'ayant été mal panſé par un mauvais Chirurgien, il mourut de cette bleſſure. Le Directeur général de la Compagnie, mal informé des circonſtances, fit partir de Mina un Brigantin bien armé, avec ordre de venger la mort de ſon Facteur. Ses intentions furent ſuivies avec tant de rigueur par les Soldats Hollandois, qu'ils maſſacrerent ou firent priſonniers tous les Habitans de Meiberg qui ne purent ſe dérober par la fuite. Le Roi de Benin ſe fit expliquer la cauſe de cette ſanglante exécution; mais au lieu de tourner ſon reſſentiment contre les Hollandois, dont l'emportement avoit bleſſé toutes les regles de la juſtice, il ſe fit amener ſon Gouverneur, qui n'avoit penſé qu'à défendre l'honneur de ſa famille, & le fit couper en piéces, lui & toute ſa race. Les corps mutilés de toutes ces miſéra-

bles victimes furent abandonnés aux bêtes, & leurs maisons rasées jusqu'aux fondemens, avec défense de les jamais rétablir. Ce zéle aveugle pour les interêts de la Compagnie, inspira tant de confiance aux Hollandois (15) qu'ils ont continué jusqu'à-présent leur Commerce. ROYAUME DE BENIN.

La principale Ville, ou la Capitale du Royaume, porte le nom d'Oedo dans le Pays; mais les Européens lui donnent communément celui de Benin. Nyendal prétend néanmoins que c'est d'elle que le Royaume & la Riviere ont pris leur nom. Elle est située, dit-il, à douze lieues d'Agatton, au Nord-Est, dans une délicieuse plaine, qui est couverte des plus beaux arbres du monde. La circonférence de cette Ville est d'environ six lieues, en y comprenant le Palais. Cependant l'Auteur ne lui donne que le nom de Village & prétend qu'elle n'en mérite point d'autre (16). Oedo, ou Benin, Capitale du Royaume.

La Ville de Benin, dit Artus de Dantzick, paroît fort grande à la premiere vûe. On entre d'abord dans une rue si spacieuse, que le même Ecrivain lui donne huit fois plus de largeur qu'à celles de Hollande. Elle traverse toute Description de cette Ville.

(15) Nyendal, *ubi sup.* pag. 432. & suiv.
(16) Bosman, p. 461.

ROYAUME DE BENIN.

la Ville. Après y avoir marché un quart-d'heure, on découvre le sommet d'un arbre, éloigné de prés de deux milles, au-delà duquel elle s'étend encore fort loin. Mais les maisons de ce côté ne sont pas fort agréables. Ceux qui ont pris la peine de mesurer cette grande rue, lui donnent plus d'une lieue de longueur, sans y comprendre les fauxbourgs. Elle est coupée par quantité d'autres qui sont fort droites & qui s'étendent à perte de vûe. On n'arrive à la porte qu'après avoir passé par un grand fauxbourg. Cette porte n'est que de bois; mais, outre une garde continuelle, l'entrée est défendue par un gros boulevart de terre, avec un fossé large & profond, quoique sec, dont les bords sont revêtus de grands arbres extrêmement serrés. L'Auteur ne put s'assurer de son étendue, ni s'il environne la Ville, parce que les Etrangers n'ont pas la liberté de porter si loin leurs observations. En approchant de Benin ils trouvent un Officier du Roi pour les conduire, sous prétexte de leur montrer le chemin; mais, au fond (17), dans la vûe d'empêcher qu'ils ne prennent trop de connoissance du Pays.

Défiance que les Habitans ont des Etrangers.

(17) Arrus dans la Collection de Bry, Vol. II. Part. VI. p. 119.

ROYAUME DE BENIN.

Cependant, depuis le tems d'Artus, les Européens ont trouvé mille occaſions de ſatisfaire leur curioſité. Suivant Dapper, Benin eſt couvert d'un côté par un double mur de bois, c'eſt-à-dire, de gros troncs d'arbres, hauts de dix pieds, enfoncés dans la terre comme des paliſſades, & croiſés par des barres de cinq ou ſix pieds. L'eſpace qui ſépare ces deux rangées de troncs, eſt rempli de terre rouge; de ſorte qu'à quelque diſtance on croit voir un mur fort épais & fort uni. L'autre côté de la Ville eſt défendu par un large foſſé, bordé de ronces ſi épaiſſes (18), qu'il eſt impoſſible d'en approcher. Les portes ont dix pieds de hauteur & cinq de largeur. Elles ſont d'une ſeule piéce, & tournent ſur un pieu, qui les traverſe de bas en haut (19). On y fait une garde aſſidue.

Diviſion de Benin en quartiers.

Oedo, ou Benin, eſt diviſé en pluſieurs quartiers, qui ont chacun leur Gouverneur ou leur Chef. On y compte trente grandes rues, dont la plûpart ont vingt toiſes de largeur & ſont longues d'environ deux milles d'Angleterre. Elles s'étendent en droite ligne d'une porte à l'autre. Le nombre des rues

(18) Barbot dit que c'eſt un grand marais, entouré de ronces fort épaiſſes.

(19) Ogilby, p. 470, & Barbot, p. 358.

ROYAUME DE BENIN.

de traverſe eſt infini. Les femmes y entretiennent une propreté continuelle, par le ſoin qu'elles ont, comme en Hollande, de nétoyer conſtamment le devant de leurs portes (20).

Forme & qualité des édifices.

Les maiſons, du tems d'Artus, étoient l'une contre l'autre & fort bien alignées, comme en Europe. Celles des Grands & de la Nobleſſe avoient plus d'élévation que les autres. On y montoit par un certain nombre de degrés. A l'entrée on trouvoit un veſtibule, ou un porche, ſous lequel on pouvoit s'aſſeoir ou ſe promener à couvert du vent & du ſoleil. Ce lieu étoit nétoyé tous les jours au matin par des Eſclaves & revêtu de nattes de paille. Les chambres intérieures étoient quarrées, avec une ouverture au milieu du toît, pour donner paſſage à l'air & à la lumiere. Ces appartemens n'étoient que pour l'habitation des maîtres; car les logemens des domeſtiques, les cuiſines & les offices formoient des édifices à part. Toute la maçonnerie étoit de terre, détrempée d'eau & ſéchée au ſoleil; ce qui en fait des murs fort ſolides. Ils avoient deux pieds d'épaiſſeur, pour réſiſter plus facilement à la force de l'air (21), qui

(20) Nyendal, *ubi ſup.* pag. 462.

(21) Artus, *ubi ſup.* p. 120.

MAISONS DE BENIN, LEURS JUSTICES, ET LEURS MANIERE DE MONTER A CHEVAL.

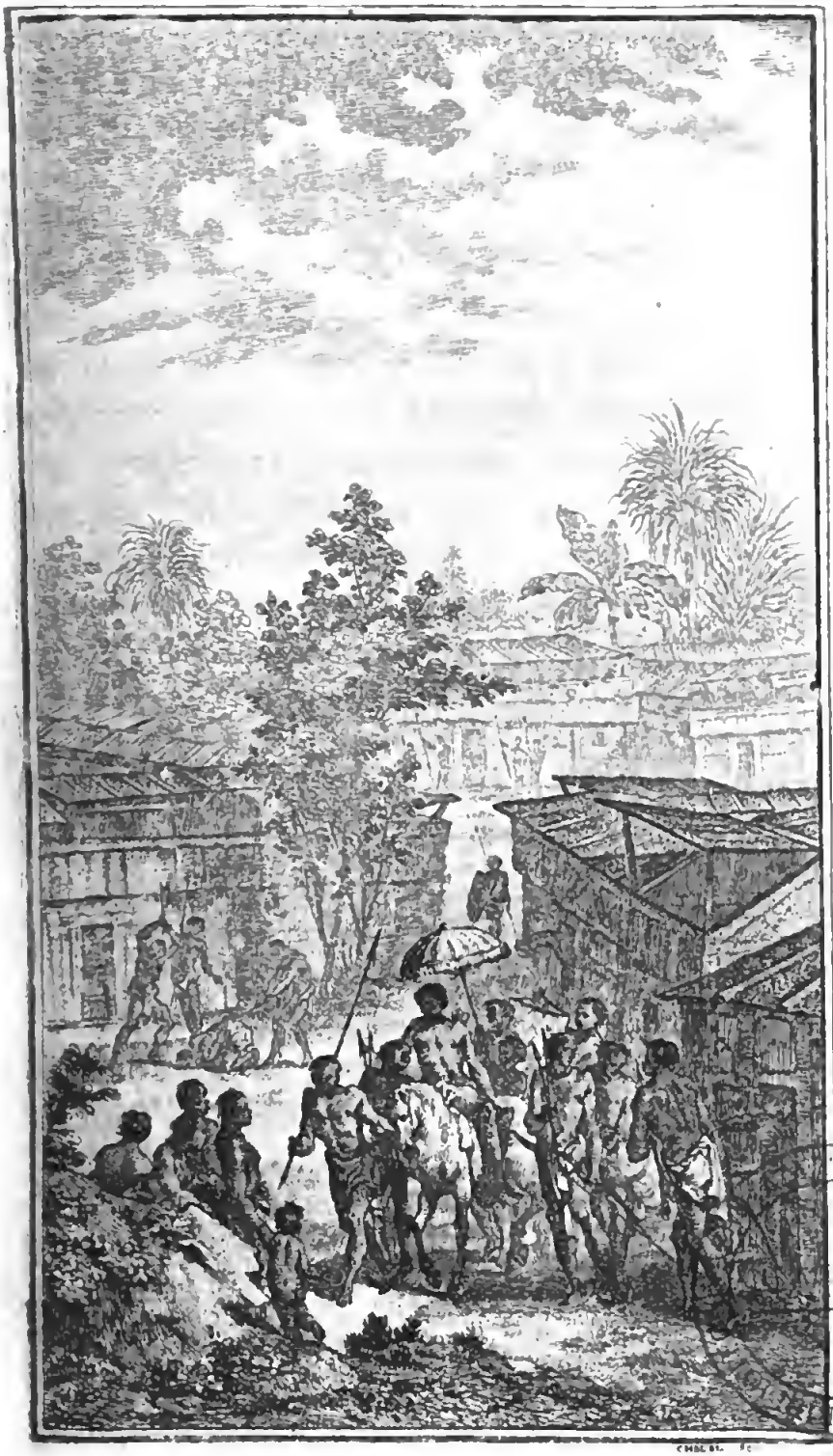

VITTORIO EMANUELE III
POLI

T. IV. N.° XXI.

ne laiſſoit pas de les détruire inſenſiblement. ROYAUME DE BENIN.

Autrefois, dit Nyendal, les maiſons de Benin étoient trop ſerrées, & les Habitans y étoient comme l'un ſur l'autre. On s'en apperçoit encore aux ruines des anciens bâtimens. Mais les diſtances ſont aujourd'hui fort bien ménagées, & tous les édifices peuvent paſſer ſans exception pour des logemens agréables & commodes. Ils ſont de terre, parce qu'on ne trouveroit pas dans tout le Canton une pierre de la groſſeur du doigt. Les toîts ſont de roſeaux, de paille ou de feuilles. L'architecture en eſt ſupportable, du moins quand on la compare à celle des autres Pays Négres. Elle reſſemble beaucoup à celle d'Axim, ſur la Côte d'Or (22). Changement qui s'y eſt fait.

Mais la Ville de Benin ſe reſſent encore du ravage & de la déſolation d'une guerre civile, dont Nyendal rapporte l'origine & les principales circonſtances. Le Roi avoit fait mettre à mort deux Chefs de quartier, ſous prétexte qu'ils avoient conſpiré contre ſa vie; mais, ſuivant l'opinion de tout le monde, parce qu'il en vouloit à leurs richeſſes. Un troiſiéme Chef, qui étoit menacé du même ſort, fut averti aſ- Guerre civile qui a rendu cette Ville déſerte.

(22) Nyendal, *ubi ſup.* pag. 461.

ROYAUME DE BENIN.

ſez-tôt pour prendre heureuſement la fuite. Il étoit ſi tendrement aimé du Public, que les trois quarts des Habitans abandonnerent la Ville pour le ſuivre. Le Roi fit marcher d'abord un corps de troupes, dans la ſeule vûe de ramener les fugitifs; mais ſes ordres furent peu reſpectés. On fit main-baſſe ſur ſon détachement; & lorſqu'il employa des forces plus conſidérables pour ſoutenir ſon autorité, elles furent repouſſées avec une vigueur à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Le Chef de quartier, devenu plus audacieux par ce ſuccès, retourna dans la Ville, la mit au pillage, & n'excepta de ſes violences que le Palais du Roi. Il ſe retira tranquillement après cette expédition; mais demeurant ſous les armes avec tous ſes partiſans, il continua pendant dix ans de piller le Pays & de tenir le Roi dans une vive allarme. Enfin la paix fut conclue par la médiation des Portugais. Le Roi fit grace aux rebelles & preſſa leur Chef de venir reprendre ſa maiſon dans la Ville. Mais ce coupable Sujet, n'oſant ſe fier aux promeſſes de ſon Maître, prit le parti de s'établir à deux ou trois journées de Benin & s'y fit une Cour auſſi brillante que celle du Roi. Quelques-uns de ſes amis eurent la hardieſſe de

de retourner à Benin. Ils y furent reçus avec beaucoup de careſſes, & diſtingués même par des emplois & par d'autres faveurs. L'eſperance du Roi, dans cette conduite, étoit d'engager le reſte à ſuivre leur exemple. Mais la défiance, qui accompagne le crime, ne leur permit pas de quitter leur retraite; & dans le tems que l'Auteur écrivoit ſa Relation, la plus grande partie de Benin étoit encore inhabitée (23). ROYAUME DE BENIN.

Artus repréſente le Palais royal comme un lieu de ſi grande étendue (24) qu'après y avoir pénétré fort loin, dit-il, & s'être laſſé à marcher, on n'en apperçoit pas la fin. C'eſt un prodigieux nombre de cours quarrées, qui communiquent l'une à l'autre. Lorſqu'on ſe croit à la derniere, on eſt ſurpris d'en retrouver d'autres plus grandes que toutes celles qu'on a traverſées. Elles contiennent non-ſeulement des appartemens pour les hommes & pour les femmes, mais quantité de magaſins pour les proviſions, & d'étables pour les beſtiaux (25). Deſcription du Palais royal.

Cette courte deſcription eſt confirmée par les recits de Nyendal. La Cour Ordre des cours & des édifices.

(23) Le même, *ibid* p. 466. & ſuiv.

(24) Artus, *ubi ſup.* p. 121.

(25) Artus, dans la Collection de Bry, Vol. II. Part. VI. p. 121.

ROYAUME DE BENIN.

du Roi, dit-il, compoſe la principale partie de la Ville. Elle eſt ſituée dans une grande plaine, autour de laquelle il n'y a pas d'autres maiſons. Sa vaſte étendue eſt ce qu'elle a de plus remarquable. Le premier édifice qui ſe préſente eſt une gallerie fort longue (26), ſoutenue par cinquante-huit fortes planches, au lieu de colomnes. Leur hauteur eſt de douze pieds. Cette gallerie conduit au mur de terre, où l'on découvre trois portes; l'une au milieu, & les deux autres aux deux coins. La plus belle, qui eſt celle du centre, ſoutient une tourelle de bois, en forme de cheminée, de ſoixante ou ſoixante-dix pieds de hauteur. Au ſommet, on voit la figure d'un gros ſerpent, qui panche la tête en bas. Cette piéce eſt fort belle, & l'Auteur n'en a pas vû de ſi parfaite dans toutes ces régions. On entre, par les trois portes, dans un enclos d'un mille quarré, dont le mur eſt aſſez bas.

Belle figure d'un ſerpent.

A l'extrêmité de cette cour, on trouve une autre gallerie ſemblable à la premiere, mais ſans mur & ſans tourelle. Depuis quelque tems le feu du Ciel a ruiné preſqu'entierement cette ſeconde gallerie, & l'on a négligé de la réta-

(26) C'eſt ce que les Anglois appellent Piazza, d'après les Italiens.

blir. Elle a de chaque côté une porte, qu'on n'a pas plûtôt paſſée, qu'il ſe préſente une troiſiéme gallerie, dont toute la différence d'avec les deux premieres eſt que les planches qui lui ſervent de pilliers ſont taillées en figure humaine; mais l'ouvrage eſt ſi miſérable, qu'il eſt preſqu'impoſſible de diſtinguer ſi l'intention du Sculpteur étoit d'en faire des hommes ou des bêtes. Cependant les Négres, qui ſervoient de guides à l'Auteur les vanterent beaucoup, comme des figures de Marchands & de Soldats. Nyendal vit, derriere un rideau de coton, onze têtes d'hommes de cuivre, & ſur chaque tête une dent d'éléphant. Mais l'ouvrage ne valoit pas mieux que ceux de ſculpture. Après avoir traverſé cette gallerie on ſe trouve dans une très-grande cour, & l'on gagne une quatriéme gallerie, au-delà de laquelle ſont les appartemens du Roi. Le premier mur offre encore la figure d'un gros ſerpent. A l'entrée de cette cour, dans le premier appartement, eſt la ſalle de l'audience (27).

ROYAUME DE BENIN. Têtes de cuivre.

Dapper dit (28) que le Palais eſt ſitué à la droite de la Ville, en entrant par la porte de Gatton ou d'Agatton,

(27) Nyendal, *ubi ſup.* p. 463.

(28) Dans la Traduction d'Ogilby, p. 470.

ROYAUME DE BENIN.

& Barbot le repréſente auſſi grand que la Rochelle ou Bordeaux. Dans les plus grandes rues il ſe tient tous les jours des Marchés, où l'on vend des beſtiaux, du coton, des dents d'éléphans, des marchandiſes de l'Europe, & tout ce que les Pays voiſins produiſent de meilleur. Artus nomme deux de ces Marchés; l'un, qui s'appelle *Dia de Ferro*; l'autre, ſimplement Ferro. On y expoſe en vente des chiens vivans, dont les Négres aiment paſſionnément la chair; des ſinges & des babous rôtis; des chauves-ſouris & de gros rats; des perroquets, des poules, des lézards ſéchés au ſoleil, des fruits & du vin de palmier; de la vaiſſelle de bois & d'autres meubles, des étoffes de coton, des inſtrumens de fer pour la pêche & pour la culture des terres, des zagaies, des dards & toutes ſortes d'armes. Chaque marchandiſe a ſes boutiques & ſes quartiers ſéparés. L'ordre & la propreté y regnent également. A l'égard des proviſions, la Ville eſt bien fournie de beſtiaux & de fruits. Les Habitans ont deux ſortes de vins, qu'ils appellent *Vino de pali* & *Vino de Bordon* ou *Pardon*. Le premier ſe boit le matin ou à midi, & l'autre le ſoir. Ils ont une ſorte de fruit, qui a le goût de l'ail, mais qui

Marchés de Benin & proviſions.

Deux ſortes de vins du Pays.

eſt de couleur pourpre. Dans leurs ſermens, ils jurent de s'en abſtenir (29). ROYAUME DE BENIN.

Benin a quantité de riches Habitans, qui ſuivent la Cour, ſans ſe mêler du Commerce ni de l'agriculture, & qui laiſſent la conduite de leurs affaires à leurs femmes & à leurs domeſtiques. Ils ont un grand nombre de ces Agens ſubalternes qui ſe répandent dans les Villages voiſins, pour y trafiquer en toutes ſortes de marchandiſes ou pour y travailler à gage, & qui apportent à leur Maître la plus grande partie de leur gain. Tous ces Habitans de Benin ſont nés dans la Ville, & les Etrangers n'ont pas la liberté de s'y établir (30). Mais quoique le Royaume ſoit fort peuplé, il s'en faut beaucoup qu'il le ſoit autant que celui d'Ardra, du moins à proportion de la grandeur. Les Villes y ſont fort éloignées l'une de l'autre, dans les terres comme ſur la Riviere & ſur la Côte (31). Revenu des Négres qui ſuivent la Cour.

En général, les Habitans du Royaume de Benin ſont d'un fort bon naturel, doux, civils, & capables de ſe rendre à la raiſon lorſqu'on emploie de bonnes manieres pour les perſuader. Caractere des Habitans.

(29) Artus, *ubi ſup.* p. 120. & 122

(30) Nyendal, *ubi ſupra*, page 462.

(31) Le même, *ibid.* p. 430.

ROYAUME DE BENIN.

Leur faites-vous des préſens ? ils vous en rendent au double. Si vous leur demandez quelque choſe qui leur appartienne, il eſt rare qu'ils le refuſent, quoiqu'ils en ayent eux-mêmes beſoin. Mais les traiter durement, ou prétendre l'emporter par la force, c'eſt s'expoſer à ne rien obtenir. Ils ſont habiles dans les affaires & fort attachés à leurs anciens uſages. En ſe prêtant un peu à leurs principes, il eſt aiſé de compoſer avec eux dans toutes ſortes de commerce.

Entr'eux ils ſont civils & complaiſans dans la ſocieté; mais réſervés & défians dans les affaires. Ils traitent tous les Européens avec politeſſe, à l'exception des Portugais, pour leſquels ils ont de l'averſion. Mais ils ont une prédilection déclarée pour les Hollandois (32).

Leur conſidération pour les Européens.

Astus repréſente les Négres de Benin comme un Peuple ennemi de la violence, juſte à l'égard des Etrangers, & ſi complaiſant, qu'un Porte-faix du Pays, quoique peſamment chargé, ſe retire pour laiſſer le paſſage libre à un Matelot de l'Europe. C'eſt un crime capital, dans la Nation, d'outrager le moindre Européen. La punition eſt ſévere. On arrête le coupable, on lui lie

(32) Le même, p. 434.

les mains derriere le dos, on lui bouche les yeux; & lui faisant pancher la tête, on la lui abbat d'un coup de hache. Le corps est partagé en quatre parties & jetté aux bêtes farouches (33). ROYAUME DE BENIN.

Avec ce fond de justice & de modération naturelle, les Négres sont extrêmement déreglés dans leurs mœurs & livrés à tous les excès de l'incontinence. Ils attribuent eux-mêmes ce penchant à leur vin de Pardon & à l'excellence de leurs alimens. Ils évitent les obscenités grossiéres dans leurs conversations; mais ils aiment les équivoques, & ceux qui ont l'art d'envelopper les idées sales sous des expressions honnêtes passent pour des gens d'esprit (34). Libertinage des Négres.

Les habits du Royaume de Benin sont riches, parans & de meilleur goût que ceux de la Côte d'Or. Celui des personnes riches est composé d'abord d'un calico blanc, long d'une aune & large de la moitié, qui leur sert comme de hautes-chausses. Par-dessus, ils ont une étoffe plus fine, de soie ou de coton, qui n'a pas moins de quinze ou seize aunes de longueur & qui est fort proprement plissée, sur laquelle ils passent une écharpe, dont le bout est orné d'une Leurs habits.

(33) Le même, p. 463. p. 122. & Nyendal, p.
(34) Artus, *ubi sup.* p. 443.

ROYAUME DE BENIN.

dentelle d'or. Ce ſecond pagne reſſemble aſſez à l'habillement des femmes de la Côte d'Or. Toutes les parties ſuperieures du corps ſont nues. Cette maniere de ſe vêtir eſt celle de tous les Grands; mais elle n'eſt d'uſage qu'en public; car dans l'interieur de leurs maiſons ils portent, au lieu de hautes-chauſſes, un pagne aſſez groſſier, couvert d'une étoffe peinte, de la fabrique du Pays, dont ils s'enveloppent comme d'une robbe.

Habits des femmes.

Les femmes de diſtinction ont des pagnes d'un fort beau calico, qui ſe fait auſſi dans le Royaume, & dont les couleurs ſont variées avec beaucoup d'agrément. Cette eſpece de jupon ne leur deſcend que vers le milieu des jambes. Il eſt fermé avec des boucles, comme dans le Pays de Juida; mais au lieu de ſe fermer par derriere, comme à Juida, il ſe boucle ici par devant. La tête & les épaules ſont couvertes d'une belle mantille, ou plûtôt d'une ſorte de voile d'une aune de longueur. Les colliers ſont ordinairement de corail, & fort bien arrangés. Aux bras & aux jambes, c'eſt une multitude de petits cercles luiſans, les uns de cuivre, d'autres de fer. Les doigts ſont chargés d'autant d'anneaux de cuivre qu'ils en peuvent

contenir. La différence entre les perſonnes de qualité & le peuple, ne conſiſte que dans la richeſſe des étoffes & des ornemens; car chacun a la liberté de ſe vêtir ſuivant ſes facultés. ROYAUME DE BENIN.

Tous les enfans de l'un & de l'autre ſexe ſont nuds juſqu'à l'âge de dix ou douze ans. Les filles portent ſeulement quelques cordons de corail autour de la ceinture (35). Nudité des enfans.

Artus aſſure que l'uſage pour les deux ſexes eſt d'être nud juſqu'au tems du mariage; à moins qu'on n'obtienne du Roi le privilege de porter plûtôt des habits; ce qui paſſe pour une ſi grande faveur, qu'elle eſt célebrée dans les familles par des réjouiſſances & des fêtes (36).

Les hommes laiſſent croître leurs cheveux dans leur forme naturelle, à la réſerve de quelques boucles, qui leur ſervent à ſuſpendre des ornemens de corail. Mais les femmes apportent beaucoup d'art à leur chevelure. Elles la friſent en grandes & petites boucles. Au ſommet de la tête elles lui donnent la forme d'une crête de cocq, environnée d'une friſure fort réguliere. D'autres ſe contentent de la diviſer en vingt ou trente boucles, ſuivant ſon épaiſſeur, Parures de la tête.

(35) Nyendal, *ubi ſup.* pag. 439. & ſuiv.
(36) Artus, *ubi ſup.*

ROYAUME DE BENIN.

& l'enduiſent d'huile de palmier, qui prend en ſéchant une couleur jaune, qu'elles aiment beaucoup ; quoiqu'au jugement de l'Auteur rien ne ſoit ſi déſagréable & ſi difforme (37).

Alimens ordinaires.

Le goût de la bonne chere eſt commun à toute la Nation. Mais les perſonnes riches n'épargnent rien pour leur table. Le bœuf, le mouton, la volaille, ſont leurs mets ordinaires, & la poudre ou la farine d'igname, bouillie à l'eau ou cuite ſous la cendre, leur compoſe une eſpece de pain. Ils ſe traitent ſouvent les uns & les autres, & les reſtes de leurs feſtins ſont diſtribués aux pauvres.

Dans les conditions inferieures, la nourriture commune eſt du poiſſon frais cuit à l'eau, ou ſeché au ſoleil après avoir été ſalé. Il reſſemble à ce que les Hollandois nomment *Raf* & *Reekel*. Leur pain eſt de la farine d'ignames ou de féves. Leur vin, pour lequel ils ont tant de paſſion, a peu d'agrément pour les Européens ; mais les Grands & les Riches du Pays boivent de l'eau-de-vie, mêlée avec de l'eau, lorſqu'ils peuvent s'en procurer (38).

(37) L'Auteur dit que cette huile s'exprime de la noix en la rôtiſſant.

(38) Nyendal, *ubi ſup.* p. 441. & ſuiv.

Leurs Inſtrumens de muſique ſont de grands & de petits tambours, qui ſont peu différens de ceux de la Côte d'Or. Ils ont de petites cloches, comme à Juida, ſur leſquelles ils frappent avec une ſorte de meſure; & des calebaſſes remplies de bujis, qui leur ſervent de caſtagnetes. Le mélange de tous ces ſons n'eſt pas ſans harmonie. Nyendal leur donne un autre inſtrument de muſique, qui eſt compoſé, dit-il (39), de ſix ou ſept roſeaux étendus, ſur leſquels ils jouent avec aſſez d'art & qu'ils accompagnent de la voix, en danſant à leur maniere. Leurs danſes ſont fort au-deſſus de celles mêmes d'Axim, par la variété & l'agrément. Ils n'ont pas d'inclination pour les jeux de hazard; le ſeul dont ils ayent l'uſage eſt un jeu de féves, & jamais ils ne jouent pour de l'argent.

ROYAUME DE BENIN. Muſique du Pays.

La pluralité des femmes n'eſt pas moins établie dans le Royaume de Benin que dans toutes les autres parties de l'Afrique; ſans autres bornes que celles des facultés d'un mari pour les entretenir. Il y a peu de cérémonies dans le mariage. Un homme qui prend du goût pour une femme la fait demander par un de ſes parens & ne manque guéres de l'obtenir. Le conſentement du

Mariages & commerce des femmes.

(39) Le même, p. 453.

ROYAUME DE BENIN.

pere eſt ſuivi de quelques préſens, d'habits, de colliers & de braſſelets, pour leſquels l'amant ne conſulte que ſa fortune ou la force de ſon inclination. Il traite les parens des deux familles, mais avec peu d'embarras, parce que la fête ne ſe donne pas chez lui & qu'il envoie ſa part à chacun dans ſa propre maiſon. Il entre enſuite dans tous les droits du mariage.

Bizarre jalouſie des Négres.

La jalouſie des Négres eſt fort vive entr'eux : mais ils accordent aux Européens toutes ſortes de libertés auprès de leurs femmes ; & cette indulgence va ſi loin, qu'un mari, que ſes affaires appellent hors de ſa maiſon, y laiſſe tranquillement un Hollandois, & recommande à ſes femmes de le réjouir & de l'amuſer. D'un autre côté, c'eſt un crime pour les Négres d'approcher de la femme d'autrui. Dans les viſites qu'ils ſe rendent entr'eux, leurs femmes ne paroiſſent jamais & ſe tiennent renfermées dans quelqu'appartement interieur ; mais tout eſt ouvert pour un Européen, & le mari les appelle lui-même, lorſqu'elles ſont trop lentes à ſe préſenter (40).

Vie pénible des femmes.

La vie des femmes eſt auſſi laborieuſe dans la Capitale, qu'aux champs &

(40) Le même, p. 441.

dans les moindres Villages du Royaume. Elles ſont obligées de vendre & d'acheter, de prendre ſoin de leurs enfans & de l'interieur de leurs maiſons, de préparer les alimens, de cultiver la terre, & d'employer le jour entier à des offices très-pénibles. Elles s'en acquittent (41) avec une ardeur & une ſatisfaction ſurprenantes. Comme la ſtérilité n'eſt point un défaut du Pays, & que les hommes jouiſſent d'une parfaite liberté pour le choix, la multiplication de l'eſpece eſt ici fort abondante. Une femme qui a donné pluſieurs enfans à ſon mari, eſt reſpectée de tout le monde. Celles qui ont le malheur d'être ſtériles (42) languiſſent dans le mépris. Pendant la groſſeſſe l'uſage les prive de toute ſorte de communication avec leur mari. Si l'enfant eſt un mâle, il eſt préſenté au Roi comme un bien qui appartient à la Couronne; & de-là vient que tous les hommes ſe glorifient du titre d'Eſclaves de l'Etat. Mais les filles appartiennent au pere, & doivent vivre près de lui juſqu'à l'âge nubile, où il diſpoſe d'elles à ſon gré.

ROYAUME DE BENIN.

Huit ou quinze jours après la naiſſance, & quelquefois plus tard, les en-

Circonciſion des deux ſexes.

(41) Le même, p. 463. (42) Le même, p. 447.

ROYAUME DE BENIN.

fans des deux ſexes reçoivent la circonciſion. On coupe le prépuce aux mâles, & une petite partie du clitoris aux filles (43). Pendant leurs indiſpoſitions lunaires les femmes paſſent pour impures, & n'ont pas même la liberté d'entrer dans l'appartement de leur mari. Elles ſe retirent dans des lieux ſéparés, d'où elles ne ſortent qu'après s'être lavées & ſoigneuſement purifiées. Si vous demandez aux Négres de Benin d'où leur viennent ces deux uſages (44), ils vous répondent, comme dans les autres Pays de la même Côte, qu'ils l'ignorent, mais qu'ils leur ont été tranſmis par leurs ancêtres. Outre les douleurs de la circonciſion, ils doivent eſſuyer celle d'une infinité d'inciſions & de picquures, dont on leur forme ſur tout le corps des figures aſſez (45) régulieres. Les femmes ont beaucoup plus de ces ornemens que les hommes. On ne conçoit pas que les enfans puiſſent les recevoir ſans être cruellement tourmentés; mais dans un autre âge,

Purifications des femmes.

(43) Artus dit ſeulement qu'ils ont l'uſage de la circonciſion comme les Mahométans.

(44) Nyendal, p. 447.

(45) Artus dit qu'on leur ouvre de chaque côté trois grandes raies ſur le devant du corps, depuis les épaules juſqu'au nombril, & que cette opération paſſe pour utile à la ſanté, *ubi ſup.* p. 122.

ils ſeroient au déſeſpoir qu'une fauſſe compaſſion les eût privés de cette parure. ROYAUME DE BENIN.

Le ſeptiéme jour après celui de leur naiſſance, le pere s'imaginant que le tems du danger eſt paſſé pour eux, célebre ſa joie par une petite fête; & pour les garantir de la méchanceté de certains Eſprits, il expoſe des liqueurs & des alimens ſur les chemins publics. Loin de faire un crime aux femmes de porter deux enfans, comme dans le Royaume d'Ardra, la naiſſance de deux jumeaux paſſe ici pour un heureux augure. Le Roi en eſt informé. Il ordonne des réjouiſſances publiques au ſon des inſtrumens; & pour ménager une femme ſi chere à l'Etat, on donne à l'un des deux enfans une nourrice, qui eſt ordinairement la mere de quelqu'autre enfant mort. Cependant le même Roi, qui eſt capable d'une conduite ſi ſage à Benin, laiſſe ſubſiſter dans la Ville d'Arebo une pratique fort oppoſée. Les Habitans de ce lieu ont l'uſage d'égorger une mere qui met au monde deux enfans d'une même couche. Ils la ſacrifient, elle & ſes deux fruits, à l'honneur d'un certain Démon, qui habite un bois voiſin de la Ville. A la verité, le mari eſt libre de racheter ſa fem-

Honneur qu'on rend aux femmes pour avoir eu deux enfans à la fois.

Pratique barbare à la même occaſion.

ROYAUME DE BENIN.

me, en offrant à ſa place une Eſclave du même ſexe ; mais les enfans ſont condamnés ſans pitié. En 1699, l'Auteur connut la femme d'un Marchand, nommée *Ellaroë* ou *Mof*, qui avoit été rachetée par ſon mari, mais qui avoit vû périr miſérablement ſes deux fils, & qui déploroit encore ſon malheur avec beaucoup de larmes. L'année ſuivante, il vit arriver la même choſe à la femme d'un Prêtre ; c'eſt-à-dire, qu'elle fut rachetée aux dépens d'une Eſclave ; mais le pere ſe vit obligé, par ſon office, de ſacrifier ſes deux enfans de ſa propre main. Neuf ou dix mois après, la même femme en eut deux autres. Mais l'Auteur ne put ſçavoir quel fut leur ſort. Cette loi barbare commençoit à faire tant d'impreſſion ſur les maris, que dans la groſſeſſe de leurs femmes, la plûpart les éloignoient & leur laiſſoient le tems d'accoucher dans un autre Pays ; d'où l'Auteur crut pouvoir conclure que ces inhumanités touchoient à leur fin.

Démon d'Arobo, & Bois qui lui eſt conſacré.

Le Bois, qui ſert de réſidence au Démon d'Arobo, eſt ſi ſacré pour les Habitans, qu'ils ne permettent pas aux Négres mêmes des autres cantons ni à leurs femmes d'y mettre le pied. S'il arrive qu'un Etranger s'engage dans quel-

que ſentier qui conduiſe à ce Bois, ils le forcent de retourner ſur ſes traces juſqu'au grand-chemin dont il s'eſt détourné, ſans ſouffrir qu'il prenne une autre voie pour racourcir ſa marche. Ils ſont perſuadés que ſi cet uſage & celui du ſacrifice étoient violés, leur pays ſeroit ravagé par une peſte cruelle ou par quelqu'autre accident. L'Auteur, pour leur faire ouvrir les yeux ſur une ſi folle prévention, alloit ſouvent à la chaſſe dans leur bois & paſſoit indifféremment d'un ſentier à l'autre. Sa hardieſſe paroiſſoit leur cauſer beaucoup d'étonnement, & leur ſurpriſe étoit encore plus grande de la voir impunie. Mais leurs Prêtres ne manquoient pas d'excuſer le Démon, en les aſſurant qu'il s'embarraſſoit peu de la conduite des Blancs; au lieu que ſi les Négres oſoient ſuivre cet exemple, ils reſſentiroient bien-tôt les effets de ſa vengeance (46).

ROYAUME DE BENIN

Les Habitans du Royaume de Benin ſont moins effrayés de la mort que ceux des autres Pays, de la même Côte. Ils ne craignent point d'en prononcer le nom, parce qu'ils croyent que la durée de leur vie eſt reglée par leurs Dieux. Cette perſuaſion ne les empêche pas d'employer toutes ſortes de moyens

(46) Nyendal, p. 444.

ROYAUME DE BENIN.

pour la prolonger. S'ils tombent malades, leur premiere reſſource eſt dans leurs Prêtres, qui ſont auſſi leurs Médecins, comme ſur la Côte de Guinée. Ils en reçoivent d'abord quelques herbes. Si ce remede eſt ſans force, ils ont recours aux ſacrifices. La guériſon d'un malade met le Prêtre en honneur. Lorſqu'elle paroît trop lente, on appelle un autre Prêtre; & ſi la maladie triomphe de tous les ſoins, on trouve, comme en Europe, des explications qui ſont toujours au déſavantage du Mort. Malgré cet excès de confiance pour les Prêtres, la plûpart ſont fort pauvres. L'Auteur en apporte deux raiſons; l'une, que la conſidération qu'on a pour eux ne dure pas plus que la maladie; l'autre, que dans l'exercice même de la Religion, chaque Particulier ſacrifie ſes propres victimes & ne fait jamais paſſer ſes offrandes par leurs mains.

Remedes des Négres de Benin dans leurs maladies.

Les Habitans de la Capitale y ſont toujours enterrés.

Auſſi-tôt qu'un malade eſt expiré (47) on lave ſoigneuſement le corps. Les Habitans de la Ville de Benin, qui meurent dans quelqu'autre endroit du Royaume, ſont rapportés fidellement au lieu de leur naiſſance. On fait ſécher leurs corps avec un feu lent, on le renferme dans un cercueil, & l'on

(47) Nyendal, *ubi ſup.* p. 447. & ſuiv.

attend la premiere occaſion pour le faire tranſporter à Benin. Il ſe paſſe quelquefois pluſieurs années avant que ce devoir ſoit rempli. Le corps ſe conſerve avec ſoin dans l'intervalle, & l'auteur en vit pluſieurs exemples aux environs d'Arobo. Les plus proches parens d'un Mort, ſes femmes & ſes Eſclaves, portent le deuil en ſe faiſant raſer les cheveux ou la barbe. Quelques-uns neanmoins ne ſe raſent que la moitié de la tête. Les témoignages publics de douleur durent l'eſpace de quatorze jours. Ils conſiſtent dans des cris & des lamentations, accompagnés de pluſieurs Inſtrumens de muſique, qui finiſſent & recommencent à certaines heures du jour. Après les funérailles, tous les amis & les voiſins ſe retirent; mais le deuil des parens continue pendant pluſieurs mois.

ROYAUME DE BENIN.

Deuil de Benin.

A l'enterrement des perſonnes de diſtinction, l'uſage eſt de maſſacrer trente ou quarante Eſclaves. L'Auteur apprit qu'aux funérailles d'une grande Dame on en avoit ſacrifié ſoixante-dix-huit, qui lui avoient appartenu; & que pour faire le nombre de quatre-vingt, on y avoit joint un jeune garçon & une fille du même âge, qu'elle avoit tendrement aimés. Mais cette boucherie

Sacrifice pour les Grands.

ROYAUME DE BENIN.

est beaucoup plus sanglante à la mort des Rois.

Barbare pratique à la mort des Rois.

Un Roi de Benin n'a pas plûtôt rendu le dernier soupir, qu'on ouvre, près du Palais, une fort grande fosse, & si profonde, que les ouvriers sont quelquefois en danger d'y périr, par la quantité d'eau qui s'y amasse. Cette espece de puits n'a de largeur que par le fond; & l'entrée, au contraire, en est assez étroite pour être bouchée facilement d'une grande pierre (48). On y jette d'abord le corps du Roi. Ensuite on fait faire le même saut à quantité de ses domestiques, de l'un & de l'autre sexe, qui sont choisis pour cet honneur. Après cette premiere exécution on bouche l'ouverture du puits, à la vûe d'une foule de Peuple, que la curiosité retient nuit & jour dans le même lieu. Le jour suivant on léve la pierre, & quelques Officiers destinés à cet emploi baissent la tête vers le fond du trou, pour demander à ceux qu'on y a précipités s'ils ont rencontré le Roi. Au moindre cri que ces malheureux peuvent faire entendre, on rebouche le

(48) Cette description des funérailles du Roi est tirée de Barbot, p. 366. mais il paroît s'être peu souvenu d'avoir dit plus haut, qu'on ne trouve point à Benin une pierre de la grosseur du poing. Il est vrai que celle-ci peut y avoir été apportée.

puits, & le lendemain on recommence la même cérémonie, qui ſe renouvelle encore les jours ſuivans, juſqu'à ce que le bruit ceſſant dans la foſſe, on ne doute plus que toutes les victimes ne ſoient mortes. ROYAUME DE BENIN.

Après cette affreuſe exécution, le premier Miniſtre d'Etat en va rendre compte au Succeſſeur du Roi mort, qui ſe rend auſſi-tôt ſur le bord du puits; & l'ayant fait fermer en ſa préſence, fait apporter ſur la pierre toutes ſortes de viandes & de liqueurs pour traiter le Peuple. Chacun boit & mange abondamment juſqu'à la nuit. Enſuite cette multitude de gens, échauffés par le vin, parcourt toutes les rues de la Ville, en commettant les derniers déſordres. Elle tue tout ce qu'elle rencontre, hommes & bêtes; elle leur coupe la tête & porte les corps au puits ſépulchral, où elle les précipite, comme une nouvelle offrande que la Nation fait à ſon Roi (49).

Au milieu de ces barbares uſages, le Royaume de Benin eſt rempli d'établiſſemens qui reſpirent la douceur & l'humanité. Le Roi, les Grands & les Gouverneurs de Provinces, font ſub- Humanité qui regne d'ailleurs à Benin.

(49) Deſcription de la Guinée par Boſman, page 371.

ROYAUME DE BENIN.

ſiſter les Pauvres dans les Villes de leur demeure, employent à divers exercices ceux que leur âge & leur ſanté rendent propres au travail, & nouriſſent gratuitement les Vieillards & les Malades. Auſſi ne voit-on pas de mendians dans le Pays. La liberalité eſt une vertu commune à toute la Nation. Les Habitans ſe font des préſens mutuels. Ils envoyent aux Européens des rafraîchiſſemens en abondance, & ſouvent aux dépens de leur propre commodité, qui ne leur permet pas toujours d'être ſi généreux. A la verité, quelques richeſſes qu'ils ayent acquiſes, ils s'efforcent de les déguiſer ſous une apparence de ſimplicité, dans la crainte que le Roi ou le Gouverneur (50) ne ſe ſaiſiſſe de leurs effets. Cette raiſon les oblige auſſi de ſe traiter entr'eux avec politeſſe, pour ôter à leurs voiſins la penſée de les accuſer (51).

Les Habitans ont peu d'induſtrie.

Ils ont peu d'induſtrie & de goût pour le travail. Tous ceux qui ne ſont point aſſez pauvres pour ſe trouver forcés d'employer leurs bras, laiſſent le fardeau des occupations manuelles à leurs femmes & leurs Eſclaves, c'eſt-à-dire, le ſoin de cultiver la terre, de préparer le coton, de fabriquer les étoffes, &

(50) Nyendal, *ubi ſup.* p. 439.

(51) Le même, *ibid.* p. 434.

l'exercice même des métiers les plus pénibles ; tels que ceux de ferruriers, de charpentiers & de tanneurs. Ils n'en ont guéres d'autres, & les ouvrages du Pays (52) ſont fort groſſiers. Un homme qui a gagné quelque choſe, par les mains de ſes femmes ou de ſes domeſtiques, s'attache auſſi-tôt au Commerce, ſoit avec les Vaiſſeaux de l'Europe, ſoit, dans leur abſence, avec les Négres des Pays interieurs (53) qui achetent volontiers du poiſſon & d'autres commodités de la Côte. Leur plus grand défaut, ſuivant Nyendal, eſt un excès de lenteur dans les affaires. Ils ſont huit ou dix jours à régler un article de Commerce. Mais ces délais ſont ménagés avec tant de politeſſe, qu'il eſt impoſſible de ſe fâcher contr'eux. Un autre inconvenient pour les Hollandois, c'eſt qu'étant obligés de donner à credit les pagnes ou les étoffes, le payement ſe fait attendre ſi long-tems, que le progrès de la ſaiſon & les maladies de l'équipage mettent un Capitaine de Vaiſſeau dans la néceſſité de partir ſans avoir touché le prix de ſes marchandiſes ; quoiqu'à ſon retour, dans la ſaiſon ſuivante, il ſoit sûr d'être payé fidellement.

ROYAUME DE BENIN.

Leur lenteur dans les affaires.

(52) Le même, p. 438. (53) Le même, p. 462.

ROYAUME DE BENIN.

Agens Négres, nommés Fiadors.

Les Agens Négres, qui ménagent le Commerce entre les Hollandois & les Habitans, ſont nommés par la Cour, & portent le titre de *Mercadors* & de *Fiadors*. Cet uſage eſt paſſé preſqu'en loi, quoique dans l'origine les Européens priſſent librement ceux qui ſçavoient un peu de Portugais & n'euſſent pas d'autre raiſon pour les employer. Aujourd'hui même, le ſeul mérite de ces Agens eſt de pouvoir ſervir d'Interprétes; car la plûpart ſont la plus vile canaille de la Nation. Cependant les Hollandois ſont obligés, en arrivant ſur la Côte, de leur payer quelques droits; mais ſi peu conſidérables, dit l'Auteur, qu'ils ne méritent pas d'être remarqués.

Les Habitans ſont libres & ne peuvent être tranſportés, excepté les femmes.

Tous les Eſclaves mâles qui ſervent ou qui ſe vendent dans le Pays, ſont étrangers; ou ſi quelques Habitans ſont condamnés à l'eſclavage pour leurs crimes, il eſt défendu de les vendre pour le tranſport. La liberté eſt un privilege naturel de la Nation, auquel le Roi même ne donne jamais d'atteinte. Chaque Particulier ſe qualifie d'Eſclave de l'Etat; mais cette qualité n'emporte pas d'autre dépendance que celle de tous les Peuples libres à l'égard de leur Prince & de leur Patrie. Les femmes, toujours

jours humiliées & maltraitées en Afrique, ſont ſeules exceptées d'une loi ſi favorable aux hommes, & peuvent être vendues & tranſportées au gré de leurs maris (54). ROYAUME DE BENIN.

§ II.

Réligion & Gouvernement du Royaume de Benin.

LE regne des Fétiches eſt établi à Benin comme ſur toutes les Côtes précédentes. Nyendal rapporte que les Habitans prennent tout ce qu'ils voyent d'un peu extraordinaire pour autant de divinités, juſqu'aux cranes & aux ſquellettes des morts. Cependant ils les conſiderent comme des divinités ſubalternes, qui ſervent de médiateurs entr'eux & le Dieu principal, dont ils ont une idée moins groſſiere. Ils le croient immatériel & tout-puiſſant; & dans la perſuaſion qu'il n'a pas de corps, ils regardent comme une abſurdité de le repréſenter (55) par des images ſenſibles. Ils donnent le nom de diable à tout ce qui eſt mauvais; mais ils n'ont pas non-plus (56) de figures qui le repréſentent. Notion aſſez juſte qu'ils ont de Dieu.

(54) Nyendal, *ubi ſup.* p. 462.

(55) Il eſt remarquable que c'eſt le premier Peuple de toute la Côte qui s'en forme une idée ſi juſte.

(56) L'Auteur ne laiſſe pas de dire, quelques lignes plus haut, que dans leurs images ils adorent indifféremment Dieu & le Diable.

ROYAUME DE BENIN.

Suivant Dapper, ils ont de véritables notions d'un Etre ſuprême & d'une nature inviſible, qui a créé le Ciel & la Terre, & qui continue de gouverner le Monde par les loix d'une profonde ſageſſe. Ils l'appellent *Oriſſa*. Mais ils croient qu'il eſt inutile de l'honorer, parce qu'il eſt néceſſairement bon; au lieu que le Diable étant un Eſprit méchant, qui peut leur nuire, ils ſe croient obligés de l'appaiſer par des priéres & des ſacrifices (57).

Ils croient aux apparitions des Morts.

Ils parlent beaucoup d'apparitions nocturnes, & du retour de leurs parens & de leurs amis; mais pour demander certaines offrandes, qu'ils ne manquent point de leur accorder auſſi-tôt que le jour paroît. Si leur fortune ne le permettoit pas, ils iroient à l'emprunt chez leurs voiſins plûtôt que de négliger un devoir ſi ſacré. Leurs offrandes journalieres ne ſont pas d'un grand prix. Ce ſont quelques ignames bouillies & mêlées d'un peu d'huile. Ils offrent quelquefois un cocq, mais ſi le ſang eſt pour le Fétiche, ils gardent la chair pour leur propre uſage.

Sacrifices des Grands.

Les Grands font des ſacrifices annuels, avec une pompe qui les engage dans de groſſes dépenſes. Ils tuent, dans

(57) Nyendal, p. 454.

ces occaſions, un grand nombre de bœufs ou de vaches, de moutons & de toutes ſortes d'animaux. Tous leurs amis ſont invités à la fête, qui dure pendant pluſieurs jours & qui ſe termine par de fort beaux préſens. ROYAUME DE BENIN.

Les Négres de Benin placent l'Enfer & le Paradis dans la mer. Ils s'imaginent que l'ombre d'un homme eſt un Etre réel, qu'ils nomment *Paſſador*, ou conducteur, & qui doit rendre témoignage un jour de la bonne ou mauvaiſe vie de celui qu'il n'a pas ceſſé d'accompagner. Idée qu'ils ont de l'Ombre & du Paradis.

Toutes les maiſons ſont tellement remplies de Fétiches, qu'à peine s'y trouve-t'il quelqu'endroit libre. Ces Idoles ont auſſi des hutes particulieres, où les Habitans vont quelquefois leur offrir des ſacrifices (58). Leurs Prêtres s'attribuent une correſpondance familiere avec le Diable, & l'art de pénetrer dans l'avenir par le moyen d'un pot percé de trois trous (59), dont ils tirent un certain ſon. Nyendal prétend que chaque Négre eſt ſon propre Prêtre; ſi *eſt* n'eſt point une faute d'impreſſion au lieu d'*a*, qui s'accorderoit avec le témoignage de Barbot. Ils le conſultent dans toutes leurs entrepriſes de religion

(58) Nyendal, p. 455. (59) Ogilby, p. 478.

ROYAUME DE BENIN.

& ſe conduiſent par ſes avis. Barbot ajoute que c'eſt une loi inviolable pour les Prêtres, de ne jamais ſortir du Royaume ſans la permiſſion du Roi, & que la contravention eſt toujours punie de mort. Il n'eſt pas moins défendu aux Prêtres des Provinces d'entrer dans la Capitale du Royaume. Mais l'Auteur ne put ſe procurer aucun éclairciſſement ſur les motifs d'une Ordonnance ſi bizarre (60).

Prêtre de Loebo, fameux par ſes prédictions.

Le Grand-Prêtre de Loebo, Ville du Pays, à l'embouchure de la Riviere Formoſa, eſt fameux par ſon habileté dans la magie. Les Négres, ſans en excepter le Roi, ſont perſuadés que ſon pouvoir s'étend ſur la mer & ſur l'air, qu'il prévoit l'arrivée des Vaiſſeaux, les naufrages & quantité d'autres évenemens. Le Roi, frappé de tant de merveilles, lui a fait préſent de la Ville de Loebo & de toutes les terres de ſa dépendance. Ce Pontife eſt ſi reſpecté, qu'on n'approche de lui qu'en tremblant & que perſonne n'oſe lui toucher la main (61).

Oiſeaux noirs, redoutés à Benin.

Artus raconte que les Habitans de Benin redoutent beaucoup une eſpece d'oiſeaux noirs, & qu'il eſt défendu,

(60) Nyendal, p. 454.
(61) Ogilby, *ubi ſup.* & Barbot, p. 375.

ſous peine de mort, de leur cauſer le moindre mal. Il y a des Miniſtres établis pour les ſervir & pour leur porter leur nourriture, dans un endroit des montagnes qui leur eſt particulierement conſacré (62). ROYAUME DE BENIN.

Dans le Royaume de Benin le tems ſe diviſe en années, en mois, en ſemaines & en jours, & chaque diviſion eſt diſtinguée par un nom propre. Mais l'année eſt compoſée de quatorze mois. Le ſabbat, ou le jour de repos, revient de cinq en cinq jours. Il eſt célebré par des offrandes & des ſacrifices. Les Grands immolent des vaches, des moutons & des chévres, tandis que la dévotion du Peuple ſe réduit à ſacrifier des chiens, des chats & des poulets. On diſtribue aux Pauvres une partie des victimes pour les mettre en état de prendre part à la fête. Diviſion du tems.

Il y a beaucoup d'autres jours conſacrés à la Religion. Dapper s'étend ſur la Fête anniverſaire (63) qu'on célébre à l'honneur des Morts. Il aſſure qu'on ſacrifie dans cette occaſion, non-ſeulement un grand nombre d'animaux, mais pluſieurs victimes humaines, qui ſont ordinairement des Criminels condam- Jours conſacrés à la Religion. Fête des Morts.

(62) Artus, *ubi ſup.* p. 122.
(63) Nyendal, p. 456.

ROYAUME DE BENIN.

nés à mort, & réſervés pour cette ſolemnité. L'uſage en demande vingt-cinq. S'il s'en trouve moins, les Officiers du Roi ont ordre de parcourir les rues de Benin pendant la nuit, & d'enlever indifféremment toutes les perſonnes qu'ils rencontrent ſans lumiére. On permet aux riches de ſe racheter; mais les pauvres ſont immolés ſans pitié. Les Eſclaves d'un Grand peuvent être rachetés par leur Maître, pourvû qu'il fourniſſe d'autres victimes. Cette méthode de prendre des hommes au haſard eſt fort avantageuſe pour les Prêtres, parce qu'en recevant le prix de ceux qu'on rachete, ils font aiſément croire au Peuple, que les Priſonniers ont été tués ſecretement (64).

Fête du corail.

Mais la plus grande Fête du Royaume de Benin, eſt celle qui ſe nomme Fête du Corail. On la célébre au mois de Mai, & c'eſt la ſeule occaſion de l'année où le Roi ſe faſſe voir en public. Nyendal, qui fut témoin de cette cérémonie, en 1702, nous apprend que ce Prince s'avança, dans la ſeconde cour du Palais, vêtu ſuperbement, & qu'il s'y aſſit ſous un dais fort riche. Ses femmes & ſes principaux Officiers ſe rangerent autour de lui. Pendant la pro-

(64) Ogilby, p. 476. & Barbot, p. 372.

ceſſion, qui commença bientôt, il ne quitta point ſon Trône. Mais il ſe leva, lorſqu'elle fut finie, pour offrir ſon ſacrifice en plein air, & faire l'ouverture de la Fête. Cette action fut accompagnée des acclamations du Peuple. Après y avoir employé un quart d'heure, il remonta ſur ſon Trône, où il demeura l'eſpace de deux heures, pour donner le tems au Peuple de faire ſes devotions. Enſuite il rentra dans l'intérieur du Palais. Le reſte du jour fut employé en rejouiſſances & en feſtins, au frais du Roi & des Grands, qui firent diſtribuer dans toute la Ville une grande abondance de vivres & de vin de pardon. L'Auteur ne put découvrir l'origine, ni même le but de cette Fête; & lorſqu'il interrogea les Négres, il ne les trouva pas mieux informés que lui ſur ces deux points (65).

ROYAUME DE BENIN.

Les Habitans de la riviere de Benin & des Contrées voiſines ſont gouvernés par différens Princes, qui reconnoiſſent le Roi de Benin pour leur Chef, à l'exception de celui d'*Owſerri*, où les Portugais ont leur établiſſement, & des Pirates d'*Uſſa*, qui n'ont jamais voulu ſe regarder comme ſes Vaſſaux.

GOUVERNEMENT DE BENIN.

Ils s'attribuent tous la qualité de Peu-

(65) Nyendal, *ubi ſup.* p. 465. & ſuiv.

ROYAUME DE BENIN.

ple libre, quoiqu'ils ſoient traités en Eſclaves par le Roi, & qu'ils ſe faſſent même honneur (66) de ce titre. L'autorité du Roi eſt abſolue, & ſa volonté paſſe pour la loi ſuprême. L'Etat eſt compoſé de trois ordres, dont trois Grands forment le premier. Leur principale fonction eſt d'être ſans ceſſe près de la perſonne du Roi, & de ſervir d'interprétes, ou d'organes, aux graces qu'on lui demande, & qu'il accorde. Comme ils ne lui expliquent que ce qu'ils jugent à propos, & qu'ils donnent auſſi le tour qu'il leur plaît à ſes réponſes, le pouvoir du Gouvernement ſemble réſider entre leurs mains.

Trois Ordres de l'Etat.

Le ſecond ordre de l'Etat eſt compoſé de ceux qui portent le titre de *Are de Roes*, ou *Chefs des Rues*. Les uns préſident ſur le Peuple, d'autres ſur les Eſclaves, ſur les affaires militaires, ſur les beſtiaux, ſur les fruits de la terre, &c. On auroit peine à nommer quelque choſe de connu dans la Nation, qui n'ait ainſi ſon Chef ou ſon Intendant. C'eſt parmi les *Are de Roes*, que le Monarque choiſit ſes Vicerois ou ſes Gouverneurs des Provinces. Ils ſont ſoumis à l'autorité des trois premiers Grands, comme c'eſt à leur recomman-

(66) A peu près comme en Turquie.

dation qu'ils ſont redevables de leurs emplois (67). ROYAUME DE BENIN.

Les Fiadors ou les Viadors compoſent le troiſiéme ordre (68).

L'adminiſtration du Royaume appartient naturellement au Roi; mais ſes trois premiers Grands jouiſſent en effet de l'exercice du pouvoir ſouverain, tandis qu'il reçoit les honneurs d'un vain titre. Les Vicerois mêmes, ou les Gouverneurs des Provinces, reſſortiſſent uniquement au Conſeil de ce Triumvirat, & ne reconnoiſſent point d'autres ordres (69). Forme de l'adminiſtration.

Dapper s'étend un peu plus ſur cette forme de Gouvernement. Outre les trois premiers Miniſtres, qu'il appelle Grands Viadors, auſquels il attribue l'adminiſtration de la Juſtice & celle des revenus publics, il nomme un Grand Maréchal de la Couronne, qui eſt chargé de tout ce qui concerne la guerre. Ces quatre grands Officiers ſont obligés de tems en tems de viſiter toutes les parties du Royaume, pour y maintenir le bon ordre. Ils ont des Officiers ſubordonnés, dont le premier ſe nomme *Onegoua*, le ſecond *Oſſade*, & le troiſiéme *Arribou*; ſur leſquels ils ſe re-

(67) Nyendal, p. 430. page 435. & ſuivantes.
(68) Le même, *Ibid.* (69) Le même, p. 437.

ROYAUME DE BENIN.

poſent d'une partie de leurs fonctions extérieures, parce que leur propre interêt, autant que la néceſſité des affaires publiques, les attachent conſtamment à la Cour (70).

Cordon de Corail, eſpece de Chevalerie.

Lorſqu'un Seigneur Négre eſt élevé à l'un de ces trois grands Poſtes, le Roi lui donne, comme une marque inſigne de faveur & de diſtinction, un cordon de corail, qui eſt l'équivalent de nos Ordres de Chevalerie. Cette grace s'accorde auſſi aux Mercadors qui ſe ſont ſignalés dans leur profeſſion, aux Fullados ou aux Interceſſeurs, & aux Vieillards d'une ſageſſe éprouvée. Ceux qui l'ont reçûe du Souverain ſont obligés de porter ſans ceſſe leur cordon ou leur collier autour du col, & la mort ſeroit le châtiment infaillible de ceux qui le quitteroient un inſtant. L'Auteur en cite deux exemples. Un Négre, à qui l'on avoit dérobé ſon cordon, fut conduit ſur le champ au ſupplice. Le voleur ayant été arrêté, ſubit le même ſort, avec trois autres perſonnes qui avoient eu quelque connoiſſance du crime, ſans l'avoir revelé à la Juſtice. Ainſi, pour une chaîne de corail, qui ne valoit pas deux ſols, il en couta la

Ceux qui le quittent ou qui le perdent ſont punis de mort.

Deux exemples.

(70) Afrique d'Ogilby, p. p. 474. & Deſcription de la Guinée par Barbot, p. 367.

vie à cinq perſonnes. Le ſecond exemple eſt encore plus extraordinaire. Tandis que l'Auteur étoit à Bododo, en 1700, le Capitaine d'un Vaiſſeau Portugais, qui attendoit le payement de quelques dettes, ennuyé d'un trop long délai, prit le parti de faire arrêter à bord ſon principal débiteur. C'étoit un riche Marchand Négre, qui fit des efforts violens pour s'échapper. Mais le Pilote Portugais l'arrêta par ſon cordon de corail; & mettant en piéces cette précieuſe parure, il la jetta dans la Mer. Le Négre perdit courage à cette vûe, & conſentit à demeurer ſur le Vaiſſeau. Mais ayant bientôt trouvé le Pilote endormi, il le tua d'un coup de fuſil dans la tête; & ne ſe bornant point à cette vengeance, il perça le cadavre de pluſieurs coups de couteau. Enſuite jettant ſes armes, il déclara qu'il étoit indifférent pour tout ce qui pouvoit lui arriver. Ma mort, dit-il, étoit certaine après avoir perdu mon Corail. Qu'ai-je à craindre de pis? Le Capitaine Portugais n'oſa le faire punir; mais il le livra au Gouverneur de la Place, qui l'envoya auſſi-tôt à la Cour, & le Roi donna ordre qu'il fût gardé dans une étroite priſon, pour le faire exécuter aux yeux des premiers Portugais qui ar-

ROYAUME DE BENIN.

ROYAUME DE BENIN.

riveroient ſur la Côte. L'Auteur vit ces Malheureux dans les chaînes ; & l'année même qu'il partit de Benin il y arriva deux Bâtimens Portugais, qui venoient demander juſtice du meurtre de leur Pilote. Il ignora qu'elle fut la concluſion de cette avanture ; mais il ne douta point qu'elle n'eût fini par le ſupplice du Chevalier Négre.

De quoi ces cordons ſont compoſés.

Le Roi ſe charge lui-même de la garde de ces colliers. Celui qui auroit la hardieſſe de les contrefaire, ou d'en conſerver un ſans ſa permiſſion, n'éviteroit pas la mort. Quoiqu'ils portent le nom de corail, ils ſont compoſés d'une terre cuite d'un rouge-pâle, ou d'une pierre fort unie, qu'on prendroit pour du marbre à veines rouges (71).

Méthode des héritages.

Le droit d'héritage, dans le Royaume de Benin, appartient à l'aîné des fils. Mais s'il eſt d'une naiſſance au-deſſus du commun, il eſt obligé d'obtenir le conſentement du Roi, en lui préſentant un Eſclave, & un autre aux trois Miniſtres. La juſtice qu'il demande n'eſt jamais refuſée, ſans d'importantes raiſons. Il eſt déclaré ſeul héritier de ſon pere, avec le droit de faire à ſes freres le partage qu'il juge à propos. Mais ſi ſa mere eſt vivante, il ne peut ſe diſpen-

(71) Nyendal, *ubi ſup.* p. 436. & ſuiv.

ſer de lui aſſigner un fonds de ſubſiſtance convenable à ſa condition, & de lui laiſſer la jouiſſance de tout ce qu'elle a reçu de ſon pere. Pour les autres veuves, ſur-tout celles qui n'ont point eu d'enfans, il eſt le maître de les prendre s'il les trouve à ſon gré, & d'en uſer comme des ſiennes. S'il ne les juge pas dignes de ſon affection, il les employe au travail, pour augmenter ſon revenu, mais ſans aucune raiſon conjugale. Le nombre de ces femmes eſt ici fort grand; & la plûpart s'accommodant peu du célibat, n'ont pas d'autre reſſource que la proſtitution. ROYAUME DE BENIN.

Si le mort ne laiſſe point d'enfans, ſon héritage paſſe à ſon frere ou à ſon plus proche parent. Dans le cas où il ne ſe préſenteroit aucun héritier, la ſucceſſion appartiendroit au Roi.

Nyendal nous apprend les différentes punitions des crimes. Quoique les Négres de Benin n'ayent pas autant de penchant pour le vol que ceux de pluſieurs autres Pays, un voleur convaincu eſt obligé de reſtituer ce qu'il a pris & de payer une amende. S'il n'a point aſſez de bien pour ſatisfaire à la Loi, il eſt puni corporellement. Le vol commis dans la maiſon des Grands, ou ſur quelque choſe qui leur appartient, eſt

Différentes punitions des crimes.

Le vol.

ROYAUME DE BENIN.

puni de mort. Mais on en voit peu d'exemples.

Le meurtre.

Le meurtre eſt encore plus rare à Benin que le vol. Il eſt puni de mort. Cependant ſi le meurtrier étoit d'une haute diſtinction, tel qu'un des fils du Roi ou quelque Grand du premier Ordre, il ſeroit banni ſur les confins du Royaume & conduit dans ſon exil par une groſſe eſcorte. Mais comme on ne voit jamais revenir aucun de ces Exilés, & qu'on n'en reçoit même aucune nouvelle, les Négres ſont perſuadés qu'ils paſſent bien-tôt dans (72) le pays de l'oubli. S'il arrive à quelqu'un de tuer ſon ennemi d'un coup de poing, ou d'une maniere qui ne ſoit pas ſanglante, le meurtrier peut s'exempter du ſupplice à deux conditions; l'une de faire enterrer le Mort à ſes propres dépens; l'autre, de fournir un Eſclave qui ſoit exécuté à ſa place. Il paye enſuite une ſomme aſſez conſidérable aux trois Miniſtres; après quoi il eſt rétabli dans tous les droits de la ſociété, & les amis du Mort ſont obligés de paroître ſatisfaits.

Tous les autres crimes, à l'exception de l'adultere, s'expient avec de l'argent, & l'amende eſt proportionnée à

(72) Ils entendent apparemment la Mer, qui eſt, comme on l'a vû, leur Enfer & leur Paradis.

la nature de l'offenſe. Si les Criminels ſont inſolvables, ils ſont condamnés à des peines corporelles (73). ROYAUME DE BENIN.

Il y a pluſieurs punitions pour l'adultere. Parmi le Peuple, un homme qui ſoupçonne ſa femme employe toutes ſortes de moyens pour la ſurprendre, parce qu'elle ne peut être punie ſans conviction. S'il réuſſit, il acquiert un droit certain ſur tous les effets de l'adultere, en Eſclaves, en bujis, en yvoire & en marchandiſes, avec le pouvoir de s'en ſaiſir auſſi-tôt & de les employer à ſon uſage. La femme coupable, après avoir eſſuyé une rude baſtonnade, eſt chaſſée de la maiſon & réduite à chercher fortune. Perſonne n'ayant d'empreſſement pour l'épouſer dans cette ſituation, elle ſe retire dans quelque lieu où elle ne ſoit pas connue, pour trouver un autre mari en qualité de veuve, ou pour y vivre de quelque métier qu'elle n'ait pas beſoin d'apprendre. L'adultere.

Les Négres riches tirent à peu près la même vengeance d'une femme adultere; mais ſes parens, pour éviter le ſcandale, s'efforcent d'appaiſer le mari offenſé avec une ſomme d'argent, & rétabliſſent ordinairement la paix entre les deux Parties. La femme rentre alors

(73) Nyendal, *ubi ſup.* p. 448.

ROYAUME DE BENIN.

dans tous les droits de la fidélité & de la vertu, ſans qu'il ſoit permis au mari de lui réprocher ſa faute.

Les Grands & les Gouverneurs ſont beaucoup plus ſéveres dans leurs punitions. S'ils ſurprennent leurs femmes dans une galanterie, ils tuent ſur le champ les deux coupables & jettent leurs corps aux bêtes farouches. Mais cette ſéverité même rend ici l'adultere (74) fort rare. Lorſque l'accuſation n'eſt pas clairement prouvée, l'accuſé doit ſe purger par les méthodes établies. Il y en a cinq, dont quatre s'employent dans les cauſes légeres & de nature civile. La cinquiéme eſt pour les crimes capitaux, tels que celui de haute trahiſon, & n'eſt accordée qu'aux perſonnes de diſtinction, par un ordre ſpécial du Roi.

Cinq méthodes de purgation pour les accuſés.

Premiere méthode.

Dans la premiere, l'Accuſé eſt conduit devant le Prêtre, qui graiſſe une plume de cocq & lui en perce la langue. Si la plume pénetre aiſément, c'eſt une marque d'innocence, & la bleſſure ſe ferme avec peu de ſecours. Mais ſi la plume s'arrête dans la langue & cauſe de l'embarras au Prêtre, c'eſt un ſi mauvais ſigne, que le crime n'a plus beſoin d'autre preuve.

(74) Nyendal, dans la Deſcription de la Guinée par Boſman, p. 451. & ſuiv.

Dans la ſeconde purgation, le Prêtre prend un morceau de terre, qu'il paîtrit en longueur & dans lequel il fait entrer ſept ou neuf plumes de cocq, que la perſonne ſoupçonnée doit tirer ſucceſſivement. Sortent-elles ſans peine ? c'eſt le ſigne de l'innocence. Mais ſi l'on s'apperçoit de quelque difficulté, c'eſt une conviction du crime. La troiſiéme purgation ſe fait en crachant le jus de certaines herbes dans les yeux de l'Accuſé. S'il n'en reſſent aucun mal, il eſt renvoyé libre. Si ſes yeux deviennent rouges & enflammés, il eſt déclaré coupable & condamné à payer une amende. Dans la quatriéme, le Prêtre frappe trois fois l'Accuſé ſur la langue, avec un anneau de cuivre chauffé au feu. Son innocence dépend d'être brûlé ou de ne l'être pas.

ROYAUME DE BENIN. Seconde. Troiſiéme. Quatriéme.

L'Auteur ayant été témoin de ces quatre épreuves, tous les accuſés furent déclarés coupables ; & loin d'en être ſurpris, il l'auroit été, dit-il, qu'un morceau de cuivre rougi au feu n'eût pas fait quelqu'impreſſion ſur la langue d'un homme. La derniere purgation, dont on ne voit pas un exemple en vingt ans, s'exécute avec les formalités ſuivantes.

Si le crime eſt du premier ordre, & que l'Accuſé demande à ſe purger par

Cinquiéme méthode, qui eſt fort rare.

ROYAUME DE BENIN.

ſerment, on commence par s'adreſſer au Roi pour obtenir ſa permiſſion. Enſuite le Priſonnier eſt conduit ſur le bord d'une riviere, à laquelle on attribue l'étrange proprieté de ſoutenir un innocent qu'on y plonge, quand il n'auroit jamais ſçu nager, & de le repouſſer doucement ſur la rive; tandis qu'au contraire elle ouvre ſon ſein pour abîmer le plus habile nâgeur, s'il eſt coupable. Auſſi-tôt qu'il y eſt jetté, diſent les Négres, l'eau s'agite comme dans le tournant d'un gouffre, & ne redevient tranquille que lorſqu'il eſt au fond.

Partage des amendes.

Le partage des amendes ſe fait entre pluſieurs perſonnes. On ſatisfait d'abord l'offenſé; & s'il eſt queſtion d'un vol, on lui reſtitue tout ce qui lui avoit été pris. Le Gouverneur a la ſeconde part, & le reſte appartient aux trois grands Miniſtres. Ainſi le Roi eſt le ſeul qui n'en tire aucun avantage, parce que les differends de ſes Sujets ne vont jamais juſqu'à lui. Si les trois Miniſtres paroiſſent contens, l'affaire eſt terminée. Mais il arrive ſouvent qu'ils renvoyent leur part au Gouverneur, en lui reprochant d'impoſer des amendes trop légeres. Il eſt obligé alors de leur envoyer le double de la même ſomme.

Dapper s'eſt attaché à décrire la cé-

rémonie du couronnement des Rois de Benin. Lorſque le Monarque régnant croit approcher de ſa fin, il fait appeller un de ſes trois Miniſtres; & lui ordonnant le ſecret, ſous peine de mort, il lui nomme, entre ſes fils, celui qu'il deſtine à ſa ſucceſſion. Auſſi-tôt que le Roi eſt expiré, ce Miniſtre prend ſous ſa garde le tréſor & tous les effets du Roi. Les Princes, qui ſont tous dans l'incertitude avec les mêmes eſperances, viennent lui rendre hommage à genoux & s'efforcent de lui plaire, comme à l'arbitre de leur ſort.

ROYAUME DE BENIN.

Couronnement des Rois.

Comment le Succeſſeur eſt nommé.

A l'approche du tems reglé pour la proclamation, il fait avertir le Grand-Maréchal, qui vient recevoir auſſi-tôt ſes ordres. Il lui déclare les dernieres volontés du Roi, & le Grand-Maréchal ſe les fait répeter cinq ou ſix fois; après quoi il retourne gravement ſur ſes pas, s'enferme dans l'interieur de ſa maiſon, & ne découvre à perſonne l'auguſte ſecret qu'il vient d'entendre.

Formalités qui précedent la proclamation.

Le Miniſtre fait alors appeller celui d'entre les Princes à qui la Couronne doit appartenir, & lui commande de ſe rendre chez le Grand-Maréchal, pour le prier de donner un Maître à l'Etat. Le Prince obéit, ſans répondre un ſeul mot, fait ſa priére au Grand-Maréchal,

ROYAUME DE BENIN.

& retourne au Palais pour exécuter fidellement toutes ſes inſtructions. Cinq ou ſix jours après, cet Officier y revient lui-même, & concerte avec le Miniſtre-Régent les meſures néceſſaires pour la proclamation; mais ce n'eſt pas ſans lui avoir fait répeter encore les dernieres volontés du Roi, & ſans lui avoir demandé pluſieurs fois ſi ſa mémoire ne le trompe pas, & s'il ne prend pas le nom d'un Prince pour celui d'un autre. Enfin, ils font appeller tous deux le jeune Prince, & lui ordonnant de ſe mettre à genoux, ils lui déclarent, dans cette poſture, les intentions du Roi ſon pere. Il les remercie de la fidelité avec laquelle ils ont rempli leur devoir, il ſe leve, il eſt revêtu ſur le champ des ornemens royaux; & ces deux Officiers le proclamant Roi de Benin, il reçoit les Grands & le Peuple, qui viennent lui rendre hommage à genoux.

Inſtructions que le nouveau Roi prend dans l'art de gouverner.

Après cette cérémonie, le nouveau Roi ſe retire ordinairement dans un Village nommé *Oiſebo*, aſſez près de Benin, pour y tenir ſa Cour juſqu'à ce qu'il ſoit inſtruit des régles du Gouvernement. Barbot ajoute que dans cet intervalle, la Reine-Mere, le Miniſtre dépoſitaire des volontés du feu Roi & le Grand-Maréchal, ſont chargés de

ROYAUME DE BENIN.

l'adminiſtration. Lorſque le tems de l'inſtruction eſt fini, le Roi quitte Oiſebo ſous la conduite du Grand-Maréchal, & va prendre poſſeſſion du Palais & de l'autorité royale. Il penſe enſuite à ſe défaire de ſes freres, pour aſſurer la tranquillité de ſon regne. Cet uſage cruel avoit été adouci dans ces derniers tems, & l'on en avoit laiſſé vivre quelques-uns; mais ils uſerent ſi mal de cette faveur, en conſpirant avec les amis de quelques Fiadors exilés, que le Roi d'aujourd'hui a pris le parti de faire étouffer (75) ou maſſacrer tous les ſiens. Quelques-uns prétendent qu'il les a forcés de ſe pendre de leurs propres mains, parce qu'il n'eſt jamais permis de répandre le ſang royal. Mais, après leur mort, il n'épargna rien pour donner toute la magnificence poſſible à leurs funérailles (76).

Il fait mourir tous ſes freres.

On a déja fait obſerver, d'après Nyendal, que le Roi de Benin ne ſe montre au Peuple qu'une fois l'année, à la fête du corail. Cependant Artus aſſure qu'il fait annuellement deux proceſſions au travers de la Ville. C'eſt dans ces occaſions qu'il fait éclater toute ſa

Proceſſions royales.

(75) Barbot dit qu'on les étouffe, après leur avoir lié les mains, en leur bouchant les oreilles, le nez & la bouche.

(76) Afrique d'Ogilby, p. 447. & Barbot, p. 371, & ſuiv.

ROYAUME DE BENIN.

grandeur, en marchant à la tête de ſes femmes, dont le nombre monte à plus de ſix cens. Ce nombre n'a rien de ſurprenant dans les femmes du Roi, puiſque les Grands en ont ici quatre-vingt ou quatre-vingt-dix, & les plus pauvres juſqu'à dix ou douze (77).

Suivant Dapper, le Roi de Benin monte à cheval certains jours de l'année, pour ſe faire voir de ſon Peuple. Il prend, dans ces occaſions, un de ſes beaux chevaux, richement équipé. Il eſt ſuivi de trois ou quatre cens des principaux Seigneurs de ſa Cour, une partie à cheval, l'autre à pied, précédés & ſuivis des muſiciens. A la tête de cette proceſſion royale, une troupe de nains & de muets conduit des léopards & des tigres enchaînés. La fête ſe termine ordinairement par la mort de dix ou douze Eſclaves, achetés par le Peuple & ſacrifiés à l'honneur du Roi (78).

Cour du Roi de Benin.

Artus dit que la Cour du Roi de Benin eſt compoſée d'un grand nombre de Nobles qui montent à cheval pour ſe rendre au Palais, & qui s'y tiennent aſſis, à la maniere des (79) femmes, les deux pieds du même côté. Un Eſ-

(77) Artus, dans la Collection de Bry, Vol. II. Part. VI. p. 121, & ſuiv.

(78) Ogilby, p. 475. & Barbot, p. 370.

(79) Gynæcius.

clave conduit leur monture ; & des deux côtés ils en ont un autre, ſur lequel ils s'appuient dans le beſoin. Par derriere ils en ont une troupe, dont les uns portent un paraſol ſur la tête de leur Maître. Les autres jouent de la flute ou du tambour. Outre ces inſtrumens communs, les Nobles du premier rang en ont de propres à leur ordre. C'eſt une ſorte de filets, qui reſſemblent à ceux de nos pêcheurs, & qui contiennent quelque choſe, dit l'Auteur, dont le mouvement fait le même bruit que des noix renfermées dans une boëte.

ROYAUME DE BENIN.

Inſtrumens de muſique.

Le Roi entretient un prodigieux nombre d'Eſclaves des deux ſexes. On ne fait pas un pas dans la Ville ſans en rencontrer une foule, dont les uns portent ſur leur tête, des fruits & de l'huile de palmier, pour l'uſage du Palais ; d'autres, de l'eau & du foin pour les écuries royales. Quelquefois le Roi fait l'honneur à ſes Nobles de leur envoyer des préſens, qui ſont portés avec beaucoup de pompe par ſes Eſclaves. Ces marches ſont autant de ſpectacles réguliers. Elles ſont conduites par divers Officiers du Palais, qui portent à la main des bâtons blancs, pour écarter le Peuple & rendre le chemin libre (80).

Eſclaves du Roi.

(80) Atlas, *ubi ſup.*

ROYAUME DE BENIN.

Figure du Roi ſuivant Barbot.

Du tems de Barbot, le Roi de Benin étoit un jeune Prince d'un air affable. Il avoit encore ſa mere, qu'il traitoit avec beaucoup de reſpect, & qui faiſoit ſa demeure dans un Palais ſéparé, à quelque diſtance de la Capitale, avec une Cour digne de ſon rang. Il la conſultoit ſouvent ſur les affaires de l'Etat, mais par l'entremiſe de ſes Miniſtres ; car il ne pouvoit la voir lui-même ſans bleſſer les loix & ſans s'expoſer à quelque ſoulevement du Peuple (81).

Audience que Nyendal obtint de ce Prince.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut le même Prince dont Nyendal obtint une audience. Ce Voyageur lui donne quarante ans, & fait le même portrait de ſa figure. Après avoir été introduit dans la ſalle, on l'obligea, ſuivant l'uſage, de s'arrêter à trente pas du trône. Mais il demanda la permiſſion de s'approcher plus près de Sa Majeſté ; & cette faveur, quoiqu'extraordinaire, lui fut accordée par le Roi, avec un ſourire fort gracieux. Il s'avança juſqu'à huit ou dix pas de ſa perſonne. Il n'y avoit autour de lui que les trois grands Miniſtres, & un Négre le ſabre à la main, d'une contenance auſſi fiere que les ſentinelles militaires. Tout

(81) Barbot, p. 368.

ce

ce qu'on veut dire au Roi doit être expliqué à ces trois Seigneurs, qui ne font qu'aller & venir pour communiquer les discours & les réponses, sans que personne puisse sçavoir si leurs rapports sont justes & fidelles. ROYAUME DE BENIN.

A la gauche du Roi, l'auteur observa, contre une belle tapisserie, sur des pieds-d'estaux d'ivoire, plusieurs belles dents d'éléphans. Toutes les richesses de ce Prince sont placées de même dans les appartemens du Palais. Nyendal lui présenta une robe-de-chambre de soie, qu'il parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Les présens qu'on lui fait sont couverts de nattes & portés par des Esclaves, qui marchent devant & derriere avec un bâton blanc à la main. Ceux qui rencontrent cette procession doivent se retirer promptement, s'ils ne veulent être battus avec beaucoup de rigueur. On se croit obligé à cette précaution, pour éviter le poison (82) & tout ce qui pourroit donner atteinte à la sûreté du Roi. Disposition des richesses du Roi.

Les revenus de la Couronne sont fort considerables. Chaque Gouverneur de Province est comptable au Roi d'un certain nombre de sacs de bujis, qui montent à de grosses sommes. Les Officiers Ses revenus

(82) Nyendal, *ubi sup.* p. 464. & suiv.

ROYAUME DE BENIN.

subalternes payent leurs taxes en beſtiaux, en volaille, en ignames & en étoffes. Ainſi, le Palais étant fourni de toutes les proviſions néceſſaires, il y a peu de dépenſes à faire pour l'entretien de la vie, & le revenu pécuniaire demeure entier dans les coffres. La Cour n'impoſe aucun droit ſur les marchandiſes; mais chacun paye au Gouverneur du lieu qu'il habite une ſomme annuelle pour la liberté du Commerce. Les Gouverneurs en donnent au Roi une partie fixe, & ſçavent ainſi à quoi monte leur propre revenu.

Les Européens favoriſés dans le Commerce.

Les Européens ſont ici traités avec beaucoup de diſtinction, car les droits du Roi ſur chaque Vaiſſeau, ceux des trois Miniſtres & des Gouverneurs, avec les gages des Mercadors ou des Fiadors, ne montent point enſemble à plus de ſix livres ſterling. Une ſi petite ſomme (83) met un Capitaine étranger dans tous les droits du Commerce.

Puiſſance militaire de Benin.

Dapper repréſente le Roi de Benin comme un Prince ſi puiſſant, que dans l'eſpace d'un ſeul jour il peut raſſembler une armée de vingt mille hommes. Avec un peu plus de tems, il en met cent mille en campagne. Auſſi ſçait-il ſe faire reſpecter de ſes voiſins & de ſes propres

(83) Le même, p. 460. & Barbot, *ubi ſup.*

troupes. Il n'admet au partage du butin que ſon Général, qui porte le titre d'*Ouaſſerry* ou *Siaſſiri*. La diſcipline eſt ſi rigoureuſe dans ſes armées, que perſonne n'oſe quitter ſon poſte (84), ſous peine de mort. Cependant Nyendal aſſure que l'art de la guerre eſt ignoré dans la Nation, & que le courage & la conduite lui manquent également, quoiqu'étant environnée de pyrates & de voleurs, qui lui cauſent des allarmes perpétuelles, elle ait ſouvent l'occaſion de s'aguerrir. ROYAUME DE BENIN.

Les armes du Royaume de Benin ſont le ſabre, le poignard & la zagaie, avec l'arc & les fléches. Chaque ſoldat eſt couvert d'un bouclier, mais compoſé de bambous, & par conſéquent ſi foible & ſi léger (85), qu'il ſert plûtôt d'ornement que de défenſe. La plûpart des Nobles portent en campagne une robe d'écarlate, comme une marque de leur rang. D'autres néanmoins ſe couvrent de peaux d'éléphant, ou d'autres cuirs à l'épreuve de la fléche, ornés de dents de léopards, & ſurmontés d'un grand bonnet rouge, d'où pend une longue queue de cheval. Le commun des ſoldats porte à la ceinture un pagne de ſoie très-fine, qui eſt comme l'unifor- Armes de la Nation.

(84) Ogilby, p. 474. (85) Nyendal, p. 457.

ROYAUME DE BENIN.

me de leur profeſſion militaire. Le reſte du corps eſt nud, & n'a pour défenſe que leurs boucliers, quoique leurs fléches & celles de leurs ennemis ſoient empoiſonnées (86).

Le même Ecrivain ajoute diverſes remarques, qui ne ſe trouvent point dans les autres Voyageurs. Mais Nyendal les ayant refutées, comme autant d'erreurs ou de fauſſes imaginations, nous nous garderons bien d'en infecter cet Ouvrage.

CHAPITRE II.

Voyage au Nouveau-Kalabar, à Bandi & à Dono, par Jacques Barbot & Jean Grazilhier.

INTRODUCTION.

L'AUTEUR de cette Relation étoit frere de *Jean Barbot*, Voyageur célebre par ſa Deſcription de la Guinée, où nous n'avons pas ceſſé de puiſer juſqu'ici comme dans une excellente ſource. Jacques Barbot, excité par cet exemple domeſtique, entreprit un voyage maritime avec la qualité de Supercargo, ſur l'*Albion*, Frégate de trois cens tonneaux & de quatre piéces de canon (87). Il s'étoit aſſocié avec d'au-

(86) Dapper dit qu'elles le ſont par leurs Prêtres.

(87) L'Auteur l'appelle un Vaiſſeau de *dix pour cent*; c'eſt-à-dire, un de ces Marchands particuliers,

Biblioteca Nazionale
FONDO
PALATINO

tres Marchands de Londres pour le fond de la cargaiſon ; & l'objet particulier de ſon voyage étoit le Nouveau-Kalabar, Riviere de la Côte méridionale d'Afrique, que les Portugais nomment *Rio Real. Jean Grazilhier*, qui partageoit avec lui l'office de Supercargo, l'accompagna dans toutes ſes courſes, & recueillit ſes propres obſervations, qui furent enſuite augmentées dans quatre voyages qu'il fit ſucceſſivement aux mêmes lieux. Elles paroîtront ici, après le Journal de Barbot. Les Cartes dont ils ont enrichi leurs Relations furent compoſées par d'habiles Pilotes, dans les Pays mêmes dont elles repréſentent la ſituation ; & ſi les Auteurs n'ont pas toujours travaillé ſur le témoignage de leurs propres yeux, ils ont conſulté ſoigneuſement les Négres, dans les occaſions où les autres ſecours leur ont manqué. INTRODUCTION.

§. I.

Journal de Jacques Barbot.

L'ALBION, où l'Auteur s'embarqua aux Dunes, mit à la voile le 13 de Janvier 1699. Elle paſſa, dans la JACQUES BARBOT. 1699. Départ de

qui payoient dix pour cent à la Compagnie Angloiſe pour la liberté du Commerce. *Voyez ci-deſſus, Tome III.*

JACQUES BARBOT. 1699.

route ordinaire, à la vûe de Porto-Santo, de Madere, des Canaries, du Cap-Verd & du Cap-Meſurado. Le 25 de Février elle jetta l'ancre à l'embouchure de Rio Seſtos ou Seſtro, où elle s'arrêta quelques jours pour prendre de l'eau, du bois & des proviſions. Barbot y trouva le Roi *Peter* plein de vie & de ſanté; mais les dents d'éléphans y étoient ſi cheres, qu'il n'en acheta qu'un petit nombre.

l'Auteur & cours de ſa navigation.

Nouvelles qu'il apprend à Frédérick Bourg.

La Frégate quitta Rio Seſtos le 20 de Mars, & mouilla le 8 d'Avril au Cap Tres-Puntas, devant le Grand-Frederickſbourg. Barbot y fut reçû fort civilement du Général Danois; mais il apprit de lui qu'il y avoit peu de Commerce à ſe promettre ſur la Côte. La guerre étoit allumée entre les Habitans, à l'inſtigation des Hollandois, qui employoient cette voie pour ſe rendre inſenſiblement les maîtres du Pays. Barbot apprit encore que ſix ſemaines auparavant, le même Général, revenant du Cap Lopez-Conſalvo, avoit été attaqué par un pyrate, qu'il avoit forcé de prendre le large, & que deux ou trois autres de ces brigands croiſoient actuellement entre le Cap-Lopez & l'Iſle S. Thomas. Le Patron d'une petite Barque Portugaiſe, qui arriva le 10

d'Avril à Frederickſbourg, confirma cette nouvelle par le récit de ſon voyage, que les mêmes craintes avoient fait durer trois ſemaines depuis S. Thomas. Il ajouta que trois mois auparavant il avoit vû dans cette Iſle trois grands Vaiſſeaux François, qui venoient de la Côte de Guinée avec leur cargaiſon d'Eſclaves & qui étoient commandés par le Chevalier Damon. Ces trois Bâtimens étoient venu acheter des Eſclaves en Guinée par commiſſion particuliere de la Cour de France, pour indemniſer les Flibuſtiers de l'Iſle S. Domingue des prétentions qu'ils formoient au butin que MM. de Pointis & du Caſſe avoient enlevé à Carragene. Le deſſein de la France étoit de leur donner des Eſclaves au lieu d'argent, dans l'eſperance de les faire retourner à leur Etabliſſement de S. Domingue, qu'ils avoient abandonné. On étoit convenu avec eux que, rendus dans cette Iſle, ils les prendroient à deux cens cinquante livres par tête; marché dont la France ne tira pas beaucoup d'avantage, parce que les Eſclaves étant alors fort chers, ils lui revenoient à cinquante écus ſur la Côte de Juida. Mais elle obtint ce qu'elle s'étoit propoſé à cette condition; c'eſt-

JACQUES BARBOT. 1699.

Commiſſion de trois Vaiſſeaux François.

JACQUES BARBOT. 1699.

à-dire, le retour des Flibuſtiers à S. Domingue.

Maladies qui ſe répandent dans l'Albion.

Barbot, ſur quelques démêlés avec les Négres de Tres-Puntas, ſe vit expoſé à manquer d'eau fraîche auprès du rivage, par la malignité qu'ils eurent de détourner le canal de la ſource. Il porta ſes plaintes au Général Pruſſien, qui donna ordre que le cours de l'eau fût rétabli, & qui prêta même quelques-uns de ſes gens pour tranſporter les tonneaux à bord. Mais ce ſecours n'empêcha point que l'excès de la chaleur ne causât de fâcheuſes maladies dans l'Equipage. Pluſieurs matelots perirent en peu de jours. Les rafraîchiſſemens étoient rares & fort chers. On ne put ſe procurer qu'une chévre, un porc & ſept poulets, qui couterent cinq ackis en or; & pour comble de diſgrace, une proviſion de groſſes féves, qui devoit ſervir à la ſubſiſtance des Eſclaves & qui avoit couté cent livres ſterling à Londres, ſe trouva ſi corrompue, qu'elle ne put être d'aucune reſſource.

Vaiſſeaux Hollandois qu'elle rencontre à Mina.

On remit triſtement à la voile, & le 17 d'Avril on jetta l'ancre devant le Château de Mina. Cette rade avoit alors ſept Bâtimens Hollandois, dont quatre étoient des Vaiſſeaux de haut bord, en-

tre leſquels Barbot vit deux Frégates de trente piéces de canon & de cent-trente hommes d'équipage, qui étoient chargées de donner la chaſſe aux Pyrates & aux Marchands d'Interlope. Elles avoient pris depuis peu trois Interlopiers de Zélande, dont l'un portoit trente-ſix piéces de canon, & ne s'étoit rendu qu'après une vigoureuſe réſiſtance. Une de ces deux Frégates ayant paſſé deux années entieres ſur la Côte, ſe diſpoſoit à retourner en Hollande, chargée de mille marcs d'or, qui reviennent à trente-deux mille livres ſterling. JACQUES BARBOT. 1699.

Le 18 on arriva au Cap-Corſe, où l'on mouilla contre deux Vaiſſeaux Anglois, ſur un fonds de vaſe & de ſable d'environ huit braſſes. La Barque Portugaiſe qu'on avoit rencontrée à Tres-Puntas, ayant eu la liberté d'accompagner le Vaiſſeau, eut le malheur d'échouer, pour s'être trop approchée du rivage après avoir perdu ſon cable. Elle mit ſon eſquif en mer, pour en tirer quelques ſecours; mais il fut renverſé preſqu'auſſi-tôt par un vent impétueux qui fit périr trois hommes. La Frégate Angloiſe trouva le bled ſi cher au Cap-Corſe, qu'elle n'en put obtenir pour ſa proviſion. Ayant levé l'ancre le 21 d'A- Cap-Corſe & Anamabo.

JACQUES BARBOT. 1699.

vril, elle l'alla jetter ſous Anamabo, où elle acheta une groſſe quantité de bled-d'Inde, qui lui couta fort cher; mais dans l'extrêmité où la perte de ſes féves l'avoient réduite, il falloit du bled à toutes ſortes de prix. Elle ſe dédommagea par la vente de ſes perpétuanes & de quantité de poudre, marchandiſes que les Négres recherchoient avec beaucoup de paſſion. Ils ne marquerent pas moins d'avidité pour les toiles peintes & les toiles cirées.

Commencemens de Commerce.

On partit d'Anamabo le 11 de Mai; & paſſant à la vûe des Forts d'Apang & de Winneba, on arriva le 15 dans la rade d'Akra, où l'on employa le tems, juſqu'au 26, au Commerce de l'or, des Eſclaves & de l'ivoire. La perte d'une ancre, dont le cable ſe rompit & qu'on fut obligé de laiſſer entre les rocs, n'empêcha point qu'on n'achetât ſoixante-ſix Eſclaves au long de la Côte d'Or, avec une bonne quantité d'or & d'ivoire. Enfin l'on remit en mer, dans la réſolution de porter droit au Nouveau-Kalabar, où l'on eſperoit de trouver des Eſclaves en plus grand nombre.

Le 27 de Mai on étoit, ſuivant les obſervations, à cinq degrés quatre minutes de latitude du Nord, avec un tems doux & le vent Sud-Oueſt-quart-

d'Oueſt. Mais vers minuit le tems devint ſi gros, qu'on craignit beaucoup de ſe voir ſéparés de la petite Chaloupe, qui ſuivoit à voiles. Le 29 on eſſuya des agitations violentes, par l'impétuoſité d'un vent de Nord, accompagné d'une groſſe pluie. On ſe crut, par eſtimation, fort près du Cap-Formoſa. Le jour ſuivant, on s'avança juſqu'à deux lieues de la terre, ſur un fond de ſable de dix braſſes, avec beaucoup de peine à réſiſter au cours de la marée, qui étoit fort impétueux vers le rivage. On crut avoir fait cent-dix lieues depuis Akra, & l'on s'apperçut avec ſurpriſe qu'ayant manqué le Cap-Formoſa, on avoit été jetté par la marée quinze lieues plus loin au Nord-Oueſt, dans le Golfe de Benin. Le 31, on jetta l'ancre à une lieue & demie du rivage, vers quatre degrés cinq minutes de latitude du Nord. On trouva pendant le reſte du jour que le cours de la marée étoit fort rapide au Nord. La Côte s'étendoit Nord & Sud, & paroiſſoit plate & couverte de bois. Depuis qu'on étoit parti d'Akra, le tems n'avoit pas ceſſé d'être fort épais, avec des pluies continuelles.

JACQUES BARBOT. 1699.

Navigation pénible.

Ceux qui croiroient, dit l'Auteur, que la navigation eſt facile en Guinée, depuis le mois de Mai juſqu'au mois

Remarque ſur la Mer de Guinée.

JACQUES ARBOT. 1699.

d'Août, ſeroient fort éloignés de la vérité. Ils doivent au contraire ſe fournir dans cette ſaiſon, d'une double proviſion d'ancres, parce que la mer eſt fort groſſe, le vent impétueux au Sud-Sud-Oueſt, accompagné de pluies longues & peſantes, qui incommodent beaucoup un Vaiſſeau, tandis qu'il eſt à l'ancre, & le fond chargé de rocs dans quantité d'endroits, tels que Seſtos, Axim, Tres-Puntas & Akra. On s'eſt imaginé, auſſi fauſſement, que les grandes pluies abbattoient la force des vagues. L'Auteur a verifié, au contraire, que pendant plus de cinq ſemaines de pluie, la mer avoit été continuellement fort groſſe, le tems obſcur, & le froid auſſi vif, pendant le jour & la nuit, que dans le Canal de la Manche au mois de Septembre.

Depuis le premier de Juin juſqu'au 15, la Frégate continua de tourner, en mouillant chaque jour au long de la Côte, ſans ceſſer d'avoir le vent contraire. Le 16, ayant porté au Sud-Eſt, ſur huit & neuf braſſes, on gagna le Cap-Formoſa, qu'il n'eſt pas aiſé de reconnoître. A deux heures après-midi on paſſa *Rio Non*, en portant à l'Eſt; & vers quatre heures *Rio Oddy*, ſur ſept braſſes. A ſix heures du ſoir on

Cap-Formoſa.

Rio Non.

Rio Oddy.

mouilla ſur ſix braſſes, Nord-Eſt & Sud-Oueſt de *Rio Tilante* ou *S. Juan.* Le 17, continuant d'avancer vers l'Eſt au long du rivage, ſur ſix & ſept braſſes, on eut vers neuf heures Rio S. Nicolas au Nord, à onze heures Rio S. Barbara; on paſſa vers une heure la Riviere de S. Barthelemy, & à deux heures & demie celle de Sombreiro. Enfin, vers trois heures, on jetta l'ancre entre l'ancienne & la nouvelle Riviere de Kalabar, ſur cinq braſſes & demie d'un fond de vaſe, Nord & Sud de la pointe de Foko, par eſtimation.

JACQUES BARBOT. 1699.

Rio Tilante, ou S. Juan.

S Barthelemy. Sombreiro.

Le 18, à la pointe du jour, on envoya la Chaloupe au rivage, pour y prendre langue, & demander des Pilotes qui connuſſent la Riviere de Kalabar. Trois hommes, qui ſe mirent dans la Chaloupe, avec des eſſais de pluſieurs ſortes de marchandiſes, découvrirent preſqu'à perte de vûe un Bâtiment à voiles dans la Riviere de *Bandi.* Vers dix heures, le cours de la marée étant à l'Eſt, on prit le parti de moüiller à quatre lieues du rivage, dans l'opinion que le Commerce ne ſe pourroit faire qu'avec la Chaloupe & la Barque longue, parce qu'il ne ſeroit pas poſſible de trouver un canal favorable pour un Bâtiment qui tiroit quatorze pieds &

Barbot arrive à la Riviere de Kalabar.

JACQUES BARBOT. 1699.

demi d'eau. Le 21, à la pointe du jour, le vent devint ſi impétueux qu'il briſa le cable du Sud-Eſt. La marée étoit très-forte & le tems d'une fraîcheur extrême. On s'apperçut que le mois de Juin eſt *un diable* dans cette Mer, comme on en avoit été averti à Tres-Puntas par le Patron de la Barque Portugaiſe. Cependant l'agitation des vagues diminua un peu le jour ſuivant.

Dangers au mois de Juin.

Le 23, à une heure, on vit paroître un grand Canot, à neuf rameurs, avec pluſieurs autres Négres. Il appartenoit à *Guillaume*, Roi de *Bandi*, qui envoyoit à la Frégate deux ou trois Pilotes de ſa Nation, munis des certificats de pluſieurs Capitaines Anglois, dont ils avoient conduit heureuſement les Vaiſſeaux dans la Riviere, quoiqu'ils ne tiraſſent pas moins de treize braſſes d'eau. Les mêmes Négres aſſurerent que le Bâtiment qu'on avoit apperçu étoit un Vaiſſeau Anglois, commandé par le Capitaine Edouards, qui avoit fait dans l'eſpace de trois ſemaines ſa cargaiſon d'Eſclaves, & qui ſe préparoit à partir pour les Indes Occidentales. Ils ajouterent qu'ils n'avoient pas plûtôt découvert la Frégate, que le Roi avoit envoyé des ordres ſur la Riviere pour acheter des Eſclaves, outre cent-cin-

Informations que l'Auteur reçoit d'un Canot Négre.

quante qui étoient actuellement à Bandi ; & le Patron de la Chaloupe vint rendre témoignage que ce Prince lui avoit promis d'en raſſembler bien-tôt cinq cens, des plus jeunes & des plus vigoureux. Sur tant d'heureuſes apparences on prit la réſolution de s'abandonner à la conduite des Pilotes, & d'entrer dans la Riviere pour hâter la cargaiſon. JACQUES BARBOT, 1699.

Le 24, avec un fort beau tems, on commençoit à retirer la ſeule ancre qui reſtoit au Vaiſſeau, lorſque le cable ſe rompit, quoique neuf ; & la chaîne ayant eu le même ſort un peu après midi, on fut forcé de tendre une partie des voiles, pour ſauver la vie des hommes & le Vaiſſeau. On obſerva de préſenter l'avant au Sud-Eſt, pour diminuer l'action des vagues du côté de la barre. Toute la reſſource fut d'avancer ainſi, la ſonde à la main. Vers trois heures, étant à la diſtance d'environ trois lieues des Pointes de Foko & de Bandi, on tomba tout d'un coup ſur trois braſſes & demie, enſuite ſur trois braſſes, & bien-tôt ſur deux & trois quarts, & ſur deux & demie. Il n'y eut perſonne qui ne crût le Vaiſſeau près de ſa ruine. L'arriere toucha trois fois le fond, Le Vaiſſeau entre, avec danger, dans la Riviere.

JACQUES BARBOT. 1699.

& la troiſiéme fois avec beaucoup de violence. Mais on prit le parti de déployer toutes les voiles ; & cette réſolution ſauva la Fregate Angloiſe, en lui faiſant paſſer tout d'un coup la barre. Pendant les deux heures ſuivantes, on continua de trouver dans les ſondes quelques inégalités qui cauſerent encore de l'effroi ; mais la Mer étant aſſez tranquille, on ne courut en effet aucun danger. A cinq heures, on ſe trouva dans l'embouchure même de la Riviere, d'où l'on découvrit clairement le Vaiſſeau du Capitaine Edouards, qui étoit à l'ancre devant la Ville royale. On arriva près de lui avec la même marée ; & la ſeule ancre dont on put faire uſage n'étant que de trois cens, on mouilla devant Bandi, malgré la difficulté de reſiſter au courant avec un ſi foible ſecours. Edouards envoia auſſi-tôt ſur l'Albion une ancre de ſix cens, mais ſeulement pour la nuit, & juſqu'à ce qu'il fût en état d'en prêter une plus groſſe. Les Pilotes n'avoient été d'aucun ſecours dans des embarras ſi preſſans. Ils s'étoient contentés d'aſſurer que jamais ils n'avoient vû l'eau ſi baſſe, quoiqu'ils l'euſſent fait paſſer à pluſieurs Vaiſſeaux dans les baſſes marées. En effet, le Ca-

Il mouille devant la Ville de Bandi.

pitaine Edouards leur dit lui-même, qu'en mettant les deux caps Eſt & Oueſt, & portant droit au Nord & au Nord-Eſt-quart-d'Eſt, au lieu de porter au Nord-Oueſt quart de Nord & au Nord-Nord-Oueſt, ils auroient trouvé conſtamment entre cinq & huit braſſes de fond, juſqu'au lieu où il étoit avec ſa Pinace. JACQUES BARBOT. 1699.

Le 25 au matin, ils ſaluerent le Roi Négre d'une décharge de ſept piéces. Les Officiers de la Fregate deſcendirent le même jour au rivage, pour rendre leurs devoirs à ce Prince, & régler les conditions du commerce. Mais il leur fit entendre qu'il exigeroit d'eux, pour chaque Eſclave, une barre de plus que le Capitaine Edouards n'avoit payé. Il ſe plaignit de leurs baſſins, de leurs chaudrons & de leurs colliers jaunes, qui n'étoient plus des marchandiſes convenables à ſes beſoins. Le lendemain ils eurent une autre conférence avec lui & ſes principaux Officiers. Elle dura long-tems ſans aucun fruit, parce que faiſant valoir la rareté des Eſclaves, ils exigeoient rigoureuſement treize barres pour un mâle & dix pour une femme. Le Roi traita les Facteurs à ſouper. Le 27, il leur fit demander un baril

Difficultés pour le Commerce.

Conférences infructueuſes.

JACQUES BARBOT. 1699.

d'eau-de-vie, de trente-cinq gallons, à deux barres pour chaque gallon. La conférence recommença le ſoir avec auſſi peu de ſuccès que les deux premieres. Le 28, les Anglois firent remonter la Riviere à leur Chaloupe juſqu'à la Ville de *Doni*, qui eſt éloignée de Bandi d'environ vingt-cinq milles. Les proviſions commençoient à manquer ſur le Vaiſſeau.

Le 30, ils eurent une nouvelle conférence avec les Officiers du Roi, ſans en retirer plus d'avantage pour la concluſion du Traité. Pepperell, frere du Roi, leur dit civilement » qu'il étoit » mortifié de leur voir fermer l'oreille » à ſes propoſitions ; qu'ils ne pou- » voient lui en faire un reproche, par- » ce qu'il eſtimoit beaucoup les Blancs, » & qu'il leur avoit l'obligation de s'ê- » tre enrichi par le commerce ; mais » qu'il étoit forcé d'inſiſter ſur le prix » des Eſclaves, depuis que la vûe de » tant de grands Vaiſſeaux qui arri- » voient ſur la Côte, l'avoit fait hauſſer » dans tous les marchés intérieurs du » Pays : que pour le moderer néan- » moins, il ſe contenteroit de treize » barres pour les hommes, de neuf bar- » res & deux anneaux de cuivre, pour

Diſcours du frere du Roi.

» les femmes, & d'un prix proportion- » né pour les garçons & les filles. « On ſe ſépara ſans avoir rien conclu. JACQUES BARBOT, 1699.

Cependant, dés le lendemain, le Roi fit rappeller les Facteurs, & l'on s'accorda preſqu'aux mêmes termes que Pepperell avoit propoſés; c'eſt-à-dire, à treize barres pour les hommes, & neuf pour les femmes. Le Roi promit de ſe rendre le lendemain à bord, pour confirmer les articles & pour recevoir ſes droits. Le même jour, les Matelots Anglois prirent un Requin monſtrueux, dont les Négres de Bandi firent un grand feſtin. La Chaloupe arriva le ſoir de Doni. Elle apportoit un Eſclave, qui n'avoit couté que dix barres & un pot d'étain; avec une vache, qu'on avoit achetée pour cent cinquante anneaux de cuivre. On s'accorde.

Après une groſſe pluye, qui dura la moitié du jour, le Roi tint ſa promeſſe, & ſe rendit ſur le Vaiſſeau dans la Chaloupe des Anglois, eſcorté de ſes Cabaſchirs & de ſes Officiers dans trois grands Canots. En montant à bord il fut ſalué de ſept coups de canon. Son habillement étoit un juſte-au-corps d'écarlate à l'ancienne mode, enrichi d'un galon d'or & d'argent fort terni. Il avoit la tête couverte d'un fort beau chapeau, Viſite que le Roi rend à bord.

JACQUES BARBOT. 1699.

mais les pieds nuds. Son Cortége lui rendoit des reſpects extraordinaires; & ce ſentiment eſt ſi général dans la Nation, que depuis l'arrivée de la Fregate aucun Habitant n'avoit oſé commercer avec les Anglois juſqu'à la concluſion du Traité. Barbot & les Facteurs eurent un long entretien avec ce Prince & ſon frere, touchant le prix de chaque marchandiſe & les Droits royaux. Pepperell leur parut fort ruſé, mais grand parleur. Le pounch & l'eau-de-vie furent diſtribués avec tant de profuſion, que l'Aſſemblée, compoſée de quinze Négres, commençoit à ſe rendre importune aux Anglois. Enfin, les articles furent réglés ſolidement, & le Roi donna ordre que la permiſſion du commerce fût proclamée dans ſa Capitale. Cette proclamation ſe fait au ſon de quelques trompettes d'ivoire, ſemblables à celles de la Côte d'Or. Le Crieur a ſeize anneaux de cuivre pour ſalaire.

La permiſſion du Commerce eſt proclamée.

Les Négres de cette Côte ſont aſſez capables de trouver des raiſons ou des excuſes pour rompre un Traité, qui ne peut être que verbal, parce qu'ils n'ont point l'art de l'écriture. Ils ſe croient en droit d'interpréter à leur gré les expreſſions qu'ils ont employées.

Barbot fit les préſens. Le Roi reçut un fuſil, un chapeau, & neuf pacquets de colliers, au lieu d'un juſte-au-corps qu'il avoit juſqu'alors exigé. Le Capitaine *Forty*, Général des Armes, le Capitaine Pepperell, le Capitaine *Boileau*, l'Alderman *Bougsby*, Milord *Wittiby*, le Duc de Monmouth, l'Ivrogne *Harry*, (88) & quelques autres Seigneurs Négres, reçurent deux fuſils, huit chapeaux & neuf pagnes d'étoffe de Guinée. Ce fut avec ce Conſeil que les Facteurs Anglois réduiſirent la valeur des marchandiſes & des proviſions en barres, qui étoient comme le coin fixe, ou la monnoie de convention.

JACQUES BARBOT. 1699.

Préſens des Facteurs.

Marchandiſes.	*Barres.*
Un paquet de colliers.....	1
Quarante anneaux.....	1
Quatre bagues de cuivre.....	1
Une piéce d'étoffe de Guinée.....	1
Une piéce de Hambourg.....	1
Une piéce de Nicanis.....	1

La poudre à tirer, l'eau-de-vie, les chaudrons & les baſſins, les pots, &c. avoient leur tarif proportionné.

Tarif des marchandiſes.

(88) On a déja vû pluſieurs exemples de ces noms empruntés des Européens, dont les Négres ſe font beaucoup d'honneur.

JACQUES BARBOT 1699.

Proviſions.	*Barres.*
Soixante ignames du Roi.....	1
Cent-ſoixante ignames communes.....	1
Une jatte de beurre.....	2 anneaux.
Une chévre.....	1 barre.
Une vache, ſuivant ſa grandeur.....	8 *ou* 10.
Un porc.....	2
Un veau.....	8
Une jatte d'huile de palmier...	1 un quart.

Les droits du Roi furent payés en marchandiſes, ſur le pied de deux anneaux pour chaque Eſclave. Mais ce Prince & les principaux Marchands demanderent qu'on leur avançât une partie du payement reglé pour la cargaiſon, qui devoit monter à cinq cens Eſclaves de l'un & de l'autre ſexe. Ils avoient beſoin de cette avance pour acheter une partie de ce qu'ils s'engageoient à fournir, d'autant plus que les Marchés interieurs ſont éloignés, & qu'ils avoient beſoin de neuf ou dix jours pour remonter la Riviere & la deſcendre dans leurs grands Canots. Auſſi Barbot ne fit-il pas difficulté de prêter au Roi la valeur de cent-cinquante barres en diverſes marchandiſes. Les prêts

ou les avances, qu'il fit aux Seigneurs, monterent à plus de trois cens barres.

JACQUES BARBOT. 1699.

Après ces arrangemens, les Anglois ſe crurent obligés de rendre au Roi le feſtin qu'il leur avoit donné dès le premier jour. Ce Prince choiſit le ſouper. Il fut ſervi avec autant de propreté que d'abondance : mais la conduite du Monarque & des Sujets fit un ſpectacle également comique & révoltant. A peine un plat paroiſſoit ſur la table, qu'il étoit vuidé par un grand nombre de mains, qui ſe diſputoient les morceaux. Chacun penſoit à remplir tout à la fois ſon ventre & ſes poches, ſur-tout lorſqu'on apporta les jambons & les langues. Le tumulte étoit affreux, ſans aucune ombre d'ordre ni de décence. Lorſqu'ils ſe furent tous remplis, juſqu'à ne pouvoir plus marcher ſans peine, ils rentrerent dans leurs Canots pour retourner à la Ville, & la Frégate les ſalua de ſept coups de canon.

Feſtin que les Anglois donnent au Roi.

Le Roi revint à bord le jour ſuivant, ſous prétexte de voir des eſſais de marchandiſes, mais en effet pour ſe raſſaſier encore une fois à la table des Anglois. Le 5, il leur envoya trente Eſclaves des deux ſexes, dont ils ne prirent que dix neuf & lui renvoyerent le reſte. Le 6, il en amena lui-même quatre

Traite des Eſclaves.

JACQUES BARBOT. 1699.

autres, qui furent acceptés. C'étoit vingt-trois, pour leſquels on lui paya deux cens quarante-ſept barres, parce que dans ce nombre il ſe trouvoit trois femmes groſſes.

Le Commerce fut pouſſé avec autant de bonne foi que de chaleur juſqu'au 29 d'Août, non-ſeulement à Bandi, mais dans pluſieurs autres endroits de la Riviere juſqu'à Doni, par le moyen des Chaloupes armées. Dans cet intervalle, on raſſembla ſix cens quarante-huit Eſclaves des deux ſexes & de toutes ſortes d'âges, en y comprenant les ſoixante-cinq qu'on avoit achetés ſur la Côte d'Or. On ſe fournit auſſi d'un grand nombre de proviſions, telles que des ignames, des chévres, des porcs, de la volaille, de l'eau & du bois, avec quelques bœufs & quelques veaux. A l'égard du poiſſon, il s'en trouva peu dans la riviere; & les Anglois y perdirent beaucoup, parce qu'ayant épuiſé toute leur chair ſalée & leur biſcuit, ils ſe virent dans la néceſſité de nourrir l'Equipage, qui étoit affoibli par les maladies, & même par la mort de pluſieurs matelots, avec de la viande fraîche de terre & d'autres proviſions nouvelles, qu'ils n'achetoient point à bon marché.

Cherté des vivres & maladies des Anglois.

§ II.

GRAZILHIER. 1699.

§. II.

Journal de Jean Grazilhier ; depuis Bandi juſqu'au Nouveau-Kalabar & à Doni.

L'Auteur ſe rend à la Ville du nouveau Kalabar.

LE 22 de Juillet 1699, Grazilhier, ſecond Supercargo de l'Albion, (89) partit de la Pointe de Bandi dans une Chaloupe, avec une petite cargaiſon, pour ſe rendre au nouveau Kalabar, dans la Riviere du même nom, que les Portugais appellent Rio-Real. Le ſoir du même jour il mouilla près d'un Village nommé *Bandi*, ſitué dans la partie Nord-Nord-Oueſt de l'Iſle des Interlopiers, où les Portugais font habituellement la traite des Eſclaves. Le 23 il remit à la voile avec la Marie ; & vers minuit il jetta l'ancre dans la Riviere du nouveau Kalabar, & ſalua le Roi de trois coups de canon. Il fallut commencer par des préſens, ſuivant l'uſage, qui s'eſt changé comme en loi dans cette Riviere. Grazilhier donna au Roi un barril d'eau-de-vie, un barril de poudre, & un chapeau. Les quatre principaux Négres, qui portoient comme à Bandi des noms éclatans de l'Eu-

Préſens qu'il fait au Roi & aux Grands.

(89) On ne doit point avoir oublié que Grazilhier étoit aſſocié à Barbot dans le même Emploi, & que ſa Relation fait partie du même Voyage.

GRAZILHIER. 1699.

rope, reçurent, l'un un chapeau, les autres une piéce d'étoffe, un juſte-au-corps & un fuſil. La permiſſion du commerce fut auſſi-tôt proclamée à douze barres par tête pour les hommes, neuf pour les femmes, & ſix pour les garçons ou les filles.

Dès le jour ſuivant Grazilhier acheta quinze jeunes Eſclaves; & lorſqu'il vit le zéle des Habitans échauffé juſqu'à faire partir quarante grands Canots pour aller preſſer le commerce dans l'intérieur des Terres, il renvoya ſon Bâtiment à Bandi, avec les Eſclaves qu'il s'étoit déja procurés, & l'ordre de lui apporter de nouvelles marchandiſes pour le retour des Canots. Dès le 27, à neuf heures du ſoir, les Canots arriverent chargés d'un grand nombre d'Eſclaves. Grazilhier, ſurpris de cette diligence, en apprit bien-tôt la raiſon. Les marchés intérieurs ſont moins éloignés du nouveau Kalabar que de Bandi; d'où il conclut que cette Riviere eſt plus avantageuſe que l'autre pour le commerce. La Chaloupe qu'il avoit renvoyée à Bandi étant revenue le 29, il prit le parti de conduire lui-même au Vaiſſeau quarante-quatre Eſclaves qu'il venoit d'acheter. Il partit à l'entrée de la nuit, pendant une fort groſſe pluie.

Avantages du Commerce de Kalabar.

Voyages à Bandi, & retours ſucceſſifs.

Le lendemain il mouilla ſous la Pointe de Foko, cinq lieues au Sud du Kalabar; & le 31 à dix heures du matin, il arriva heureuſement à bord. Pour éviter les bancs qui ſont au Nord de la Pointe de Foko, il avoit porté à l'Eſt l'eſpace d'une demie-lieue; enſuite au Nord-Oueſt juſqu'à l'Iſle des Interlopiers, en côtoyant l'écume des vagues au-deſſous du vent, ſur trois braſſes, & deux & demie dans la baſſe marée, avec beaucoup de précautions pour ſe garantir d'un banc qui s'étend plus d'une lieue vers la mer. De-là juſqu'à la Pointe de Bandi, & de cette Pointe juſqu'à la Ville il avoit trouvé conſtamment dix braſſes. GRAZILHIER. 1699.

La nuit ſuivante il remonta dans ſa Chaloupe, pour retourner à Kalabar avec une nouvelle cargaiſon. Barbot s'étant déterminé à l'accompagner, ils y arriverent enſemble la nuit du premier d'Août. Quarante-deux Eſclaves, qu'ils trouverent prêts le lendemain, mirent Grazilhier en état de partir auſſi-tôt pour Bandi avec ce ſupplément. Barbot, demeurant à Kalabar pendant ſon abſence, logea ſes marchandiſes dans le Palais ou les Cabanes du Roi, qui ſe nommoit Robert. Grazilhier, revint deux jours après, accompagné d'un

GRAZILHIER. 1699.

Vaiſſeau Portugais; & trouvant trente Eſclaves déja prêts, il remit à la voile immédiatement pour Bandi.

Ce que Grazilhier découvrit dans cette route.

La traite fut ſoutenue avec le même bonheur, & les voyages continués d'un lieu à l'autre, juſqu'à ce que le nombre des Eſclaves fut rempli. Dans ces fréquens paſſages, lorſque le vent étoit contraire ou trop impetueux, Grazilhier traverſoit le Canal, au long de la petite Iſle qui eſt à l'Oueſt de la Rade. On y découvre quelques Hutes de Pêcheurs, qui lui apportoient quelquefois du poiſſon à bord. Au Nord du Canal, on apperçoit un édifice de charpente, qui paroît auſſi loin de la Rive, qu'elle l'eſt du lieu d'où l'on commence à voir ce Bâtiment. L'Iſle que l'on côtoye a plus de hauteur que toutes les terres voiſines. A meſure qu'on avance, on trouve que l'édifice de bois a l'apparence d'une Grange, & qu'il eſt environné de pluſieurs Villages, qui n'en ſont point éloignés. La curioſité y ayant un jour conduit Barbot, il y remarqua vingt-cinq ou trente têtes d'Elephans, ſechées & rangées au long des ſolives. Ce ſont les Idoles du Pays; & les Habitans s'y rendent en foule, comme au centre de leur Religion.

Voyages de

Grazilhier fit enſuite quelques voya-

ges à Doni dans la Barque longue, accompagné ordinairement de Barbot. Le 8 du mois d'Août, s'y étant rendu seul, il y arriva dans le cours de la nuit, & logea ses marchandises dans le Palais du Roi, qui étoit âgé d'environ quarante-cinq ans. On lui fournit le lendemain trois Esclaves, trois Vaches & une Chévre, qui ne lui coûterent ensemble que cinquante-sept barres. Le tems devint si mauvais à son retour, qu'il ne put arriver à Bandi que le 10 au matin, dans le même instant que Barbot arrivoit de Kalabar avec trente-sept Esclaves.

GRAZILLIER. 1699. l'Auteur à Doni.

Après ce voyage dans l'Albion, Grazillier en fit successivement trois autres à Kalabar, avec la qualité de Commandant ou de Capitaine, pour divers Marchands d'Angleterre ou de la Hollande (90). En 1705, se trouvant à Southampton avec Jean Barbot, il lui dit que les Hollandois ne faisoient pas difficulté d'envoyer des Bâtimens de trois ou quatre cens tonneaux pour la traite des Esclaves; & que par la connoissance qu'il avoit acquise de la Riviere, il se faisoit fort d'y faire entrer

Autres ges de pe à la Riviere de Kalabar.

(90) C'est-à-dire, qu'après avoir été au service de l'Angleterre, il alla s'établir en Hollande. Il étoit Protestant réfugié, comme les deux Barbots; mais sa Relation ne le fait pas mieux connoître.

GRAZILHIER. 1699.

un Vaiſſeau de ſix cens tonneaux, par un nouveau paſſage qu'il avoit découvert, où, dans la baſſe marée même, la barre n'avoit jamais moins de quatre ou cinq braſſes.

Dans un voyage qu'il fit en 1700, étant parti des Dunes au mois d'Octobre, il n'employa que deux mois pour ſe rendre à l'embouchure de la Riviere. Son Bâtiment étoit une petite Frégate Angloiſe, ſur laquelle il embarqua deux cens Eſclaves. Mais ils lui revenoient par tête à vingt-quatre ou vingt-ſix barres, parce qu'il étoit arrivé tant de Vaiſſeaux ſur la Côte, qu'elle étoit comme inondée de Marchands. Il fit voile enſuite à la Barbade, où il ſe défit heureuſement de ſa cargaiſon au mois d'Avril ſuivant. En 1703 & 1704, le prix des Eſclaves à Kalabar n'étoit, par tête, que de douze barres pour les hommes, & de neuf pour les femmes.

Qualités des Eſclaves du Pays.

Les Eſclaves mâles de cette Contrée ſont généralement de haute taille, mais foibles, parce qu'ils ne ſont nourris que d'ignames & d'autres miſérables alimens. On en tranſporte tous les ans un fort grand nombre, & la multitude des Marchands fait ſans ceſſe varier le prix. Dans certaines années il monte au double des années communes. Grazilhier

juge qu'il ſort auſſi, tous les ans, de la Riviere de Kalabar, trente ou quarante tonneaux de bel ivoire, ſur-tout pour le compte des Hollandois. GRAZILHIER. 1699.

Les marchandiſes qu'on recherchoit en 1724, au nouveau Kalabar, pour l'échange ou le prix des Eſclaves, étoient les barres de fer & de cuivre, les rangos, les colliers de verre, couleur de groſeille, grands & petits, les Nikami des Indes, les ſonnettes de cuivre, les chaudrons de trois livres, les étoffes de Guinée, les cornes de bœuf en forme de taſſes, les pots d'étain, grands & petits, les toiles bleues, les perles bleues, les liqueurs fortes, & les perpétuanes bleues. Marchandiſes propres aux échanges.

Grazilhier obſerve qu'aux mois de Juillet, d'Août & de Septembre, les vagues s'élevent de quinze & vingt pieds aux environs de la riviére de Kalabar, & ſur-tout près des bancs de la Barre. C'eſt un avis ſuffiſant, dit-il, pour obliger les Vaiſſeaux à de juſtes précautions. Mais pendant les ſix mois ſuivans, lorſque la barre eſt couverte de ſept, huit & neufs pieds d'eau, la défiance doit augmenter d'autant plus, que le péril eſt moins ſenſible. Aux mois d'Août & de Septembre il eſt plus aiſé de faire promptement une cargaiſon Difficultés de la Barre. Proviſions d'Ignames pour les Eſclaves.

GRAZILHIER. 1699.

d'Eſclaves, que de raſſembler la quantité d'ignames & d'autres proviſions néceſſaires pour les nourrir. Mais au mois de Janvier, de Février, &c. où les ignames ſont communes & à bon marché, le premier ſoin d'un Marchand doit être de faire ſes proviſions, & d'acheter enſuite des Eſclaves. Un Vaiſſeau dont la cargaiſon eſt de cinq cens Eſclaves, doit ſe pourvoir de cent mille ignames; & ce n'eſt point un embarras médiocre pour l'Equipage, parce que cette racine (91) occupe beaucoup d'eſpace. Cependant on ne peut ſe diſpenſer d'en prendre une ſi groſſe quantité. Le temperamment des Eſclaves demande néceſſairement cette nourriture; leur eſtomach ne s'accommode point du bled d'Inde, des féves & du maniok. Ils commencent à languir & deviennent malades lorſque les ignames leur manquent, comme il arriva au premier voyage de Barbot & de Grazilhier, qui s'en trouverent dépourvûs en arrivant à l'Iſle S. Thomas, c'eſt-à-dire quinze jours après avoir quitté la pointe de Bandi.

L'Auteur ajoute que les Eſclaves de

(91) Pour en juger mieux, voyez ci-deſſus la deſcription de l'Igname, dans l'Hiſtoire naturelle de la Côte d'Or.

Kalabar ſont une étrange ſorte de créatures; foibles & pareſſeux, mais cruels & ſanguinaires, ſe querellant entr'eux & ſe battant ſans ceſſe, ſe pinçant, ſe mordant & s'entretuant quelquefois ſans pitié. Ceux qui ſe chargent de les tranſporter aux Indes Occidentales, doivent demander au Ciel un prompt paſſage, s'ils veulent les conduire au terme. La meilleure route eſt d'aller directement de la Riviere de Kalabar au Cap Lopez, ſans toucher à l'Iſle de S. Thomas, ni à celle du Prince. Tous les Vaiſſeaux qui avoient chargé dans le même tems que l'Albion, & qui prirent la route de S. Thomas, perdirent, les uns la moitié, d'autres les deux tiers de leur cargaiſon avant que d'arriver à la Barbade; & ceux qui eurent moins à ſouffrir dans la navigation, ne virent pas moins perir, après leur arrivée, la plus grande partie de leurs Eſclaves; autant par la mauvaiſe qualité, ou par le défaut des alimens, que par la mauvaiſe conduite des Officiers qu'ils avoient employés à bord.

GRAZILHIER. 1699.

Embarras trater.

Pendant que Barbot & Grazilhier étoient dans la Riviere de Bandi, leur Pilote, ſecondé par le Capitaine Edouards, par le Capitaine d'un Vaiſſeau Portugais qui étoit près d'eux à

Carte des Rivieres de Bandi & de Kalabar.

GRAZILHIER. 2669.

l'ancre, & par quelques Pilotes Négres d'une grande expérience, employa plusieurs jours à sonder le canal & les différentes profondeurs de la barre & des bancs qui sont entre les Pointes de Bandi & de Foko. Après y avoir apporté toute l'exactitude nécessaire, il dressa une Carte des Rivieres de Bandi & du nouveau Kalabar.

Usages mutuels des Européens & des Négres.

C'est l'usage du Roi de Bandi, à l'arrivée d'un Vaisseau Marchand, de traiter tous les Officiers dès le premier jour. Comme c'est celui des Facteurs de lui rendre cette civilité quelques jours avant leur départ, Barbot & Grazilhier s'acquitterent de ce devoir le 12 d'Août. Leur festin fut composé d'une chévre, d'un porc & d'un barril de pounch. Tous les Marchands Négres qui doivent quelque chose aux Européens, ou qui n'ont point encore fourni le nombre d'Esclaves & d'ignames dont on est convenu, regardent cette fête comme le signal du payement. S'ils affectent de fermer les yeux, le Roi les force de satisfaire à leurs obligations. C'est aussi le tems où ceux qui ont reçû quelque présent des Facteurs les prient d'accepter à leur tour un jeune Esclave de l'un ou de l'autre sexe. Il se fait, à cette occasion, un autre festin à bord.

Barbot & Grazilhier choiſirent le 15 d'Août pour donner cette fête aux Négres. Le Capitaine Portugais & les principales Dames de la Ville y furent invités. Le Roi leur prêta ſa muſique ; & la danſe, qui dura fort long-tems, ne fut point un ſpectacle ſans agrément. GRAZILHIER. 1699.

Le 22 d'Août, aprés avoir arboré leur pavillon, ils tirerent quelques piéces d'artillerie, pour avertir les Négres que le jour du départ approchoit, & que le reſte des Eſclaves & des ignames étoit attendu à bord.

On vit arriver, le 26, un Vaiſſeau Hollandois nommé la Zelande, de ſeize piéces de canon & de quarante hommes d'équipage. Il venoit de l'Iſle du Prince, après avoir fait le commerce, au mois de Mars précédent, ſur la Côte d'or & ſur celle d'ivoire, & mis enſuite ſes effets en dépôt dans l'Iſle S. Thomas. Le Capitaine ſe propoſoit de prendre des dents d'Elephans au nouveau Kalabar, & de s'avancer de-là, pour le même commerce, à Rio-Gabou, à Congo, & juſqu'au Royaume d'Angola. Barbot & Grazilhier obtinrent de lui une ancre d'onze cens livres, en échange pour leur Chaloupe, avec ſes mats, ſes voiles & ſes agrêts : extorſion criante, dit l'Auteur, car ils auroient trouvé

Extorſions criantes dont l'Auteur ſe plaint.

GRAZILHIER. 1699.

dans l'Isle S. Thomas quatre cens piéces de huit pour leur Chaloupe ; mais n'ayant qu'une seule ancre dans une Frégate aussi riche que l'Albion, la nécessité leur fit une loi de ce marché.

Le 28 d'Août, à six heures du matin, ils partirent de Bandi au reflux de la marée, en suivant la rive de fort près, pour éviter les bancs qui sont situés à l'Est de la Pointe, & qui sont mêlés de quelques rochers. A dix heures, ils mouillerent sur neuf brasses, contre la Pointe de Bandi, qui regarde le Nord-Est, à une demie lieue de la terre & deux milles Anglois des écueils, au travers desquels il y a divers passages. Celui du Sud-Oueſt n'a pas moins de quinze pieds d'eau dans les basses marées. Mais il est si étroit, que sans un vent de terre, qui est extrêmement rare dans cette saison, il n'y a point de sûreté à le traverser ; & l'on prit la résolution d'essayer le lendemain celui du Sud-Est, qui est plus sûr avec les vents Sud-Oueſt, parce qu'il est plus large.

Passages ou canaux pour sortir de la Riviere.

Observations nautiques.

L'Auteur observe qu'il y a deux barres ou deux bancs à passer. La premiere est située entre deux basses, où la mer se brise avec beaucoup d'écume. Lorsqu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord-Est, & celle de Foko à l'Oueſt-Nord-

Oueſt ; on peut ſuivre ſans danger le côté Sud-Oueſt des bancs, & le côtoyer de fort près ſi l'on veut être sûr d'avoir toujours quatre braſſes, quatre braſſes & demie, & cinq braſſes d'eau. Auſſi-tôt qu'on aura mis la Pointe de Bandi au plein Nord, on trouvera, pendant l'eſpace d'un mille, depuis trois braſſes juſqu'à trois & trois quarts. Enſuite, lorſque la même Pointe ſera un peu au Nord-Oueſt, on ſera délivré de tous les dangers, & l'on pourra ſans crainte porter quelque tems au Sud-Eſt, avec certitude de trouver toujours un meilleur fond, entre quatre, cinq, ſix & ſept braſſes. Il eſt aiſé, par cette route, de conduire un Bâtiment hors de la Riviére. Mais pour y entrer, en venant de la Pointe de Foko, ſur cinq braſſes & quatre braſſes & demie ; ſi l'on tombe au tems du reflux, & que le Vaiſſeau tire plus de dix pieds d'eau, il ne faut pas manquer de jetter l'ancre auſſi-tôt qu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord & celle de Foko à l'Oueſt-Nord-Oueſt. Enſuite remettant à la voile au commencement de la marée, & portant au Nord-Nord-Oueſt, on eſt sûr d'être pouſſé directement entre les deux bancs, & l'on continue d'avancer ſans péril en côtoyant celui qui eſt ſitué à l'Oueſt. Le fond qu'on y trouve eſt uni, plat, & d'un

GRAZILHIER. 1699.

GRAZILHIER. 1699.

ſable dur. Les Habitans aſſurerent l'Auteur qu'ils n'avoient jamais vû dans la Riviére un Bâtiment de la grandeur de ſa Frégate, & qui tirât, comme elle, quinze pieds d'eau. Auſſi regarde-t-il comme un miracle d'y être entré avec tant de bonheur, au milieu des dangers où l'on s'étoit jetté ſans précaution.

§. III.

Deſcription de la Côte depuis Rio Formoſe juſqu'au Cap-Formoſe.

Pirates d'Uſa.

A l'embouchure de la Riviére Formoſa, ou de Benin, ſont ſitués les Négres d'Uſa, que leurs brigandages ont fait nommer Pyrates d'Uſa. Ils ſont fort pauvres, & ne vivent que de pillage. Leur unique occupation eſt d'enlever de tous les côtés, ſur les bords de la Riviére, les hommes, les beſtiaux & les marchandiſes, qu'ils vendent pour des alimens, dont ils ſont entiérement dépourvûs (92).

Rio Forcado.

Dix-huit lieues au Sud-Sud-Eſt de Rio-Formoſa, on trouve Rio-Forcado, Riviére dont la ſource eſt fort éloignée dans les terres, vers le Nord-Nord-Eſt, & qui n'arrive à la mer que par une infinité de détours. Dans toutes ſes parties connues, elle n'a pas moins de deux

(92) Nyendal, dans la Deſcription de la Guinée par Boſman, p. 428.

milles d'Angleterre, ſur-tout vers la mer ; mais avec ſi peu de profondeur, qu'elle n'eſt pas navigable pour un Bâtiment qui tire plus de ſept ou huit pieds d'eau. Ses bords ſont ornés de belles rangées d'arbres, qui rendent la perſpective charmante. Près de ſon embouchure, ſur une petite Riviére qui s'y décharge, on rencontre le Village de Poloma (93), dont les Habitans n'ont pas d'autre exercice que la pêche (94). ROYAUME D'OVERRY.

Rio-Forcado eſt ſi large, ſuivant le récit d'Artus, qu'il eſt facile de le reconnoître, ſur-tout à la petite Iſle (95) qui ſe trouve placée à ſon embouchure. Le même Auteur ajoute que les Portugais fréquentent beaucoup cette Riviere, & qu'ils y achetent un grand nombre d'Eſclaves, pour les tranſporter à S. Thomas & dans leurs colonies du Breſil. Elle n'a d'ailleurs rien de plus remarquable qu'une ſorte de pierres, vertes, bleues ou noires (96), qui ſont fort eſtimées des Négres, & dont ils ſe font des colliers. Elles ſont recherchées Largeur & marques de cette Riviere.

(93) C'eſt apparemment celui que les Pilotes Anglois appellent *Dolmas*, & devant lequel ils placent une grande Iſle du même nom.

(94) Deſcription de la Guinée par Barbot, p. 376.

(95) Cette Iſle eſt nommée *Forcades* par les Pilotes Anglois.

(96) C'eſt la pierre d'aygris, qui eſt une ſorte de corail bleu.

ROYAUME D'OVERRY.

jusques sur la Côte d'Or. Les Habitans de Rio-Forcado sont tout-à-fait nuds, & ne commencent à se couvrir le milieu du corps d'un morceau d'étoffe, que lorsqu'ils sont transportés pour l'esclavage. Il y a quelques Portugais établis au long de la Riviere pour l'exercice du commerce (97).

Situation du Royaume d'Overry sur ses bords.

Capitale du Pays & ses Edifices.

Le Royaume d'Overry, ou d'Oveiro, est situé sur les bords de Rio Forcado. Sa Capitale, qui communique son nom à tout le Pays, est sur la même Riviere, à trente lieues de l'embouchure. On lui donne deux milles de tour. Du côté de la terre elle est environnée de petits bois. Ses édifices sont plus agréables & de meilleur goût que dans la plûpart des autres Pays Négres, surtout ceux des Habitans de quelque distinction. Quoique les murs ne soient composés que de terre, ils sont peints de rouges ou de gris; & la structure des toîts, qui sont de feuilles de palmier, n'est pas non plus sans agrément. Le Palais du Roi, sans être aussi vaste que celui d'*Oedo*, ou de Benin, lui ressemble beaucoup par la forme, par les matériaux & par la disposition des cours & des bâtimens.

Malignité de l'air.

Les vapeurs qui s'exhalent sans cesse

(97) Artus, *ubi sup.* pag. 119.

de la Riviere rendent l'air ſi mal ſain, qu'il cauſe des maladies mortelles aux Européens, ſur-tout lorſqu'ils oublient les loix de la temperance, & qu'ils ne ſe garantiſſent pas ſoigneuſement des roſées du matin & des clairs de Lune. On ne voit guéres que des Hollandois & des Portugais dans la riviere de Forcado. Les marchandiſes qu'ils apportent pour le commerce ſont les mêmes qu'à Benin. Ils tirent, en échange, des Négres fort robuſtes, & mieux faits que ceux de Guinée; mais le Pays n'en fournit pas plus de cinq cens dans le cours d'une année. ROYAUME D'OVERRY.

Les Portugais, ayant été les premiers Marchands de l'Europe qui ayent ici porté leur commerce, s'étoient accoutumés à confier leurs marchandiſes aux Habitans, pour les faire vendre avec plus d'avantage dans l'intérieur du Pays. Mais les Hollandois, plus défians, ont aboli cet uſage, & mis les Négres dans la néceſſité de venir commercer argent comptant dans leurs comptoirs. On y voit même les femmes du Pays, qui viennent acheter ou vendre librement. Cette Nation eſt civile & de bonne foi dans ſes marchés, mais d'une lenteur extrême à régler les conditions. Lorſqu'on eſt une fois convenu

Défiance des Hollandois dans le Commerce.

ROYAUME D'OVERRY.

de prix, le tarif devient général pour tous les Habitans du Pays.

Productions du Royaume d'Overry.

Toutes les parties du Royaume d'Overry ne ſont pas également fertiles. La rareté de l'herbe, dans un Pays où les roſées nocturnes ne ſont pas fort abondantes, produit celle des beſtiaux. On ne voit point ici la même quantité de vaches & de chevaux qu'à Benin & dans les régions à l'Oueſt & au Nord. Mais la volaille y eſt plus groſſe & plus commune que dans aucune partie de la Guinée. Les Négres d'Overry ont une méthode extraordinaire de rotir leurs poulets. Ils les bardent de leurs entrailles, battues avec un jaune d'œuf, ce qui leur donne aſſez bon goût.

Ils ont beaucoup de palmiers, beaucoup de limons, d'oranges, de malaguette ou de poivre de Guinée, de bananes & de maniok, qu'ils appellent *mandi hotra* dans leur langue, & dont ils font de la caſſave, ou une ſorte de farine qui leur ſert de pain. Les hommes ſont généralement bien faits, & les femmes d'une beauté remarquable. Mais les deux ſexes ont trois grandes cicatrices, l'une ſur le front, au-deſſus du nez; les deux autres, de chaque côté des yeux près des temples. Ils n'ont pas d'uſage reglé pour leur chevelure,

qu'ils portent longue ou courte à leur gré. Ils ſont plus induſtrieux que les Négres de Benin & ne leur cedent en rien pour la propreté. Leurs pagnes ſont d'une étoffe plus fine & de la longueur de deux aunes. Ils ſe les paſſent ſous les bras, autour du dos & de la poitrine, en les laiſſant pendre de toute leur longueur. Les uns ſont de coton, d'autres de lin ou d'écorce, qu'ils filent auſſi délicatement que la ſoie ; & dans le tiſſu, ils font paſſer ſur les bords quantité de fils, qui ont l'apparence d'une frange. Ces pagnes ſe vendent fort bien ſur la Côte d'Or.

ROYAUME D'OVERRY.

Habits du Pays.

La pluralité des femmes eſt en uſage ici comme dans toutes les autres parties de la Guinée ; mais, à la mort du mari, toutes les veuves appartiennent au Roi, qui diſpoſe d'elles ſuivant ſon interêt ou ſon goût. La religion du Pays ne differe de celle de Benin qu'à l'égard des ſacrifices d'hommes ou d'enfans, dont on ne parle ici qu'avec horreur. Les Habitans d'Overry croient qu'il n'appartient qu'au Diable de répandre le ſang humain. Ils n'ont pas non-plus beaucoup d'inclination pour le culte des Idoles, ni l'habitude des empoiſonnemens, comme en Guinée. Il ſemble même qu'ils ayent conſervé quelque

Religion des Habitans.

Le Chriſtianiſme y eſt établi.

ROYAUME D'OVERRY.

teinture du Chriſtianiſme. On voit dans leur Capitale une eſpece d'Egliſe, avec un Crucifix ſur l'autel, entre deux chandeliers, & quelques figures de la Vierge & des Apôtres. Ils ſe rendent de toutes parts dans ce lieu, pour prononcer devant le Crucifix quelques paroles en forme de priéres, avec des chapelets à la main, tels que ceux des Portugais. On prétend, dit le même Auteur (98), que la plûpart de ces Négres ſçavent lire & écrire, & qu'ils reçoivent des plumes, de l'encre, du papier & des livres, des Portugais de l'Iſle S. Thomas & de celle du Prince; d'où Barbot conclut que leur converſion ſeroit moins difficile que celle des autres Négres. *Merolla*, dans la Relation de ſon Voyage à Congo, raconte à cette occaſion une avanture fort remarquable. Vers l'année 1683, deux Miſſionnaires Capucins, dont l'un ſe nommoit *Angelo-Maria d'Ajaccio*, & l'autre *Bonaventura di Firenza*, étant arrivés de S. Thomas dans le Royaume d'Overry, furent reçus du Roi avec beaucoup de civilités & de careſſes. Il avoit été mieux élevé que la plûpart des

Avanture qui l'a fait recevoir du Roi & des Habitans.

(98) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 376. & ſuiv. C'eſt dans les récits de cette nature qu'on s'apperçoit que l'Auteur étoit Proteſtant.

Princes Négres. Quelques Portugais, qui s'étoient trouvés à la Cour d'Overry dans ſon enfance, lui avoient appris leur Langue & communiqué du penchant pour le Chriſtianiſme. Dès la premiere audience le Pere Angelo lui tint ce langage. : » Si Votre Majeſté » deſire que je faſſe un long ſéjour » dans ſes Etats, il faut qu'elle oblige » ſes Sujets d'embraſſer le ſaint état du » mariage, ſuivant les loix de ma Re- » ligion, & qu'Elle ordonne à tous les » jeunes-gens de ſon Royaume de cou- » vrir leur nudité avant l'âge nubile. Le Roi répondit, qu'à l'égard de ſes Sujets il accorderoit volontiers ces deux demandes; mais que pour ce qui le regardoit lui-même, il ne ſe ſoumettroit jamais à la loi du mariage, à moins qu'on ne lui donnât une femme blanche, à l'exemple de quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs. La difficulté conſiſtoit à trouver une Portugaiſe qui voulut épouſer le Roi; car les femmes de cette Nation mépriſent beaucoup les Négres. Le Pere Angelo ſe hâta de retourner à S. Thomas, pour chercher le moyen de ſatisfaire ce Monarque. Là, ſon zéle lui ayant fait découvrir une jeune fille, pauvre & vertueuſe, qui vivoit ſous la conduite de ſon oncle, il choiſit un

ROYAUME D'OVERRY.

Le Roi veut épouſer une femme Portugaiſe.

Comment on le ſatisfait.

ROYAUME D'OVERRY.

jour de Dimanche, après la Meſſe, pour ſe tourner vers le Peuple qui étoit aſſemblé dans l'Egliſe ; & s'adreſſant à l'oncle, il le conjura publiquement, au nom de Dieu, de conſentir au mariage de ſa niéce avec le Roi d'Overry, dans l'eſperance d'avancer la converſion du Royaume entier. L'oncle ſe laiſſa vaincre par un ſi pieux motif, & le zelé Miſſionnaire eut la ſatisfaction de conduire au Roi la jeune fille, accompagnée de quelques perſonnes de ſa Nation. Elle fut reçûe avec beaucoup d'affection & de magnificence. Le Roi ne tarda point à l'épouſer avec les cérémonies de l'Egliſe ; & cet heureux mariage fut ſuivi de la converſion de tous ſes Sujets (99).

Le Roi d'Overry, quoique tributaire du Roi de Benin (1), jouit d'une autorité fort abſolue dans ſes Etats. Celui qui regnoit en 1644 étoit un Mulâtre, né d'une femme Portugaiſe mariée au Roi de Mingo, & ſe nommoit Dom Antonio Mingo. Il étoit toujours vêtu à la Portugaiſe, un chapeau ſur la tête & l'épée au côté (2).

De qui ce Prince étoit né.

(99) Voyez la Collection de Churchill, Vol. I. pag. 676. & Vol. V. p. 377.

(1) Barbot, *ubi ſup.* p. 377.

(2) Le même, p. 378.

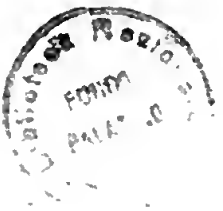

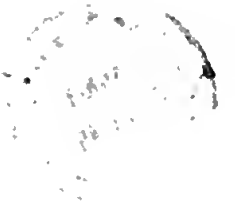

§. IV.

SUITE DE LA MEME CÔTE.

Côte, depuis Rio Forcado juſqu'à la Riviere du Nouveau-Kalabar, nommée auſſi Rio Real.

DEPUIS l'embouchure de Rio Forcado juſqu'au Cap-Formoſe, la Côte d'Overry s'étend l'eſpace d'environ quarante-ſix lieues, Sud-Eſt-quart de Sud. Elle eſt plate, couverte de bois, & ſi baſſe, qu'à peine l'apperçoit-on avant que d'être arrivé ſur vingt braſſes de fond en s'avançant de la mer au rivage. Situation de la Côte d'Overry.

Elle eſt diviſée par pluſieurs rivieres, qui la traverſent pour venir ſe décharger dans l'Ocean. Les plus conſidérables ſont celles de *Ramos* ou *Lamos*, & celle de Dodo. Mais elles ſont peu fréquentées par les Européens, & Rio Forcado ſemble attirer tout le Commerce. Il y auroit peu d'avantage à s'arrêter dans un Pays, d'où les Hollandois même & les Portugais ne tirent qu'un petit nombre d'Eſclaves, par la riviere de Sangama, au cap-Formoſe, & par celles qui ſe trouvent ſituées entre ce Cap & Rio Real ou le Nouveau-Kalabar. Riviere de Ramos ou Lamos. Riviere de Dodo.

La ſituation du Cap-Formoſe eſt au quatriéme degré quatre minutes de latitude du Nord. Ce Cap, comme tout Situation du Cap Formoſe.

SUITE DE LA CÔTE.

le reſte des Côtes voiſines, eſt plat & couvert de bois. Il a tiré ſon nom de la beauté de ſa perſpective, du côté de la mer. Au Nord-Nord-Oueſt il eſt baigné par une petite Riviere, qui a ſur ſa rive Nord le Village de Sangama, & dans l'intérieur de ſon embouchure, un banc de ſable que la baſſe-marée laiſſe à découvert. C'eſt à ce Cap que la plûpart des gens de mer font commencer le Golfe de Guinée, quoique d'autres le prennent depuis *Rio das Lagos*, près d'Ardra. Les Géographes modernes lui ont donné le nom de Golfe Ethiopique, & le terminent au Cap Lope-Conſalvo, parce que la terre forme un demi-cercle dans cet intervalle. On apperçoit le Cap-Formoſe de la mer, lorſqu'arrivant de l'Oueſt on commence à ſe trouver ſur vingt-quatre braſſes de fond. La Côte s'étend du Sud-Eſt au Nord-Oueſt.

Riviere & Village de Sangama.

Du Cap-Formoſe juſqu'à Rio Real ou la Riviere du Nouveau-Kalabar, la direction de la Côte eſt à l'Eſt pendant l'eſpace d'environ trente-cinq lieues; mais elle eſt coupée par ſept rivieres. Dans toute cette étendue le mouillage eſt fort bon pour toutes ſortes de Vaiſſeaux, ſur cinq, ſix & ſept braſſes; le fond ſabloneux, & la terre continuellement

Avis nautique.

lement baſſe & unie. Cependant le plus sûr ici, comme dans tout le Golfe, eſt de jetter l'ancre ſur dix braſſes, à cauſe des ſables mouvans qui ſe trouvent près du rivage. SUITE DE LA CÔTE.

La premiere des ſept Rivieres qui diviſent cette Côte, eſt *Rio Non*, à quatre lieues du Cap-Formoſe. La ſeconde, plus loin à l'Eſt, porte les différens noms de *Rio Oddi*, *Fon-Soadi* (3), *Melfonſa* (4), & Santo Benito (5). En arrivant ſur ſept braſſes de fond, du côté du Sud, elle ſe fait reconnoître à deux grands Caps, qui ſont les deux pointes de ſon embouchure. La terre eſt baſſe & plate derriere ces deux Caps. On apperçoit auſſi deux touffes de grands arbres, aſſez voiſines l'une de l'autre, des deux côtés de la riviere. La Côte ne ceſſe pas d'être baſſe & unie. Sept Rivieres. Rio Non. Rio Oddi.

La troiſiéme Riviere ſe nomme Filana (6) ou Juan Diaz. La quatriéme eſt celle de S. Nicolas ou de Lempta (7). Filana ou Juan-Diaz. Lempta.

La cinquiéme porte les deux noms de Santa Barbara & de Rio Meas. A ſon embouchure, & ſur la Côte, à l'Eſt, la Rio Meas.

(3) *Fonſaoddy*, dans la Carte de la Riviere de Kalabar.

(4) *Maſonca*, dans la Carte.

(5) Dans la Carte, Rio Non eſt *Santo-Benito*.

(6) Dans la Carte, c'eſt Tilana ou S. Juan.

(7) Juan-Diaz, dans la Carte.

SUITE DE LA CÔTE.

mer eſt fort groſſe & les vagues entremêlées d'écume.

S. Bartolomeo.

La ſixiéme eſt S. Barthelemi, ou Rio de tres Hermannos. Cette Riviere eſt remarquable par un Cap ou un Mont eſcarpé qui en eſt à deux lieues, & par les flots d'écume que l'agitation des vagues produit ſans ceſſe à l'Eſt. On ne trouve pas plus de quatre braſſes d'eau à une lieue & demie du rivage, ſur un fond très-inégal. La terre, qui eſt fort baſſe, s'étend vers le Sud-Sud Eſt. Enfin la ſeptiéme Riviere eſt celle de Sombreiro (8), d'où les petits Bâtimens peuvent ſe rendre dans celle du Nouveau-Kalabar, par d'autres rivieres interieures.

Sombreiro.

Il n'y en a point une des ſept, qui ne ſe découvre aiſément de la mer, & où les Vaiſſeaux ne puiſſent mouiller pour tenter la fortune. Mais celle de Sombreiro eſt la plus avantageuſe; & de ſon embouchure juſqu'à la pointe de Foko, qui forme le Cap-Oueſt de la Riviere du Nouveau-Kalabar, on ne compte que trois lieues à l'Eſt, comme il y en a quatre de la pointe de Foko à celle de Bandi (9).

(8) La Carte lui donne auſſi le nom de Sangamar.

(9) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 379.

SUITE DE LA CÔTE.

La Riviere que les Portugais nomment *Rio Real*, les Anglois (10) *Kalabar*, & les Hollandois *Kalbari*, eſt nommée par d'autres, *Riviere de Kalberine*; mais ces trois derniers noms lui viennent également de ſa Ville, qui s'appelle le Nouveau-Kalabar, & du Pays qu'elle arroſe. Elle deſcend de fort loin au Nord-Oueſt; mais, outre les difficultés de ſon embouchure, il y a tant d'inégalités dans le fond de ſon canal (11), qu'elle n'eſt navigable que pour les Chaloupes & les Yachts. La Rade qui eſt devant cette Riviere a depuis cinq juſqu'à huit braſſes d'eau, en deça de la Barre; mais le fond en eſt dur & ſabloneux. Le véritable paſſage eſt à la pointe de Bandi, Nord & Sud, ſur quatre & trois braſſes & demie dans la baſſe marée. En arrivant près des vagues écumeuſes, on doit porter à l'Oueſt, preſque juſqu'à la pointe de Foko; enſuite au Nord, juſqu'à la Rade de la Ville de Foko, entre le Continent & la petite Iſle qui lui fait face à deux milles de diſtance. Cette Iſle eſt aſſez haute, & ſert de marque en mer pour reconnoître la Riviere. Peu de Vaiſſeaux remontent juſqu'à la Ville du Nouveau-

Deſcription de la Riviere de Kalabar ou Kalberine.

Sa Rade.

Paſſages de la Barre.

(10) Dans la Carte Angloiſe on lit Kalbar.

(11) Barbot, *ubi ſup.* p. 380.

SUITE DE LA CÔTE.

Kalabar, parce qu'il y a plus de sûreté à mouiller dans la rade de Foko, où l'on eſt d'ailleurs moins incommodé des moſquites.

Un petit Bâtiment peut riſquer le paſſage à la pointe de Foko, avec le ſecours de la marée, pourvû qu'il cotoye d'aſſez près le rivage pour entendre les diſcours des Négres. Mais, dans les marées baſſes, le plus profond canal & le ſeul où la prudence permette de s'engager, eſt à la pointe de Bandi.

Ville de Foko ou Wyndorp.

La Ville de Foko eſt ſituée ſur la rive Oueſt de Rio Real, à quelques lieues de ſon embouchure, ou, pour parler plus juſte, à l'entrée de la Riviere; c'eſt-à-dire, dans l'endroit où elle commence à ſe reſſerrer entre ſes bords. L'abondance des palmiers qu'on découvre aux environs, lui a fait donner par les Hollandois le nom de *Wyndorp* ou Ville du vin; & Foko même ſignifie *vin* dans le langage du Pays. Cette Ville eſt environnée de deux petites rivieres, l'une à l'Oueſt & l'autre à l'Eſt, qui ſe déchargent toutes deux dans la grande. Le mouillage eſt excellent à l'embouchure de celle d'Oueſt, & les Chaloupes peuvent y remonter l'eſpace de trois lieues. Comme ſes deux rives ſont bordées de pluſieurs Villages dont les Habitans ont

toujours paru civiliſés, on peut y faire le commerce de l'ivoire, des Eſclaves & des proviſions. La Ville de Foko fournit de l'eau & du bois. L'eau ſe prend dans un étang voiſin, & ſe conſerve parfaitement ſur mer. Elle eſt beaucoup plus eſtimée que celle du Nouveau-Kalabar. On trouve auſſi, dans le Canton de Foko, des ignames & des bananes à bon marché; mais depuis le mois d'Août juſqu'au mois de Mars, elles y deviennent ſi rares & ſi cheres, que les Vaiſſeaux ſont quelquefois obligés de deſcendre, au mois de Mai & de Juin, vers la Côte d'Ambozes & de Rio Camarones, pour acheter des plantains, qui ſont une ſorte de bananes ſéches ou vertes, dont les Négres font beaucoup de cas, & de revenir au nouveau-Kalabar pour la traite des Eſclaves, après avoir ainſi perdu cinq ou ſix ſemaines. Le moyen d'éviter un délai, ſi pernicieux dans cette ſaiſon, eſt de relâcher au Cap Tres-Puntas ou dans la rade d'Anamabo ſur la Côte d'Or, pour y acheter du bled-d'Inde. Quoique les Eſclaves de Kalabar ſe trouvent mieux des ignames que de toute autre nourriture, ils préferent du moins le bled-d'Inde à tous les alimens de l'Europe, excepté peut-être aux groſ-

SUITE DE LA CÔTE.

Inconvénient dangereux pour le Commerce.

SUITE DE LA CÔTE.

ſes féves, que la plûpart aiment beaucoup lorſqu'elles ſont cuites avec de la chair de porc ou de l'huile de (12) palmier.

Saiſon propre au Commerce de Kalabar.

Les ignames ne ſortant de terre qu'aux mois de Juillet & d'Août, quantité d'Européens ſont perſuadés que la meilleure ſaiſon pour faire voile à la Riviere de Kalabar eſt le mois de Mai & de Juin; d'autant plus que l'air, qui eſt alors rafraîchi par les pluies, rend le Commerce interieur plus facile aux Habitans, ſur-tout pendant les mois d'Août & de Septembre; car dans le cours de Juin & de Juillet le tonnerre & les éclairs ſont terribles. Mais il eſt certain que la plus fâcheuſe de toutes les ſaiſons eſt celle d'Octobre, Novembre & Décembre, parce que la chaleur eſt alors exceſſive, & le brouillard ſi épais, que deux hommes ne ſe reconnoiſſent pas du bout d'un Vaiſſeau à l'autre.

Les Ignames de la pointe de Bandi ne ſont pas comparables à celles de Foko ou du Nouveau-Kalabar, parce que le terrain eſt beaucoup meilleur dans ces deux cantons.

Situation de la Ville de Kalabar.

La Ville du Nouveau-Kalabar eſt ſituée dans une Iſle que forme Rio Real, au Nord d'un petit ruiſſeau qui s'y dé-

(12) Deſcription de la Guinée par Barbot, p. 379.

charge. C'eſt le centre du Commerce Hollandois dans cette contrée. Elle contient trois cens neuf maiſons, bien paliſſadées à la maniere des Négres. L'Iſle eſt aſſez grande, & couverte de bois; mais ſi proche du Continent, qu'on la diſtingue à peine des bords de la riviere. Au Nord de la Ville eſt un grand marais, qui eſt inondé ſouvent par la marée; & l'eau ſe répand même entre les maiſons, qui ſont bâties & diſperſées ſans ordre. Cependant celle du Roi eſt ſur un terrain plus élevé. Comme tous les environs ſont ſtériles, la plûpart des Habitans tirent leur ſubſiſtance d'un Pays au Nord, qui eſt habité par les *Hakkous*, Nation guerriere & livrée au pillage, qui n'en a pas moins deux Marchés chaque ſemaine, où les Négres de Kalabar vont ſe fournir régulièrement d'Eſclaves & de proviſions, ſur-tout de vin & d'huile de palmier, qu'ils y trouvent toujours en abondance (13).

SUITE DE LA CÔTE.

Nation des Hakkous & leurs Marchés.

Robert, qui régnoit alors à Kalabar, étoit un Prince doux & civil, âgé de trente-cinq ou quarante ans. L'uſage eſt établi, entre ſes Sujets, de ſe traiter le ſoir, alternativement, dans les maiſons l'un de l'autre. Le fond de ces

Feſtins mutuels des Négres de Kalabar.

(13) Le même, *ibid.* p. 380.

SUITE DE LA CÔTE.

festins est une certaine quantité de vin de palmier. Chaque convive de l'un & de l'autre sexe apporte sa sellette & s'assied au pied du tonneau. Les tasses sont des cornes de bœuf, assez bien préparées, de la mesure d'une quarte ou plus. Chacun boit, chante & se réjouit aussi long-tems qu'il reste quelque chose dans le tonneau. Les alimens sont des ignames, bouillies avec du poisson & de l'huile de palmier.

Leurs Idoles.

Toutes les rues & les maisons présentent un grand nombre d'Idoles, que les Habitans appellent *Jou-jou*, & qu'ils honorent comme leurs Dieux tutelaires. La plûpart de ces Divinités sont des têtes d'animaux, sechées au soleil, ou de petites figures de terre, peintes d'un fort beau vernis. Le Roi même ne s'éloigne jamais de sa maison, soit pour la chasse ou la promenade, soit pour se rendre à bord de quelque Vaisseau de l'Europe, sans avoir rendu ses adorations à ses Idoles au bruit du tambour & des autres Instrumens. Tous les Négres de sa suite ont la tête nue. Il se baisse devant ces informes poupées, les supplie de lui accorder un heureux voyage, & leur fait sacrifier une poule. Ce sacrifice consiste à lier la poule par une jambe au bout d'un long bâton, &

à lui paſſer dans l'autre un anneau de cuivre, pour la laiſſer pendre dans cette ſituation juſqu'à ce qu'elle ſoit morte de faim. On fait la même cérémonie au départ & au retour des Canots, lorſqu'ils remontent la riviere pour le commerce des Eſclaves. SUITE DE LA CÔTE.

La Nation des Négres du Kalabar eſt généralement cruelle, portée au larcin, & capable de violer ſes plus ſaints engagemens. Barbot ne remarqua point d'autres curioſités dans le Pays que de fort groſſes dents d'éléphans, mais ſi cheres qu'elles n'auroient été d'aucun profit en Europe; diverſes ſortes de coquillages, & quelques armes de la Nation des Hakkous. Caractere des Négres de Kalabar.

On voit un prodigieux nombre de ſinges aux environs de Kalabar; mais difformes & ſans agrément. On y voit auſſi des perroquets blancs. Singes & perroquets blancs.

Dix lieues plus loin dans les terres, à l'Oueſt du Nouveau-Kalabar (14), on rencontre une autre Ville qui ſe nomme *Belli*, grande & gouvernée par un Capitaine, mais ſans autre Commerce que celui d'un petit nombre d'Eſclaves. Ville de Belli.

Environ ſeize lieues au-deſſus de Ka-

(14). Le même, p. 481. mais dans la page ſuivante il place Belli à l'Oueſt du Vieux-Kalabar. L'erreur eſt d'un côté ou de l'autre.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

labar, Rio Real reçoit une autre Riviere qui vient de l'interieur des terres, du côté de l'Eſt Nord-Eſt & dont les rives ſont bordées de pluſieurs Villages.

Territoires de Krikke & de Bani.

Le territoire de *Krikke* eſt ſitué à quelques lieues de Rio Real (15), au Nord Nord-Oueſt, & borde au Sud celui de *Moko*, qui touche à la mer; comme celui de *Bani* (16), autre Canton, qui dans l'eſpace de quatre ou cinq lieues renferme neuf ou dix Villages, tous gouvernés par des Capitaines indépendans, auxquels les Européens donnent indifféremment le titre de Rois. Le principal eſt celui de Kalebo, Ville ou grand Village du même canton. L'Auteur fait obſerver que la monnoie de Moko eſt de fer, & que ſa forme eſt proprement celle d'une Raye. Elle eſt plate & de la grandeur de la main, avec une queue du même métal & de la même longueur.

Monnoie de Moko.

Pointe & Ville de Bandi.

La Pointe de Bandi, ou le Cap oriental de l'embouchure de Rio Real, eſt

(15) Deliſle, dans ſa Carte de Barbarie, de Nigritie & de Guinée, place Krikke à l'Eſt de la Riviere de Kalabar, & Moko & Bani à l'oppoſite du côté Oueſt.

(16) C'eſt ici probablement Boni ou Doni, dont on va bien-tôt parler, & que les Pilotes Anglois nomment Bani; comme Kalebo paroît être Kaledo, à l'embouchure du Vieux-Kalabar.

fort remarquable du côté de la mer, par une touffe de grands arbres, qui s'élevent au-dessus des bois dont toute la Côte est couverte. Les Portugais ont donné à cette touffe le nom de *Lanterne*, qu'elle mérite assez justement, parce qu'elle sert comme de guide pour entrer dans la riviere. Le véritable canal est près de cette Pointe, Nord & Sud, sur quatre ou trois brasses & demie. Aussi-tôt que les Négres voient paroître un Vaisseau à l'embouchure, ils ne manquent point d'envoyer à bord plusieurs Pilotes, qui sçavent quelques mots d'Anglois, de Hollandois ou de Portugais, & qui offrent leurs services pour la conduite du Bâtiment. L'entrée de cette riviere n'est pas si difficile que celle de Rio Real. Lorsqu'on la découvre à la gauche du Vaisseau, il faut porter droit au Nord-Est, avec la marée, dont le cours est ici fort rapide, & l'on va mouiller heureusement devant la Ville de Bandi, ou du *Grand-Bandi*.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

Entrée de la Riviere.

La distance, de cette Ville à la pointe, est d'environ deux lieues, à l'Est. On trouve toujours dans sa rade entre douze & quatorze brasses d'eau. La Ville est composée de trois cens maisons. Elle est située, comme celle de Kalabar, dans une Isle qui touche presqu'à la ter-

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

re, mais un peu plus grande que l'autre. Les édifices & les manieres des Habitans ſont les mêmes dans ces deux Villes. Elles ſont fort bien peuplées. L'occupation commune eſt la pêche & le Commerce. Les Canots du Pays ont juſqu'à ſoixante pieds de long ſur ſept de large, & ſont conduits par dix-huit ou vingt rameurs, qui tranſportent les marchandiſes de l'Europe & leur poiſſon dans les Pays interieurs, & qui apportent en échange un grand nombre d'Eſclaves des deux ſexes, avec d'aſſez bel ivoire, pour la cargaiſon des Vaiſſeaux. Quelques-uns de ces Négres ſont employés, par les Européens, en qualité de Facteurs, & vendent ou achetent pour le compte d'autrui, avec des appointemens proportionnés à leurs entrepriſes. Les Eſclaves qu'ils ſe procurent dans les terres viennent de pluſieurs régions éloignées, où les Marchands Hollandois ne ſont pas tentés de pénetrer. Après les Vaiſſeaux de Hollande, qui font ici la plus grande partie du Commerce, les Anglois tiennent le premier rang ; & les Portugais du Breſil & de S. Thomas viennent glaner ce qui échappe aux deux Nations. Mais ils tirent enſemble un grand nombre d'Eſclaves pour l'Amérique, avec une quan-

Facteurs Négres employés par les Européens.

tité conſidérable de dents d'éléphans & de proviſions (17).

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

Vingt-cinq milles à l'Eſt de Bandi on trouve la Riviere de *Laitomba* ou de San Domingo, qui s'appelle auſſi *Boni*, *Doni* & *Audoni*. C'eſt dans cette Riviere, à quatre milles de ſon embouchure, que la Ville de Doni ou Boni (18) eſt ſituée au fond d'une Anſe, du côté de l'Eſt. Barbot la repréſente fort grande & fort peuplée. Elle entretient un commerce d'ivoire & d'Eſclaves avec les Européens, par la Riviere de Bandi qui communique à celle de Laitomba. En 1699, lorſque Jacques Barbot ſe rendit à Boni, tout le Canton, qui eſt bas & marécageux, étoit inondé par le débordement de pluſieurs petites rivieres, qui le coupent en quantité d'endroits. Il produit un grand nombre de beſtiaux noirs, tels que des vaches, des porcs & des chévres; mais petits, ſurtout les vaches; avec une abondance extraordinaire de vin de palmier, qui eſt la boiſſon ordinaire du Pays. Barbot, qui étoit logé dans la maiſon du Roi, vit près de ſon logement un autre édifice, où ce Prince faiſoit garder reli-

Riviere de Laitomba, ſur laquelle Doni eſt ſitué.

Temple des Idoles du Roi.

(17) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 380.

(18) Le même, *ibid.* p. 481 & 461. Voyez la Carte de la Riviere de Kalabar.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

gieuſement ſes Idoles, ou ſes *Joujous*, dans une grande armoire, qui étoit remplie de cranes humains & d'une infinité d'os, revêtus de terre peinte comme au Nouveau-Kalabar. Le regne de la ſuperſtition eſt ſi tyrannique à Doni, qu'on ne peut toucher à ces miſérables divinités ſans mettre ſa vie en danger. Les Habitans adorent auſſi une eſpéce de gros lezard, qui ſe nomme *Guana* aux Iſles de l'Amérique ; & ceux qui auroient l'impiété d'en tuer un, n'éviteroient pas la mort.

La plûpart de ces Négres ſont circoncis. Ils rendent de grands honneurs à leurs Prêtres. S'ils tuent quelqu'animal pour leur propre nourriture, ils réſervent les entrailles pour leurs Idoles.

Ce Prince avoit quelque teinture du Chriſtianiſme.

Le Roi de Doni étoit un Prince doux & de fort bon naturel. Il parloit facilement la langue Portugaiſe, & paroiſſoit avoir reçu quelques idées de Chriſtianiſme (19) des Prêtres Catholiques de S. Thomas & du Breſil. Dans la premiere viſite qu'il rendit aux Anglois ſur leur Vaiſſeau, ils lui firent préſent d'un chapeau & d'un fuſil. Sa joie & ſa reconnoiſſance éclaterent dans ſes yeux. Il les invita civilement à porter leur Commerce dans ſa Ville.

(19) Barbot, *ubi ſup.* p. 462.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

Depuis Rio San Domingo, ou Doni, jusqu'à la Riviere du Vieux Kalabar ou de Kalbarine, la Côte, qui eſt unie & couverte de bois, s'étend à l'Eſt. Les Anglois donnent le nom de *Vieux-Kalabar*, & les Hollandois celui de *Oude-Kalborg* à la Riviere que les Portugais ont nommée *Rio Conde*. Son véritable canal, du côté de l'Eſt, a trois braſſes & demie d'eau; & ſon meilleur ancrage eſt à l'entrée d'une autre riviere qui s'y rend du Nord-Oueſt, au-deſſus d'un lieu nommé *Sandy-Point* ou la Pointe de ſable. Au-deſſous du même lieu, à l'embouchure même de la grande Riviere, on apperçoit deux Villages, peu éloignés l'un de l'autre, dont l'un ſe nomme *Fish-Town*, & l'autre *Salt-Town*, c'eſt-à-dire, Ville au ſel & Ville au poiſſon, parce que tous les Habitans font leur occupation de ces deux objets.

Riviere du vieux Kalabar, ou Rio Conde.

Près du Vieux-Kalabar & preſqu'à ſon embouchure, on trouve à l'Eſt une autre petite Riviere, qui, après avoir coulé au Nord, tourne à l'Eſt vers *Rio del Rey*, & forme une Iſle entre deux. Les Vaiſſeaux peuvent y entrer ſans péril. Mais l'embouchure même du Vieux-Kalabar eſt diviſée au milieu par une petite Iſle baſſe, de figure ovale,

Iſle à ſon embouchure.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

qui ſe nomme l'Iſle des Perroquets (20), & qui forme deux canaux. Le meilleur eſt à l'Eſt, du côté de la Riviere de *Bennet*. L'autre paſſe entre la petite Iſle & Salt-Town ; mais il eſt croiſé par une Barre, qui s'étend depuis Salt-Town juſqu'aſſez près de la pointe Oueſt de l'Iſle, & qui ne laiſſe qu'un étroit paſſage au long de cette Iſle, où la profondeur de l'eau eſt de ſix ou ſept braſſes.

Ses bords ſont remplis de Villages.

Toutes ces marques font reconnoître aiſément la Riviere du Vieux-Kalabar. Elle eſt navigable pour les plus grands Vaiſſeaux. Le Pays qui la borde eſt rempli de Villages & produit toutes ſortes de proviſions, telles que du bled-d'Inde, des ignames, des bananes, &c. Les Habitans ſont civiliſés, & paſſionnés pour le Commerce. Mais les biens qu'on leur demande n'étant pas ceux dont ils ſont le mieux pourvûs, quelques Vaiſſeaux ont été forcés d'attendre huit ou dix mois pour leur cargaiſon, & d'amarrer contre les arbres de la rive pour épargner leurs cables. D'ailleurs l'air y eſt très-dangereux pour les Etrangers. Barbot, dans ſon premier voyage, ſur le *Soleil d'Afrique*, rencontra, au paſ-

Malignité de l'air.

(20) Les Pilotes Anglois placent cette Iſle aſſez loin au-delà de l'embouchure.

ſage de la Ligne, une Corvette Angloiſe qui faiſoit voile à Nevis, après avoir paſſé dix mois au Vieux-Kalabar, & qui n'avoit conſervé de tout ſon équipage que cinq hommes capables de travail. De trois cens Eſclaves qui compoſoient ſa cargaiſon, le tiers étoit déja mort, quoiqu'il n'y eût pas plus de trois ſemaines qu'elle étoit ſortie de la Riviere.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX KALABAR.

Le tempéramment des Hollandois s'accommode moins de ce ſéjour que celui de toutes les autres Nations. Auſſi n'y tournent-ils pas ſouvent leur Commerce ; d'autant moins que ſa ſituation eſt telle dans le Golfe, que le cours de la marée étant fort impétueux vers Rio Camarones, ce n'eſt pas ſans beaucoup de peine que les Vaiſſeaux employent trois ſemaines ou un mois à faire le tour d'une partie du Golfe, pour aller prendre des rafraîchiſſemens au Cap Lope-Conſalvo, ou dans les Iſles du Prince & de S. Thomas (21).

Difficultés pour ſortir de la Riviere.

(21) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 381. & ſuiv.

CHAPITRE III.

SUITE DE LA CÔTE,

Depuis le Vieux-Kalabar juſqu'au Cap Lope-Conſalvo.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

ON ne compte pas plus de dix lieues depuis la pointe Eſt du Vieux-Kalabar juſqu'au Cap Oueſt de Rio del Rey.

Situation de Rio del Rey.

Rio, ou la Riviere *del Rey*, ſe fait reconnoître aiſément de ceux qui viennent de l'Oueſt, par l'extrême hauteur des terres d'Ambozes, qui ſont entre ſon embouchure & celle de *Rio Camarones*. Elles ſe préſentent au Sud-Eſt en entrant dans cette Riviére. L'entrée de Rio del Rey a l'apparence d'une grande & profonde baye, qui n'a pas moins de ſept ou huit lieues de largeur. Le canal eſt exactement au milieu, ſans ſables & ſans baſſes, excepté vers la rive Eſt, qui eſt beaucoup moins libre. Sa profondeur eſt de trois & quatre braſſes, ſur un fond de vaſe. On apperçoit à quelque diſtance, vers la mer, deux rangées de pieux fichés dans l'eau, que les Européens appellent *la Pêcherie*, parce qu'il eſt vraiſemblable que les Négres y attachent leurs filets. On trou-

La Pêcherie.

ve près de ce lieu juſqu'à huit braſſes.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Le Pays, au long des deux bords de la Riviere, eſt bas & marécageux. Elle vient de fort loin du côté du Nord, & ſa largeur eſt long-tems conſiderable, parce qu'en avançant vers la mer elle reçoit pluſieurs autres rivieres. Ses bords ſont bien peuplés & couverts de Villages. Le lieu du Commerce eſt un Village ſitué à la pointe Oueſt de ſon embouchure, ſur une petite Riviere qui s'y décharge & qui eſt navigable pour les Chaloupes. C'eſt entre les mains des Hollandois qu'eſt ici le principal Commerce. Ils y envoyent des Yachts de Mina, avec des aſſortimens de marchandiſes convenables au Pays, telles que des barres de fer, du corail, des chaudrons de cuivre, la plûpart rebutés dans les autres parties de la Côte; des colliers de diverſes couleurs, des braſſelets & des anneaux de cuivre qui viennent de Loango dans le Royaume d'Angola, & des preſſes pour les oranges & les limons. En échange, ils tirent annuellement du Pays quatre ou cinq cens Eſclaves, mille ou douze cens tonneaux de bel ivoire; ſans compter des pierres d'aygris, ou de corail bleu, des javelines, & une ſorte de couteaux que les Négres fabriquent ici parfaite-

Marchandiſes que les Hollandois envoyent ici.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

ment & qui ſe vendent fort bien ſur la Côte d'Or. L'aygris bleu ne ſe trouve que ſur les bords de Rio del Rey & de Rio Camarones. Le plus fâcheux inconvénient du Pays eſt de n'avoir pas d'autre eau fraîche que celle de pluie, qu'on reçoit du ſommet des maiſons. L'air y eſt continuellement épaiſſi par des brouillards.

Le Pays eſt ſans eau fraîche.

Ambozes. Le territoire d'Ambozes, qui eſt ſitué entre Rio del Rey & Rio Camarones, ſe fait remarquer par la hauteur de ſes montagnes. Elles l'ont fait nommer par les Portugais *Tierra alta de Ambozi* ; & l'on aſſure en effet qu'il s'en trouve d'auſſi hautes que le Pic de Tenerife. Depuis Rio del Rey, la Côte

Rio Piqueno. s'étend au Sud-Eſt. Cinq lieues plus loin on rencontre *Rio Piqueno*, ou la petite Riviere de Camarones. De-là juſqu'au Cap-Camarones, qui fait la pointe Nord de la grande Riviere, la Côte eſt plus baſſe & plus couverte de bois qu'entre le Petit-Camarones & Rio del Rey (22).

Ce canton eſt coupé par un grand nombre de bras qui ſortent des deux Rivieres de Camarones, & qui le diviſent en pluſieurs grandes Iſles, dont la plus éloignée du côté de la grande Ri-

(22) Barbot, *ubi ſup.* p. 384. & ſuiv.

viere, a reçu le nom de *Negrey*. On y trouve une baye, qui ſe nomme *White-Bay*, ou la Baye blanche, près de laquelle eſt à l'Oueſt un Cap, que les Anglois nomment *High-Point* (23), à l'oppoſite de Rio de Beroa, qui eſt au Sud-Eſt de Camarones. On voit dans ce lieu un Village de pêcheurs, éloigné de quelques lieues de la pointe de Snalleba (24), qui eſt au Sud-Oueſt.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Baie blanche.

High-Point.

Le Pays d'Ambozes contient pluſieurs Villages à l'Oueſt du Cap-Camarones. Barbot nomme ceux de *Serges*, *Bodi* & *Bodiva*, où le Commerce, qui conſiſte en quelques Eſclaves, eſt entre les mains des Hollandois. La terre y produit toutes les eſpeces de plantes & de fruits qui ſont connus dans la Guinée, à l'exception des palmiers. Au défaut du vin qu'on en tire, les Habitans compoſent une liqueur du jus de certaines racines, qu'ils appellent *Gajanlas*, & qu'ils font bouillir dans de l'eau. Le goût n'en eſt pas déſagréable, & l'on vante ſa vertu pour la colique. Ils ont des beſtiaux & de la volaille en abondance. Le même Auteur obſerve

Villages du Pays d'Ambozes.

Noms de leurs chiffres.

(23) Les Pilotes l'appellent *Steap-Point*.

(24) Ce détail eſt le même dans les Pilotes Anglois.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

que pour exprimer les premiers nombres 1, 2, 3, 4, 5, ils ſe ſervent, dans leur langue de *Mo*, *Ba*, *Melella*, *Meley* & *Matan* (25).

Iſles que forment les Rivieres Camarones.

La petite Riviere de Camarones eſt proprement un bras de la grande. Elle ſe ſubdiviſe en trois parties, qui traverſent le Pays d'Ambozes pour ſe jetter dans la Mer d'Ethiopie. Le principal de ces bras, qui eſt la troiſiéme Riviere au Sud-Eſt de Rio del Rey, eſt nommée par les Anglois, le vieux Camarones. Le troiſiéme bras ſe ſubdiviſe encore en deux autres, qui vont ſe rendre, l'un au Sud-Eſt, l'autre au Sud-Sud-Eſt, dans la grande Riviere de Camarones, & qui forment ainſi, avec l'Océan, trois Iſles dans le territoire d'Ambozes. C'eſt dans ces Iſles que ſont les plus hautes montagnes. Elles s'étendent juſqu'à la pointe, ou au Cap-Nord, du Grand-Camarones.

Iſles d'Ambozes.

A l'Oueſt & au Sud-Oueſt du Vieux-Camarones, on rencontre trois Iſles rondes (26), éloignées du Continent d'environ trois lieues, qui, étant fort hautes & vis-à-vis les montagnes d'Ambozes, ne paroiſſent pas diſtinguées du

(25) Barbot, *ubi ſup.* p. 386.

(26) Les Pilotes Anglois n'en marquent que deux.

Continent. Elles ont reçu des Portugais le nom d'*Ilhas* Ambozes (27). Le canal qui les ſépare de la Côte a dix braſſes de profondeur ; & les plus grands Vaiſſeaux peuvent y paſſer avec d'autant plus de sûreté, qu'au défaut du vent ils ſont aidés par le cours de la marée. La plus ſeptentrionale des trois Iſles eſt à quatre lieues de la Pêcherie de Rio del Rey ; & la plus méridionale à cinq lieues au Nord du Cap-Camarones. Celle-ci eſt la plus grande, & celle du milieu la plus petite. Quoique dans l'éloignement ces Iſles paroiſſent remplies de grands rochers, elles ſont toutes trois fort peuplées, & ſi fertiles, ſur-tout en vin de palmier, qu'elles fourniſſent à la ſubſiſtance de leurs Habitans. On eſt d'autant plus ſurpris d'y voir un ſi grand nombre de palmiers, qu'il ne s'en trouve point dans la partie du Continent qui leur eſt oppoſée. La mer y produit auſſi beaucoup de poiſſon.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Leur fertilité.

La rade pour le Commerce eſt à l'Eſt de la plus méridionale des trois Iſles. Les Habitans entendent fort bien la langue Portugaiſe ; mais ils paſſent pour les plus dangereux Négres de toute la Guinée. Les trois Iſles forment une for-

Rade du Commerce.

(27) Les François & les Anglois les appellent Amboizes.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

te de République, qui s'eſt rendue redoutable par ſes incurſions dans le Continent.

Rio del Rey, & Nation des Kalbongos.

Rio del Rey eſt habitée par les Kalbongos, Nation diviſée en deux Etats, dont l'un occupe la partie ſuperieure de la Riviere, vers le Pays de Gabon au Nord. L'autre eſt ſitué à l'embouchure: mais le lien d'une même origine n'empêche pas que les Peuples de ces deux Pays ne ſoient ſans ceſſe en guerre. Barbot étend leur contrée à l'Oueſt juſqu'au Cap-Formoſe. Ils ſont grands & robuſtes, mais pauvres & capables de toutes ſortes de perfidies dans le Commerce; ſi cruels & ſi brutaux, que les peres, les maris, les freres, vendent leurs enfans, leurs femmes & leurs ſœurs. Ils ſont d'une malpropreté dégoutante, ſur leurs perſonnes & dans leurs maiſons. Au lieu d'habits, ils ſe peignent le corps d'une ſorte de vernis rouge. Ils ont le front défiguré par de grandes cicatrices, les cheveux bizarrement arrangés, & les dents aiguiſées en pointe, comme celles des *Quaquas*. Leur principale occupation eſt la pêche, dans un grand nombre de rivieres qui abondent en poiſſon. Lorſqu'ils ſont accuſés de quelque crime, leur méthode pour ſe juſtifier eſt de ſe faire au

bras

bras une inciſion dont ils ſuccent le ſang. Cet uſage leur eſt commun avec les Peuples d'*Amboyes*, d'*Ambo* & de *Boteri*, qui lui portent une haine mortelle à cauſe de leur méchanceté (28).

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Grande Riviere de Camarones.

Rio Camarones, que d'autres appellent *Jameor* ou *Yamur*, borde la Guinée au Sud & le Royaume de *Biafara* au Nord. Cette Riviere tombe dans l'Ocean par une large embouchure, qui ne la rend pas plus favorable à la navigation. Elle ne reçoit que des Brigantins & des Chaloupes, & ne les reçoit pas ſans difficulté.

Iſle Boufflers ou Buffs.

Le Sud de l'embouchure eſt occupé par la petite Iſle de *Boufflers*; que les Pilotes Anglois appellent *Buffs*, d'où part une chaîne de rocs qui s'étend au Sud-Oueſt, & ſi eſcarpés qu'un Vaiſſeau les peut cotoyer de fort près ſur ſix braſſes d'eau. Il en eſt de même des autres rochers qui ſe montrent des deux côtés du canal. Le paſſage en eſt exactement au centre, & ſa profondeur eſt de trois braſſes. Pendant l'eſpace de pluſieurs lieues, le flux & le reflux de la marée ſont d'une extrême vîteſſe. Le mouillage le plus ſûr eſt à l'entrée d'une petite Riviere qui vient de l'Eſt, nommée *Manoka* par les Négres, & *Tande-*

Riviere de Manoka, ou Tandegatt.

(28) Barbot, *ubi ſup.* p. 385.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

gatt (29) par les Hollandois. Plus haut, du même côté, Rio Camarones reçoit une autre petite Riviere, que les Hollandois appellent *Monambaſcha-gatt*, ſur les bords de laquelle eſt une Ville du même nom, où les Européens font le Commerce. Les montagnes d'Ambozes ſe préſentent au Nord, & forment une longue chaîne qui s'étend fort loin dans les terres au Nord Nord-Eſt.

Village de Baſcha. Ville de Biafara.

Au-deſſus de Monambaſcha-gatt (30) eſt un Village nommé *Baſcha*, & plus loin au Nord-Eſt, ſur la Riviere même de Camarones, une grande Ville qui ſe nomme Biafara (31), Capitale de toutes ces contrées. La Ville de Medra, Capitale des Royaumes de Medra & de Tebelder, eſt près du Nygris.

Les terres oppoſées à ces dernieres Places, au Nord de Rio Camarones, ſont habitées par les Kalbongos, qui ſont ſans ceſſe en guerre, ſoit entr'eux, ſoit avec les Camarones leurs voiſins. Ceux-ci ſont ſitués plus haut ſur la riviere dont ils portent le nom. Ils ont pour Chef un Prince de leur Nation,

Moncha, beau Pays.

(29) Les Pilotes Anglois la nomment *Bora*, & la placent à quelques lieues de l'embouchure de Rio Camarones.

(30) Dans la Carte de Moll on lit *Monabas*.

(31) Biafara, dans les Pilotes, eſt placé à vingt lieues de l'embouchure de la Riviere, & dans la Carte de Deliſle à huit degrés.

nommé Moneba (32), dont la réſidence, ou le Palais, eſt un des plus beaux lieux de toute la Guinée. Les agrémens de la perſpective, la pureté de l'air & la fertilité du terroir, qui produit en abondance du vin de pardon, des ignames, des bananes & toutes ſortes de fruits, en font un délicieux ſéjour. SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

La forme des maiſons eſt ici quarrée. Les Habitans entretiennent quelque Commerce avec les Européens, qui en tirent des pierres d'aygris & des Eſclaves, pour des barres de fer & de cuivre, des pots & des chaudrons, des colliers de diverſes couleurs, des limes d'acier & des cornes de bœuf. L'aygris s'échange ordinairement pour des étoffes d'Harlem, telles qu'on les porte à Rio del Rey & dans d'autres endroits du Golfe.

Les Négres de Camarones ſont grands & vigoureux. Ils ont la peau douce, mais généralement les jambes trop longues.

Depuis la pointe de Suallaba, au Sud de Rio Camarones, la Côte, qui eſt d'environ ſoixante-dix lieues juſqu'à Rio Gabon, eſt peu connue & peu fréquentée des Européens. Elle s'étend d'a-

(32) Ce doit être ici *Monemba*, qu'on a nommée ci-deſſus ; ou *Moniba*, comme Delille l'appelle.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

bord au Sud-Eſt pendant dix lieues, juſqu'à Rio de Boroa ou Borro, près duquel eſt l'Iſle de *Branca* ou *Barracombo*, à deux lieues & demie du Continent. Cette Iſle a celle de *Fernendo-Po* à l'Oueſt, éloignée d'environ dix lieues. Elle produit diverſes ſortes de fruits & d'animaux, entre leſquels on voit quantité de Kurbalos, telles qu'on les a décrits à Rio Seſtos. Les femmes portent ici le libertinage & l'effronterie ſi loin, qu'elles ſe proſtituent ouvertement à la vûe des hommes.

Iſle de Branca & ſes Habitans.

Il y a quelques années qu'un Vaiſſeau Hollandois ayant jetté l'ancre ſous l'Iſle de Branca, vingt-huit Négres s'en approcherent dans un Canot (33). Un d'entr'eux avoit un tambour, & un bâton creux de la forme d'une flute. Un autre portoit dans la main droite une branche verte & une cloche; & dans la gauche un petit oiſeau ſemblable au moineau, qu'il laiſſoit voler de tems en tems ſur le tillac. Dans l'entretien qu'il eut avec lui, il ſonnoit quelquefois ſa cloche, pour témoigner ſon admiration. Quelques Hollandois, qui deſcendirent au rivage, obſerverent une petite cabane de trois pieds de haut, qui renfermoit un pot de terre couvert

(33) Barbot, *ubi ſup.* p. 386.

d'un filet, & prés du pot la figure d'un enfant, assez grossiérement travaillée en bois, avec quelques os de poisson, enfoncés autour des yeux. Les Négres n'ayant pas voulu souffrir qu'ils y portassent la main, ils jugerent que c'étoit quelqu'Idole du Pays. Cependant ils ne leur trouverent aucune notion de la Divinité ni aucune trace de culte, quoiqu'ils fussent tous circoncis.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Depuis Rio de Boroa, on compte quinze lieues jusqu'à Rio de Campo. C'est dans cet espace que les Cartes Portugaises placent quatre Ports ou quatre Villages, qui ne se trouvent dans celles d'aucune autre Nation. Ils les nomment *Serra-Querreira*, *Agra do Ilheo*, *Pao de Nao* & *Porto de Garopo*. Le dernier est représenté dans ces Cartes comme une profonde Baye, qui paroît être le Golfe de Pan-Navia dans les Pilotes Anglois, & qui offre un fort bon mouillage, sur quinze brasses d'eau, entre le Cap & la petite Isle du même nom. Les mêmes Cartes marquent, à peu de distance de la Côte, deux Montagnes rondes, qui s'étendent dans les terres depuis la Pointe de Pan jusqu'au Banc Nord de Rio Campo. Mais les noms de toutes ces Places ne se trouvent point

Quatre Villages dans les Cartes Portugaises.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

dans les Cartes Hollandoiſes (34).

De Rio de Campo juſqu'à Rio S. Benito, la diſtance eſt de dix lieues, & les Cartes Portugaiſes placent dans cet eſpace pluſieurs rochers au long du rivage, ſous le nom de *Baixos de Pedra*. Au Sud de ces rochers elles placent un Port nommé *Duas-Puntas*, qui eſt apparemment celui qu'on trouve nommé dans les Pilotes Anglois *Baye de Bata*, Rade large & profonde (35), où le mouillage eſt excellent. Les Cartes Portugaiſes marquent encore ici, dans les terres, une longue chaîne de petites montagnes, qui s'étendent depuis Rio de Campo, de cinq ou ſix lieues vers le Sud, & placent du côté Nord un grand Promontoire à l'embouchure de Rio S. Benito. Avant cette Riviere on trouve une chaîne de rocs, qui s'étend trois lieues au long du canal. La profondeur de l'eau, dans le canal même, eſt entre quatre & ſix braſſes. Il reçoit de l'Eſt-Nord-Eſt une autre Riviere, qui ſe nomme *Gaza* (36).

Rio de Campo.

Poſitions Portugaiſes.

Depuis Rio S. Benito juſqu'à la Baye d'Angra, on compte quinze lieues, droit au Sud-Oueſt, car la Côte s'en-

Rio S. Benito, & Baye d'Angra.

(34) Barbot, *ubi ſup.* p. 387.

(35) Le même, p. 386.

(36) Le même, p. 387.

fonce ici en demi-cercle. On y trouve par-tout depuis douze juſqu'à quinze braſſes d'eau. La pointe Nord de la Baye d'Angra eſt nommée dans les Cartes Portugaiſes, Cap das Serras ; & celle du Sud (37), S. Joao. Suivant les Pilotes Anglois, le fond du demi-cercle eſt une terre baſſe, qui s'éleve par degrés juſqu'au Promontoire de *S. Joao ;* & cette terre baſſe eſt ſuivie d'une chaîne de montagnes, nommées *Las-Mitas.* La Côte eſt couverte de grands arbres, & n'a pas moins de ſept braſſes en faiſant le tour du Cap pour entrer dans la Baye.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Cette Baye forme un quarré de huit ou neuf lieues, auquel les Anglois ont donné le nom d'*Anger* (38) ou de *Danger.* La Riviere d'Angra s'y décharge, à l'angle du Sud-Eſt, tandis qu'une autre Riviere y entre à l'angle du Nord-Eſt. Le centre de la Baye eſt occupé par une petite Iſle nommée le Grand-Coriſco. Les Cartes Angloiſes s'accordent avec les Portugaiſes ſur la diſpoſition de cette Baye ; mais elles different beaucoup des Hollandoiſes.

Deſcription de cette Baye.

(37) Au contraire, les Pilotes Anglois mettent S. Joao au Nord, & le Cap d'*Eſtiras*, qui eſt le même que das Serras, au Nord.

(38) Deux corruptions du mot Portugais *Angra.* On en a vû d'autres exemples.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Suivant Barbot, la pointe Nord du Grand-Coriſco ſe termine par un Rocher de figure ronde, qui forme deux petits Caps; c'eſt-à dire, un de chaque côté, ſur leſquels on découvre quelques arbres. L'Iſle a trois lieues de longueur au Sud, ſur une lieue de largeur. Elle eſt environnée, du Nord-Eſt au Sud-Oueſt, par des baſſes, des rocs & des bancs de ſable. Mais le côté de l'Eſt eſt plus libre, & le mouillage y eſt fort bon, ſur un fond de ſable blanc. Sa pointe du Nord eſt à cinq minutes de latitude du Nord. La terre eſt aſſez baſſe; mais au long de la Côte elle s'éleve un peu vers le Nord. Le nom d'*Ilha de Boriſco*, qu'elle a reçu des Portugais, vient du tonnerre horrible qui s'y fait entendre, & de la quantité d'éclairs dont elle parut environnée lorſqu'elle fut découverte (39) pour la premiere fois. Elle eſt entierement couverte de bois. Les arbres y ſont grands, & l'on y en trouve d'une eſpece rouge & propre à la teinture, que les Habitans nomment *Takoel*, & les Anglois, *Camwood*. Artus lui attribue d'excellentes qualités. Il eſt peſant, dit-il, dur, po-

D'où vient le nom de Grand Coriſco.

Beau bois de teinture qui ſe trouve dans cette Iſle.

(39) Artus dit que ce fut par cette raiſon qu'elle demeura déſerte, quoiqu'on y allât prendre de l'eau & du bois.

li, brillant, & d'un plus beau rouge que le *Braziletto* ou (40) le bois de Breſil. La terre du Grand & du Petit-Coriſco eſt ſi baſſe (41) que les arbres paroiſſent ſortir de l'eau. Comme la mer eſt ordinairement fort calme autour de l'Iſle, il s'y trouve des endroits extrêmement commodes pour carêner les Vaiſſeaux ſur trois ou quatre braſſes d'un excellent fond, & fort près du rivage. La Rade eſt au Nord-Eſt de l'Iſle, près d'une ſource d'eau fraîche qui tombe des montagnes de la mer, vis-à-vis la Baye d'Angra. Cette eau eſt fort douce après le départ de la marée.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Le Grand-Coriſco n'a pour Habitans que trente ou quarante Négres, qui ſont établis vers la pointe Nord-Eſt, à deux ou trois milles du lieu de l'aiguade. Ils ſont gouvernés par un Chef qui ſe qualifie de Seigneur de l'Iſle. Leur vie eſt fort miſérable. Ils n'ont pour alimens que des concombres (42) & diverſes ſortes d'oiſeaux ; ſans compter que l'air étant fort mal-ſain, ils ſont ſujets à quantité de maladies (43).

Ses Habitans & leur miſére.

En 1679, le Général Hollandois de

(40) *Ubi ſup.* p. 123.

(41) Boſman ajoute que ces Iſles ſont fort agréables.

(42) Artus dit que la terre n'y peut produire autre choſe.

(43) Barbot, *ubi ſup.* p. 388.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Mina se proposa d'y établir une Colonie de sa Nation, pour y faire trouver des rafraîchissemens aux Vaisseaux de la Compagnie, & les délivrer de la nécessité d'avoir recours aux Isles Portugaises. Il y envoya quarante Hollandois, qui éleverent un Fort de terre, monté de quelques canons de fer, & qui s'appliquerent soigneusement à l'agriculture. Mais la fatigue & les mauvaises qualités de l'air rendirent bientôt leur condition si triste, qu'après avoir perdu dix-sept de leurs compagnons, ils prirent le parti de raser leur Fort & de retourner à Mina. La Compagnie de Hollande n'a pas pensé depuis à renouveller cet Etablissement (44).

Tentative des Hollandois pour s'y établir.

Du tems d'Artus, elle avoit dans la baye d'Angra un Commerce d'ivoire assez considérable. Le langage y est différent de celui de Gabon; mais les usages & les superstitions de ces deux Pays ont beaucoup de ressemblance (45).

A quelque distance du Grand-Corisco, dans la même baye, on rencontre à l'Est-Nord-Est trois petites Isles, que les Hollandois appellent *Isles Moucheron*, du nom d'un certain Baltazar de Moucheron, qui, faisant voile aux

Isles Moucheron. Origine de ce nom.

(44) Le même, p. 389.
(45) Artus, *ubi sup.* p. 123. & suiv.

Grandes-Indes en 1600, fut jetté par la violence des courans dans le Golfe de Guinée, où il tomba heureuſement ſur ces petites Iſles. Il fit bâtir un Fort dans la plus grande, avec l'eſperance d'un Commerce conſiderable ſur le Continent; & laiſſant un Facteur, nommé *Neſius*, pour y commander, il continua ſa route. Mais les Hollandois étoient à peine établis depuis ſix mois, lorſque les Négres de Rio Gabon, apprehendant qu'ils n'attiraſſent dans leur Fort tout le Commerce de la Riviere, trouverent l'occaſion de les ſurprendre & de les maſſacrer, eux & tous les Négres d'Angra que le Commerce avoit raſſemblés dans la même Iſle. Les Habitans de Rio d'Angra, moins puiſſans que ceux de Gabon, quoiqu'ils ayent un Roi, ne purent tout-d'un-coup ſe venger de cet outrage; mais leur reſſentiment n'ayant pas moins ſubſiſté, ils trouverent par degrés le moyen de commencer la guerre, & cette querelle dure encore.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Rio d'Angra & ſon Commerce.

Rio d'Angra eſt un lieu de Commerce très-fréquenté par les Hollandois, & quelquefois par les Vaiſſeaux de la Compagnie Angloiſe, qui en tirent des dents d'éléphans, de la cire & des Eſclaves. Ils ont pris l'habitude de

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

mouiller dans la rade Nord-Eſt du Grand-Coriſco, & d'envoyer leurs marchandiſes en balles, dans la Riviere, ſur des Chaloupes ou des Canots. Les Négres d'Angra prétendent que leur riviere vient de fort loin dans les terres, & la grandeur de ſon embouchure donne aſſez de vraiſemblance à cette opinion. Elle eſt ſituée preciſement à deux dégrés (46) de latitude du Nord.

Baye das Serras & Côte ſuivante.

Depuis le Cap das Serras la Côte s'étend au Sud-Oueſt l'eſpace de cinq lieues juſqu'à la baye du même nom, qui a trois lieues de profondeur du Nord au Sud, ſur environ la même largeur. On compte dix lieues, Sud-quart-d'Eſt, depuis l'Iſle Coriſco juſqu'au Cap Sainte-Claire, & l'on trouve au long de cette Côte quinze braſſes d'eau, juſqu'aſſez près du Cap, où la profondeur diminue à douze braſſes. La Carte Angloiſe ne place qu'une ſeule Riviere dans cet intervalle, & ne lui donne pas de nom.

Le Cap Sainte-Claire forme une pointe fort élevée, & préſente au côté du Nord (47) une double terre d'une grande hauteur. C'eſt la pointe Nord

(46) Artus, *ubi ſup.* pag. 123. Collection Hollandoiſe, Tom. I. Part. II, p. 150. & Barbot, *ubi ſup.*

(47) Barbot, p. 389, & ſuivantes.

de Rio Gabon, lieu fort connu de tous les gens de mer. RIO GABON.

§. II.

Rio Gabon & ſes Habitans.

APRE'S le Cap Sainte-Claire, la terre tourne tout d'un coup à l'Eſt pendant l'eſpace de ſix lieues, pour former la Baye de Rio Gabon, ou Gabaon, comme (48) l'appellent les Portugais. C'eſt une Côte élevée, qui préſente de grands arbres à diverſes diſtances. Elle tourne enſuite au Sud-Sud-Eſt; où elle eſt coupée par deux petites Rivieres. Artus dit que Rio Gabon eſt à quinze lieues au Sud de Rio d'Angra, & qu'étant ſitué ſous la Ligne Equinoxiale il a directement devant lui l'Iſle S. Thomas, à la diſtance d'environ quarante-cinq lieues à l'Oueſt. La largeur de ſon embouchure eſt de quatre lieues; mais elle diminue par degrés, & vers l'Iſle de Pungo elle n'a pas plus de deux lieues. Ses bords ſont revêtus (49) de grands arbres. Suivant Barbot, la largeur de la Baye depuis le Cap Sainte-Claire, qui fait ſa pointe-Nord, juſqu'au Cap du Sud, que les Anglois ont nommé (50)

Rio Gabon eſt directement ſous la Ligne.

(48) D'autres le nomment *Gaba*, *Gabona*, & *Gabam*.

(49) Artus, *ubi ſ.* p. 124.

(50) Leurs Pilotes mettent *Round-Corner*, ou coin rond. *Round-Hill* ſignifie *Montagne ronde*.

RIO GABON. *Round-Hill*, eſt d'environ trois lieues. Le milieu du canal eſt ſitué préciſément au-deſſous de la Ligne. Sa profondeur, entre les deux Caps, eſt depuis ſix juſqu'à dix braſſes.

Cap Ste Claire. Sa deſcription.

Le Cap Sainte-Claire a beaucoup de reſſemblance du côté de la Mer avec le Cap *S. Joao*, qui fait la pointe de Rio d'Angra. Mais il eſt d'une blancheur, qui pourroit le faire prendre dans l'éloignement pour la voile d'un Vaiſſeau. Quelques baſſes (51) qui l'environnent & qui s'étendent dans la mer en rendroient l'approche dangereuſe, ſi l'écume des vagues qui s'y briſent n'étoit un avis continuel. La pointe Sud, à l'entrée du canal, eſt une terre baſſe, avec une petite montagne ronde qui eſt couverte de bois. Elle a auſſi ſon banc de ſable ; mais qui laiſſe un paſſage libre & ſans danger pour des Chaloupes de trente tonneaux. Quelques lieues au Sud de cette pointe, on découvre les Dunes blanches qui portent le nom de *Las Serniſſas*, & qui ſervent de marque, à ceux qui viennent du Nord, pour reconnoître la Riviere. Le meilleur canal eſt au long de la rive Sud, avec un peu de précaution pour ſe ga-

Pointe du Sud.

(51) Artus aſſure qu'il n'y a pas moins de trois ou quatre braſſes d'eau ſur ces Baſſes.

rantir d'un Rocher qui ſe fait voir au-deſſus de l'eau, près de la ſeconde Pointe, dans l'intérieur de la Riviere. Lorſqu'on a paſſé cet écueil, on porte quelque-tems au Sud, & l'on ſe trouve dans le véritable canal des Iſles de Pungo, au-delà deſquelles un Vaiſſeau peut remonter ſans crainte l'eſpace de cinq ou ſix lieues. RIO GABON.

Les Iſles de Pungo ſont dans l'intérieur de la Riviere, à trois ou quatre lieues de l'embouchure. Elles ſont ſituées au-delà de la pointe que les Hollandois appellent *Sandhoek* ou Pointe de Sable. D'autres lui donnent le nom de Pointe du Sud, & vantent la bonté de ſon eau, qui ſurpaſſe beaucoup celle du Cap Lopez-Conſalvo. Barbot dit que cette Pointe eſt dans l'intérieur de la Riviere, à cinq lieues (52) de l'embouchure, & qu'elle s'étend (53) du Nord au Sud. Les Iſles de Pungo ſont au long de la rive Nord. On les diſtingue par différens noms. La plus grande, qui n'a qu'environ deux lieues de circonference, a preſqu'au centre une haute Montagne. Les Anglois lui ont donné le nom de *Prince's-Ile*, ou d'Iſle du Prince; tandis qu'elle eſt nommée

Iſle de Pungo dans la Riviere de Gabon.

(52) Barbot, page 390.
(53) Suivant Boſman, elle ne peut être ſi loin.

RIO GABON. par les Hollandois *Koning-Eyland* (54) ou Iſle du Roi. Elle eſt fort peuplée & ſert de réſidence au Roi du Pays. L'autre a tiré le nom d'*Iſle aux Perroquets* du grand nombre de ces animaux (55) dont elle eſt remplie. Elle abonde en pluſieurs ſortes de fruits ; & ſe trouvant fortifiée par ſa ſituation, elle ſert de retraite pendant la guerre aux Habitans de l'Iſle du Prince. Depuis l'année 1601, les Habitans ont quelques piéces de canon & pluſieurs mouſquets, qu'ils enleverent d'un Vaiſſeau Hollandois, après avoir maſſacré & mangé l'Equipage. Ils traiterent enſuite un Bâtiment Eſpagnol avec la même barbarie ; mais le commerce des Européens les a rendus moins intraitables, quoiqu'ils ne puiſſent point encore paſſer pour civiliſés (56).

Titre du Roi, & révolution dans les deux Iſles.

Les Habitans de Pungo donnent à leur Roi le nom de *Mani Pungo*, qui ſignifie Seigneur ; titre qu'ils trouvent préferable à celui de Roi. Boſman, qui avoit paſſé ſeize jours dans cette Riviere, dit qu'une de ces deux Iſles tire ſon nom du Roi, & l'autre du Prince de la Riviere ; deux Seigneurs, dit-il, fort puiſſans dans le Pays ; mais qu'ayant

(54) Boſman, p. 408. & Barbot, *ubi ſup.*

(55) Artus confirme qu'il y a dans cette Iſle une montagne d'une hauteur remarquable, & que l'autre abonde en fruits.

(56) Barbot, *ubi ſup.*

été ravagées & rendues desertes en 1698, elles furent abandonnées par ces deux Princes, qui se firent de nouveaux Etablissemens sur deux différens bras de la Riviere. Rio Gabon.

A deux lieues de l'embouchure, suivant Artus, on trouve dans Rio Gabon un banc de sable, mais qui n'a pas moins de huit brasses d'eau. La profondeur, au milieu du canal, est de douze ou treize brasses (57), qui diminuent, dans l'espace d'une demie lieue, jusqu'à sept, six & quatre; de sorte qu'il est aisé d'y mouiller au long des rives. Bosman observe néanmoins que les sondes ont ici peu d'uniformité, & qu'après avoir trouvé dix, douze, & quinze brasses, on est surpris de tomber aussitôt sur cinq; après quoi l'on se retrouve presqu'aussi-tôt sur douze, comme si le fond de la Riviere étoit parsemé de rocs. Il ajoute qu'il faut attendre la marée pour y entrer, parce que la violence du reflux ne permet pas de remonter lorsqu'elle descend. Cet Auteur, à qui l'experience avoit procuré tant de lu- Diverses profondeurs de Rio Gabon.

(57) Il y a quelque difficulté à concilier ici les Voyageurs; car il semble, en lisant Barbot, que de son tems du moins, l'Isle du Prince & celle des Perroquets étoient la même. Mais on conçoit effectivement que ceux qui l'ont suivi peuvent avoir confondu tous ces noms. *Voyez* Barbot, *ubi sup.*

Rio Gabon. miéres, avertit encore, que pendant l'eſpace de quelques lieues la Riviere de Gabon eſt navigable pour les petits Bâtimens, mais qu'il y a peu de sûreté à remonter plus loin.

Commodité de cette Riviere. Outre le motif du Commerce, quantité de Vaiſſeaux ſont attirés dans cette Riviere par la commodité qu'on y trouve pour ſe radouber. Ceux qui s'y rendent dans cette derniere vûe, ſe déchargent dans l'Iſle du Prince de tout ce qu'ils ont de peſant, comme leur canon, leurs ancres, leurs barils d'eau, & ſe ſervent de la marée pour s'avancer ſur la rive auſſi loin qu'il eſt poſſible, afin de ſe trouver preſqu'à ſec au tems du reflux. Mais les gros Bâtimens courent beaucoup de riſque à ſuivre cette méthode.

Quel eſt ſon Commerce. Le Commerce de Rio Gabon conſiſte en ivoire, en cire, en miel, &c. Il eſt quelquefois fort lent, ſur-tout lorſque les Habitans ayant vû paroître peu de Vaiſſeaux, ne s'empreſſent point de faire approcher leurs marchandiſes de la Côte. Mais cette diſgrace leur arrive peu, depuis que les Bâtimens Zélandois d'Interlope ont pris l'habitude de viſiter leur Riviere dans toutes les ſaiſons, ſoit pour le Commerce ou pour ſe radouber. Ils y vont prendre auſſi de l'eau

& du bois, quoiqu'ils n'en trouvent pas moins facilement au Cap-Lopez (58). RIO GABON.

Boſman, qui s'étoit propoſé de faire le Commerce de l'ivoire & de la cire à Rio Gabon, s'accommoda ſi peu du caractere des Habitans, que pour s'en défaire, après avoir commencé à traiter avec eux, il ceda ſes droits à d'autres Facteurs de ſa Compagnie, qui arriverent fort à propos. Il trouva les mêmes Négres encore plus inſupportables en revenant de Juida, où il n'avoit eu qu'à ſe louer de la civilité des Habitans (59). Les Habitans rebutent Boſman.

Quelqu'avidité que les Négres de Gabon ayent pour l'eau-de-vie, ils n'en boiroient point une goute à bord, avant que d'avoir reçu quelque préſent. S'ils trouvent qu'on ait trop de lenteur à l'offrir, ils ont l'effronterie de demander ſi l'on s'imagine qu'ils ſoient capables de boire pour rien ? Ceux qui ne les payent point ainſi pour la peine qu'ils prennent de boire, ne doivent point eſperer de faire avec eux le moindre Commerce. Plaiſanterie.

Lorſque l'Auteur eut abandonné le deſſein d'entrer en commerce avec eux, il lui en vint d'abord une groſſe Troupe, qu'il auroit ſouhaité de pouvoir envoyer aux autres Facteurs. Il leur offrit

(58) Barbot, *ibid.* (59) Boſman, p. 401.

RIO GABON. quelques verres d'eau-de-vie, pour s'en délivrer honnêtement. Mais irrité de leur voir refuſer de boire ſans avoir reçû des préſens, il prit le parti de leur tourner le dos. Alors comprenant qu'il renonçoit au commerce, ils revinrent lui demander humblement ce qu'ils avoient refuſé. Sa réponſe fut, qu'il n'avoit pas le tems de les écouter. Ils ſont aſſez diſpoſés à faire eux-mêmes des préſens aux Européens qui arrivent, mais c'eſt à condition qu'on leur en faſſe ſur le champ de plus conſidérables; & ſi l'on eſt trop lent pour leur impatience, non-ſeulement ils n'ont pas de honte de demander, mais ils reprennent ce qu'ils ont apporté lorſqu'ils croient ne rien gagner au change. Enfin, l'Auteur conclut d'un ton chagrin (60) qu'ils ne différent des bêtes que par la forme. Au reſte, ſon témoignage eſt confirmé par celui d'Artus, qui repréſente les Habitans de Rio Gabon comme une Nation farouche & cruelle. Ils n'épargnent perſonne, dit-il, & bien moins les Etrangers. En 1601, les Hollandois éprouverent leur cruauté, lorſque ces Barbares s'étant ſaiſis de deux Barques de Delft, maſſacrerent inhumainement

Barbarie & cruauté des Habitans.

(60) Deſcription de la Guinée par Boſman, pag. 404. & ſuivantes.

l'équipage. Le même Auteur ajoute que les hommes ſont de Loups raviſſans, & les femmes des Louves impudentes, qui préviennent les déſirs & les ſollicitations des Etrangers. Entr'eux les premieres loix de la nature paroiſſent inconnues ou comme effacées par une longue dépravation. La mere reçoit ouvertement les careſſes de ſon fils, & les filles celles de leur pere (61). Rio Gabon. Inceſtes en uſage.

Quoique les Négres de Gabon ne compoſent point une Nation nombreuſe, ils ſont diviſés en trois claſſes; l'une qui eſt attachée au Roi, l'autre au Prince, & la troiſiéme, qui ne reconnoît point d'autre Maître qu'elle-même. Les deux premieres, ſans être en guerre ouverte, font profeſſion de ſe haïr, & cherchent pendant la nuit l'occaſion de ſe battre & de s'entrepiller. Mais cette barbarie n'empêche point qu'ils ne ſe faſſent honneur de prendre des noms Européens, & qu'en venant à bord ils ne déclarent le nom qu'ils ont emprunté, comme s'ils nous croyoient obligés, dit l'Auteur, de les en eſtimer davantage (62). Diviſion de la Nation.

Ils ont, pour pagnes, des nattes d'écorce d'arbre, aſſez proprement tra- Leurs habits & leurs parures.

(61) Artus, *ubi ſup.* p. 325.

(62) Boſman, *ubi ſup.* p 402.

Rio Gabon. vaillées & teintes en rouge, qu'ils ornent de quelques peaux de Singes ou d'autres animaux, avec une ſonnette qui leur pend du milieu de l'eſtomac. La plûpart vont pieds & têtes nuds. Leurs cheveux ſont coupés d'une maniere bizarre, ou relevés ſur la tête. Quelques-uns portent de petits bonnets de joncs, ou d'écorce de cocotier. D'autres ſe parent les temples de deux touffes de plumes & de petites plaques de fer. Ils ſe peignent le corps de rouge avec la décoction d'un certain bois. On voit aux uns des anneaux de fer ou de cuivre, qui leur traverſent le nez, les lévres & les oreilles; aux autres, de petites piéces d'ivoire dans les mêmes parties. Pluſieurs ſe perçent la lévre inférieure, & rendent le trou aſſez grand pour ſe faire un plaiſir d'y paſſer la langue. Leurs pendans d'oreille péſent quelquefois plus d'une livre. La plûpart ont pour ceinture une piéce de peau de bufle, qui ne leur entourant point tout-à-fait le corps, eſt liée par devant avec une corde. Elle leur ſert à ſuſpendre des couteaux larges & courts, qui pendent devant eux.

Férocité des femmes. Les femmes ſont chargées de bracelets de cuivre & de léton. Autour de la ceinture, elles n'ont qu'une natte de

roſeau. Leur vie reſſemble à celle des bêtes ſauvages. Lorſqu'elles ſont preſſées du ſommeil, elles ſe couchent à terre dans le lieu où elles ſe trouvent. Leur occupation eſt de porter de l'eau & de préparer les fruits & les racines qui ſervent d'alimens à leur famille. Les hommes & les femmes ont la peau cicatriſée d'un ſi grand nombre de figures, (63), qu'on ne peut les regarder ſans étonnement. RIO GABON.

Boſman, ſans entrer dans aucune deſcription de leurs habits, dit ſeulement qu'ils ſont miſerablement vêtus, comme tous les autres Négres, & qu'achetant les habits de rebut des Matelots Européens, ils ſe croient merveilleuſement parés lorſqu'ils ſont couverts de ces guenilles. Ils ſont paſſionnés pour les chapeaux & les perruques, mais la maniere dont ils les portent eſt ſinguliérement horrible. Autrefois les Matelots Hollandois faiſoient ici un commerce conſidérable en vieilles perruques, pour leſquelles ils recevoient en échange de la cire, du miel, des perroquets, des ſinges, & toutes ſortes de raffraîchiſſemens. Mais depuis quelques années, il eſt venu ſur la Côte tant de Marchands de perruques, que

Commerce de vieilles perruques.

(63) Boſman, p. 403. & 405.

Rio Gabon. les Matelots ont ce profit de moins.

Les Négres de Gabon ſont grands, robuſtes & bien faits. Ils ſe frottent le corps avec de la graiſſe de Bufle & d'Elephans, & ſe le peignent d'une couleur rouge, dont l'odeur eſt ſi puante, ſur-tout dans les femmes, qu'on ſent leur approche de cinquante pas. Mais elles n'en plaiſent pas moins aux Matelots, qui pour un petit couteau, ou quelqu'autre bagatelle, peuvent ici ſe choiſir des Maîtreſſes (64).

Les femmes s'apprivoiſent avec les Matelots.

Armes du Pays.

Les armes du Pays ſont des zagaies, des dards, des arcs & des flêches empoiſonnées. On ne voit jamais les Habitans ſans un poignard à la main. Quelques-uns en ont à trois pointes, dont les bleſſures doivent être fort dangereuſes. Leurs tambours ſont étroits, & ſe terminent en pointe. Leurs zagaies & leurs épieux ſont fort bien travaillés, car ils ont d'excellens Forgerons. Lorſqu'ils vont à la guerre, leurs femmes portent leurs armes.

Alimens.

La nourriture commune, au long de la Riviere, conſiſte en ignames, en patates & en bananes. On fait ſécher les bananes; & de leur farine, on com-

(64) Le même Ecrivain dit qu'ils font rôtir les bananes & que c'eſt leur principal aliment. Ils ont des ignames, des patates & des féves, mais en petite quantité.

poſe

poſe une pâte qui tient lieu de pain. Le Pays produit diverſes ſortes de racines & de cannes de ſucre. Le poiſſon y étant en abondance, les Habitans le font ſécher au ſoleil. Ils mangent à terre, avec beaucoup de malpropreté, dans des plats & dans des écuelles de bois. Mais leur Mani, ou leur Roi, eſt aſſez bien fourni de vaiſſelle d'étain (65). RIO GABON.

Ils n'ont pas l'uſage de boire en mangeant ; mais après leurs repas ils prennent plaiſir à s'enivrer de vin de palmier, ou d'un mêlange de miel & d'eau qui reſſemble à notre hydromel. Quoique la paſſion pour l'eau-de-vie paroiſſe commune à tous les Négres, elle eſt ſi déſordonnée à Rio Gabon, que les Habitans lui ſacrifient tout ce qu'ils poſſédent. Ils donnent une fort belle dent d'Elephant pour une meſure d'eau-de-vie, qu'ils ont quelquefois vuidée avant que de ſortir du vaiſſeau. Lorſque l'ivreſſe commence à les échauffer, la moindre diſpute les met aux mains, ſans reſpect pour leur Roi & pour leurs Prêtres, qui entrent à coups de poings dans la mêlée, pour ne pas demeurer Spectateurs inutiles. Ils ſe battent de ſi bonne grace, que Uſages groſſiers.

(65) Artus, *ubi ſup.* p. 124.

Rio Gabon. leurs chapeaux, leurs perruques, leurs habits, & tout ce qu'ils ont entre leurs mains, eſt précipité dans la mer. Au reſte, ils ſont ſi peu délicats ſur l'eau-de-vie, qu'avec la moitié d'eau claire & un peu de ſavon d'Eſpagne, pour faire écumer la liqueur, on peut l'augmenter au double ſans qu'ils s'en apperçoivent (66).

Le Pays eſt ſans bled & ſans culture. En un mot, dit Boſman, l'univers n'a point de Nation plus barbare & plus miſerable. Il juge qu'elle tire ſa principale ſubſiſtance de la chaſſe & de la pêche, parce qu'il n'apperçut dans le Pays (67) aucune ſorte de bled, ni aucune trace d'agriculture. Les maiſons, ſuivant Artus, ne laiſſent pas d'être bâties avec aſſez d'art; elles ſont compoſées de roſeaux & de cannes, couvertes de feuilles de bananier, & plus agréables que ſur la Côte de Guinée.

Palais du Roi. Le Palais du Mani ſe nomme *Golipatta*. Il eſt plus grand que tous les autres édifices. L'habillement de ce Prince n'eſt pas moins différent de celui du Peuple. C'eſt une eſpece de harnois, compoſé d'un mêlange d'os & de coquillages, peints en rouge, & joints enſemble comme des chappelets, au-

(66) Boſman, *ubi ſup.* p. 402.
(67) Le même, p. 406.

tour de ſon cou, de ſes bras & de ſes jambes. Il a le viſage peint de blanc. Devant la porte de ſon palais, on voit un mauvais canon de cuivre & quelques autres piéces de fer, que les François lui ont données en échange pour des marchandiſes plus précieuſes. Mais les Négres ſont paſſionnés pour l'artillerie. Rio Gabon.

Le langage & la Religion du Pays ſont les mêmes qu'au Cap Lopez. Artus prétend que la langue de Gabon s'apprend plus facilement que celle de la Côte d'or, parce que les Habitans parlent avec plus de lenteur. Langue & Religion de Gabon.

Leur Religion n'a rien de remarquable. Ils adorent le Soleil & la Lune, mais ſans exclurre d'autres Idoles, qu'ils ont en grand nombre. Quelques-uns adreſſent leur culte aux arbres; d'autres à la terre, comme à la ſource de tous les biens ſenſibles, & portent le reſpect qu'ils ont pour elle (68), juſqu'à n'oſer cracher deſſus. Boſman n'ajoute rien au récit d'Artus. Il leur attribue ſeulement beaucoup de ſuperſtition, & quantité d'Idoles; mais dans le peu de ſéjour qu'il fit ſur les bords de la Riviere, il ne put ſe procurer d'autres informations. Il conclut auſſi du

(68) Artus, p. 124. & 126.

RIO GABON. peu d'égard qu'ils ont les uns pour les autres, que chacun vit pour ſoi-même, s'embarraſſant peu du Roi & des Princes, qui ne jouiſſent que d'un vain titre (69) & d'une ombre de pouvoir. En 1600, (70) on comptoit trois Rois ſur la Riviere, dont l'un faiſoit ſa réſidence à *Kajomba*, ſur la rive Nord; l'autre à Gabon, ſur la rive Sud; & le troiſiéme, dans les Iſles de Pungo. Le Roi de Pungo & celui de Kajomba, s'étant unis par une étroite alliance, étoient ſans ceſſe en guerre avec le Roi de Gabon, qui employoit de ſon côté le ſecours des Négres du Cap Lopez Conſalvo. Artus, qui nous donne cette idée du Pays, ajoute que dans chaque Village, les Habitans s'aſſembloient le matin chez leur Gouverneur, qu'ils nommoient *Chaveponſo*; & que ſe jettant à genoux devant lui, ils battoient des mains & crioient, *Fino*, *Fino*, *Fino*, qui ſignifie bon jour dans leur langue. Mais on a déja fait obſerver que du tems de Boſman il n'y avoit qu'un Mani, ou un Roi, ſur la Riviere de Gabon. Ce Prince, dit le même Auteur, exerçoit le métier de Forgeron, pour gagner ſa vie ſans être à charge

Etat du Pays en 1600.

Changement poſterieur.

(69) Boſman, p. 401. & ſuivantes.
(70) Artus, *ubi ſup.* p. 124.

à ſes Sujets, & loüoit ſes femmes aux Européens ; ce qui n'empêchoit point que ſa pauvreté ne fut extrême, comme celle de tous les autres Habitans (71). Rio Gabon.

La ſaiſon de l'hyver arrive ici au mois d'Avril, & dure juſqu'au mois d'Aout. Mais on ne doit entendre, par le nom d'hiver, que le tems des pluies, qui tombent, avec une abondance continuelle, & que la terre abſorbe auſſitôt ſans qu'il reſte aucune trace d'humidité. La chaleur n'eſt pas moins exceſſive, avec beaucoup d'épaiſſeur & d'obſcurité dans l'air. Ces pluies enflent les Rivieres, & le poiſſon eſt innombrable dans cette ſaiſon. Les jours & les nuits ſont égaux en longueur (72). Hyver du Pays.

Dans tous les Pays qui bordent la Riviere, la multitude des bêtes farouches eſt incroyable, ſur-tout d'Elephans, de Bufles & de Sangliers. Boſman ayant pris terre à la pointe de ſable, avec le Capitaine de ſon Vaiſſeau & quelques domeſtiques, pourſuivit, l'eſpace d'une heure, un Elephant qui avoit marché pendant plus d'une lieue ſur le rivage, à la vûe du Vaiſſeau. Mais il diſparut heureuſement dans un bois ; Bêtes farouches en grand nombre. Chaſſe d'éléphans.

(71) Boſman, p. 406.
(72) Deſcription de la Guinée par Boſman, p. 406.

Rio Gabon. car avec ſi peu d'hommes, qui n'étoient armés que de mouſquets (73), il y avoit eu de l'imprudence à preſſer un animal ſi redoutable. En revenant de cette chaſſe, l'Auteur rencontra cinq autres Elephans en troupe, qui jettant ſur lui & ſur ſon cortége un regard indifférent, comme s'ils n'euſſent pas jugé quelques hommes dignes de leur colére, les laiſſerent paſſer tranquillement. Boſman & ſes Compagnons, par un mouvement de crainte autant que de reſpect, les ſaluerent en ôtant leur chapeau. Cependant il ne ſe paſſa pas de jour où l'Auteur ne prît le plaiſir de la chaſſe, ſur-tout des Sangliers, qui lui donnerent beaucoup d'amuſement. Dès le ſecond jour il en trouva une troupe de plus de trois cens, qu'il ſe mit à chaſſer avec vigueur. Mais ils étoient plus legers que lui, à l'exception d'un ſeul qui ſe laiſſa couper & qui ſe jetta dans un petit bois. Les Chaſſeurs Hollandois n'auroient pas été long-tems à ſe rendre les plus forts, s'ils n'euſſent découvert auſſi-tôt dans le même bois le ſquellete entier d'un Elephant. La joie de cette priſe leur ayant fait abandonner l'eſperance de l'autre, ils trouverent ſoixan-

Chaſſe de ſangliers.

(73) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI. pag. 226.

te-dix livres d'ivoire dans la tête d'Elephant (74). RIO GABON.

Le troisiéme jour, Bosman tomba sur une bande d'environ cent Bufles; & les ayant forcés de se séparer en plusieurs troupes, il s'attacha aux plus voisins, sur lesquels ses Gens firent pleuvoir une grêle de balles. Il ne parut pas que ces farouches animaux s'en fussent ressenti; mais ils regarderent leurs ennemis d'un air irrité, comme s'ils leur avoient reproché cet outrage. Chasse de bufles.

La plûpart de ces Bufles étoient rougeâtres. Ils avoient les cornes droites & panchées vers les épaules, de la grandeur à peu-près de celles d'un bœuf ordinaire. En courant, ils paroissent boiteux des pieds de derriere; mais leur course n'en étoit pas moins prompte. Les Négres assurerent Bosman que s'ils se sentent blessés, sans l'être mortellement, ils se jettent sur leurs ennemis, & ne manquent guéres de les tuer. L'Auteur eut d'autant moins de peine à le croire, que dix ans auparavant quelques Hollandois étant à la chasse dans le même Pays, un d'entreux tira sur un Bufle, qui fondit aussi-tôt sur lui, & l'auroit tué, sans le secours qu'il reçut d'un de ses compagnons. Mais ce Qualité de ces animaux. Hollandois tué.

(74) Bosman, *ubi sup.* p. 408. & suiv.

Rio Gabon. ſecours même lui devint funeſte. Celui qui le donnoit ayant tiré ſur le Bufle, le manqua, & bleſſa du même coup l'ami qu'il avoit voulu ſecourir. Alors le Bufle ſe jetta ſur ſon ennemi bleſſé, & lui arracha facilement un reſte de vie. Les Négres font la guerre aux Bufles avec plus de précautions. Après avoir obſervé les lieux que ces animaux fréquentent, ils ſe placent ſur quelque arbre aux environs, & tirent de-là ſans danger. S'ils voient tomber leur proie, ils deſcendent, pour l'emporter tranquillement. S'ils n'ont fait que des bleſſûres, ils attendent que l'animal ait diſparu pour ſe retirer. La chair de Bufle eſt ici fort bonne, & ſuffiſament graſſe (75), parce que l'herbe ne manque point à ces animaux vers le *Sandy-Point*, ou la pointe de ſable.

Le terroir du Pays n'eſt pas d'ailleurs extrêmement fertile; c'eſt-à-dire, propre aux grains & aux racines, du moins depuis l'embouchure de la Riviere juſqu'à l'Iſle du Prince, qui eſt la ſeule partie où l'on ait pénétré. Mais il produit une abondance extraordinaire de fruits; & la Riviere n'eſt pas moins remplie de toutes ſortes de poiſſons.

Crocodiles & Souffleurs. On y voit auſſi beaucoup de croco-

(75) Boſman, pag. 408.

diles & de chevaux marins. L'embouchure eſt fréquentée par un grand nombre de petites Baleines, que les François appellent *Souffleurs*, les Hollandois *Nord-Kopers*, & les Anglois (76) *Grampuſſ*, dont la longueur eſt d'environ quarante pieds. Juſqu'au Cap Lopez, la Côte offre une infinité de Remores ou de Succeurs (77). Les Négres ont une maniere de pêcher fort amuſante. Ils parcourent tranquillement la Riviere dans un Canot ; & lorſqu'ils apperçoivent un poiſſon, ils lui lancent leur zagaie avec tant d'adreſſe, qu'ils manquent rarement leur coup (78). Rio Gabon.

§. III.

Côte depuis Rio Gabon juſqu'au Cap Lopez-Conſalvo.

DEPUIS la pointe Sud de Rio Gabon, la côte s'étend Sud-quart-d'Oueſt juſqu'à la riviere d'*Olibato*, ou d'*Olibatta*, pendant l'eſpace de vingt-cinq ou trente lieues. On en compte neuf de cette Pointe à la Riviere de Nazareth ; ſix de là juſqu'à la Baye du même nom ; douze enſuite juſqu'à Diſtance au long des Côtes juſqu'au Cap-Lopez.

(76) Voyez ci-deſſus l'Hiſtoire Naturelle du Tome III.

(77) Boſman, p. 407. & Barbot, pag. 390.

(78) Ou *Little* & *Great-Serus*.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU CAP LOPEZ-CONSALVO.

l'embouchure d'une autre Riviere, d'où il n'en reſte que quatre & demie juſqu'à celle d'Olibato.

La Côte eſt baſſe & couverte de bois juſqu'aux Dunes blanches qu'on appelle *Las-Serniſſas*. Ces Dunes ſont diſtinguées par les Portugais en *Fanais-Piquenas*, au Nord de la Riviere Nazareth, & *Fanais-Grandes* qui s'étend au Sud juſqu'aſſez près de la baye de Nazareth. A l'exemple des Portugais, les Anglois les ont nommées dans leur langue *Little* & *Great-Cliffs*; (79) & les Hollandois *Kleyne* & *Groete-Klypen*. D'autres les nomment *Wittehoek*.

Rivieres de Nazareth & d'Olibato.

Après la Riviere Olibato, la terre tourne droit au Nord-Oueſt l'eſpace d'environ huit lieues, & forme une peninſule étroite & platte, qui n'a pas plus de deux lieues dans ſa plus grande largeur, & qui diminue par degrés à meſure qu'elle approche au Nord-Oueſt de ſa Pointe ou de ſon Cap, qui eſt le fameux Cap Lopez Conſalvo. La mer qui eſt entre ce Cap, & la terre qui lui répond à l'Eſt, porte le nom de Baye ou d'Angra de Nazareth; & la Côte voiſine, au Sud-Sud-Eſt, forme le golfe ou la baye d'Olibato. A l'entrée de la Riviere

(79) Cette deſcription eſt entiérement tirée de la Deſcription de Guinée par Barbot, p. 394. & ſuiv.

de Nazareth, du côté du Nord, on rencontre une Isle nommée *Fanias*, que les Pilotes Anglois appellent *Finas*; & du côté du Sud, sort un banc triangulaire qui s'étend l'espace de cinq lieues au long de la baye d'Olibato. Cette baye contient plusieurs Isles & quantité de bancs. Au centre est l'Isle de Pirins, entre la Côte de la baye de Nazareth & le Cap Lopez. A l'Est on trouve une autre Isle, mais beaucoup plus petite. A l'Oueſt, près du Cap, est un banc qui a pris le nom de *Banc François*. Au Sud-Est de l'Isle Pirins, on trouve encore une Isle qui est à l'oppoſite de la Riviere d'Olibato, vers laquelle s'avance un banc de sable qui part de cette Riviere.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU CAP LOPEZ-CONSALVO.

Plusieurs Isles.

Banc-François.

La Côte de la baye d'Olibato, depuis Angra de Nazareth juſqu'à la pointe Nord-Est de Rio Olibato, est couverte d'un grand banc de sable, qui s'élargit à meſure qu'il approche de la Riviere, juſqu'à ce qu'il arrive au canal de l'embouchure, & qui recommence à s'étendre au-delà du canal, vers la rive Nord de la même Riviere. Comme les sables sont mouvans & les fonds d'une inégalité continuelle aux environs de cette Baye, il seroit dangereux d'y paſſer ſans avoir conſtamment la ſonde à la main. Mais auſſi-tôt qu'on eſt

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU CAP LOPEZ-CONSALVO.

arrivé à l'Oueſt du Cap, tous les dangers diſparoiſſent, & le fond devient excellent.

Sondes de cette Côte.

On trouve généralement au long de cette Côte douze & treize braſſes d'eau à une lieue & demie du rivage; mais, plus près de la terre, on tombe ſur quatre & ſix, & le mouillage eſt sûr. La marée venant du Cap-Lopez, porte au Sud & à l'Oueſt quart de Sud, pendant les mois de Mars, d'Avril & de Mai; ce qui facilite beaucoup la navigation pour traverſer l'Equateur. Il eſt rare autour du Cap, qu'elle aille au Nord, dans cette ſaiſon, comme il arrive quelquefois aux mois d'Août & de Septembre. On attribue ce changement aux vents du Sud, qui la forcent de prendre ſon cours au Nord; & l'on prétend qu'alors ils ſoufflent conſtamment de la grande riviere de Zaire, quoiqu'elle ſoit à près de cent lieues de cette Côte au Sud-Eſt (80).

Marées favorables.

Cap Lopez-Conſalvo. Bornes du Golfe de Guinée.

Le Cap Lopez-Conſalvo, qui n'eſt en droite ligne qu'à dix-huit lieues de Rio Gabon, (81) fait les dernieres bornes du Golfe de Guinée. Un peu plus loin au Sud, on arrive à l'entrée du

(80) Barbot, *ibid.*

(81) Artus & Boſman le placent un degré au-deſſous de la Ligne; Barbot, à cinquante-cinq minutes.

Royaume (82) d'Angola. Artus assure que ce Cap n'est pas difficile à reconnoître, parce que c'est l'endroit de toute la Côte, qui s'avance le plus à l'Oueſt. Sa situation est au premier degré de latitude du Sud (83). CAP LOPEZ-CONSALVO.

Suivant Barbot, (84) le Cap Lopez-Consalvo, à cinq lieues de distance du côté de l'Oueſt, paroît une Isle basse & platte. Mais c'est réellement une longue & étroite peninsule, qui s'étend l'espace de plusieurs lieues dans la mer, & qui est basse, plate, merécageuse & couverte de bois, (85) comme toutes les terres voisines. Il a pris le nom du Portugais qui l'a découvert le (86) premier.

Artus observe que la Rade de ce Cap est également bonne pour le mouillage & le carénage. On y trouve des rafraîchissemens & des provisions en abondance. Mais les bancs de sable & les basses ne permettent point d'y entrer (87) sans le secours de la sonde. Bosman, qui rend le même témoignage, ajoute que ces bancs sont peu dangereux dans Description du Cap & de sa Rade.

(82) Bosman, p. 411.
(83) Artus, p. 127.
(84) On le trouve aussi nommé *Lopo*, *Lopos Consalvez*, & simplement *Lopez*.
(85) Atkins dit que le Cap est bas, mais escarpé; qu'il a beaucoup d'arbres, & des plaines par derriere, p. 196.
(86) Barbot, p. 395.
(87) Artus, p. 127.

CAP LOPEZ-CONSALVO.

un tems tranquille, & que ſuivant l'expérience qu'il en a faite, on les paſſe en pleine marée (88) ſans s'en appercevoir. Barbot dit que le mouillage ordinaire pour les Vaiſſeaux de charge eſt à cinquante minutes de latitude du Sud, Eſt quart de Sud du Cap, à l'entrée même de la Pointe. Quoique la terre ſoit platte & baſſe, on peut s'approcher fort près du rivage pendant la marée, contre la nature ordinaire des Côtes plattes, où la profondeur de l'eau diminue a proportion que la terre eſt baſſe. Mais le même Auteur fait obſerver qu'à une lieue & demie du Cap, à l'Eſt-Nord-Eſt, on rencontre un banc de ſable, qui laiſſe entre le Cap & lui un grand canal (89) de cinquante braſſes de profondeur. Atkins, plus exact encore ſur la ſituation de la Rade, aſſure qu'on peut mouiller ſur deux braſſes de fond, en mettant le Cap Nord-Oueſt quart de Nord; que le lieu de l'Aiguade eſt au Sud-quart-d'Eſt, & que le Cap forme une baye sûre & agréable (90).

Hameau près du Cap.

On découvre près du Cap un Hameau de vingt maiſons, ou de vingt hutes, qui ne ſont habitées par les Négres qu'à l'arrivée des Vaiſſeaux de l'Europe;

(88) Boſman, p. 413.
(89) Barbot, p. 394.
(90) Atkins, p. 196.

mais c'eſt-à-dire preſque continuellement, car on voit ſans ceſſe au Cap Lopez un grand nombre de Bâtimens, ſurtout de Hollandois, qui viennent s'y caréner ou prendre des proviſions (91). Boſman met peu de maiſons ſur le rivage, & marque pour principale habitation des Négres, une Ville, qui eſt ſituée, dit-il, un peu au-delà du Port, ſur une riviere nommée (92) *Olibato*. Cap Lopez-Consalvo. Ville d'Olibato.

C'eſt ſans doute la Ville même d'Olibato, qui eſt à l'embouchure de la Riviere. Barbot compte ſix lieues par terre depuis cette Ville juſqu'au Cap. C'eſt la réſidence du Prince Thomas, fils du Roi du Cap Lopez, comme les Marchands de l'Europe lui font l'honneur de le nommer. D'Olibato juſqu'à la Cour du Roi, on compte encore cinq ou ſix lieues, qu'on fait en remontant la Riviere dans des Canots. Le même Voyageur vit devant le Palais d'Olibato quelques canons de fer montés ſur leurs affuts, que le Prince avoit reçus des François, mais dont il faiſoit peu d'uſage. La Ville où le Roi fait ſa demeure contient environ trois cens maiſons, bâties de branches entrelaſſées & couvertes de feuilles de palmier, comme Ville où le Roi du Cap fait ſa réſidence.

(91) Barbot, p. 395.
(92) Boſman, *ubi ſup.* p. 412.

CAP LOPEZ-CONSALVO.

celles de Gabon. On rencontre, dans le Pays, d'autres Villes éloignées de cinq ou six lieues l'une de l'autre (93). Les principaux Négres prennent les titres de Princes, de Ducs, d'Amiraux, & d'autres noms empruntés de l'Europe, comme ceux de Rio Gabon. En un mot, dit Boſman, les uſages ſe reſſemblent parfaitemeut dans ces deux Contrées, à l'exception de la civilité & de la douceur, dont les Habitans du Cap Lopez ſont mieux partagés (94).

On ne ſçauroit douter que la riviere d'Olibato ne ſoit la même, où, ſuivant le récit d'Artus, les Hollandois faiſoient de ſon tems le commerce de l'ivoire. Il ajoute qu'elle produit un grand nombre de Crocodiles & de Chevaux marins; d'où quelques-uns concluent, dit-il, qu'elle doit être un bras du Nil (95). Il obſerve auſſi que les Habitans ſont ici beaucoup plus civiliſés qu'à Rio Gabon, & que le Pays abonde en toutes ſortes de bêtes farouches, telles que des Elephans, des Buffles, des Dragons, des Serpens, & d'autres Monſtres, auſſi affreux, que redoutables. Atkins

Reſſemblance entre les Négres du Cap & ceux de Gabon.

(93) Barbot, p. 396. & ſuiv.

(94) Boſman, *ubi ſup.*

(95) La même raiſon, ſoutenue par l'ignorance, a fait croire à quantité d'Ecrivains que le Nil étoit la ſource commune de toutes les rivieres d'Afrique.

représente le Cap Lopez comme le refuge des Buffles. On y trouve auſſi beaucoup de Singes, & de Perroquets (96) gris. CAP LOPEZ-CONSALVO.

Suivant Boſman, le poiſſon eſt encore plus commun au Cap Lopez qu'à Rio Gabon. Un jour au matin, dit-il, ſes gens en prirent aſſez, d'un coup de filet (97) pour la proviſion de dix Vaiſſeaux. Barbot dit, preſque dans les mêmes termes, que d'un ſeul coup on peut prendre dequoi charger une Barque. Il ajoute que les huitres n'y ſont pas en moindre abondance, & qu'on les voit pendre aux branches des Mangles ou des Peletuniers qui environnent la (98) Baye.

Les proviſions, dont les Vaiſſeaux ſe fourniſſent ici, ſont des bananes, des patates & des ignames, de la chair de Buffle & de Porc, de la volaille, du poiſſon, du poivre long, qu'on nomme autrement Pimento de Rabo, & du Pourpier. L'uſage, pour tous les Bâtimens qui arrivent dans la Rade, eſt de donner avis de leur approche par une décharge de quatre piéces de canon. Auſſi-tôt les Habitans d'Olibato & des autres lieux voiſins s'empreſſent d'ap- Proviſions que les Vaiſſeaux prennent au Cap. Uſages du Cap à l'arrivée des Vaiſſeaux.

(96) Artus, *ubi ſup.*
(97) Artus, *ibid.*
(98) Barbot, *ubi ſup.* p. 411.

CAP LOPEZ-CONSALVO.

porter au rivage, du bois, de l'eau & toutes ſortes de proviſions. Ils tiennent en réſerve certaines meſures de bois coupé, de la longueur de deux pieds, dont ils donnent la charge d'un Canot pour une barre de fer. L'eau fraîche ſe tire d'un grand Etang bourbeux, qui n'eſt pas loin du Cap. Elle ſe conſerve fort bien en mer, & quantité de Matelots la trouvent plus ſaine que celle de S. Thomas & du Prince. Chaque Vaiſſeau donne pour le mouillage & pour la liberté de l'eau & du bois, une douzaine de couteaux, & quelques bouteilles de liqueurs fortes, (99) qui ſont moins un droit qu'un préſent.

Commerce du Cap-Lopez.

Boſman fait conſiſter ici le commerce, comme à Rio Gabon, en ivoire, en cire & en miel, qui eſt en fort grande abondance dans le Pays. Mais il y vient tant de Vaiſſeaux, qu'ils ne peuvent ſe flater tous d'y trouver leur cargaiſon. Cependant, un des Yachts de la Compagnie Hollandoiſe y prit, en 1698, trois ou quatre milliers d'ivoire & de cire. D'autres ont été plus (1) ou moins heureux. Barbot ajoute à ces richeſſes, du bois de teinture. Les échan-

(99) Deſcription de la Guinée par Barbot, pag. 395. Deſcription du même Pays par Boſman, p. 411. & ſuiv.

(1) Boſman, *ib.* p. 412.

ges ſe font pour des couteaux, du fer en barres, des colliers de verre, de vieux draps, de l'eau-de-vie & du rum, des haches, des chaudrons & d'autres vaiſſeaux de cuivre, des armes à feu, de la poudre, du plomb & des balles. Le bois de teinture, que les Anglois appellent *Camwood*, appartient ici au Roi, qui le vend vingt-cinq ou trente ſchellings le tonneau, c'eſt-à-dire, la valeur de ce prix en marchandiſes. La meilleure eſpéce croît dans les terrains marécageux. Elle eſt dure, péſante, & du plus beau rouge; au lieu que celle des lieux hauts & ſecs eſt plus pâle & plus légere. Le bon Camwood du Cap Lopez eſt auſſi eſtimé à Londres que celui de Scherbro (2).

CAP LOPEZ-CONSALVO.

Où croît le bon Camwood.

§. IV.

Courans, Pluies, Vents de Commerce & Vents de Terre ſur les Côtes de Guinée.

ATKINS, raiſonnant en Phyſicien ſur les mouvemens de la mer au long des Côtes de Guinée, a jugé que le principe de péſanteur dont le célébre Newton s'eſt ſervi pour expliquer tous les phénomenes des marées, peut être appliqué ici aux courans. Il expoſe les

HISTOIRE NATURELLE.

(2) Barbot, *ibid.* pag. 395. & ſuiv.

faits, & tire enſuite la concluſion (3).

HISTOIRE NATURELLE. Régularité des Courans, excepté dans les rivieres & les canaux.

Dans les riviéres de Gambra, de Sierra-Leona & de Gabon, dans les détroits & les canaux de Benin, & ſur toute la Côte, les marées ſont régulieres; avec cette différence, que dans les Rivieres & les Canaux où l'eau eſt reſſerrée entre des rives peu éloignées, elles ſont hautes & violentes; mais que ſur les Côtes ouvertes, elles ſont lentes & baſſes, ne s'élevant gueres au-deſſus de deux ou trois pieds. Cette remarque eſt ſenſible au Cap Corſe, à Sukkonda, à Commendo & dans d'autres lieux. En un mot, par-tout où la Côte s'ouvre & s'enfonce par quelque détour, la marée eſt plus haute d'un, de deux, ou de pluſieurs pieds, que ſur des Côtes plus droites & plus unies, quoique fort voiſines.

Obſervations phyſiques & nautiques ſur les Courans de la Côte de Guinée.

Les courans ont quelquefois ici leur direction avec le vent, quelquefois contre le vent, & forment des ondulations comme la marée. Dans d'autres tems, la ſurface de la mer, juſqu'à dix ou douze lieues du rivage, eſt immobile pendant pluſieurs jours, ſans qu'on y ſente ou qu'on y apperçoive la moindre agitation.

(3) Les obſervations ſuivantes contiennent, dans l'original, quelques ſuperfluités qu'on a cru devoir ſupprimer.

Les courans dans la baye de Benin, se portent également sur les deux rivages. Du côté du Sud, ils viennent des environs du Cap Lopez & de plus loin; & de la Côte de Popo, du côté de l'Oueſt, c'eſt-à-dire, de deſſous le vent; car on remarque les mêmes varietés dans les vents au long de la Côte, que dans les courans. C'eſt ce que tous les Vaiſſeaux ont éprouvé en faiſant voile au Royaume d'Angola, lorſqu'ils ont voulu ſuivre la terre, ou lorſqu'ils ont gagné l'Oueſt de Popo ou de la Côte d'or. Atkins eſt perſuadé que la cauſe de toutes ces différences n'eſt que la forme des Côtes & les différentes qualités de l'air & des vents. La terre étant en droite ligne, ſans golfes & ſans bayes, à l'exception de celle de Benin & de Kalabar, le flux de la mer n'eſt pas plutôt arrêté par le rivage, qu'il tend naturellement vers l'enfoncement qui forme ce golfe, & devient plus fort à meſure qu'il s'avance des deux côtés; parce que les golfes ont dans la contraction de leurs eaux quelque reſſemblance avec les canaux des Rivieres, qui à proportion de leur largeur, de leur profondeur, & de la mer qui eſt à leur ouverture, ont plus ou moins de courant au long de leurs rives. Les vents, qui

HISTOIRE NATURELLE.

HISTOIRE NATURELLE.

changent de route pour s'enfoncer dans la baye, contribuent auſſi à l'impétuoſité des flots ; & l'on peut juger que la qualité même de l'air y a quelque part, lorſque la chaleur du ſoleil attire des vapeurs qui vont ſe répandre en brouillard & en pluies vers le rivage. Que ne doit-on pas penſer des pluies, qui durant, ſans interruption, pendant cinq ou ſix ſemaines, fortifient encore la détermination des courans ?

L'Auteur examine pourquoi les courans prennent ordinairement leur direction ſous le vent. C'eſt que le flux, dit-il, venant de l'immenſe étendue de l'Ocean méridional, prend néceſſairement ſon cours au long du rivage ; mais que le reflux, qui retourne aiſément & comme également vers la mer, cauſe ſi peu d'altération dans ſon cours, qu'à peine ſe fait-il appercevoir ou ſentir à peu de diſtance. Le courant le plus impétueux que l'Auteur ait trouvé, fut à l'entrée du Golfe de Benin. Il avoit quitté la rade de Juida vers la fin du mois de Juillet ; & quoique les courans, dans cette Rade, fuſſent très-impétueux vers le deſſous du vent, il trouva que ſans beaucoup de peine il auroit pû gagner les Iſles de l'Amérique. Mais il en auroit déſeſperé, comme d'une en-

trepriſe impoſſible, ſi le même courant eut traverſé toute la Baye. Il ne comprend pas même comment il put aller ſi loin au Sud, c'eſt-à-dire, ſous le vent, à moins qu'on ne ſuppoſe que les eaux, que les courans amenent dans la Baye, ſont reverberées au milieu de l'eſpace & tournent inſenſiblement vers la grande mer. HISTOIRE NATURELLE.

De ce petit nombre d'obſervations, Atkins peut conclure : 1°. Que dans dans toutes ſortes de lieux il y a beaucoup de liaiſons entre les courans & la marée ; que c'eſt principalement la forme des Côtes qui ſert à leur direction ; que s'ils ſe trouvent reſſerrés entre deux rivages juſqu'à former une eſpéce de canal, l'élevation diurnale de l'Ocean par la Lune rendra la marée rapide à proportion de la largeur & de la profondeur du canal ; & que ſi la Côte eſt ouverte, comme en Guinée, ces marées deviendront de ſimples courans. Ces concluſions s'accordent avec les obſervations que l'Auteur a lûes dans pluſieurs voyages aux mêmes lieux, particuliérement avec celles du ſixiéme voyage entrepris au nom de la Compagnie d'Angleterre, (4.) qui regardent le canal entre la Côte orientale d'Afrique & Concluſions que l'Auteur en tire.

(4) Voyez ci deſſus, Tome premier de ce Recueil.

HISTOIRE NATURELLE.

l'Iſle de Madagaſcar. Comme ce canal eſt trop large & trop profond pour ſoutenir la marée dans une même direction, il s'y trouve des courans Nord & Sud, ſuivant que l'élevation de la marée porte au Nord ou au Sud de l'Iſle; & ce qui confirme l'opinion de l'Auteur, c'eſt que ces courans ſont plus forts dans les lieux où le canal eſt plus étroit, & varient ſur les différens points du compas, à proportion que la mer s'ouvre au paſſage de la ligne.

Autres concluſions.

L'Auteur conclut en ſecond lieu, que les courans & les marées ne s'apperçoivent que vers les Côtes, & qu'il eſt impoſſible de les découvrir à dix lieues en mer, ou à l'embouchure d'un canal. Il ajoute qu'ils peuvent varier ſuivant l'influence de la Lune & le changement de l'air (5). On a remarqué conſtamment, au long de la Côte, un retour de pluies d'Automne & de Printems; mais celles-ci ſont les plus longues & les plus continuelles, des deux côtés de l'Equateur. A Sierra-Leona, elles commencent au mois de Mai. Sur la Côte d'Or & ſur celle de Juida, c'eſt au mois d'Avril. Elles ſont précédées par les vents du Sud & du Sud-Eſt. De

(5) Voyage de Guinée par Atkins, p. 132, & ſuivantes.

l'autre

l'autre côté de la ligne, le mois des pluies du Printems, au Cap Lopez, eſt Octobre; au Royaume d'Angola, c'eſt Novembre. Les nuées, qui ſont alors fort épaiſſes, rendent l'air plus froid. Auſſi les Habitans donnent-ils à cette ſaiſon le nom d'hiver. HISTOIRE NATURELLE.

Atkins croit que la cauſe de cette irregularité eſt impénétrable. Mais c'eſt une obſervation générale, que le Soleil à l'équinoxe amene ordinairement la pluye. Le Docteur Clayton aſſure (6) qu'aux mois d'Avril & de Septembre les pluies ſont groſſes & fréquentes à la Virginie. On a fait la même remarque dans toutes les autres Contrées. Au Cap Corſe, en 1721, elles ceſſerent à la fin de Mai, après avoir duré ſix ſemaines ſans interruption, ſur-tout pendant la nuit, avec un tonnerre continuel, des éclairs & des calmes. Tous les vents qui ſoufflerent dans cet intervalle furent Sud, & venoient directement de la mer. Les nuées qui contenoient la pluie arrivoient auſſi de l'Ocean, & ſembloient ſe ſucceder avec beaucoup d'ordre. Lorſque l'horiſon s'é- Explication de divers phénomenes.

(6) Voyez les Tranſactions Philoſophiques, N°. 201. p. 781. & l'Abrégé, Vol. III. p. 575. & ſuiv.

HISTOIRE NATURELLE.

claircissoit, comme il arrive quelquefois dans ces saisons pluvieuses, le Soleil se faisoit sentir avec un redoublement de chaleur.

D'où viennent les pluies, dans les Pays voisins de la Ligne.

Les brouillards ordinaires dans les mêmes saisons, & ces rosées abondantes, qui dans les autres tems tombent chaque nuit sur le rivage, & rarement, ou jamais deux milles plus loin lorsqu'un Vaisseau est à l'ancre, sont une preuve assez forte que les vapeurs qui forment les pluies s'élevent moins du milieu de l'Ocean, que des eaux moins profondes au long ou dans l'interieur des Côtes. Autrement ces exhalaisons seroient beaucoup plus sensibles en pleine mer, au milieu de la masse d'eau dont on y est environné. Mais au contraire elles diminuent à proportion qu'on s'éloigne de la terre. Ajoutez, dit l'Auteur, que les vents de mer, qui amenent ordinairement les pluies, ne s'élevent, comme on le sçait fort bien, qu'à peu de lieues du rivage; & quoique leur régularité périodique, dans ces lieux voisins de la Ligne, soit un mistére fort obscur, il est certain qu'ils poussent visiblement ces nuées de terre, chargées de vapeurs aqueuses, qu'un

air plus rarefié attire d'ailleurs assez naturellement, & dont il facilite la (7) chûte. HISTOIRE NATURELLE.

Les vents différens de ceux de l'Europe, dont on trouve la description dans les mêmes Voyageurs, sont particuliers aux latitudes chaudes, tels que les vents de commerce (8); ou aux Côtes, tels que les Tornados & les *Matans* d'air. Ces vents sont Est, soufflent nuit & jour pendant toute l'année & dans toutes les parties du globe maritime, soit Atlantique, Indien, ou Amériquain; car quoique la cause qui les produit subsiste avec beaucoup de force, ils reçoivent, de la position des terres, des déterminations fort différentes & fort incertaines. Ils s'étendront jusqu'à trente degrés de latitude du Nord lorsque le Soleil est de ce côté de l'Equateur, & de même au Sud lorsqu'il est du même côté; se détournant où il est le plus éloigné, ici au Nord-Est, là au Sud-Est, & toujours le plus près du point Est de l'Equinoxial, ou du lieu où il est vertical. Vents & Tornados.

Les meilleures raisons que l'Auteur apporte de ce phenoméne sont: 1°. La Raisons de ce phénomène.

(7) Atkins, dans le même Voyage, p. 136. & suiv.
(8) Qu'on nomme aussi *Alisés*.

HISTOIRE NATURELLE

rotation diurnale de la terre ſur ſon axe, dans laquelle l'air ou le vent vont à l'Oueſt, relativement aux ſuperficies; ce qui paroît d'autant plus vrai, que ces vents ne ſe trouvent que dans les plus grands cercles, ou le mouvement diurnal eſt le plus prompt, & qu'ils ſont auſſi forts la nuit que le jour, auſſi bien ſur la Côte du Breſil, que vers la Guinée.

Raiſons du Docteur Halley.

Le Docteur Halley donne pour ſeconde cauſe permanente des mêmes effets l'action des raions du Soleil ſur l'air & ſur l'eau, jointe à la nature des terres & aux ſituations des continens voiſins. Le Soleil échauffe & rarefie exceſſivement l'air dans toutes les latitudes entre le Zodiaque; ce qui paroît évidemment à la reſpiration de la plûpart des animaux dans les calmes. Or, l'air devenant plus péſant dans les latitudes qui ſont hors de ſon influence, preſſe avec beaucoup de force pour rétablir l'équilibre, & doit aller à l'Eſt pour ſuivre le Soleil. Les vents Oueſt, qui rétabliſſent cette balance, en venant des latitudes au-delà des Tropiques, ſeroient auſſi conſtans, ſuivant le Docteur Halley, & garderoient une circulation réguliere, ſi tout le globe

étoit composé d'eau. Dans l'état où sont les choses, ils sont les plus dominans depuis trente degrés jusqu'à soixante, avec une déflexion au Nord ou au Sud, causée par divers accidens : ils soufflent avec plus de force, parce qu'entr'autres raisons l'équilibre est rétabli d'un plus grand cercle à un petit ; & pour confirmation de cette doctrine, ils entrent dans le vent de commerce, avec quelque déflexion au Nord-Est, ou plus au Nord, dans le point même de leur reception. HISTOIRE NATURELLE.

Sur la Côte de Guinée, au Nord de l'Equinoxial, les véritables vents sont Oueſt, & gardent la direction du rivage lorsqu'elle est entiérement à l'Est. Depuis la Riviere de Gabon, sous la Ligne, les Côtes s'étendent vers le Sud ; & les vents courent du Sud-Est au Sud-quart-d'Est pour garder une espece de parallele avec la terre. Dans ces deux directions, la Côte sembloit détourner le vrai vent de commerce, comme les Caps détournent les marées ou les courans jusqu'au point où le passage est plus libre. Si dans quelque saison particuliere, comme dans celle des pluies, les vents deviennent plus Sud, & tombent directement sur le rivage, on s'ap-

HISTOIRE NATURELLE.

perçoit qu'ils ſont foibles ; & le Soleil étant alors du côté Nord de l'Equinoxial, c'eſt probablement pour rétablir l'équilibre de l'air de terre, qui eſt plus rarefié par une chaleur plus forte & plus refléchie.

Remarques d'Atkins ſur d'autres Voyages.

A ces remarques l'Auteur en ajoute quelques-unes ſur d'autres Voyages : 1°. Il faut être hors de l'influence de la terre, ſous le vent, pour trouver le véritable vent de commerce. Dans la mer de Guinée, cette diſtance des Côtes doit être de trente ou quarante lieues ; après quoi les Bâtimens qui vont en Amérique peuvent s'aſſurer de faire tranquillement quarante ou cinquante lieues toutes les vingt-quatre heures.

Raiſon des calmes qui regnent dans certaines latitudes.

2°. De l'un & de l'autre côté de la Ligne, les vents de commerce Nord-Eſt & Sud-Eſt ſoufflant obliquement l'un contre l'autre, c'eſt, ſuivant Atkins, la raiſon du calme qui régne dans les latitudes qui ſont entre quatre & douze degrés du Nord, parce que c'eſt le point de leur combat. L'Auteur en apporte pour preuve, 1° que le vent de commerce Eſt-Sud s'étend ordinairement juſqu'au quatriéme degré du Nord ; & c'eſt auſſi le terme du vent

de commerce Eſt-Nord. Les calmes & les petits vents peuvent varier un peu, ſuivant le lieu actuel du Soleil ; mais cette varieté n'eſt jamais conſidérable ; & près des Côtes qui ſont au-deſſus du vent, ils ſeront accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluies continuelles.

3. La vérité de cette obſervation eſt reconnue par tous les Vaiſſeaux, dans leur paſſage de Guinée aux Indes occidentales, ou dans le paſſage d'Angleterre en Guinée. Il n'y a point de mois excepté. Le véritable vent de commerce diminue à meſure qu'ils approchent de ces latitudes ; & du côté d'en haut, entre le Cap verd & les Iſles, tous les Navigateurs rendent témoignage qu'il eſt conſtamment accompagné de tonnerre & de pluies.

4. Les mêmes effets, qui arrivent au commencement de ces vents, à vingt-ſept ou vingt-huit degrés de latitude du Nord, doivent être rapportés inconteſtablement à la même cauſe.

De ces remarques l'Auteur eſt porté à conclurre, qu'en faiſant voile de Guinée, les latitudes calmes ſont plus aiſées à paſſer, à la diſtance de cent lieues du continent d'Afrique ; & qu'il

HISTOIRE NATURELLE.

en eſt à peu-près de même du côté de l'Amérique ; car il eſt perſuadé que ſous le vent comme au-deſſus, la navigation eſt plus aiſée dans cet eſpace, que plus loin ou plus près de la terre. La précaution, dit-il, n'eſt pas ſi néceſſaire aux Vaiſſeaux qui partent d'Angleterre, parce que le vent de commerce Nord-Eſt ne leur manque point juſqu'au-delà du parallele de la Barbade, la plus méridionale des Colonies Angloiſes.

Vents de terre & de mer.

Les vents ordinaires de terre & de mer ne s'étendent jamais bien loin. Les premiers, qui ſont les plus foibles & les plus inconſtans, ſouffleront d'une Iſle dans toutes les parties d'une Rade ; & l'Auteur ne s'attribue point aſſez d'expérience pour juger s'ils ſoufflent en même-tems de tous les côtés, ou ſi c'eſt alternativement d'un côté & de l'autre ; quoique leur inconſtance, ajoute-t-il, rende l'une & l'autre opinion également probable. On trouve ces deux vents ſur toutes les Côtes entre les Tropiques. Ceux de mer arrivant vers dix heures du matin, rafraîchiſſent & raniment tout. Ceux de terre, qui leur ſuccédent, commencent à la même diſtance du Soleil couchant au plus

tard ; mais ils ſont foibles, & preſque toujours puans, ſur-tout lorſqu'ils paſſent au travers des Mangles, ou qu'ils viennent de quelque canton où les eaux ſoient dormantes. Il ſemble qu'ils ne doivent leur naiſſance qu'à la chaleur des raions du ſoleil. On ne ſçauroit douter que l'air ne ſoit plus rarefié par la réflexion de ces raions ſur le corps ſolide de la terre, que ſur un fluide : Ainſi, juſqu'à ce que l'équilibre ſoit rétabli après une rarefaction de trois ou quatre heures, le vent doit être de mer ſur toutes les parties de la Côte, parce que la même cauſe y opére de même ; & ſi cette rarefaction eſt limitée par une hauteur déterminée de l'atmoſphére, les vents de mer qui doivent remplir les vuides ne dureront auſſi qu'un tems déterminé, c'eſt-à-dire, deux, trois heures, ou plus. HISTOIRE NATURELLE.

On peut trouver, dans les mêmes principes, l'explication de certains vents qui s'élevent ſouvent ſur les Côtes avec le Soleil du midi, juſques dans la latitude d'Angleterre. Les vents de terre, qui ſuccédent pendant la nuit, lorſque le Soleil a perdu ſon pouvoir, ſemblent par leur foibleſſe n'être que le retour de l'air, que la chaleur du

HISTOIRE NATURELLE.

jour précédent a comme entaſſé, & qui comme tous les autres fluides, doit revenir à l'égalité par une eſpéce de reflux, lorſqu'il s'eſt trouvé plus haut ou plus plein d'un côté que de l'autre (9). On a rendu compte dans l'Hiſtoire naturelle du troiſiéme Tome, des *Matans d'air*, ou des *Harmattans*.

(9) Voyage d'Atkins, pag. 144. & ſuiv.

Fin du XVe Volume.

Biblioteca Nazionale FONDO PALATINO Napoli

551561